

Heli Blankenstein

Le subjonctif en moyen français  
à la lumière d'un corpus de textes  
des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles



JYVÄSKYLÄ STUDIES IN HUMANITIES 292

Heli Blankenstein

Le subjonctif en moyen français  
à la lumière d'un corpus de textes  
des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

Esitetään Jyväskylän yliopiston humanistisen tiedekunnan suostumuksella  
julkisesti tarkastettavaksi yliopiston vanhassa juhlasalissa S212  
lokakuun 14. päivänä 2016 kello 12.

Thèse pour le doctorat présentée à la faculté des Lettres de l'université de Jyväskylä  
et soutenue publiquement dans la salle S212 le 14 octobre 2016.



UNIVERSITY OF JYVÄSKYLÄ

JYVÄSKYLÄ 2016

Le subjonctif en moyen français  
à la lumière d'un corpus de textes  
des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

JYVÄSKYLÄ STUDIES IN HUMANITIES 292

Heli Blankenstein

Le subjonctif en moyen français  
à la lumière d'un corpus de textes  
des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles



UNIVERSITY OF JYVÄSKYLÄ

JYVÄSKYLÄ 2016

Editors

Outi Merisalo

Department of Languages, University of Jyväskylä

Pekka Olsbo, Sini Tuikka

Publishing Unit, University Library of Jyväskylä

Jyväskylä Studies in Humanities

Editorial Board

Editor in Chief Heikki Hanka, Department of Art and Culture Studies, University of Jyväskylä

Petri Karonen, Department of History and Ethnology, University of Jyväskylä

Paula Kalaja, Department of Languages, University of Jyväskylä

Petri Toiviainen, Department of Music, University of Jyväskylä

Tarja Nikula, Centre for Applied Language Studies, University of Jyväskylä

Epp Lauk, Department of Communication, University of Jyväskylä

URN:ISBN:978-951-39-6775-8

ISBN 978-951-39-6775-8 (PDF)

ISSN 1459-4331

ISBN 978-951-39-6774-1 (nid.)

ISSN 1459-4323

Copyright © 2016, by University of Jyväskylä

Jyväskylä University Printing House, Jyväskylä 2016

## ABSTRACT

Blankenstein, Heli

The Subjunctive in a Middle French Corpus of the 14th, 15th and 16th Centuries  
Jyväskylä: University of Jyväskylä, 2016, 281 p.

(Jyväskylä Studies in Humanities

ISSN 1459-4323 ; 292 (nid.) ISSN 1459-4331 ; 292 (PDF)

ISBN 978-951-39-6774-1 (nid.)

ISBN 978-951-39-6775-8 (PDF)

There are relatively few studies concerning the verbal syntax of Middle French although the language underwent significant modifications during this period. Until the 17th century, there existed no strict grammatical norm. Consequently, modal use could vary in similar syntactic contexts of different discourses based on the speaker's attitude towards the matter. I hypothesize that modal change is not linear from Latin to Modern French, but that, for example, the re-latinization of French could have an influence on modal use as well.

For these reasons, I will analyse the exceptional use of moods (subjunctive, indicative, conditional) in syntagmata of the same kind in main and subordinate clauses, aiming to explain deviation from the general tendency of the era. This study is a description of modal use in an unexplored corpus of Middle French, not a theorization of the subjunctive. It is not even pertinent to search for a common denominator for the subjunctive, because there are cases in which its normative use seems to have no special semantic value, such as in *Je suis heureux qu'il ait fait cela*. The subjunctive verb form does not reflect doubt here.

The corpus contains 16,165 occurrences of subjunctive, indicative and conditional forms. In 1.6 % of the cases, there is morphological variation of verbal forms. In 13.0 % of the cases, the speaker's perception of the subject is emphasized: semantic variation arises then from the speaker's doubt, hesitation, ironic attitude, irresolution, indifference to the message. An opinion he/she considers false or illusory generates the subjunctive verb form in a subordinate clause. In the 16th century, there is still a common tendency to express facts in the indicative instead of the subjunctive (required by the norm of the 17th century). However, a necessary condition for the use of the indicative is not only the existence of facts but also the knowledge of these facts on the speaker's part.

In Old and Middle French, the subjunctive expresses precisely doubt, unlike in Modern French. When other means of expression (adverbs, modal verbs, certain complements) fulfil the same function, the subjunctive disappears. On the other hand, the most important reason for the diminution of subjunctive use is, without doubt, the general tendency of spoken language to simplify expression. In conclusion, modal use in Middle French can be considered to be more semantically motivated than it is in Modern French.

Keywords: Middle French, modal syntax, subjunctive

**Author's address** Heli Blankenstein  
Department of Languages  
P.O.BOX 35  
FIN – 40014 University of Jyväskylä

**Supervisor** Professor Outi Merisalo  
Department of Languages (Romance Philology)  
University of Jyväskylä

**Reviewers** Professor Joëlle Ducos  
University of Paris-Sorbonne

Professor Juhani Härmä  
University of Helsinki

**Opponent** Professor Joëlle Ducos  
University of Paris-Sorbonne

## AVANT-PROPOS

Cette thèse est le résultat de nombreuses années de travail. Bien nombreuses sont les personnes et les institutions qui m'ont permis de la mener à bien. Je voudrais leur exprimer ici ma profonde gratitude.

Je nommerai en tout premier lieu la directrice de ma thèse, Mme Outi Merisalo, professeur de philologie romane à l'Université de Jyväskylä, qui a éveillé en moi le goût pour la langue et la culture médiévales. C'est sous sa direction que je me suis initiée aux études de textes médiévaux et c'est aussi elle qui m'a proposé le sujet de ce travail : le subjonctif en moyen français. Elle m'a encouragée à m'inscrire au Diplôme européen d'études médiévales pour l'année académique 1997-1998, organisé à la Bibliothèque Vaticane par la Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales (F.I.D.E.M.). Les cours donnés par de nombreux médiévistes, estimés dans leur domaine, m'ont permis d'approfondir mes connaissances du Moyen Âge. Je suis donc profondément reconnaissante à Mme Merisalo de ses précieux conseils et de son aide tout au long de mon travail et de sa lecture minutieuse du manuscrit dans ses diverses phases au cours de ces dernières années.

Je remercie chaleureusement la rapporteuse, Mme Lene Schøsler, professeur de philologie romane à l'Université de Copenhague, qui a lu ma thèse de DEA sur le subjonctif en moyen français à la lumière d'un corpus de textes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et qui m'a invitée à continuer l'étude sur les modes en moyen français. J'ai profité grandement de ses remarques pertinentes. J'exprime également mes remerciements aux rapporteurs Mme Joëlle Ducos, professeur de français médiéval à l'Université Paris-Sorbonne et M. Juhani Härmä, professeur de philologie française à l'Université de Helsinki, qui ont lu le manuscrit de ma thèse dans sa phase finale et qui ont fait de précieuses observations sur des questions importantes. Leurs remarques m'ont permis d'améliorer un grand nombre de points de détail dans le travail.

Je suis reconnaissante à M. Jean-Yves Malherbe, maître-assistant émérite de philologie romane de l'Université de Jyväskylä, qui a eu l'amabilité et le courage de réviser le français de ma thèse.

Je remercie Mme Anne Pitkänen-Huhta, directrice de l'Institut des langues modernes et classiques, qui a mis une aide technique et bureautique à ma disposition.

Je tiens aussi à remercier Mme Sini Tuikka de la Bibliothèque Universitaire, qui a fait les modifications nécessaires au logiciel utilisé pour le texte édité et l'Université de Jyväskylä, qui a bien voulu inclure ma thèse dans sa série *Jyväskylä Studies in Humanities*.

Mes remerciements vont aussi aux organismes suivants qui m'ont accordé des bourses généreuses de voyage et de recherche : la Fondation Finlandaise pour la Culture, l'Académie de Finlande, l'Université de Jyväskylä, l'Union Finlandaise de la Concorde, la Fondation Ellen et Artturi Nyyssönen, la Fondation Oskar Öflund et la Fondation Kone.

Jyväskylä, le 20 septembre 2016



## FIGURES

FIGURE 1	La structure générative d'une relative selon Kampers-Manhe.....	19
FIGURE 2	La structure d'une phrase selon la théorie X-barre.....	20
FIGURE 3	La structure d'une proposition subordonnée relative avec le verbe au subjonctif.....	21
FIGURE 4	Le sens prototypique du subjonctif.....	29
FIGURE 5	Le temps chronogénétique selon Guillaume.....	35
FIGURE 6	L'axe temporel selon Lagerqvist.....	38

## DIAGRAMMES

DIAGRAMME 1	Les verbes de volonté suivis de l'indicatif par genre littéraire.....	105
DIAGRAMME 2	Le verbe <i>ordonner</i> suivi de l'indicatif par genre littéraire.....	105
DIAGRAMME 3	Les verbes de sentiment suivis du subjonctif par genre littéraire.....	106
DIAGRAMME 4	Les verbes de sentiment suivis de l'indicatif par genre littéraire.....	107
DIAGRAMME 5	Les constructions superlatives suivies du subjonctif par genre littéraire.....	157
DIAGRAMME 6	Les constructions superlatives suivies de l'indicatif par genre littéraire.....	158
DIAGRAMME 7	Les subordonnées causales suivies du subjonctif par genre littéraire.....	186
DIAGRAMME 8	Les subordonnées comparatives suivies du subjonctif par genre littéraire.....	246
DIAGRAMME 9	Les interrogations indirectes suivies du subjonctif par genre littéraire.....	250

## TABLEAUX

TABLEAU 1	Les traits distinctifs des théories sur le subjonctif.....	42
TABLEAU 2	Le corpus.....	46
TABLEAU 3	La répartition des modes dans les différents types de propositions.....	73
TABLEAU 4	La fréquence de différents verbes dans la proposition indépendante jussive.....	76
TABLEAU 5	La fréquence de différents verbes dans la proposition optative.....	80
TABLEAU 6	Les expressions concessives en proposition indépendante.....	86
TABLEAU 7	La fréquence de <i>ne te/vous chaille</i> .....	89
TABLEAU 8	La fréquence de <i>que je sache</i> .....	91
TABLEAU 9	La fréquence de l'hypothèse non éventuelle.....	91
TABLEAU 10	La fréquence des verbes de volonté.....	93

TABLEAU 11	Le mode des subordonnées régies par les neuf verbes les plus communs du corpus. ....	95
TABLEAU 12	La fréquence des verbes de sentiment. ....	108
TABLEAU 13	La fréquence des verbes d'opinion et de perception suivis du subjonctif. ....	114
TABLEAU 14	La fréquence des six verbes d'opinion et de perception suivis de l'indicatif. ....	118
TABLEAU 15	La fréquence des six verbes d'opinion et de perception suivis du conditionnel. ....	118
TABLEAU 16	L'emploi du mode dans les subordonnées régies par les verbes <i>cuidier</i> , <i>croire</i> et <i>penser</i> . ....	128
TABLEAU 17	La fréquence des locutions et verbes impersonnels. ....	132
TABLEAU 18	La répartition des modes après <i>il( ) semble</i> . ....	135
TABLEAU 19	La répartition des modes après <i>il_ semble</i> selon les textes étudiés. ....	136
TABLEAU 20	La répartition des modes après <i>il ( ) avis</i> . ....	138
TABLEAU 21	La fréquence des constructions <i>antécédent - relative + verbe au subjonctif</i> . ....	147
TABLEAU 22	La répartition des modes dans les subordonnées relatives rattachées au superlatif ou aux formes analogues. ....	156
TABLEAU 23	La fréquence des propositions principales négatives, interrogatives ou conditionnelles + relative. ....	164
TABLEAU 24	La répartition des modes dans les subordonnées temporelles. ....	169
TABLEAU 25	La répartition des modes dans les subordonnées causales. ....	181
TABLEAU 26	La répartition des modes dans les subordonnées finales. ....	187
TABLEAU 27	La répartition des modes dans les subordonnées consécutives. ....	195
TABLEAU 28	La répartition des modes dans les subordonnées concessives. ....	207
TABLEAU 29	La fréquence des différents types de subordonnées conditionnelles au subjonctif. ....	226
TABLEAU 30	La répartition des modes dans les subordonnées conditionnelles. ....	234
TABLEAU 31	La répartition des modes dans les subordonnées comparatives. ....	240
TABLEAU 32	La fréquence des différents types de subordonnées interrogatives indirectes au subjonctif. ....	247
TABLEAU 33	La répartition des modes dans les différents types de propositions. ....	254
TABLEAU 34	L'emploi particulier du mode dans les différents types de propositions du corpus. ....	260
TABLEAU 35	La datation de certaines conjonctions et locutions du corpus. ....	264

## TABLE DES MATIÈRES

ABSTRACT

AVANT-PROPOS

FIGURES, DIAGRAMMES ET TABLEAUX

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION .....	13
1.1	But de l'étude.....	13
1.2	Études sur le subjonctif français .....	15
1.2.1	Approches syntaxiques .....	15
1.2.2	Approches génératives .....	18
1.2.3	Approches fonctionnelles.....	22
1.2.4	Approches psycho-sémantiques .....	26
1.2.5	Approches cognitives .....	28
1.2.6	Approches logico-pragmatiques .....	30
1.2.7	Approches basées sur la notion de <i>signe linguistique</i> de Saussure .....	33
1.2.7.1	Remarques préliminaires .....	33
1.2.7.2	La psychomécanique de Guillaume .....	33
1.2.7.3	Théorie temporelle de Lagerqvist.....	38
1.2.7.4	Théorie de l'École de Columbia .....	39
1.2.8	Observations critiques sur les théories présentées.....	42
1.3	Présentation du corpus et de la méthode de l'étude .....	43
1.4	Le subjonctif dans les grammaires de l'Antiquité tardive jusqu'à la fin du Moyen Âge .....	48
1.4.1	Les grammairiens stoïciens et grecs .....	48
1.4.2	Les grammairiens latins .....	49
1.4.3	Les grammaires latines de l'époque de l'ancien français.....	50
1.4.4	Les grammaires françaises de l'époque du moyen français.....	51
1.4.5	Les grammaires françaises du XVI <sup>e</sup> siècle.....	51
1.5	L'emploi du subjonctif .....	54
1.5.1	Le latin classique et vulgaire .....	54
1.5.1.1	Le latin classique .....	54
1.5.1.2	Le latin vulgaire.....	56
1.5.2	L'ancien français .....	58
1.5.3	Le français moderne.....	70
1.5.4	Conclusion intermédiaire.....	72
2	SYNTAXE DU MODE SUBJONCTIF DANS LE CORPUS ÉTUDIÉ .....	75
2.1	Proposition indépendante .....	75
2.1.1	Remarques préliminaires .....	75
2.1.2	Ordre, défense.....	76
2.1.3	Souhait, regret, imprécation .....	80

2.1.3.1	Remarques préliminaires .....	80
2.1.3.2	Souhait, regret.....	81
2.1.3.3	Imprécation .....	85
2.1.4	Concession.....	86
2.1.5	Indifférence .....	89
2.1.6	Affirmation atténuée.....	90
2.1.7	Hypothèse non éventuelle .....	91
2.2	Proposition subordonnée .....	92
2.2.1	Propositions substantives.....	92
2.2.1.1	Verbes de volonté.....	92
2.2.1.2	Verbes de sentiment.....	106
2.2.1.3	Verbes d'opinion et de perception.....	113
2.2.1.3.1	Remarques préliminaires.....	113
2.2.1.3.2	Proposition affirmative .....	119
2.2.1.3.3	Proposition négative.....	124
2.2.1.3.4	Insertion dans une subordonnée conditionnelle.....	125
2.2.1.3.5	Proposition interrogative.....	126
2.2.1.3.6	Cas spéciaux : facteurs syntaxiques et sémantiques .....	127
2.2.1.4	Locutions et verbes impersonnels.....	131
2.2.2	Propositions adjectives .....	145
2.2.2.1	But, conséquence .....	145
2.2.2.2	Construction superlative.....	156
2.2.2.3	Proposition principale négative, interrogative ou conditionnelle + relative.....	163
2.2.3	Propositions adverbiales .....	168
2.2.3.1	Subordonnées temporelles.....	168
2.2.3.1.1	Remarques préliminaires.....	168
2.2.3.1.2	La postériorité .....	169
2.2.3.1.3	La simultanéité .....	171
2.2.3.1.4	L'antériorité.....	174
2.2.3.2	Subordonnées causales .....	181
2.2.3.3	Subordonnées finales .....	187
2.2.3.4	Subordonnées consécutives .....	193
2.2.3.4.1	Remarques préliminaires.....	193
2.2.3.4.2	Les locutions adverbiales qui marquent la manière.....	197
2.2.3.4.3	Les locutions adverbiales qui marquent l'intensité .....	203
2.2.3.5	Subordonnées concessives .....	206
2.2.3.5.1	Remarques préliminaires.....	206
2.2.3.5.2	Les locutions relatives indéfinies.....	208
2.2.3.5.3	Les locutions concessives.....	216
2.2.3.5.4	La concession réfère à un verbe .....	219
2.2.3.5.5	La concession conditionnelle.....	221

2.2.3.5.6 Subordonnée adversative + élément concessif.....	222
2.2.3.6 Subordonnées hypothétiques et conditionnelles.....	225
2.2.3.6.1 Remarques préliminaires.....	225
2.2.3.6.2 La conjonction <i>se/si, car</i> ou <i>quand</i> .....	226
2.2.3.6.3 Les autres conjonctions ou locutions conditionnelles .....	234
2.2.3.7 Subordonnées comparatives.....	239
2.2.3.7.1 Remarques préliminaires.....	239
2.2.3.7.2 Subordonnée comparative hypothétique.....	240
2.2.3.7.3 Comparaison d'égalité .....	241
2.2.3.7.4 Comparaison d'inégalité.....	244
2.2.4 Propositions interrogatives indirectes .....	247
3 CONCLUSION .....	252
BIBLIOGRAPHIE .....	266

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 But de l'étude

Dans le présent travail, nous étudierons l'emploi du subjonctif en moyen français, soit dans la langue française des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Cette époque intéresse particulièrement les linguistes dans la mesure où la langue y subit des modifications au niveau de la syntaxe verbale. De plus, il est légitime de supposer que le système modal<sup>1</sup> de l'ancien français, caractérisé par un choix de modes flexible en fonction du point de vue du locuteur<sup>2</sup>, ne sera modifié que lentement au cours de cette période<sup>3</sup>. C'est dans les premières grammaires proprement dites, parues au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, que seront formulées des règles régissant l'emploi du subjonctif. Il faudra pourtant attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour que soient arrêtées les règles grammaticales strictes que l'on connaît aujourd'hui.

Le but du présent travail est d'examiner l'emploi du subjonctif dans les propositions indépendantes et subordonnées dans un corpus de textes français des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Seront également analysés les contextes dans lesquels l'indicatif ou le conditionnel concurrence le subjonctif.

---

<sup>1</sup> Dans les grammaires traditionnelles, la définition des modes est basée sur la notion de *modalité*. Une modalité peut être exprimée au moyen de divers modes du verbe. Dans les phrases suivantes, il s'agit de la modalité de *probabilité* exprimée par le conditionnel, le futur, le verbe modal *devoir* et l'indicatif accompagné de l'adverbe *probablement* : *la réponse serait mauvaise, la réponse sera mauvaise, la réponse doit être mauvaise, la réponse est probablement mauvaise*. Inversement, le mode subjonctif peut exprimer diverses modalités (volonté, souhait, doute, crainte) dans différents contextes : *Je veux/souhaite/doute/craint qu'il vienne*. (Cf. Riegel - Pellat - Rioul 2009 : 511-512, plus en détail dans Palmer 1986).

<sup>2</sup> Nous utiliserons la terminologie de la théorie de l'énonciation (*locuteur, allocutaire, modalité, adverbe modal*, etc.) dans l'analyse des exemples (v. p. 45). Cette théorie ne sert qu'occasionnellement de système de référence dans l'interprétation, puisque toute la variation modale ne s'expliquerait pas uniquement au moyen des traces de l'oralité délibérément ajoutées dans un texte, soit des traits de la subjectivité. (V. Kerbrat-Orecchioni 2009, cf. la théorie de Nølke p. 32-33.)

<sup>3</sup> Nous pouvons tirer cette conclusion par exemple dans les études de Buridant (2000 : 333-345), Brunot (1905 : 471) et Moignet (1959 : 539-587).

<sup>4</sup> V. le chapitre 1.4.

Nos hypothèses sont au nombre de quatre : 1) La plupart<sup>5</sup> des classes sémantiques et des verbes matrices qui avaient exigé le subjonctif en latin (vulgaire) le requerront également en moyen français. Ainsi, dans un grand nombre de cas l'emploi des modes semblera même automatique. 2) Toutefois, comme le système modal de l'ancien français présentait déjà des divergences par rapport au système latin, nous posons que cette évolution se poursuivra en moyen français. Afin de vérifier cette hypothèse, nous étudierons la mesure dans laquelle l'influence de la syntaxe latine est encore perceptible dans celle du moyen français. 3) En outre, l'évolution de la syntaxe française, éloignée progressivement de celle latine, ne serait-elle pas complètement linéaire à cause de la re-latinisation de la langue dans la période du moyen français ? Nous mettrons en évidence les différences dans l'emploi du subjonctif en moyen français par rapport à l'ancien français d'une part et au français moderne de l'autre. 4) Dans certains cas, l'emploi modal variera également selon différents genres littéraires. L'étude portera donc sur l'emploi particulier du subjonctif ou de l'indicatif à l'époque étudiée. Par conséquent, notre but ne sera pas la théorisation du subjonctif<sup>6</sup> en moyen français, mais une description de l'emploi des modes dans un corpus inexploré.

Ce travail constituera donc une description systématique, fondée sur des statistiques, de la variation des modes subjonctif, indicatif et conditionnel en moyen français<sup>7</sup>. Nous nous intéresserons en particulier aux cas où un même contexte syntaxique présente plus d'une alternative. Le mode choisi permettra-t-il de reconstruire la perception qu'avait le locuteur du sujet traité ? Afin d'y arriver, nous analyserons aussi bien l'éventuelle motivation sémantique que les facteurs syntaxiques influençant l'emploi de tel ou tel mode.

En ce qui concerne l'emploi des modes dans les différents genres littéraires du corpus (nouvelles et contes, roman, théâtre, poésie lyrique, chroniques, textes en prose non narrative<sup>8</sup>), nous l'examinerons dans les cas où il déroge à la tendance générale présentée par nos statistiques. Par exemple, nous étudierons si le subjonctif d'une proposition interrogative indirecte est plus caractéristique d'un certain genre que d'un autre. Sinon, nous considérerons notre corpus comme un échantillon représentant le moyen français. Rappelons cependant le caractère flexible et l'évolution des genres littéraires au cours de la période étudiée (cf. Gaunt 1995 : 7-8, Schaeffer 1989 : 65-66). Ainsi, l'analyse d'après le genre ne nous sert que d'outil secondaire. De plus, à cause de l'intertextualité, il est difficile de dire si une structure employée est typique d'un genre. Le texte a pu subir l'influence syntaxique et sémantique d'autres genres. Bien que notre

<sup>5</sup> V. les recherches sur l'emploi des modes en latin et en ancien français p. 54-70 (résumé dans le tableau 3).

<sup>6</sup> Malgré une bibliographie considérable sur le subjonctif français, il nous semble qu'un dénominateur commun de l'emploi du subjonctif reste toujours à discerner (cf. une des études les plus récentes sur le subjonctif de Hans Lagerqvist parue en 2009).

<sup>7</sup> Plusieurs études existent sur l'ancien français ou le français moderne (v. la bibliographie p. 266-281).

<sup>8</sup> Nous suivrons la division en genres littéraires déjà effectuée par Ulla Jokinen pour le corpus de moyen français de Jyväskylä. Cette classification se baserait sur les remarques selon les critères de forme (prose/vers) et de contenu (narratif/non narratif), faites par l'(es) éditeur(s) de chaque texte.

étude ne porte pas sur la géographie dialectale, il sera tenu compte d'éventuelles caractéristiques régionales susceptibles d'influencer le choix du mode.

Dans le sous-chapitre suivant, seront présentées et analysées les principales théories sur le subjonctif français. Il faut noter ici que dans le cadre de notre travail, qui porte en premier lieu sur l'emploi du subjonctif et non pas sur le subjonctif du point de vue de la théorie linguistique, il ne s'agira que de résumer les principales descriptions du subjonctif français attestées dans la bibliographie de recherche.

## 1.2 Études sur le subjonctif français

### 1.2.1 Approches syntaxiques<sup>9</sup>

Selon les approches syntaxiques, l'emploi du subjonctif dans la proposition subordonnée dépendrait uniquement des composants syntaxiques ou lexicaux de la proposition principale. En outre, selon quelques linguistes<sup>10</sup> (Meyer-Lübke 1899 (1972) : 144-145, Bally 1950 : 178-179, 219, Jensen 1974 : 13, Foulet 1930 (1977) : 204-205), le subjonctif français cumulerait à travers le latin la valeur du subjonctif et celle de l'optatif des langues anciennes (cf. p. 54). L'idée de base du subjonctif est la volonté, tandis que celle de l'optatif est le désir. En grec, ces valeurs se sont modifiées : le subjonctif exprime l'activité voulue, l'optatif l'activité représentée. En latin, la morphologie du subjonctif dérive aussi bien du subjonctif que de l'optatif. Pour Bally (1950 : 46, 48), le subjonctif français s'emploierait par simple conformité à une tradition et serait ainsi devenu un fossile linguistique sans sens spécial ; le subjonctif serait un symbole arbitraire ou un outil de transposition d'une proposition indépendante à une proposition complexe. À l'instar de Bally, Foulet (1930 (1977) : 204) considère l'emploi du subjonctif français comme majoritairement conventionnel, ce qui enlèverait tout intérêt à une étude sémantique de ce mode. L'affirmation de Bally et de Foulet doit être considérée comme exagérée parce que c'est justement l'emploi du mode qui permet d'opposer par exemple les deux phrases suivantes : *il semble que vous ayez raison* ('on suppose que vous ayez raison') et *il semble que vous avez raison* ('on peut dire que vous avez raison').

L'étude de Klare porte sur un problème spécifique : il a examiné les subordonnées concessives à partir de l'ancien français jusqu'au français moderne dans son ouvrage *Entstehung und Entwicklung der konzessiven Konjunktionen im Französischen* (1958). Selon les résultats (Klare 1958 : 322-323), l'indicatif s'y emploierait à côté du subjonctif sans qu'aucune règle définisse le mode jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette affirmation nous semble fort exagérée. Dans l'absence d'une norme française, le modèle latin exerçait bien une influence considérable sur l'emploi des modes : lorsque la concession réfère à une action

<sup>9</sup> Autres approches syntaxique : Sneyders de Vogel (1927), Harmer (1954), Börjeson (1966), Hejno (1980), Cox (1986).

<sup>10</sup> À l'instar des approches syntaxiques, selon les fonctionnalistes Lerch (1919 c : 7), Regula (1936 : 323-324), von Wartburg - Zumthor (1958 (1973) : 223), le subjonctif français cumulerait les valeurs des deux modes indo-européens subjonctif et optatif.



réelle, le latin classique emploie l'indicatif. Si la concession est hypothétique, le subjonctif est utilisé (v. le chapitre 1.5 p. 55). Dans la langue vernaculaire, l'indicatif était cependant encore plus fréquent que le subjonctif après les locutions conjonctives *bien que*, *quoique* et *encore que*. Klare considère l'emploi fréquent de l'indicatif comme un effet de style (1958 : 161) particulier de certains auteurs (Villon, Commines, Rabelais) (1958 : 120), qui s'en serviraient pour souligner le caractère réel du contenu rapporté (1958 : 189). Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Académie française imposa le subjonctif dans les concessives.

L'analyse présentée dans *Strukturen des Konjunktivs im Französischen* (1967) de Rothe n'est pas très approfondie non plus. L'étude porte sur le latin classique, l'ancien français et notamment le français moderne. Rothe cherche à expliquer la syntaxe à l'aide de la méthodologie phonologique en recourant à des tests de commutation dans le but de découvrir une opposition entre l'indicatif et le subjonctif. Le test de commutation peut servir à distinguer deux éléments d'une paire minimale (par ex. la paire [u] / [ɔ] en français) si l'alternance de ces éléments provoque une différence sémantique (*pour/port*). De même, il peut indiquer une différence entre deux éléments, par exemple l'indicatif et le subjonctif, si l'alternance de ces éléments provoque une différence dans l'expression (par ex. entre *fais* et *fasse*). Rothe vise à identifier les variantes facultatives d'une part et les variantes automatiques de l'autre.

La description de la syntaxe du latin et de l'ancien français suit les principes déjà présentés dans les études de Foulet (1930 (1977)), de Bassols de Climent (1945 (1967)), d'Ernout et de Thomas (1953 (1984)), et de Moignet (1959) (v. notre résumé dans le tableau 3 p. 73). En ce qui concerne le français moderne, l'étude de Rothe (1967 : 236-238) ne comporte non plus rien de nouveau : l'emploi du subjonctif peut être automatique, le subjonctif peut concurrencer l'indicatif sans différence de sens (variante facultative) ou une opposition sémantique peut être repérée entre l'indicatif et le subjonctif (*dire qu'il vient/vienne*). Quant à l'opposition sémantique, selon Rothe, il s'agit d'un jeu entre le sens provoqué par l'indicatif et celui que donne le subjonctif, de même que l'opposition entre [u] et [ɔ] provoque un changement de sens dans *pour/port*. Nous doutons de la validité de la méthode de commutation phonologique dans l'étude sémantique. Rothe (1967 : 99-100) veut démontrer que dans *je dis qu'il vient* en face de *je dis qu'il vienne*, le sens du verbe *dire* dépendrait du mode de la subordonnée parce que dans le dernier cas on peut substituer *vouloir* à *dire* : *je veux qu'il vienne*. La substitution de *vouloir* à *dire* serait-elle cependant purement sémantique ? Dans son test de commutation, Rothe devrait démontrer, sur le plan de la parole, une identité entre [di] et [vø] ce qu'il ne fait pas. Même Rothe (1967 : 100) admet que /ʒədi/ et /ʒəvø/ n'ont pas le même sens.

Boysen (1971) propose une hiérarchie syntagmatique à trois niveaux pour décrire l'emploi du subjonctif et les facteurs qui déterminent l'emploi de ce mode. Le premier niveau, soit le niveau homonexe<sup>11</sup>, est attribué à l'emploi du subjonctif dans la proposition indépendante (quelques rares verbes employés à l'imparfait ou

<sup>11</sup> Le niveau homonexe, terme inventé par Boysen (1971 : 26), comprend l'emploi du subjonctif qui ne dépend pas de facteurs extérieurs à la proposition.

au plus-que-parfait du subjonctif). L'emploi homonexe du subjonctif se rencontre aussi en complétive : *je crois qu'il eût fait le travail*. Il s'agit ici d'un emploi exceptionnel du subjonctif au lieu du conditionnel. Selon le linguiste danois (1971 : 165), le facteur déterminant le subjonctif est alors situé dans la subordonnée elle-même. Boysen, sans identifier ce facteur de manière générale, insiste sur le caractère particulier de chaque cas. Au deuxième niveau, soit au niveau homo-hétéronexe, le subjonctif est utilisé dans une proposition subordonnée précédant une proposition principale, par exemple *qu'il fasse le travail, je le crois*. Le niveau le plus important, selon Boysen, est enfin le troisième, soit le niveau hétéronexe comprenant le subjonctif de la proposition subordonnée précédée d'une proposition principale : *je ne crois pas qu'il fasse le travail*. Au troisième niveau sont distingués quatre groupes de facteurs déterminant l'usage du subjonctif : préfixes dérivatifs, flexifs (temps, mode, aspect, personne), facteurs syntaxiques et racine du verbe de la principale, soit la sémantique. Boysen (1971 : 87) se sert de la paire *espérer – désespérer* pour montrer l'influence du préfixe *dé(s)-* sur le mode subjonctif dans *Le rêve de ma vie est mal employé et je désespère qu'à moi seul je puisse l'amener à la vie*. Selon Boysen (1971 : 89-90), l'influence de deux flexifs sur le mode subjonctif peut être constatée dans *Supposons que vous ayez été présent*, où le verbe de la principale est à l'impératif (mode) et à la 1<sup>ère</sup> personne du pluriel. Quand il n'y a pas de sujet, comme c'est le cas du syntagme *en admettant que*, le verbe de la subordonnée est au subjonctif (Boysen 1971 : 97) : *En admettant que notre traduction soit fidèle, la solution proposée par Hegel ne peut nous contenter*. L'influence de la racine négative du verbe *ignorer* de la principale explique l'emploi du subjonctif de la subordonnée (Boysen 1971 : 126) : *J'ignorais que nous ayons à fournir le nom et l'adresse de notre dentiste*.

*The Syntax of the Old French Subjunctive* (1974) de Jensen présente une étude descriptive de l'emploi du subjonctif en ancien et en moyen français, malgré l'absence de ce dernier terme dans le titre. Jensen (1974 : 7) date l'ancien français à la période allant de 842 à 1500. Le but du travail est une description de tous les emplois syntaxiques du subjonctif et une étude des déviations de ce que Jensen appelle la norme. Aucune définition de cette norme n'est donnée. L'analyse des occurrences repérées n'est malheureusement pas très développée (aucune statistique). L'auteur ne distingue pas suffisamment les différentes époques étudiées. Selon Jensen, l'indicatif s'emploierait presque toujours avec les verbes de sentiment, même avec le verbe *craindre* (cf. le latin, où était utilisé le subjonctif). Le subjonctif se rencontrerait souvent après les propositions affirmatives en *cuidier, penser, croire* (verbes d'opinion). L'emploi du subjonctif dans une subordonnée causale en *comme* ne ferait qu'imiter la syntaxe latine. L'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif seraient fréquents dans les propositions hypothétiques.

D'après l'analyse de Gross (1978), il serait impossible de prévoir l'emploi du subjonctif français à cause de l'incohérence et l'obscurité des valeurs attribuées à ce mode. Le subjonctif ne serait qu'une variante morphologique de l'indicatif sans sens spécial. Tout comme Foulet, Gross (1978 : 64) nie l'intérêt d'une étude sémantique du subjonctif. Il semble toutefois improbable que la langue, en dépit de tout principe économique, persiste à garder des formes verbales sans sens spécial. Si l'affirmation de Gross était correcte, nous pourrions présumer que la morphologie

du subjonctif des verbes irréguliers aurait fini par être remplacée par celle de l'indicatif. Il est vrai que la morphologie du subjonctif présente une nette tendance à la simplification. Par exemple, le verbe *donner* avait trois formes de subjonctif présent en ancien français : *doigne, doinst* et *donge* (III<sup>e</sup> pers. du sing.), qui remontent vraisemblablement aux formes *doing* et *doins* de la I<sup>ère</sup> personne du singulier de l'indicatif présent (Lanly 1977 : 15, 126). Le subjonctif du français moderne garde cependant la forme *done* > *donne*, identique à la III<sup>e</sup> personne de l'indicatif présent. Malgré l'économie morphologique, les verbes irréguliers gardent toujours une remarquable complexité au subjonctif. Rappelons aussi que certains verbes déclaratifs, par exemple *dire*, imposent toujours soit l'indicatif (affirmation) soit le subjonctif (ordre) au verbe de la subordonnée : *j'ai dit* (= *annoncé*) *qu'on sert le dîner* vs *j'ai dit* (= *ordonné*) *qu'on serve le dîner* (cf. Bally 1950 : 313).

Dans une étude sur le français parlé au Canada, Poplack (1992 : 257) considère les propriétés (morpho)syntaxiques de la proposition principale comme le facteur déterminant le mode de la subordonnée. Comme il est impossible d'identifier un dénominateur commun pour tous les emplois du subjonctif, la variabilité en serait un trait inhérent. Pour Poplack (1992 : 242-243), l'indicatif, le subjonctif et le conditionnel sont des variantes d'une seule variable linguistique, ce qui en expliquerait l'alternance dans une subordonnée sans différence sémantique. La sélection entre les modes mentionnés est conditionnée par la présence ou l'absence de certains facteurs syntaxiques ou morphologiques de la proposition principale, dont des expressions d'affirmation, de négation, d'interrogation et de condition. Les résultats de Poplack mettent en évidence la rareté des contextes dans lesquels l'emploi du subjonctif est optionnel. En premier lieu, dans plus de 80 % des occurrences le verbe *falloir* régit une subordonnée au subjonctif. En outre, la langue parlée présente un nombre élevé de locutions conjonctives<sup>12</sup> (*pour que*) et de verbes (*vouloir*) fortement associés au subjonctif. Les résultats de Poplack ne font que confirmer ceux de nombre d'études antérieures. D'après Poplack (1992 : 258), le français est probablement la langue la plus hautement codifiée et standardisée des langues européennes. Le français canadien admet ainsi peu de variation dans l'emploi des modes.

### 1.2.2 Approches génératives<sup>13</sup>

Dans la théorie générative, développée par Chomsky (1980 : 11-12), la distinction saussurienne entre *langue* et *parole* est interprétée comme différenciation entre *compétence* grammaticale (connaissances d'un locuteur natif) et *performance* (réalisation de ce que dit un individu dans une situation). Selon

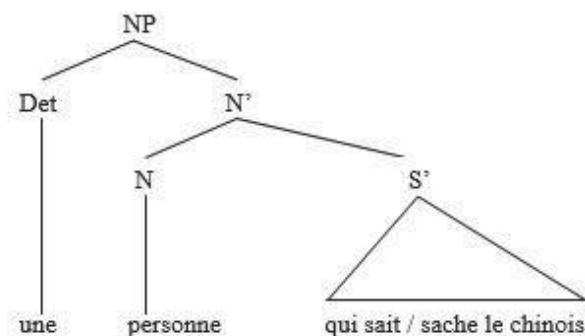
<sup>12</sup> Nous suivons la définition de Herman (1963 : 179), adoptée entre autres par Marchello-Nizia (1997 : 366-377), des termes de *conjonction* et de *locution conjonctive*. Les locutions conjonctives sont des groupes de mots constitués d'une conjonction de subordination (*que, comme*) et d'un ou de plusieurs éléments : préposition (*pour que, après que*), adverbe (*bien que, ainsi comme*), préposition + adverbe/nom (*pour tant que, afin que*) ou pronom (*lequel que, tel que*) renvoyant à cette conjonction ou servant à en préciser la fonction. (Cf. aussi Ducos - Soutet 2012 : 100-101.)

<sup>13</sup> Autres approches génératives : Huot (1986), Barbaud (1991), Progovac (1993), Abouda (2002).

Chomsky, un natif acquiert la compétence par le dispositif d'acquisition du langage (LAD = *Language Acquisition Device*). Grâce à ce dispositif, un natif est capable de distinguer entre une proposition grammaticalement correcte et une proposition agrammaticale. Chomsky (1982 : 17-18) a essayé de construire une grammaire générative qui représente formellement toutes les propositions grammaticales possibles d'une langue spécifique. Sa grammaire universelle comporte des règles et des principes structuraux qui, à son avis, sont valables pour toutes les langues. Les règles syntagmatiques identifient les différentes structures de la phrase et en prédisent la forme. Pour définir ces règles syntagmatiques, Chomsky a présenté la théorie X-barre (notée X'). Les transformations, par contre, permettent d'expliquer différents phénomènes perçus dans la langue : interrogation, négation, condition, subordonnée relative, etc. Grâce au système de règles, il est possible de produire, soit générer, de nouvelles propositions. Certains linguistes ont appliqué la théorie de Chomsky dans leurs études sur le subjonctif français.

Kampers-Manhe (1991) étudie l'emploi du subjonctif dans les propositions relatives en français moderne au moyen de la commutation du subjonctif et de l'indicatif dans un même contexte syntaxique. Après un superlatif relatif, le subjonctif s'impose généralement. Dans les propositions subordonnées exprimant un but ou après une proposition principale négative, interrogative ou conditionnelle, le verbe de la subordonnée peut être au subjonctif ou à l'indicatif si l'antécédent est indéfini. D'après le modèle de Kampers-Manhe (1991 : 120), la relative dans *Je cherche une personne qui sait/sache le chinois* peut être décrite comme suit :

FIGURE 1 La structure générative d'une relative selon Kampers-Manhe.

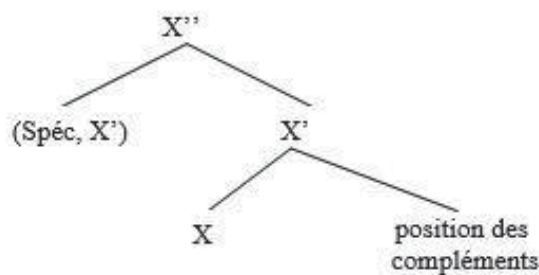


Notons que Kampers-Manhe n'analyse pas la structure de S', contrairement à Lalaire, qui suit les règles de réécriture de Chomsky.

D'après Lalaire (1998), la variation modale serait régie d'une part par des principes généraux qui dépassent la tripartition traditionnelle des complétives, relatives et circonstancielles, et d'autre part la syntaxe y jouerait un rôle essentiel. Cette étude (Lalaire 1998 : 4-13) se réclame de la grammaire générative et transformationnelle, notamment de la théorie X-barre postulant une structure

interne hiérarchisée homogène non seulement pour les catégories syntaxiques  $N''$ ,  $V''$ ,  $A''$  et  $P''$ , mais aussi pour  $I''$  ( $I$  = Inflection ou flexion verbale en français) et  $COMP''$  (= *complementizer* ou *complémenteur*<sup>14</sup> en français). Le complémenteur peut être une conjonction, un pronom relatif ou interrogatif. Si l'on appelle  $X$  soit  $N$ , soit  $V$ , soit  $A$ , soit  $P$ , soit  $I$ , soit  $COMP$ ,  $X$  constitue la tête d'un domaine  $X''$ . (Lalair 1998 : 7-8.) Voici cette structure sous la forme d'un indicateur arborescent :

FIGURE 2 La structure d'une phrase selon la théorie X-barre (Lalair 1998 : 5).

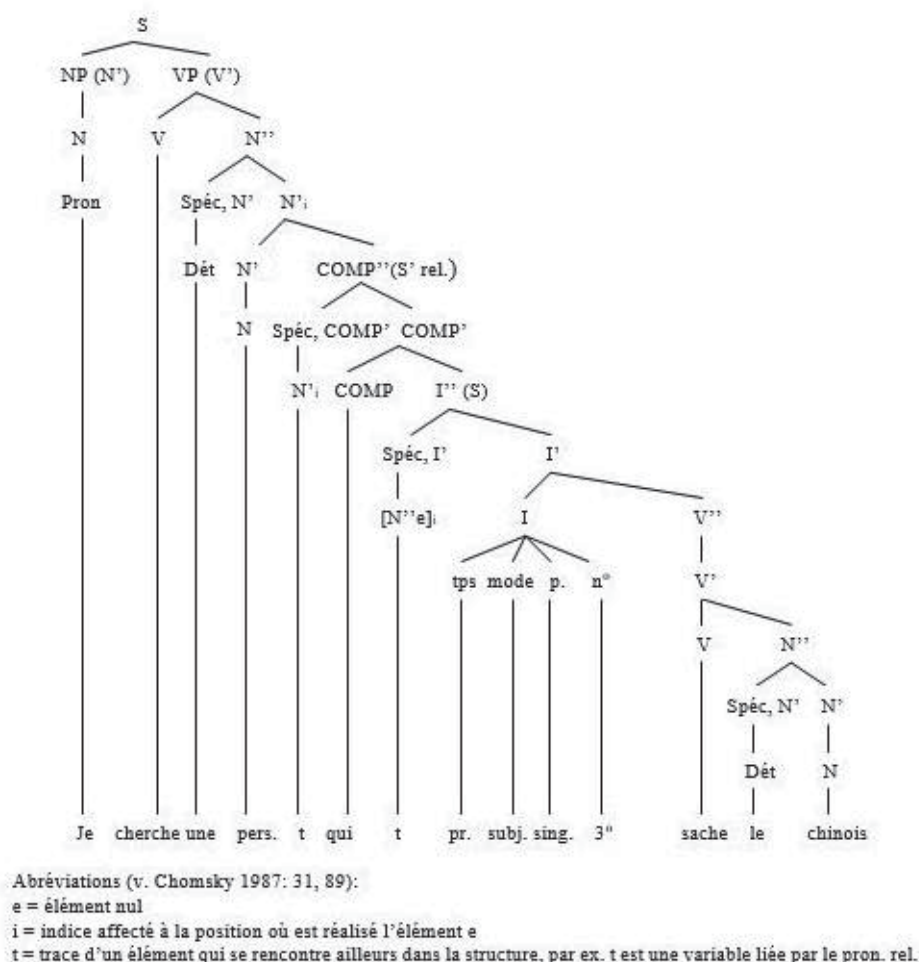


Le modèle X-barre est réparti en trois niveaux hiérarchiques ou projections successives : le niveau zéro-barre ou la projection minimale ( $X$ ), le niveau 1-barre ou la projection intermédiaire ( $X'$ ) et le niveau 2-barre ou la projection maximale ( $X''$ ). Le spécifieur (*Spéc*) n'est pas une catégorie syntaxique, mais une fonction grammaticale. Par exemple, dans *le chinois* de la figure 3 ci-dessous, *le* représente la catégorie syntaxique déterminant (*Dét*), tandis que sa fonction grammaticale est celle de spécifieur. La position du spécifieur d'une tête  $N$  peut donc être occupée par les déterminants (articles, pronoms, quantitatifs) et celle d'une tête  $V$  par la copule.

Si l'on postule la théorie X-barre pour les entités  $I$  et  $COMP$ , la  $S'$  relative (la phrase comprenant le domaine  $S$  et  $COMP''$ ) présente la structure suivante :

<sup>14</sup> Dans son modèle, Lalair utilise l'abréviation  $C$  pour *complémenteur*, ce qui peut être trompeur à cause de  $C$  = *conjonction* dans le modèle de Chomsky. Nous avons remplacé  $C$  par  $COMP$  dans les schémas. Lalair et Kampers-Manhe emploient la terminologie anglaise :  $NP$  (*noun phrase*) au lieu de  $SN$  (*syntagme nominal*), etc.

FIGURE 3 La structure d'une proposition subordonnée relative avec le verbe au subjonctif<sup>15</sup>.



Une relative est insérée dans un N'' et comporte une position COMP saturée par un N'i qui est relié par co-indiciation au N'i antécédent extérieur à la relative et à la catégorie vide [N''e]i intérieure à la relative. D'après Chomsky (1987 : 31), les catégories vides, soit les éléments non directement observables, dépourvus de réalisation phonétique, seraient nécessaires pour l'explication du fonctionnement général des langues naturelles.

Dans son analyse sur l'emploi des modes, Lalaire renonce à l'approche mentaliste pour éviter le risque de sombrer dans la subjectivité. En revanche, il utilise le modèle GB (= *Government and Binding Theory*, modèle du gouvernement

<sup>15</sup> Nous avons construit cette figure sur la base de plusieurs figures présentées par Lalaire (1998 : 5, 148, 153). L'exemple est le nôtre.

et du liage) de Chomsky. Le concept de *gouvernement* renvoie au rapport structural entre la tête *X* et les catégories qui en dépendent : les *N*, *A*, *V*, *P* et les entités *I* et *COMP* sont gouverneurs et les *N''* et *S'* gouvernés (Chomsky 1987 : 20). Le concept de *liage* comprend le rapport du pronom, du nom propre ou de la variable avec l'antécédent possible (Chomsky 1987 : 17). En suivant la théorie *X-barre*, Lalaire note que les propositions subordonnées au subjonctif présentent un trait les distinguant des propositions principales. Ce trait est la position subordonnée du subjonctif (= la position *COMP*), qui joue le rôle principal dans la sélection du mode. Selon Lalaire (1998 : 6), le terme qui gouverne le *S'* occupant la position de *COMP* déterminerait le mode de ce *S'*. L'entité *I* est le lieu de réalisation de temps, personne, nombre et mode.

D'après les résultats de Lalaire, le subjonctif est utilisé dans les propositions subordonnées dont la position *COMP* n'est pas transparente, c'est-à-dire qu'elle ne présente pas de projection maximale. Quand le sens lexical du gouverneur comporte le trait [+ virtuel] ou que la proposition principale présente une interrogation, une hypothèse ou une négation, il ne s'agit pas d'une projection maximale. À notre avis, la grammaire générative et la théorie *X-barre* peuvent constituer un modèle de description de la structure d'une proposition subordonnée au subjonctif. Ce modèle n'offre cependant rien de nouveau, fait démontré par les résultats de Lalaire (1998 : 347, 366), qui admet l'insuffisance explicative du modèle GB non seulement quant à la variation modale mais aussi en ce qui concerne le fait que les entités mode et temps ne soient pas séparables dans *I'*.

Malgré la différence du mode employé, le modèle *X-barre* est cependant le même chez Lalaire et Kampers-Manhe. Par conséquent, la méthode générative n'arrive pas à une description adéquate (morpho)syntaxique, et surtout sémantique, des modes. Selon Kampers-Manhe, le syntagme nominal (*SN* = *NP*) dont la relative est au subjonctif est interprété comme dépourvu de référent identifiable, c'est-à-dire comme non spécifique. Le *SN* à la relative à l'indicatif serait par contre considéré comme spécifique. Selon Kampers-Manhe, le subjonctif n'impliquerait aucun procédé autonome du fait qu'il ne spécifie pas le temps. Par conséquent, aucune valeur de vérité ne peut être attribuée au contenu propositionnel avec un verbe au subjonctif. La conclusion de Kampers-Manhe répète le résultat des études antérieures : le subjonctif est un mode de la dépendance, utilisé préférentiellement dans une subordonnée.

### 1.2.3 Approches fonctionnelles<sup>16</sup>

À la différence des approches syntaxiques, le fonctionnalisme explique l'usage des modes par une série de fonctions. Pour rendre compte des différences de ces deux approches, nous recourons aux études de Boysen (1971) et de Blücher (1979). Aussi bien les approches syntaxiques que les approches fonctionnelles prévoient une hiérarchie de facteurs influant sur l'emploi du

<sup>16</sup> Autres approches fonctionnelles : Imbs (1953), von Wartburg – Zumthor (1958 (1973)), Cohen (1965), Nordahl (1969), Corbeil (1971), Globevnik (1983), Haillet (1995), Cellard (1996), Vet (1998).

subjonctif. Si la hiérarchie de Boysen est fondée sur les critères syntaxiques, Blücher souligne l'importance des fonctions déterminant le caractère signifiant (choix du locuteur) ou insignifiant (emploi mécanique) du subjonctif. C'est surtout la notion de *choix*, c'est-à-dire le rôle du locuteur, qui distingue l'approche fonctionnelle de l'approche syntaxique. Blücher (1979 : 18-19) propose une hiérarchie à trois niveaux. Le premier niveau est la différenciation sémantique, par exemple *Je cherche une personne qui sache le chinois* vs *Je cherche une personne qui sait le chinois*. Selon Blücher, le subjonctif exprime la possibilité et l'indicatif la réalité. L'emploi du subjonctif au deuxième niveau est automatique sans sens spécial, requis par certaines constructions syntaxiques, par exemple *jusqu'à ce que* dans *Je resterai ici jusqu'à ce que tu me mettes à la porte*. L'emploi de l'indicatif y est exclus. Au troisième niveau, appelée celui de variation, le subjonctif peut alterner avec l'indicatif. Le mode y serait optionnel, mais sans sens spécial comme dans les phrases suivantes : *Il n'est pas certain que ce soit possible* vs *Il n'est pas certain que c'est possible*. À notre avis, il y a cependant une nuance distinctive entre ces phrases : le subjonctif accentue le doute, tandis que l'indicatif souligne le fait que la réalisation est impossible. En bref, l'approche fonctionnelle fait la distinction entre le subjonctif requis par la syntaxe et le subjonctif optionnel choisi par le locuteur.

Pour nombre de linguistes actifs dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la différence entre l'indicatif et le subjonctif s'expliquerait par des fonctions psychologiques de l'emploi des modes. Ces facteurs semblent cependant difficiles à définir. Une des premières approches psycho-fonctionnelles est celle de Lerch, présentée dans deux articles (Lerch 1919 a et Lerch 1919 b). Pour Lerch (1919 b : 339), le subjonctif se rencontre dans les subordinées complétives en *que* et dans les relatives dont la fonction est celle d'un sujet psychologique. Selon le chercheur allemand, dans *je m'étonne qu'il soit venu* le sujet psychologique est ce qui est connu (*qu'il soit venu*) du locuteur et le prédicat psychologique ce qui est nouveau (*je m'étonne*). Le prédicat psychologique est le contenu le plus important d'une phrase : dans *je crois qu'il est venu*, le prédicat psychologique est *qu'il est venu*. Par contre, le prédicat psychologique de *je ne crois pas qu'il soit venu* est *je ne crois pas*. Il est légitime de poser trois questions sur l'approche psycho-fonctionnelle de Lerch : 1) D'où viennent les termes *sujet* et *prédicat psychologiques* ? 2) Ne serait-il pas possible de les remplacer par d'autres plus adéquats ? Notons que *sujet* et *prédicat* ne sont pas ici des termes linguistiques de l'analyse grammaticale. 3) Quel est le terme ou la fonction pour *je crois* dans *je crois qu'il est venu* ? Parmi d'autres linguistes du début du XX<sup>e</sup> siècle, Regula (1936 : 294-295), entre autres, soutient la théorie de Lerch sur le sujet psychologique.

À notre avis, les termes *sujet* ou *prédicat psychologiques* et *subordination psychologique* employés dans les théories fonctionnelles de Lerch et de Regula (cf. l'approche de De Boer p. 27) peuvent être comparés aux catégories vides, soit les éléments non directement observables de Chomsky, ou à la position COMP non transparente de Lalaire. Ces éléments semblent des périphrases d'un trait difficilement justifiable qui jouerait le rôle principal dans la sélection du mode.



La description fonctionnaliste de Brunot (1922), et celle, beaucoup plus récente, de Gougenheim (1969), présentent des formulations souvent très proches les unes des autres. Selon Brunot (1922 : 513–519) et Gougenheim (1969 : 191–203), il y a deux types de subjonctif, l'un requis par certaines constructions syntaxiques (servitude grammaticale) et l'autre optionnel (choix du locuteur). De plus, d'après les deux chercheurs, le subjonctif peut jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle commuter avec l'indicatif dans certains emplois selon le sens : *J'entends que vous ne me suiviez pas* (constatation) vs *J'entends que vous ne me suiviez pas* (volonté), *Je suppose que Pierre est venu hier* (raisonnement) vs *Je suppose que Pierre soit venu hier* (possibilité). Brunot (1922 : 520–524) se prononce contraire à une interprétation logique ou psychologique des modes. Ainsi, dans les emplois où le subjonctif est seul possible, il est dépourvu de contenu sémantique. Il s'agit alors d'une servitude grammaticale, sans laquelle le message serait compréhensible, mais non grammatical : *Il est furieux qu'on l'ait trompé* (Brunot 1922 : 826) et *C'est le meilleur remède que je puisse vous proposer* (Brunot 1922 : 841).

Lau (1970) étudie le subjonctif dans les subordonnées du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle au but d'en déterminer la fonction dans les subordonnées d'un contenu actualisé, et donc réalisé. Lau se sert de la notion de *subordination psychique* (*psychische Unterordnung*<sup>17</sup>), développée par Gamillscheg (1957 : 494), qui l'induit à expliquer le subjonctif par l'emploi de verbes dont le sens présente un élément affectif ou exprime une pensée ou une croyance. Toutefois, le subjonctif de la subordination psychique ne se rencontre pas avant le XV<sup>e</sup> siècle, à quelques rares exceptions près. Ce serait à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que l'emploi du subjonctif augmenterait considérablement dans les subordonnées d'un contenu actualisé, par exemple, chez Calvin : *c'est chose fort rare qu'ils soyent munis de telle prudence et vivacité d'esprit, que chacun voye ce qui est bon et utile* (Benoit 1961 : 513). Il faut aussi prendre en considération la syntaxe de la proposition, c'est-à-dire si elle est négative, interrogative ou hypothétique : *Comment se porroit il faire, fait elle, que je ne l'eusse sceu, s'il y eust mal ?* (QJM, p. 111).

Lau (1970 : 263–269) explique l'emploi du subjonctif dans les subordonnées d'un contenu actualisé par deux raisons : en ce qui concerne les verbes de jugement (*c'est droiz que, il me plaist que, etc.*) et de sentiment (*craindre, avoir peur, avoir pesance*), l'emploi analogique serait très fort parce que, dès l'ancien français, le subjonctif s'utilisait dans les cas non actualisés. En outre, l'influence du latin sur la syntaxe française des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles serait sensible dans le système modal français, notamment avec les verbes de crainte, à cause de la littérature traduite. Notons que le matériel de Lau (1970 : 27–28) est très réduit et limité à l'ancien français sur ce dernier point. L'étude de Lau met en évidence la différence du système modal de l'ancien français et de celui du français moderne. Si nous sommes d'accord avec Lau sur l'importance de la syntaxe et sur l'influence du latin dans l'emploi du subjonctif, le facteur psychique est cependant un élément explicatif de faiblesse considérable dans son interprétation.

<sup>17</sup> Lau (1970 : 17) considère *psychische Unterordnung* comme synonyme de *sujet psychologique*, notion employée par Lerch (v. p. 23).

L'approche fonctionnelle de Martinet diffère des autres approches, puisque son but est de décrire l'emploi communicatif de la langue par un locuteur natif. Si d'autres linguistes fonctionnalistes recourent en dernier lieu aux faits syntaxiques, Martinet (1979 : 6) applique à l'analyse de l'emploi des modes la notion de *signe linguistique* saussurien qu'il appelle monème, dont la forme (cf. *signifiant* de Saussure) correspond à un sens (cf. *signifié* de Saussure). Pour Martinet (1979 : 102), les modalités verbales sont des syntagmes ou des monèmes lexicaux ou grammaticaux (morphèmes) auxquels est commune une série de faits distinctifs ou modalités : temps, vision<sup>18</sup>, mode, aspect et voix. Un syntagme verbal se distingue d'un autre par les modalités qu'il signale ou ne signale pas. D'après Martinet (1979 : 101), le syntagme subjonctif (*qu'il*) *chante* se distingue des autres syntagmes par l'absence du monème de temps passé qui caractérise le syntagme subjonctif passé (*qu'il*) *chantât*, par l'absence du monème parfait qui caractérise le syntagme subjonctif parfait (*qu'il*) *ait chanté* et par l'absence d'un des monèmes de voix qui caractériserait le syntagme subjonctif passif (*qu'il*) *soit chanté* ou le syntagme subjonctif réfléchi (*que ça*) *se chante*.

Selon Martinet, un syntagme verbal est traité comme un monème modal s'il signale le mode de manière explicite. Pour Martinet (1979 : 111), l'indicatif n'a pas de marque formelle ni de distincte valeur modale, mais représente une occurrence dans la réalité. Le subjonctif, par contre, signale le mode par ses morphèmes. Pour le linguiste français (Martinet 1979 : 120), le monème subjonctif représente une occurrence en tant que conception de l'esprit, c'est-à-dire sans existence réelle. Par conséquent, l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif est l'opposition du réel, exprimé par un monème verbal nu<sup>19</sup> (l'indicatif), et de l'imaginé, exprimé par le monème subjonctif. Malgré la prise en considération des principes saussuriens (signe linguistique), l'analyse de Martinet (1979 : 122) aboutit à une explication syntaxique. Le subjonctif est le plus fréquent dans les propositions subordonnées (*prédicatoïdes*). Si une partie de l'énoncé présente la même forme qu'une phrase complète, par exemple *il vienne demain*, dans *Je veux qu'il vienne demain*, *vienna* a l'apparence d'un prédicat. Toutefois, comme il se rattache à un segment qui est une détermination du prédicat *veux*, il ne peut pas être considéré comme prédicat. Martinet (1979 : 18) le qualifie de *prédicatoïde*. Le subjonctif dépend alors d'éléments lexicaux ou de structures syntaxiques (par ex. négation, interrogation) de la proposition principale.

Pour Martinet (1979 : 127), le subjonctif n'est pas un mode de la dépendance parce qu'il peut s'opposer au verbe nu dans les énoncés autonomes : *Qu'il chante* vs *Il chante*. Le chercheur français évoque la faiblesse fonctionnelle manifestée dans l'homonymie d'une partie du paradigme de l'indicatif (verbe nu) et du subjonctif : *Je cherche un jardinier qui taille* (ind./subj.) *la haie*. Cette homonymie peut occulter le sens de la forme verbale en question. Les locuteurs tendent à réagir dans le sens de la simplification, de la régularisation ou de

<sup>18</sup> En ce qui concerne le futur et le conditionnel, il existe la modalité appelée vision (décalée dans le passé vs non-décalée) (Martinet 1979 : 100-101).

<sup>19</sup> Le monème verbal nu ne constitue pas une unité linguistique particulière (Martinet 1979 : 111).

l'élimination de l'emploi des modes. Cette dernière observation offre une piste intéressante à l'explication des emplois non conventionnels du subjonctif.

Harris (1978 : 171-175), Batty et Hintze (1992 : 235-240, 293) et Touratier (1996 : 167-172) étudient l'emploi des modes en français moderne à la base de la notion de *choix*. Quant aux phénomènes syntaxiques, y compris le subjonctif, ils distinguent trois catégories d'emplois : les servitudes grammaticales, les variations stylistiques et les oppositions de sens. La classification ressemble donc à celle de Blücher (v. p. 23). Dans le cas de la servitude grammaticale, l'emploi du subjonctif ne relève pas du choix du locuteur. Dans *Je suis heureux qu'il ait fait cela*, le subjonctif n'a par conséquent aucun sens spécial.

L'approche fonctionnelle est caractérisée par le choix du locuteur aussi bien au premier niveau de la différenciation sémantique qu'au troisième niveau de la variation optionnelle. Les facteurs psychologiques ne nous semblent pas suffisants pour expliquer l'emploi non conventionnel du subjonctif. Une possibilité serait de recourir aux méthodes de la sociologie linguistique pour découvrir plus en détail le rôle du locuteur. Selon Labov (2001 : 503-511), pionnier de la sociolinguistique, les attitudes et les facteurs sociaux expliquent par exemple la variation phonétique, ce qui conduit aux changements linguistiques. Les recherches de Labov démontrent que l'attitude de l'informant est le facteur explicatif essentiel de la variation linguistique. La méthode de la sociologie linguistique, dont les variables sont par exemple le niveau culturel ou le statut socio-économique du locuteur, le niveau de style du discours, pourrait être appliquée à l'explication des changements de l'emploi des modes. L'intérêt d'une telle approche est indéniable mais difficilement formalisable.

#### 1.2.4 Approches psycho-sémantiques<sup>20</sup>

D'après Damourette et Pichon (1911-1936), De Boer (1923), van der Molen (1923), ainsi que Le Bidois et Le Bidois (1968), l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif présente une actualisation linguistique de nuances psychologiques. À l'instar des fonctionnalistes (v. p. 22-26), ces linguistes identifient le subjonctif comme exprimant l'irréel ou le douteux ; l'indicatif, par contre, exprime le réel ou le certain. Damourette et Pichon cherchent à présenter une explication générale de l'usage de l'indicatif et du subjonctif. Ils (1911-1936 : 469, 482) renoncent à la notion de *mode*, employée traditionnellement par les grammairiens pour décrire l'indicatif, le subjonctif, l'impératif et le conditionnel. Comme ces deux grammairiens ne s'intéressent qu'à l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif, ils se servent de terme *mæuf*<sup>21</sup> employé pour l'indicatif et le subjonctif, mais non pour le conditionnel, dans les traductions françaises des grammaires latines du IV<sup>e</sup> siècle (par ex. l'*Ars minor* de Donat). La différence entre les termes *mode* et *mæuf* serait sémantique et terminologique. Comme

<sup>20</sup> Autres approches psycho-sémantiques : Kalepky (1894, 1927, 1928), Soltmann (1914), Clédat (1923), Brunot - Bruneau (1949 (1969)).

<sup>21</sup> V. Martin *et al.* 2012 : s. v. *meuf* 'modus', employé par exemple dans la traduction partielle de l'*Ars minor* de Donat, ms. d'Oxford, All Souls College, 182, fol. 318v<sup>o</sup>a (Städtler 1988 : 132). La graphie *mæuf* ne se rencontre pas dans les textes dépouillés par Martin *et al.* Damourette et Pichon n'en expliquent pas l'origine de la graphie.

l'impératif est de nature locutoire et l'indicatif et le subjonctif de nature délocutoire<sup>22</sup> et que le conditionnel est considéré comme temps au lieu de mode, le terme *mœuf* serait plus adéquat. Le subjonctif est le mœuf de non-jugement, soit de non-assertion qui sert à exprimer des faits considérés comme non réels et que le locuteur ne juge pas. En revanche, l'indicatif est le mœuf d'assertion (Damourette – Pinchon 1911–1936 : 602) qui sert à exprimer des faits réels. La différence des deux mœufs est illustrée par les exemples suivants : *Je crois avoir compris que l'exposition de photographie avait été reculée de mai à juin* vs *Je comprends que tu aies été indignée sur le moment*. L'emploi des deux mœufs peut être associé au protagoniste (= sujet grammatical du verbe principal de la subordonnée) ou au locuteur qui prononce la phrase. Dans le deuxième exemple ci-dessus, le protagoniste est allocutif (*tu*). Selon ces deux linguistes, les cas les plus intéressants à étudier sont ceux où le protagoniste est allocutif ou délocutif. Dans un très grand nombre de cas, l'emploi du subjonctif dépend des idées et des sentiments prêtés par le locuteur au protagoniste. L'indicatif est employé quand le protagoniste ou le locuteur porte un jugement sur la réalité des faits. Dans l'absence de tout jugement, c'est le subjonctif qui doit être employé. (Damourette – Pichon 1911–1936 : 473–476.) La notion de *non-assertion*<sup>23</sup> semble ici synonyme d'*irréel*.

De Boer (1923 : 85–89) considère le subjonctif comme le mode par excellence de la subordination psychologique. Le français moderne présenterait deux subjonctifs très différents l'un de l'autre. Le premier se rencontrerait là où le verbe est psychologiquement indépendant, exprimant toujours une nuance volitive, par exemple *Qu'il vienne me voir demain matin !*. Le second s'emploierait au cas où le verbe représente un certain degré de dépendance psychologique par rapport à l'idée exprimée dans la principale, par exemple *Dites-lui qu'il vienne me voir demain matin*. Si le subjonctif exprimait ici une nuance volitive, comme c'est le cas dans la principale (impératif), il devrait être possible de s'en servir invariablement après n'importe quelle forme du verbe déclaratif en question. Le verbe de la principale doit contenir l'idée d'une volonté pour que le subjonctif soit possible dans la subordonnée. Par exemple dans *Il me dit que je dois venir*, aucune forme de subordination psychologique n'est attestée.

Selon van der Molen (1923 : 16), le locuteur, en se servant de l'indicatif, envisage objectivement l'action comme un simple fait. Le subjonctif, en revanche, est le mode de la subjectivité aussi bien dans les propositions indépendantes que dans les subordonnées (van der Molen 1923 : 36). De même, pour Grevisse et Goosse (2011 : 1152) le locuteur emploierait le subjonctif au but d'éviter de se prononcer sur la réalité des faits. C'est aussi l'avis de Togeby (1982 : 59–60) : le subjonctif est la forme intensive ou marquée du non-jugement qui a un sens particulier, très difficile à circonscrire. Le subjonctif présente un phénomène qui

<sup>22</sup> Dans la terminologie de Damourette et Pichon (1911–1936 : 473), le *locutif* est la personne qui parle, l'*allocutif* la personne à qui on parle et le *délocutif* (> délocutoire) la personne référant à l'être absent de l'acte de communication, c'est-à-dire la III<sup>e</sup> personne dont on parle.

<sup>23</sup> Plusieurs linguistes ont utilisé la notion de (*non-*)*assertion* pour expliquer l'emploi des modes parmi lesquels Hooper (1975), Confais (1990), Herslund (1999), Korzen (2003).

peut devenir l'objet d'une volonté, d'un doute, d'un sentiment, etc. L'indicatif, par contre, est la forme extensive ou non-marquée au sens linguistique imprécis.

Le Bidois et Le Bidois (1968 : 501-508) considèrent le subjonctif comme le mode de l'énergie psychique, rencontré dans des expressions de volonté, but, doute, émotion ou éventualité. Le subjonctif ne serait jamais une conséquence de la subordination et ne s'expliquerait pas non plus par l'influence du verbe de la principale (Le Bidois - Le Bidois 1968 : 513). Il ne dépendrait que d'un état de la pensée dont il est fonction. Dans *Je veux qu'il vienne*, il ne s'agirait pas du verbe *vouloir* de la principale exigeant le subjonctif, mais de la fonction impérative : *qu'il vienne, je le veux* (Le Bidois - Le Bidois 1968 : 503).

L'approche fonctionnaliste, basée sur le facteur psychologique, diffère nettement de toute approche psycho-sémantique du fait d'une tentative de hiérarchisation de l'emploi du subjonctif. Les fonctionnalistes mettent l'accent sur le choix du locuteur comme facteur décisif dans l'emploi du subjonctif, tandis que nombre de linguistes représentant le courant psycho-sémantique y soulignent le caractère volitif. Rappelons que la plupart des tentatives de description du subjonctif dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont psycho-sémantiques. Les approches fonctionnalistes sont plus tardives et, en général, plus élaborées : dans la hiérarchie à trois niveaux des fonctionnalistes, la différenciation sémantique ne représente que le premier niveau de l'analyse. Malgré les méthodes différentes, le résultat des deux approches est le même : le subjonctif exprime l'irréel ou le douteux ; l'indicatif, par contre, exprime le réel ou le certain.

### 1.2.5 Approches cognitives<sup>24</sup>

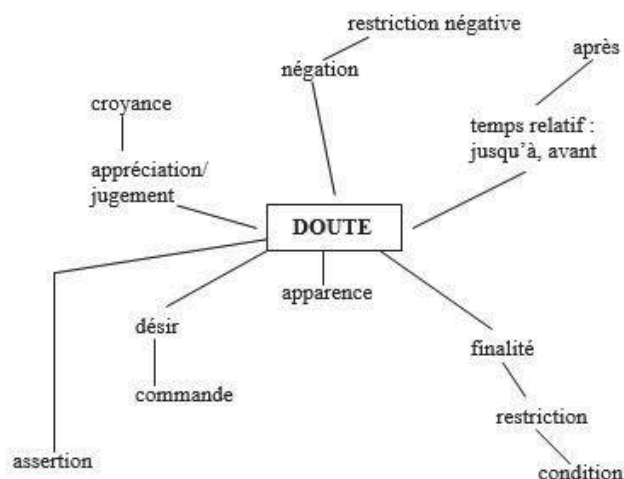
La grammaire cognitive, fondée par Langacker dans *Foundations of Cognitive Grammar* (1987), examine la structure d'une langue dans l'interaction avec la cognition humaine. Selon Langacker (2004 : 21), une structure symbolique est une combinaison de forme (structure phonologique) et de sens (conceptualisation). La grammaire cognitive considère la division en lexique, morphologie et syntaxe comme arbitraire et artificielle parce que tous les trois forment un continuum d'une structure symbolique (Langacker 1987 : 2-3). En ce qui concerne le sens, c'est un phénomène mental. Les emplois conventionnels des éléments linguistiques sont une partie de leur sens linguistique. Comme un élément possède plusieurs emplois conventionnels, la polysémie est la règle. Le réseau des valeurs familières et conventionnelles est formé autour d'un prototype qui représente, selon l'esprit humain, le sens le plus typique d'un élément linguistique. Le sens prototypique présente pourtant plusieurs sens non-prototypiques. Ces derniers sont cependant compréhensibles du fait de leur ressemblance au prototype. (Langacker 1987 : 17, 2004 : 41.) Le modèle prototypique représente ainsi une sorte de hiérarchie en spirale dont le noyau est le sens prototypique alors que les sens non-prototypiques se situent dans les cercles ultérieurs selon le niveau de déviance par rapport au prototype (cf.

<sup>24</sup> Autres approches cognitives : Hummel (2004).

l'exemple de Winters dans la figure 4, p. 29). La différence entre la structure symbolique cognitive et son équivalent saussurien réside dans la nature du système linguistique qui est, selon Saussure, automatique et indépendant des facteurs contextuels et de la variation individuelle du langage. Les cognitivistes, par contre, prennent en considération ces facteurs dans la communication.

Dans deux articles (Winters 1989 et Winters 1993), Winters étudie le subjonctif en ancien français et en français moderne dans le cadre de la grammaire cognitive afin de dégager les raisons de l'emploi de ce mode. À la différence de nombre de linguistes (v. Blücher p. 23, Brunot, Gouggenheim p. 24, Harris, Battye et Hintze, Touratier p. 26), elle considère tous les emplois du subjonctif comme significatifs. Winters regroupe nombre d'attestations du subjonctif sous le sens prototypique de doute :

FIGURE 4 Le sens prototypique du subjonctif (Winters 1993 : 272).



Selon Winters (1993 : 275), le prototype en question est intuitivement identifié par les locuteurs natifs. Ceux-ci utilisent des expressions de doute, ce qui expliquerait le sens du subjonctif. La notion de *doute* expliquerait l'emploi élevé du subjonctif non conventionnel dans la langue parlée dans les contextes où l'indicatif est toujours la norme, mais où le locuteur remet en question la réalisation de l'événement. La sensation de doute du locuteur motiverait les emplois non-prototypiques des cercles ultérieurs de l'hierarchie : l'emploi du subjonctif après le verbe *espérer*, après l'expression impersonnelle *il est probable que*, après la locution *après que* (v. la figure 4), etc. C'est donc la subjectivité, conduite par la sensation de doute du locuteur, qui joue un rôle important dans la sélection d'un mode.

D'après les résultats de Winters, le subjonctif de l'ancien français se rattacherait à la négation, à la subjectivité et surtout au doute du locuteur sur la

réalisation de l'événement. En français moderne, ce seraient par contre les expressions du jugement subjectif à dominer. Les changements dans l'emploi des modes remonteraient à trois faits (Winters 1989 : 707-708) : 1) La configuration du modèle prototypique expliquerait, entre autres, l'emploi du subjonctif dans les subordinées introduites par la locution *après que*. 2) À cause du changement à l'intérieur du prototype motivé par un emploi métaphorique ou métonymique du subjonctif, le mode employé après les principales au verbe de sentiment serait le subjonctif en français moderne (cf. l'ancien français). 3) Le changement dans la nature du prototype se présenterait dans deux cas opposés. S'il s'agit de l'éloignement du prototype par rapport au centre du modèle, le prototype ancien sera alors remplacé par un autre prototype. À cause de l'emploi plus fréquent d'un prototype donné, ce prototype peut devenir plus central dans le modèle. Autrement dit, ce qui n'est pas conventionnel aujourd'hui peut le devenir à l'avenir et vice-versa.

Le modèle prototypique de l'approche cognitive de Langacker et de Winters semble un moyen applicable à la description de l'emploi du subjonctif. Toutefois, le facteur intuitif qui constitue ce prototype devrait être difficile à justifier scientifiquement. Le facteur intuitif des cognitivistes pourrait être comparé au facteur psychique des fonctionnalistes (cf. p. 24). Selon Winters, le prototype serait intuitivement identifié par les locuteurs natifs. Comme les locuteurs seraient d'un niveau linguistique différent d'une part et que leur capacité intuitive ne serait pas non plus identique de l'autre, les prototypes devraient varier considérablement, ce qui pourrait sans doute expliquer la déviance dans l'emploi des modes. Les informants de Winters ont été des locuteurs natifs. Comment les locuteurs non natifs dont la langue maternelle ne connaît pas le subjonctif construiraient-ils le modèle prototypique du subjonctif ?

Le dernier point de l'approche cognitive qui pourrait être considéré comme discutable est la notion de *doute* comme noyau du prototype. Winters explique son choix par la fréquence de la notion de *doute* dans les réponses des informants interviewés. Malgré cela, il est légitime de mettre en doute son emploi au lieu d'employer les notions de *subjectivité* ou d'*incertain*. Winters (1993 : 276) considère cependant le concept de *subjectivité* comme trop abstrait pour servir de noyau au prototype du subjonctif ; la notion d'*incertain* n'est pas analysée.

### 1.2.6 Approches logico-pragmatiques

L'analyse logico-pragmatique explique la sélection du mode à l'aide du contexte discursif de la proposition entière. Le contexte discursif représente deux aspects : les interprétations subjectives du locuteur et de l'allocutaire de ce que la proposition veut dire et les conditions dans lesquelles la proposition a été construite. Martin (1983) a appliqué l'approche logico-pragmatique à l'étude du subjonctif français. Son étude se base sur trois notions : celle de *vérité floue*, celle d'*univers de croyance* et celle de *mondes possibles*. Pour Martin (1983 : 27), la vérité est toujours floue à cause de la polysémie : on glisse insensiblement d'une nuance de signification à une autre. Il définit (1983 : 36) la notion d'*univers de*

*croyance* comme l'ensemble des propositions que le locuteur considère comme vraies. Dans l'univers de croyance, Martin (1983 : 38-39) fait la distinction entre l'hétéro-univers et l'anti-univers. L'hétéro-univers comprend l'ensemble des propositions que tient pour vraies celui dont le locuteur rapporte le dire. Par exemple, dans *Pierre croit que Sophie est malade*, *Sophie est malade* appartient à l'hétéro-univers de Pierre. L'anti-univers consiste en propositions qui auraient pu être vraies, mais qui sont fausses dans un monde réel. Martin (1983 : 29) explique la notion de *mondes possibles* avec la phrase *Pierre est peut-être rentré* dans laquelle le locuteur pose le retour de Pierre dans un monde possible. Ce qui est dit est donné comme possible et non pas comme certain. Selon Martin, le subjonctif s'emploie quand la valeur de vérité ne peut pas être liée avec la proposition, c'est-à-dire quand la proposition est attribuée soit au monde possible soit à l'anti-univers. Le subjonctif des mondes possibles exprime doute (*Il doute que Pierre soit parti*), volonté (*Il souhaite que tu viennes*), but (*Il le dit pour que Pierre vienne*) ou nécessité (*Il est obligatoire que Pierre vienne*), tandis que le subjonctif de l'anti-univers exprime jugement critique (*Je regrette que Pierre soit parti*), concession (*Bien que Pierre soit parti, Sophie reste chez moi*) ou irréalité (*S'il eût pu faire telle chose, il eût compris que...*). (Martin 1983 : 104-120.) Malgré la nouvelle terminologie utilisée, le résultat de Martin concorde avec ceux de plusieurs autres études déjà présentées : le subjonctif est le mode de la possibilité ou de l'irréel.

Larrea (1987) essaie de démontrer qu'outre le subjonctif exprimant le virtuel il existe un emploi particulier de présupposition orientée positivement. Dans son analyse, il confronte l'emploi du subjonctif avec celui du conditionnel ou celui de l'imparfait de l'indicatif (formes en *-ais*). Selon Larrea (1987 : 163-167), l'information de la proposition peut être présentée aux deux niveaux : celui du présupposé (information connue) et celui du posé (nouvelle information). Au niveau du posé, aussi bien le subjonctif que les formes en *-ais* expriment l'idéal ou le virtuel. Dans son étude, Larrea se borne à examiner le niveau du présupposé où l'information connue est considérée comme vraie ou fausse selon la comparaison à la réalité. Larrea illustre sa théorie par les exemples suivants : *Je regrette qu'il soit absent* dans lequel le subjonctif possède la valeur de vérité qui est coïncidente avec celle de la réalité présupposée (il est absent). Ainsi, il s'agit d'une présupposition orientée positivement. Dans la proposition *Si j'étais à votre place, je resterais*, la valeur de vérité s'oppose à la valeur de vérité de la réalité présupposée (Je ne suis pas à votre place). Dans ce cas, Larrea parle d'une présupposition orientée négativement. En somme, le conditionnel et l'imparfait de l'indicatif exprimeraient une présupposition orientée négativement. Larrea (1998 : 166) souligne le fait que l'orientation négative de la valeur de vérité de l'événement constituerait le sens de base du morphème *-ais* dans la description du système des temps et des modes. En revanche, les propositions au subjonctif seraient toujours orientées positivement. Même si toutes les propositions au subjonctif ne présupposent pas la valeur de vérité (par ex. le subjonctif après les verbes de volonté), la réalité que le subjonctif inclut serait proche de la vérité : *Je souhaite que vous partiez*. La théorie de Larrea présente cependant une lacune : à notre avis, dans *Je doute qu'elle soit*



*chez elle*, le subjonctif ne serait pas positivement orienté ni la réalité que le subjonctif inclut proche de la vérité. Larreya (1987 : 182-183) constate le même problème, mais, pour lui, le subjonctif n'exprimerait pas une orientation négative. L'élément négatif se rencontrerait dans *Je doute*, tandis que *elle - être chez elle* serait en soi positive. De plus, le subjonctif et le conditionnel ne seraient pas très différents sémantiquement dans certains cas. Par exemple, dans *Imaginons une société qui soit/serait vraiment égalitaire*, il s'agit seulement d'une nuance distinctive : le subjonctif indiquerait une plus grande présupposition de réalité que le conditionnel (Larreya 1998 : 168).

Nølke (1993) essaie de trouver une seule signification pour tous les emplois du subjonctif français. Il se réclame de la théorie polyphonique, développée par Ducrot (1984 : 171-233). Cette théorie représente une situation à travers le prisme de tous les sujets possibles, présents explicite ou implicitement dans un énoncé. Selon Ducrot, au lieu d'une seule voix, un énoncé peut en faire entendre plusieurs. À l'intérieur d'une proposition, Nølke (1993 : 195) distingue entre le locuteur et les énonciateurs. Le locuteur est une personne qui construit une proposition audible. Les énonciateurs sont les auteurs des actes illocutoires, présuppositionnels ou argumentatifs qui forment le sens de la proposition. La relation entre le locuteur et les énonciateurs peut être variée : 1) Le locuteur peut s'identifier à l'énonciateur comme c'est le cas dans une affirmation sincère : *Je comprends que l'heure est venue*. L'indicatif s'utilise dans ce cas. 2) Le locuteur peut s'associer indirectement aux énonciateurs dans une présupposition : *Ce n'est pas vrai que ton père soit un riche planteur*. 3) Le locuteur peut se distancier des énonciateurs par une assertion positive sous-jacente aux déclaratives négatives : *Ils ne croient pas que Marie vienne*. Ainsi, l'emploi du subjonctif est rattaché à la notion de *polyphonie* quand une proposition a deux différents énonciateurs.

Toutefois, dans tous les cas de polyphonie, on n'utilise pas le subjonctif. Pour Nølke (1993 : 195), il y a deux polyphonies possibles : interne et externe. Lorsque quelqu'un d'autre que le locuteur est associé à l'énonciateur, il s'agit de polyphonie externe. Dans ce cas-là, la proposition ne comporte pas l'opinion du locuteur, étant alors plus objective ; par conséquent, l'indicatif est exigé comme dans *Pierre n'est pas certain que Sophie reviendra*. Si le locuteur est associé à plusieurs énonciateurs ou qu'il y a deux locuteurs différents dans la proposition, on parle de polyphonie interne : *On pense/Nous pensons que tu sois embêtée*. De plus, la notion de *locuteur* est également complexe parce qu'elle comporte un locuteur-en-tant-que-tel, associé à la nouvelle information, et un locuteur-en-tant-qu'individu, associé à la présupposition (information connue) : *Pensez-vous que Stéphane puisse s'en sortir ?*. Selon Nølke (1993 : 196), il s'agit de la polyphonie interne quand le point de vue présenté par la proposition subordonnée est associé au locuteur-en-tant-qu'individu et le point de vue présenté par la proposition principale est associé au locuteur-en-tant-que-tel. Dans ce cas-là, la proposition comporte l'opinion du locuteur, étant alors plus subjective. Par conséquent, le subjonctif est exigé (cf. l'exemple de Larreya : *Je regrette qu'il soit absent*). Pour expliquer les exceptions de l'emploi de l'indicatif dans les propositions de polyphonie interne, Nølke (1993 : 199-200) a recours aux connaissances de l'allocutaire sur l'information donnée (opinion, fait réel)

dans la subordonnée. Dans *De là vient que Daudet n'a pas fait école : de là vient aussi qu'il plaise à tant de lecteurs différents*, le fait du premier énoncé est déjà connu par l'allocutaire, ce dont le locuteur profite en présentant dans le deuxième énoncé un nouveau fait qui s'explique par la même raison.

Nølke considère donc le subjonctif comme un marqueur syntaxique de polyphonie interne. Il admet cependant la difficulté de dire s'il s'agit de la polyphonie interne dans *Pierre n'est pas certain que Sophie revienne*. De même, nous pouvons nous demander pourquoi l'emploi de l'indicatif est possible dans *On pense/Nous pensons que tu es embêtée* bien que le locuteur soit associé à plusieurs énonciateurs ou qu'il y ait deux locuteurs différents dans la proposition. Selon Nølke, il s'agirait alors d'un cas de la polyphonie interne. Les connaissances de l'allocutaire (tu) sur l'information donnée (tu es embêtée) conduisent-elles à l'emploi de l'indicatif ? La terminologie inventée par Nølke nous semble artificielle pour expliquer des nuances rencontrées dans différents contextes. Nølke (1993 : 206) constate lui-même que la théorie basée sur la polyphonie interne n'a rien ajouté à ses connaissances sur l'emploi du subjonctif. En fait, toutes les notions de base des approches logico-pragmatiques (*mondes possibles, vérité floue, univers de croyance, présupposition orientée positivement, polyphonie*) sont des concepts dont l'utilité dans l'explication de l'emploi du subjonctif ne nous semble pas complètement justifiée.

## 1.2.7 Approches basées sur la notion de *signe linguistique* de Saussure

### 1.2.7.1 Remarques préliminaires

Dans les approches déjà présentées, l'unité de base à analyser est la phrase dont le sens est déduit de ses composants. Comme le nombre de phrases possibles est plus élevé que le nombre de composants, chaque composant pourrait être polysémique. Du fait de la variation possible d'une phrase, plusieurs linguistes l'ont rejetée comme unité analytique en faveur du signe linguistique dont les deux composants (*signifié* et *signifiant*) sont intimement liés. Si le signifiant est modifié, le signifié le sera également. Ces approches considèrent la structure de la langue comme un ensemble de signes linguistiques. Et un message communiqué sera alors le résultat de l'emploi de signes dans la langue.

### 1.2.7.2 La psychomécanique de Guillaume<sup>25</sup>

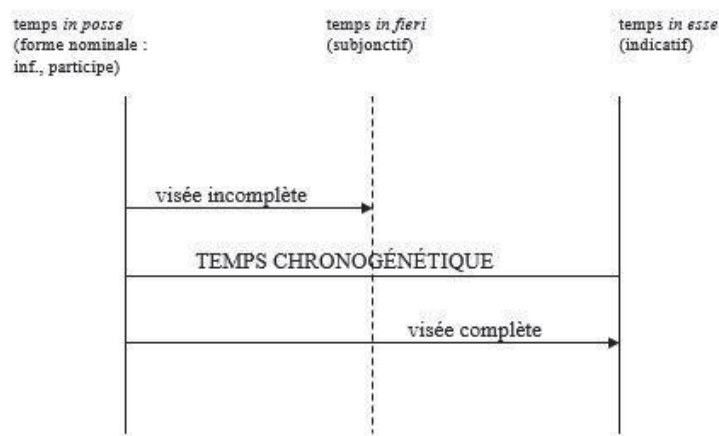
Ce ne fut qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que les grammairiens contemporains posèrent la question de la signification du subjonctif. L'emploi du subjonctif est-il plutôt mécanisé ? Dans la longue histoire des théories du subjonctif français, les hypothèses de Guillaume sur la nature du subjonctif marquent une étape de première importance. Sa théorie d'un processus psychologique est formulée en 1929 dans *Temps et verbe*. Selon Guillaume, le sens de la forme

<sup>25</sup> Autres approches basées sur la théorie de Guillaume : Barral (1965), Stefanini (1992).

linguistique du subjonctif, comparable au signifiant, serait invariable. Cette forme serait apte à traduire une représentation virtuelle de l'événement. Rappelons que Guillaume ne détermine pas le signifié. Comme le *signe linguistique* est une entité bien précise à deux faces, il est légitime de mettre en doute son utilité dans la description de la nature du subjonctif, qui ne présente pas en soi un signe linguistique. Même si nous considérons la psychomécanique comme peu apte à expliquer l'emploi des modes, nous ne pouvons pas l'ignorer vu son importance pour certains linguistes, notamment Moignet, Wunderli et Soutet.

Pour Guillaume, sous la pluralité des emplois particuliers se cache une représentation identique chez tous les sujets parlants. Cette représentation traduit une opération de pensée invariable. Selon la psychomécanique guillaumienne, le subjonctif est un moment de la représentation du temps qui, à la différence de l'indicatif, ne fait pas une nette séparation des époques du présent et du futur. L'emploi du subjonctif remonterait à une constatation intuitive du sujet parlant selon laquelle l'indicatif est impossible. C'est le recours à l'intuition qui est le point faible de l'approche guillaumienne. Il est difficile, sinon impossible, de vérifier une théorie portant sur l'intuition. Ce processus, appelé chronogénèse, présuppose un continuum temporel à partir de la forme nominale d'un verbe via le mode subjonctif jusqu'au mode indicatif. Si la chronogénèse n'a pas encore opéré, l'image-temps saisie est le temps *in posse*. Quand la transition du temps (visée) est incomplète et le temps chronogénétique parcouru en partie seulement, l'image-temps saisie se présente en cours de formation dans l'esprit et le subjonctif est employé. Quand la transition du temps *in posse* au temps *in esse* est complète et le temps chronogénétique parcouru dans son entier, l'image-temps est achevée et l'indicatif employé. Le processus de chronogénèse peut être interrompu par un événement incident à n'importe quel moment. Le moment d'interruption est celui entre la possibilité et la probabilité, ce qui conduit au changement du mode subjonctif en indicatif. (Anon. 1970 : 29-50.) La théorie de Guillaume est résumée dans la construction de l'image-temps (cf. Anon. 1970 : 29) :

FIGURE 5 Le temps chronogénétique selon Guillaume.



Guillaume (Anon. 1970 : 30) examine la réalisation de l'image verbale dans le temps *in fieri* dans les exemples suivants : *Je crois qu'il est venu* vs *Je regrette qu'il soit venu*. Selon lui, la seule explication de l'emploi du mode différent serait le fait que la visée à travers le verbe *croire* s'opère mieux qu'à travers le verbe *regretter*. Le mode ne dépendrait pas du verbe de la principale, mais de l'idée à travers laquelle ce verbe est considéré. Guillaume n'identifie cependant pas l'idée en question (cf. le dénominateur commun).

Dans son analyse des phrases hypothétiques, Wagner (1939) s'appuie sur plusieurs théories : il explique l'emploi du subjonctif à partir des idées de Damourette et Pichon (approche psycho-sémantique), de Foulet (approche syntaxique) et de Guillaume. L'explication temporelle de Guillaume lui a été la plus utile. Selon Wagner, les seuls changements importants dans le domaine des phrases hypothétiques relatives au passé se seraient vérifiés au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est alors que le plus-que-parfait de l'indicatif commence à remplacer le plus-que-parfait du subjonctif dans la proposition subordonnée, et que le plus-que-parfait du subjonctif de la principale cède la place à la forme en *-rais* composée (c'est-à-dire au conditionnel passé). Ce phénomène est donc très rare. Voilà une attestation rencontrée chez Marguerite de Navarre (v. Lefranc 1896 : 84) :

- (1) Meilleure : je ne le dis pas,  
 Mais j'**au**rois bien **per**du mes pas  
 Si sur son euvre **avo**is **env**ye.

L'étude de Wagner doit être considérée comme une bonne description détaillée de l'emploi du subjonctif de l'ancien français jusqu'au français moderne.

Dans son étude sur l'emploi du subjonctif en ancien français, Moignet (1959, I : 15) signale le désaccord des linguistes sur la théorie du subjonctif :

elle n'est faite que d'affirmations péremptoires, de contreverses, de retours en arrière, de reprises, de repentirs ; on y voit remettre en question ce qui semblait acquis.

Nous pensons que ce jugement garde aujourd'hui toute sa valeur. Même s'il s'agit du caractère fondamental de la recherche, les résultats obtenus pendant une centaine d'années démontrent que le dénominateur commun du subjonctif ne sera pas déterminé au moyen d'une théorie basée sur le signe linguistique. L'étude de Moignet est basée sur la théorie chronogénétique de Guillaume. Même si le corpus de Moignet comprend 85 textes en ancien français, son étude perd en valeur scientifique du fait de l'absence de statistiques et d'interprétation détaillée des phénomènes. Les résultats de Moignet, résumés dans le tableau 3 (v. p. 73), ne diffèrent pas considérablement de ceux d'autres linguistes.

Dans l'histoire de la langue française, la période du moyen français est un domaine peu examiné, surtout en ce qui concerne la syntaxe verbale. Wunderli (1970) est le seul à en avoir étudié l'emploi du subjonctif dans les phrases indépendantes et subordonnées. Le chercheur suisse distingue l'indicatif du subjonctif par le degré d'actualisation (cf. Lau ci-dessus p. 24) : S'il s'agit d'un fait réel complètement actualisé (*Vollaktualisierung*), le mode est l'indicatif. Lorsque le fait est seulement supposé ou virtuel, le verbe de la subordonnée est au subjonctif pour une actualisation partielle (*Teilaktualisierung*). L'actualisation partielle peut être comparée à la transition incomplète du temps de la théorie guillaumienne dont Wunderli s'inspire. En outre, Wunderli souligne l'intention consciente du locuteur qui se présente dans la nuance finale de la subordonnée. Le changement dans la perspective de l'universel à l'individuel explique l'emploi du subjonctif au lieu de l'indicatif.

Selon Wunderli, les changements les plus importants dans l'emploi du mode par rapport à celui du latin ont déjà lieu dans l'ancien français. Contrairement à l'ancien français, le moyen français peut présenter le subjonctif dans les expressions de promesse (1970 : 316) :

- (2) je vueil que vous m'aiez loiaument enconvenancié que, tantost que je l'aray accusé, que vous le **faciez** pendre ou ardoir, se ainsi n'est que il ou autres facent dire chose pour quoy on ne le doie faire (Bérin, p. 55)

Comme Wunderli ne présente que trois exemples de promesse au subjonctif, il est exagéré de parler d'une nouveauté dans l'emploi des modes en moyen français (cf. 1970 : 623). Dans l'exemple 2, le verbe *vouloir* influera sur le mode employé après le verbe de promesse *enconvenancier*. Dans les subordonnées finales, on peut rencontrer l'indicatif au lieu du subjonctif. Les

exemples cités par Wunderli sont au nombre de quatre, dont celui-ci rencontré dans *Li romans de Bauduin de Sebourc* (v. Boca 1841 (1972) : 16) :

- (3) Je vous déliverrai roy Ernoul, le baron,  
Afin que vous **metrez** tout à exécution 550  
Le poeple cristien, dont il y a foison

Les modifications repérées par Wunderli sont peu nombreuses en comparaison des changements de la syntaxe nominale de la même époque. Le corpus de Wunderli consiste en 25 textes dont quatre figurent aussi dans notre corpus. Bien que le corpus de Wunderli et le nôtre comportent des textes différents, les mêmes genres littéraires (prose, poésie, théâtre, chroniques) et les mêmes fonds dialectaux (Picardie, Normandie, la région de Paris, Poitou) y sont présents. Malgré la représentativité du corpus de Wunderli, l'étude n'est corroborée par aucune statistique, ce qui en réduit la portée.

Soutet (2000) recourt lui aussi à la théorie guillaumienne. Bien qu'il souligne l'importance des facteurs syntaxiques et lexicaux dans la sélection modale, son étude s'inspire toujours de la théorie chronogénétique de Guillaume. Le subjonctif serait associé à une représentation virtuelle d'un événement, tandis que l'indicatif indiquerait la réalisation ou actualisation. Soutet considère comme fondamentale la distinction entre les emplois du subjonctif commandés par une intention implicite de l'énonciateur dans les propositions principales (*Qu'il parte au plus vite !*) et les emplois du subjonctif régis par un segment textuel antérieur à la proposition subordonnée au subjonctif (*Nous souhaitons qu'il parte au plus vite*). Même si les facteurs sociolinguistiques, d'une part, et le français parlé, de l'autre, sont pris en considération dans l'introduction du travail, Soutet ne les approfondit pas dans l'analyse. Par exemple, l'emploi du subjonctif avec la locution *après que* est évalué en termes sociolinguistiques dans différents registres du français (2000 : 99-101) : selon Soutet, le laxisme grammatical de certains écrivains aurait conduit à un emploi relâché du subjonctif même en français soutenu. Le subjonctif s'utilise cependant déjà en moyen français, à en juger par les sept attestations de la locution *après que* suivie du subjonctif dans notre corpus. L'étude de Soutet présente peu de neuf (cf. le tableau 3 p. 73). Soutet (2000 : 135) aurait plusieurs fois observé *une interchangeabilité quasi parfaite, sans réelle nuance sémantique, entre indicatif et subjonctif*, par exemple (Soutet 2000 : 82) : *Crois-tu que Pierre est/soit parti ?*. N'est-il pas simplement question de l'opinion du locuteur ? Si le locuteur met en doute le départ de Pierre, il emploie le subjonctif. Un adverbe pourrait souligner l'élément de doute : *Crois-tu que Pierre soit vraiment parti ?*.

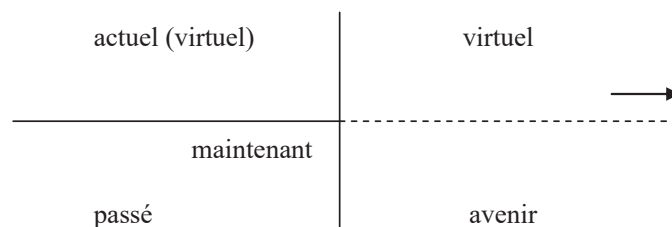
Comme conclusion, nous pouvons constater que l'interprétation de Moignet (v. p. 36) ne pourrait mieux décrire la situation actuelle de la recherche sur la théorie du subjonctif : malgré les résultats obtenus par Wagner, Moignet et Wunderli, Soutet recourt encore à la théorie guillaumienne qui était le point de départ dans la définition du subjonctif dans les années 1920. A notre avis, l'emploi du subjonctif n'est pas rattaché à la psychomécanique mais à l'évolution historique de la langue française, l'origine étant son emploi en latin (vulgaire).

La langue de chaque génération est l'héritage d'une époque précédente. Le signe linguistique ne connaît d'autre loi que celle de la tradition : quoique arbitraire, le signe linguistique est conventionnellement employé par tous les individus, ce qui le rend résistant au changement. La continuité est essentielle pour le fonctionnement d'un système linguistique, par exemple la langue française.

### 1.2.7.3 Théorie temporelle de Lagerqvist

*Le subjonctif en français moderne* (2009) de Lagerqvist constitue, à notre connaissance, la dernière présentation globale du subjonctif du français moderne. Son but est d'étudier l'emploi du subjonctif et la concurrence entre celui-ci et le futur ou le conditionnel en français moderne. Lagerqvist (2009 : 38) base son analyse sur la dichotomie de l'actuel et du virtuel par rapport à l'axe temporel (cf. Guillaume). Il range dans la catégorie du virtuel tout ce qui n'est pas à considérer comme nettement actuel : les facteurs futurité, carence, éventualité, doute, incertitude, rejet, politesse. Selon la terminologie saussurienne, le mode est le signifiant et le caractère actualisé ou virtualisé d'un constituant de phrase est le signifié. Comme le caractère du subjonctif est en général virtuel, le domaine de ce mode est toute la section de droite de l'axe temporel, soit celle de l'avenir. Le raisonnement de Lagerqvist est illustré dans la figure 6 :

FIGURE 6 L'axe temporel selon Lagerqvist (2009 : 38).



Toutefois, Lagerqvist (2009 : 41, 52, 58) admet que l'indicatif peut être virtualisé comme dans les propositions hypothétiques (*Si tu viens, je t'aiderai*). De même, le subjonctif peut être actualisé comme dans *On peut regretter pour lui qu'il ait ainsi délaissé les plaisirs de son âge*. L'action de la subordonnée se situe sur la gauche de l'axe temporel parce qu'il s'agit d'une réalité constatée (cf. les exemples semblables de Larreya et de Guillaume et leurs explications, p. 31 et 35). Il s'ensuit, à notre avis, que la dichotomie actuel vs virtuel n'est pas suffisante pour expliquer l'emploi des modes. Lagerqvist présente des

fréquences des modes et des formes employés dans le corpus étudié. *Soit, soient, ait, puisse, aient* en sont les formes les plus fréquentes (2009 : 480). Ce résultat n'est pas surprenant. En outre, dès qu'un élément linguistique fait partie d'un stéréotype, celui-ci tend à le conserver tel quel (2009 : 484). La notion de *stéréotype* signifie, selon Lagerqvist (2009 : 31), une séquence d'éléments qui, dans la conscience linguistique des locuteurs, s'est figée en une structure peu susceptible de varier. Par exemple, *avoir besoin que* + subj. est un stéréotype. Le concept rendrait compte de l'emploi continu du subjonctif du latin au français moderne dans certaines constructions syntaxiques.

Des idées semblables avaient déjà été exprimées par Tanase (1943), qui souligne le rapport entre le mode et la position de l'action sur *l'axe temporel*, sans toutefois se servir de ce terme. Il répartit les actions en deux groupes : les actions existantes dans le présent et les actions existantes dans le passé. Pour Tanase (1943 : 81, 86), l'indicatif est le mode de l'action existante du fait, tandis que le subjonctif est la forme d'expression de l'action à venir, soit toujours non-existante. Pour déterminer la valeur de l'action dans *Je constate que l'homme a frappé trois fois à la porte*, un recours à la proposition principale n'est pas nécessaire, mais il suffit d'analyser le verbe de la subordonnée exprimant un fait. Dans *Je désire que Marie apprenne cela après mon départ*, il faut étudier le sens du verbe de la principale pour savoir quel type de l'action est en question, puisque la valeur de l'action de la subordonnée ne transpire pas. Selon Tanase (1943 : 80), le verbe *désirer* de la principale exige comme COD l'expression d'une action non-existante parce que *Je désire que Pierre est parti* n'est pas une proposition sémantiquement possible, personne ne désirant un événement appartenant au passé. Pour comparer Tanase à Lagerqvist, les actions existantes rendues par l'indicatif sont liées aux sections actualisantes de l'axe temporel, tandis que celles qui sont non-existantes et traduites à l'aide du subjonctif, appartiennent à sa section virtualisante, soit la droite.

#### 1.2.7.4 Théorie de l'École de Columbia

Selon Tobin (1990, 1995), la plupart des principes de la théorie de l'École de Columbia coïncident avec ceux de Guillaume : premièrement, les unités théoriques, comme la proposition, le mot, les parties du discours, sont rejetées comme unités analytiques en faveur de la notion de *signe linguistique*. L'École de Columbia reconnaît cependant la réalité psychologique de la proposition ou des mots du point de vue des locuteurs natifs, ce qui n'entraîne pas l'interprétation de la proposition comme unité hypothétique abstraite de l'analyse linguistique. De plus, la distinction entre le sens invariable du signe versus la proposition contextuelle et les messages discursifs est maintenue. Selon Tobin, ce sont les implications méthodologiques fondamentales qui distinguent les théories basées sur la notion de *signe* des autres théories déjà présentées. Malgré ces similitudes, la théorie de Guillaume et celle de l'École de Columbia présentent des différences importantes relatives à la définition du sens invariable, au rôle du facteur humain dans une analyse linguistique, et enfin aux procédures méthodologiques de la validation des sens invariables. (Tobin 1990 : 72-73.)



Le but de la théorie de l'École de Columbia est d'expliquer l'emploi et la distribution des formes linguistiques en fonction du sens invariable. Le rapport de la langue et de la pensée est rejetée. La langue est considérée comme un système des systèmes composés de différents sous-systèmes. Ces derniers sont organisés intérieurement, systématiquement rattachés les uns aux autres et utilisés par des êtres humains pour la communication (Tobin 1995 : 7). La communication permet de révéler la structure de la langue. Les linguistes essaient de découvrir pourquoi une forme linguistique se rencontre à un endroit donné. Le sens invariable est l'essence, soit le cœur inaltérable du signe. Comme le sens invariable (signifié) et son signal (signifiant) ne sont pas connus d'avance, ils doivent être contemplés ensemble. L'identification des signaux peut être aussi problématique que celle de leur sens invariable, parce que toutes les unités ne peuvent pas être analysées comme signaux. Une parfaite correspondance du signal et du sens est indispensable pour l'utilité de la communication. Un recours aux stratégies communicatives est nécessaire pour qu'un être humain de mémoire limitée puisse se servir des sens invariables de manière efficace. La notion de *stratégie communicative* de l'École de Columbia réfère aux combinaisons régulières et standardisées d'un sens particulier (García 1975 : 50). D'après cette théorie, les propositions *Je cherche quelque chose qu'on puisse leur offrir* et *Je cherche quelque chose qu'on peut leur offrir* ne différencieraient pas du point de vue grammatical, mais pragmatique : le locuteur soit rejette soit prend la responsabilité de l'action nécessaire selon le mode utilisé dans la subordonnée régie par *quelque chose que + subj./ind.* Selon García (1975 : 50), le choix du mode dans des cas semblables se conformerait normalement à la façon traditionnelle d'exprimer le même message. Nous constatons que les combinaisons régulières et standardisées pourraient être comparables aux conventions ou à la norme linguistiques d'une langue, dont le locuteur se servirait de manière logique grâce aux stratégies communicatives.

Le but de Dreer (2007) est de démontrer le caractère d'outil symbolique de la langue ; la structure en serait déterminée par la fonction communicative et par les caractéristiques des locuteurs. Dreer cherche à expliquer la distribution des modes en français dans le cadre de la théorie de l'École de Columbia. L'unité de base de son analyse est le signe saussurien au sens invariable. Dreer (2007 : 75) considère l'indicatif et le subjonctif comme des signifiants du signe. La distinction entre le sens invariable et les messages variables comme interprétations spécifiques du sens invariable permet de supposer que les sens de l'indicatif et du subjonctif sont invariables en soi. Ils présentent une idée constante repérée dans chaque attestation de l'indicatif et du subjonctif en dépit du contexte et de la situation d'occurrence (Dreer 2007 : 255). Selon Dreer (2007 : 77), les expressions *Je doute qu'il revienne*, *Il faut qu'il parte* et *J'aimerais que mon article soit publié* sont toutes motivées par le sens invariable du subjonctif, le lien entre le sens et les messages étant cependant indirect et abstrait. Dreer n'a pas réussi à déterminer ce lien (cf. le dénominateur commun).

Selon Dreer (2007 : 76), l'indicatif et le subjonctif s'opposent au niveau systémique dans par exemple *Je ne pense pas qu'il est malade* vs *Je ne pense pas qu'il soit malade*. Le locuteur se servirait de ce système soit pour souligner son



### 1.2.8 Observations critiques sur les théories présentées

Bien que chaque approche vise à élaborer une nouvelle méthode pour expliquer l'emploi du subjonctif, dans chaque tentative le chercheur retourne au niveau syntaxique de la proposition. Les raisons fondamentales de l'emploi des modes (v. la classification des résultats de recherche chez presque tous les chercheurs) sont les mêmes, mais la réalisation pratique en est expliquée par des fonctions ou éléments divers. Nous avons réuni les mots-clés de chaque approche dans le tableau 1. Même si le désaccord théorique sur l'interprétation du subjonctif continue à opposer les linguistes depuis plus d'un siècle, les théories concordent sur nombre de points.

TABLEAU 1 Les traits distinctifs des théories sur le subjonctif.

théorie	synt.	génér.	fonct.	psycho-sém.	cognit.	logico-pragm.	théories basées sur le <i>signe linguistique</i> de Saussure		
							Guillaume	Lagerqvist	Ecole de Columbia
doute				X	X	X		X	X
arbitraire	X								
syntaxe antécédente	X	X	X				X		
contexte sémantique			X			X			
sans sens (mécanique)	X		X						
héritier du latin	X		X						
servitude grammaticale	X		X					X	
sujet psychol.			X						
intuition					X		X		
choix du locuteur			X		X		X		X
subjectivité				X	X	X			X
[+ virtuel]		X				X	X	X	
actualisation partielle			X				X	X	
communication			X (M)		X				X
non-assertion				X					X
irréel			X	X		X			

Abréviations :

M = Martinet

D'après le tableau 1, la majorité des approches rattachent soit la notion de *choix du locuteur* soit celle de *subjectivité* à l'emploi du subjonctif. Si par exemple Moignet (1959 : 73-74) souligne l'innovation individuelle, nous tendrions plutôt à mettre en valeur l'indispensabilité du sujet parlant de se conformer au système linguistique appris. Si chacun utilisait son propre idiolecte, l'intercompréhension de la communauté linguistique ne se réaliserait plus. L'emploi du subjonctif

français remonte au latin (vulgaire). À notre avis, seule une analyse de l'évolution historique du subjonctif permet d'identifier un dénominateur commun de l'emploi du subjonctif aux différentes époques. Même si les approches syntaxique et fonctionnelle reconnaissent l'emploi du subjonctif comme héritier du latin, les linguistes tendent à chercher le dénominateur commun dans l'emploi actuel du subjonctif.

Winters (1989 : 703) cristallise bien le problème. Selon elle, la majorité des études diachroniques consisteraient essentiellement en listes des emplois du subjonctif en ancien français ou en français moderne. Toutefois, comparer des listes de contextes au subjonctif de différentes époques diffère bien de la formulation d'une théorie rendant compte de l'augmentation ou de la diminution de l'emploi du subjonctif. Décrire l'interaction entre le locuteur et l'allocutaire est encore un autre discours. Ni l'emploi des modes ni les changements qu'il subit au cours du temps n'ont pas été expliqués par une théorie linguistique. Par conséquent, notre travail s'intéressera particulièrement à l'emploi exceptionnel des modes par rapport à la tendance générale (cf. plus tard la norme grammaticale) dans le corpus étudié.

L'assise théorique de ce travail est éclectique. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises (p. 14, 24, 37, 43), nous postulons une origine latine pour la majorité des emplois du subjonctif. Il s'agit alors de l'emploi conventionnel du subjonctif (cf. la servitude grammaticale). En français moderne, dans la plupart des cas l'emploi des modes est automatique en fonction de certains verbes matrices et de certaines conjonctions. La variation du mode n'est possible que dans les subordonnées régies par un verbe d'opinion ou de perception, dans les relatives et dans les consécutives. En ce qui concerne l'emploi exceptionnel ou optionnel du subjonctif (ou de l'indicatif), nous partageons la notion de *choix du locuteur* ou de *subjectivité* adoptée par de nombreux linguistes. Quelques chercheurs soulignent l'importance des besoins communicatifs dans l'explication de l'emploi des modes. Nous sommes d'accord avec eux dans la mesure où le locuteur emploie intentionnellement un mode exceptionnel pour des raisons communicatives. L'identité de ces raisons sera traitée en détail dans chaque cas particulier de l'emploi exceptionnel du mode. Le rôle du sujet psychologique ou de l'intuition n'est pas compatible avec notre hypothèse. En somme, notre approche s'inspire le plus de l'approche cognitive de Winters.

### 1.3 Présentation du corpus et de la méthode de l'étude

Le corpus de notre travail consiste en un corpus électronique de 29 textes en ancien et en moyen français de la Section des langues romanes et classiques de l'Université de Jyväskylä, d'un total de 1 038 415 mots. Les textes ont été regroupés en trois périodes – 1300–1350, 1350–1450 et 1450–1550 – pour étudier en détail l'évolution de l'emploi des modes pendant la période du moyen

français<sup>26</sup>. Les deux textes (v. ci-dessous p. 46) datant de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle nous servent de corpus de comparaison en ancien français. Les statistiques et les pourcentages relatifs au moyen français se basent donc sur les occurrences rencontrées dans 27 textes du corpus.

La deuxième période de notre classement correspond grosso modo à celle de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la langue française subit un certain nombre de changements phonologiques, morphologiques et syntaxiques<sup>27</sup>. Les limites de la troisième période vont de la fin de la guerre de Cent Ans jusqu'à la parution de la première grammaire du français *L'esclaircissement de la langue françoise* (1530) de Jean Palsgrave. Dans cette étude, nous comparerons les résultats du corpus de notre thèse de DEA (2007), qui consiste en 10 textes de 1350 à 1432, à ceux du nouveau corpus contenant 2 textes de 1300 à 1350 et 17 textes de 1450 à 1530.

Pour dégager des tendances de longue durée et donner une vue d'ensemble de l'emploi des modes, il est fondamental d'en connaître les fréquences. Nous avons réparti les verbes et les autres expressions du corpus selon un classement syntaxico-sémantique<sup>28</sup>, qui consiste à privilégier les conditions formelles d'emploi avant de procéder à l'étude sémantique des attestations rencontrées (v. l'analyse du corpus à partir de la p. 75). Le classement des différentes fonctions du subjonctif suit le modèle du latin classique articulé en deux catégories principales et en sous-catégories comme suit (v. par ex. Ernout - Thomas (1953) 1984 : 230-254, 295-392 et Harris 1978 : 166-171) :

- 1) proposition indépendante exprimant ordre, souhait, concession, indifférence, affirmation atténuée, hypothèse non éventuelle ;
- 2) proposition subordonnée :
  - a) proposition substantive (= complétive) introduite par un verbe de volonté, de sentiment, d'opinion et de perception, une locution ou un verbe impersonnel ;
  - b) proposition adjective (= relative) qui exprime un but ou une conséquence ou dont l'antécédent est une construction superlative, proposition principale négative, interrogative ou conditionnelle ;

<sup>26</sup> Le français du XVI<sup>e</sup> siècle, qui ne se distingue pas radicalement de la langue du XV<sup>e</sup> siècle, appartient dans cette étude à la période du moyen français. La définition la plus large, basée sur les raisons historiques, est celle de Brunot (1905 : 403) et de Guiraud (1972 : 5), dans laquelle le moyen français commence après l'avènement des Valois (1328) et se termine après celui des Bourbons (1589). Dans plusieurs études, suivant des raisons linguistiques, le moyen français commence vers 1350 et s'arrête à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (von Wartburg 1958 (1971) : 122, Wunderli 1970 : 3, Zink 1990). Les raisons linguistiques de la périodisation sont cependant moins évidentes et ainsi discutées. Par exemple, Wilmet (1970) et Martineau (1997 : 549) incluent le XVI<sup>e</sup> siècle dans leurs études sur le moyen français. Le *Dictionnaire du Moyen Français* de Martin *et al.* (2012) couvre la période 1330-1500. Huchon (1988 : 3-5) et Lardon et Thomine (2009 : 7) considèrent le XVI<sup>e</sup> siècle comme le français de la Renaissance.

<sup>27</sup> V. p. ex. Brunot (1905 : 434-435, 468-470) et von Wartburg (1958 (1971) : 122-135).

<sup>28</sup> Presque tous les ouvrages portant sur l'emploi du subjonctif en français procèdent de ce classement : le subjonctif dans les relatives, le subjonctif dans les subordonnées concessives, etc. Selon Palmer (1986 : 128), un tel classement est même essentiel pour une analyse complète sur la modalité.

- c) proposition adverbiale : subordonnées temporelle, causale, finale, consécutive, concessive, hypothétique et conditionnelle, comparative ;
- d) proposition interrogative indirecte.

Dans chaque catégorie seront étudiés les facteurs syntaxiques ou sémantiques conduisant à l'emploi du subjonctif, en particulier dans les cas où l'indicatif ou le conditionnel concurrencent le subjonctif. Dans les cas d'un emploi particulier ou optionnel du mode, la perception du locuteur<sup>29</sup> du sujet traité (v. *subjectivité* ou *choix du locuteur* du chapitre 1.2.8 p. 42) sera surtout analysée. Les chiffres indiquant la fréquence de l'indicatif comprennent aussi les cas du futur parce qu'il peut être considéré comme modal dans certains cas. Sinon les résultats pourraient être trompeurs (cf. Silenstam 1973 : 15, Boysen 1971 : 29).

Tout comme nous l'avons signalé ci-dessus (p. 15), l'analyse tiendra compte aussi de la variation dialectologique, même si l'étude dialectale n'appartient pas aux objectifs principaux de notre travail. Le tableau 2 indique les données essentielles des textes traités : après le titre viennent l'abréviation utilisée dans ce travail, le genre littéraire du texte, la date approximative de la parution, le nombre total des mots et le fond dialectal du texte. Pour définir le fond dialectal, nous avons consulté l'*Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français* (1987) d'Anthonij Dees<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> La théorie de l'énonciation étudie les traces que laisse l'énonciation d'un texte. Le langage est examiné dans son contexte du point de vue de ses utilisateurs. Le contexte est donc un discours accompagné souvent d'un verbe de parole, sauf le discours libre sans verbe introducteur (cf. Marnette 1998). L'objectif est d'identifier et d'interpréter les éléments linguistiques qui permettent de construire le locuteur/narrateur d'un texte et révéler la subjectivité du message. Selon Benveniste (1976 (1985) : 258-266), l'analyse s'appuie sur l'observation des pronoms personnels et des adverbes de temps ou de lieu (p. ex. *maintenant, ici*), appelés les déictiques. Bally (1950 : 36-50) et Kerbrat-Orecchioni (2009 : 113-134) y ajoutent les modalités, qui sont des traces de la subjectivité du locuteur : adverbes de manière (*peut-être, bien sûr, certes*, etc.), modalités de message (p. ex. l'ordre des mots dans *Paul, il est venu* et *Paul est venu*), actes de langage (l'emploi des modes, question, promesse, ordre, etc.). Nous recourrons à ce système de référence dans l'interprétation de l'emploi exceptionnel des modes quand il s'agit p. ex. d'un verbe d'opinion ou de perception (p. 113-131) ou d'autres expressions d'opinion (p. 78-83, 131-145).

<sup>30</sup> Cet ouvrage est toujours le meilleur instrument disponible pour classifier les textes littéraires du point de vue dialectal, dans l'absence d'un ouvrage semblable portant sur le moyen français.

TABLEAU 2 Le corpus.

texte	abréviation	genre	date approximative	mots	fond dialectal
1. <i>Erec</i>	Erec	roman	début XIV <sup>e</sup> siècle	47188	Picardie
2. <i>Le Livre de la Passion</i>	Passion	poésie lyrique	1300–1350	13616	Île-de-France
3. <i>Bérinus</i>	Bérin	roman	1350–1370	41327	Picardie
4. <i>Miracles de Nostre Dame par personnages</i>	MirND	théâtre	1351–1400	12936	Paris
5. <i>Chronique de Jean le Bel</i>	ChrB	chronique	1352–1361	4125	Liège
6. <i>Chroniques de J. Froissart</i>	ChrF	chronique	1370–1400	7324	Franco-Picardie
7. <i>Les livres du roy Modus et de la royne Ratio</i>	Modus	prose non narrative	1376–1377	6414	région de Bernay
8. <i>Les .XV. joies de mariage</i>	QJM	nouvelle	1382–1410	32785	nord de Poitou
9. <i>L'Estoire de Griseldis</i>	Grisel	théâtre	1395	15452	Picardie
10. <i>Le Vieux Coustumier de Poitou</i>	Poitou	prose non narrative	1417	79945	Poitou
11. <i>Journal de Clément de Fauquembergue</i>	Journal	chronique	1417–1420	74300	Paris
12. <i>Les Fortunes et adversitez de Jean Regnier</i>	F&A	poésie lyrique	1432–1465	35963	Auxerre
13. <i>Le Mystère de S. Bernard de Menthon</i>	MystSB	théâtre	vers 1450	25987	Savoie/Valais Val-d'Aoste
14. <i>Le recueil Trepperel, Les sotties</i>	RTS	théâtre	1451–1500	35544	Paris/Normandie
15. <i>La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka</i>	Beka	chronique	vers 1455	70763	Les Pays-Bas
16. <i>Jehan de Saintré</i>	Saintré	roman	1456	89889	Île-de-France
17. <i>Les Cent nouvelles nouvelles</i>	CNN	nouvelle	1456–1467	143862	Île-de-France
18. <i>La Farce de Maître Pierre Pathelin</i>	Pathelin	théâtre	1456–1469	10129	Île-de-France
19. <i>Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne</i>	Arrêts	prose non narrative	1460–1466	52460	Paris
20. <i>Le Jouvencel de Jean de Bueil</i>	Jouven	roman	1461–1468	48988	Touraine
21. <i>Le Franc Archier de Baignollet</i>	Baignol	théâtre	1468–1480	2306	Paris
22. <i>La Passion de Biard</i>	Biard	théâtre	1471	12650	Bourgogne
23. <i>Le Traictié de Conseil de Guillaume Fillastre</i>	Fillastre	prose non narrative	1472–1473	24881	Tournai
24. <i>Mémoires de Philippe de Commynes</i>	MémPC	chronique	1474–1483	4450	Flandre
25. <i>Le recueil Trepperel, Les farces</i>	RTF	théâtre	1480–1500	24576	Paris/Normandie/ Picardie/Évreux

26. <i>Le Mystère de la Passion de Jean Michel</i>	MystJM	théâtre	avant 1486	58761	Angers
27. <i>Le Roman de Jehan de Paris</i>	Jehan	roman	1494–1495	23940	Île-de-France
28. <i>Le Franc-Archier de Cherré</i>	Cherré	théâtre	1523–1524	3237	Angers
29. <i>Recueil général des Sotties</i>	RGS	théâtre	1530–1571	34617	Paris/Rouen
				1038415	

Les textes ont été dépouillés de façon systématique en tenant compte des particularités morphologiques lorsque des formes verbales doubles sont en jeu (par ex. *aille/voise/voist* de la III<sup>e</sup> personne du singulier du subjonctif présent). En ce qui concerne la variation morphologique, nous soulignons les faits suivants :

1. Dans le cas où l'évolution historique de l'indicatif et du subjonctif latins a abouti à des formes coïncidant les unes avec les autres, celles-ci ont été analysées et classées sur la base de l'information contextuelle. Les verbes de la première conjugaison et ceux de la troisième n'avaient pas encore adopté, pour les deux premières personnes du pluriel du présent du subjonctif, les terminaisons *-ions, -iez*. Il y a souvent variation entre ces formes et celles de l'indicatif jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, le taux des formes à double appartenance ne dépasse pas les 2 % des occurrences.

2. Dans les textes étudiés, les formes traditionnelles, d'une part, et analogiques, de l'autre, de la première conjugaison, celles de la I<sup>ère</sup> personne du singulier de l'indicatif et celles de la III<sup>e</sup> personne du singulier du subjonctif, peuvent être employées indifféremment dans le même texte. Par exemple *il gart*, subjonctif traditionnel, et *il garde*, qui peut être soit un indicatif, soit un subjonctif analogique, remplissent la même fonction dans les textes en vers de notre corpus :

- (7) Priez Dieu quë il me **rachate**  
Et qu'il me **garde** de la pate (F&A, p. 25, 650)  
De l'ennemy et de sa voye.
- (8) Oncques ne me sceuz remuer  
Jusques il me dist : Dieu te **gart**. (F&A, p. 100, 2798)

Certes, dans l'exemple 7 c'est la métrique (vers de huit pieds) qui explique la forme *garde*. Selon Marchello-Nizia (1997 : 99), le [ə] en syllabe finale peut se prononcer en moyen français.

3. Quelques formes du passé simple et de l'imparfait du subjonctif, par exemple *fist/feist, dist/deist, mist/meist, prist/preist*, alternent dans nos textes. Nous les avons considérés comme probants et les avons conservés si l'emploi en semble cohérent et que des facteurs syntaxiques permettent de les identifier



comme des formes du subjonctif. C'est ainsi que l'exemple 9 présente sans aucun doute le subjonctif *fist* :

- (9) la Court enjoit audit Loys qu'il **baillast** ou **fist** baillier à maistre Jehan Milet lesdictes ordonnances (Journal, p. 314)

4. En ce qui concerne les formes *eust/eut* et *fust/fu(t)*, nous recourrons au contexte, qui, dans la plupart des cas, n'admet pas de variation entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple. Ici, des facteurs contextuels permettent normalement d'identifier le mode (cf. Rothe 1967 : 59, Silenstam 1973 : 20 et Wunderli 1970 : 12).

Pour terminer, nous soulignons le fait que l'attraction modale, qui ne se rencontre que 133 fois (1,4 %) n'est pas traitée dans ce travail. Le total des passages au subjonctif, traités et inclus dans les statistiques, est donc de 9344. Nous avons relevé en outre 5777 passages à l'indicatif et 321 passages au conditionnel. Les 723 attestations formellement ambiguës (indicatif ou subjonctif cf. p. 47-48), marquées par une astérisque dans les tableaux (v. p. 77), ne sont pas incluses dans les pourcentages. Cette étude est donc basée en réalité sur 16165 exemples analysés.

## 1.4 Le subjonctif dans les grammaires de l'Antiquité tardive jusqu'à la fin du Moyen Âge

### 1.4.1 Les grammairiens stoïciens et grecs

La grammaire traditionnelle doit une grande partie de ses notions essentielles aux études linguistiques des philosophes stoïciens pour lesquels la syntaxe et la sémantique étaient inséparables (Luhtala 1997 : 1-2). La description syntaxique des Stoïciens ne présenta pas de mode subjonctif (Householder 1995 : 97). Selon Matthews (1994 : 1) et Luhtala (1997 : 1), c'est chez les grammairiens grecs Denys le Thrace (vers 170 - vers 90 avant J.-C.) et Apollonius Dyscole (II<sup>e</sup> s. après J.-C.) que l'on repère les plus anciens traitements de la syntaxe conservés à nos jours. La grammaire de Denys le Thrace est considérée comme la culmination de la tradition alexandrine (Luhtala 1997 : 6). Ce grammairien grec distingua cinq modes en grec ancien : indicatif, impératif, optatif, subjonctif et infinitif (v. Lallot 1989 : 54-55). Denys le Thrace fut le premier à employer le terme *hupotaktiké énkklisis* (Liddell - Scott - Jones - McKenzie 1968 : s. v. *hupotaktikós*), au sens 'mode subordonné'. Le mot *énklisis* ne se rencontre cependant pas dans les papyrus publiés par Wouters (1979 : 316, 326), ce que Lallot (1989 : 162) considère comme une erreur.

Dans la théorie d'Apollonius Dyscole sont visibles aussi bien l'influence de la description syntaxique des Stoïciens que la tradition alexandrine. Selon Apollonius Dyscole, il y avait cinq modes en grec ancien : indicatif (= déclaratif),

impératif, optatif, subjonctif et infinitif (cf. Denys le Thrace). Pour lui, seules les formes verbales en proposition subordonnée relèvent du subjonctif. Elles sont dérivées des formes indicatives correspondantes et déterminées par le caractère sémantique de la conjonction de subordination (v. Lallot 1997 : 247-251).

### 1.4.2 Les grammairiens latins

Les grammairiens latins du I<sup>er</sup> au VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. donnent au moins sept noms au subjonctif : *modus adiunctiuus*, *coniunctiuus*, *subiunctiuus*, *modus potentialis*, *modus concessivus*, *adhortatiuus*, *optatiuus* (Makamina 2002 : 351). Nous les rencontrons chez les grammairiens les plus connus des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles : Donat, Charisius et Priscien. L'*Ars grammatica* (IV<sup>e</sup> s.) de Donat s'articule en *Ars minor* et *Ars maior*. Le but principal de l'*Ars minor* était d'enseigner aux étudiants les parties du discours, dont le verbe. L'*Ars maior* est une version plus détaillée comprenant aussi la syntaxe. Selon Donat, les modes sont au nombre de six : indicatif, impératif, optatif, conjonctif, infinitif et impersonnel (v. Holtz 1981 : 591). La grammaire de Donat ne présente aucune information sur l'emploi des modes.

Charisius, un grammairien contemporain de Donat, présente un traitement de verbes plus détaillé et plus systématique. Il donne le paradigme du futur de l'optatif en *-em* (par ex. *amem*, c'est-à-dire la I<sup>ère</sup> personne singulier du subjonctif présent selon la vue moderne) et celui du futur du subjonctif en *-ro* (par ex. *amavero*, c'est-à-dire le futur antérieur) (v. Keil 1857 : 169). Cette dernière forme est en effet rangée sous le mode subjonctif par l'ensemble des grammairiens latins (Quintilien, Aulu-Gelle, Probus, Diomède, Victorinus, Sergius, Desithée, Consentius, Cledonius, Macrobe, Pompeius) (Makamina 2002 : 351).

Priscien, grammairien romain du VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. recueille et systématisa la tradition grammaticale de l'Empire romain. Ce fut le grammairien le plus important de son temps. (Hovdhaugen 1995 : 116-117.) Dans ses *Institutiones Grammaticae*, une grammaire contrastive, rédigée pour les étudiants grecs du latin (v. Hertz 1859 : 241), il définit le subjonctif comme suit :

subiunctivus, vel quod subiungitur coniunctioni vel quod alteri verbo omnimodo vel subiungitur vel subiungit sibi alterum

Les formes du type *amavero* sont rangées sous le subjonctif tout comme celles du type *amaverim* (c'est-à-dire la I<sup>ère</sup> personne singulier du subjonctif parfait selon la vue moderne). Priscien admet en outre un mode optatif dont les formes sont les mêmes que celles du subjonctif. Notons que, chez Charisius, le subjonctif et l'optatif sont encore considérés comme modes différents aux paradigmes différents.

Il est connu qu'aucun texte entièrement rédigé en latin vulgaire<sup>31</sup> n'a été conservé : les seules sources littéraires sont des fragments dans les textes latins.

<sup>31</sup> Référant au parler inculte, le concept de *latin vulgaire* est débattu depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Selon Bourgain et Hubert (2005 : 15-16) et Väänänen (1981 : 3-6),

Les grammairiens de l'Antiquité tardive fournissent des informations intéressantes sur le latin non littéraire, notamment l'*Appendix Probi* (après 568<sup>32</sup>). C'est un syllabus du genre *dites..., ne dites pas*, qui relève et corrige 227 mots et formes. Aucune de ces corrections ne porte sur une forme verbale au subjonctif (Väänänen 1981 : 200–203). Selon Luhtala (1995 : 123), on en sait peu sur le développement de la grammaire à l'époque mérovingienne (496–752), puisque les grammaires latines de Donat et de Priscien continuent à être utilisées dans les écoles.

### 1.4.3 Les grammaires latines de l'époque de l'ancien français

Dès la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, pendant la Renaissance carolingienne, la langue latine fut réformée au moyen d'une restauration du latin de l'Antiquité tardive. La langue parlée continua à évoluer pour aboutir aux langues romanes avant le XI<sup>e</sup> siècle. La réforme carolingienne servit à garder accessibles les textes centraux de la religion chrétienne. Depuis la Renaissance carolingienne (vers 800), la grammaire de Donat (IV<sup>e</sup> s.), l'*Ars minor* pour les débutants, l'*Ars maior* ensuite et la grammaire de Priscien (VI<sup>e</sup> s.) pour les étudiants avancés étaient employées dans les écoles (Bourgain – Hubert 2005 : 117). Selon Black (2001 : 45–48), l'*Ars minor* fut remplacé en Italie au IX<sup>e</sup> siècle par une grammaire descriptive appelée *Ianua*. Elle fut composée pour la nécessité d'expliquer le contenu de l'*Ars minor* aux étudiants dont le latin n'était pas la langue maternelle. Même quelques écoles du royaume de France semblent s'être servies de la *Ianua*, vu qu'un manuscrit d'origine française écrit en 1260–1280 a été conservé (BNF, lat. 15972, v. Black 2001 : 373).

Ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle que les manuels d'enseignement de la grammaire sont renouvelés : pour faciliter l'apprentissage, ils seront désormais en vers. Le manuel du latin le plus fréquemment utilisé fut *Doctrinale* (vers 1199) d'Alexandre de Villedieu (Vineis 1994 : 181). Il ne traite que la morphologie verbale de l'optatif. Il répète la règle déjà rencontrée chez Donat, Charius et Priscien sur la forme en *-em* : le verbe *volo* ('vouloir') donne d'abord *vellem* et ensuite *velim* à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier de l'optatif (v. Reichling 1893 : 67).

A partir de 1270, un groupe de grammairiens appelé modistes (*modistae*) présentèrent leurs remarques sur les théories de Donat, Priscien et Alexandre de Villedieu sous forme de traités sur la signification des modes (*Summae modorum significandi*). La *Grammatica speculativa* (1300–1310) de Thomas d'Erfurt représente la culmination de la doctrine modiste (Bursill-Hall 1995 : 132). Thomas d'Erfurt définit le mode de la façon suivante : il est dérivé de la propriété du verbe soit de la qualité d'indication, commande, souhait ou doute

---

le latin vulgaire désignerait la langue parlée pendant toute la période romaine par toutes les couches sociales. Le latin vulgaire existerait déjà à l'époque du latin classique ; il ne s'agit que de deux niveaux de langue différents. Le terme *latin vulgaire* pourrait être remplacé par *latin populaire*, *latin familier*, *latin de tous les jours* ou *protoroman*.

<sup>32</sup> Selon Väänänen (1981 : 200), l'*Appendix Probi*, souvent daté aux III<sup>e</sup>–IV<sup>e</sup> siècles, serait de l'époque lombarde, donc après 568. Pour le texte entier de l'*Appendix Probi*, v. Väänänen (1981 : 200–203).

(Bursill-Hall 1972 : 223). Il ne se prononça pas sur les propriétés spécifiques du subjonctif.

#### 1.4.4 Les grammaires françaises de l'époque du moyen français

A la fin du Moyen Âge, il n'y eut toujours pas de grammaires décrivant la langue vulgaire. Un nouveau type de manuel se rencontre cependant dans l'enseignement du français en Angleterre dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce sont les *Manières de langage*, collections de dialogues modèles comportant également des remarques sur la syntaxe et sur l'emploi des modes. Par exemple, le verbe *voleir* s'emploie le plus souvent avec l'indicatif présent comme dans *je voil que vous faites venir*, mais le subjonctif est également possible *je vuil que lez avantditez draps – – soient gardez* (v. Kristol 1995 : 5-6).

#### 1.4.5 Les grammaires françaises du XVI<sup>e</sup> siècle

L'étude de la grammaire française commença en Angleterre au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Les premières grammaires de la langue française enseignèrent surtout les normes phonologiques et morphologiques. La syntaxe modale y est plutôt négligée. De même, la première grammaire d'une langue romane, *Gramática de la lengua castellana*, rédigée par Antonio de Nebrija en 1492, examine le domaine morphologique du castillan (v. Quilis 1989). Par exemple, le premier grammairien important du français, Jean Palsgrave (vers 1480-1554), traite peu la syntaxe des modes dans son œuvre *L'esclaircissement de la langue françoise* (1530). Selon Palsgrave, les modes sont au nombre de sept : indicatif, subjonctif, potentiel, impératif, optatif, conditionnel et infinitif. Le subjonctif présente cinq temps dont l'emploi en subordonnée complétive est décrit comme suit (Génin 1852 a : 378) :

whan they joyne two sentences togyther with this conjunction *que*, whose englysshe is " that ", the verbe that cometh in the latter sentence and foloweth next after *que*, shall be of the subjunctyve mode, as wyll you that I do it ? *voulez vous que je le face ?* He commaunded me that I shulde do it : *il me commanda que je le fisse*.

A la lumière des deux exemples donnés, la volonté était, selon Palsgrave, la première cause du subjonctif. Se conformant aux grammairiens latins, Palsgrave considère le tiroir du type *que je avráy parlé* (*j'aurai parlé*) comme un subjonctif correspondant à *amavero* (v. Génin 1852 a : 85).

En ce qui concerne la concordance des temps dans les principales et les subordonnées, Palsgrave fait remarquer (v. Génin 1852 a : 385) que

The indiffynite of the subjunctyve mode foloweth ever the indiffynite or the preter parfyte tence of the indycative or optatyve, so that he have this signe " that ", byfore hym, and one of these signes in englysshe " wolde, shulde, coulde, ought or myght, wolde have,

shulde have, coulde have ", etc., as the verbe folowyng *que* shall requyre.

Cette règle est suivie d'un exemple :

Ce fust affin que poynt tu ne heritasses  
A tous ses biens, et que ne succedasses  
A son royaulme come filz naturel

Même si Palsgrave n'expose pas de règles de l'emploi du subjonctif, ni de raisons de son emploi, il donne un grand nombre d'exemples tirés des ouvrages de ses contemporains, sans en indiquer les sources. En fait, son œuvre est une grammaire contrastive des langues française et anglaise.

Gilles du Guez est un grammairien contemporain de Palsgrave. Sa grammaire *An Introductorie for to lerne to rede, to pronounce and to speke French trewly, compyled for the Right High, Excellent and most Vertuous Lady The Lady Mary of Englande, Doughter to our Most Gracious Soverayn Lorde Kyng Henry the Eight (1532–1533)* fut écrite en anglais. L'objectif du travail de du Guez est l'ironie et les sarcasmes du "vieux" grammairien français, comme du Guez appelle Palsgrave. Du Guez se contente de citer quelques exemples de propositions indépendantes à l'optatif et de constructions hypothétiques formées de deux imparfaits du subjonctif. (V. Génin 1852 b : 934–935.)

Geoffroy Tory fit appel aux règles grammaticales de la langue française dans *Champ fleury* (1529) : il souligna l'importance des règles plutôt morphologiques que syntaxiques (Kibbee 1995 : 161). La première grammaire de la langue française parue en France fut celle de Jacques Dubois, écrite en latin. *Isagoge in linguam gallicam* (1531) est encore une description morphologique. Fortement influencé par Donat (v. p. 50), l'auteur compara le français au latin pour établir leur parenté grammaticale, ce qui lui fut une tâche plus rude qu'il ne l'eut pensé. Il dit dans l'adresse au lecteur (v. Demaizière 1998 : 27, 199) : *tantæ molis erat linguæ Gallicæ rationem inuenire, & in canones coniiicere*. Comme chez les grammairiens contemporains, chez Dubois le futur du conjonctif est assimilé au futur parfait (v. Demaizière 1998 : 345–346).

Dans sa grammaire *Le tretté de la gramme françoëze* (1550), Louis Meigret explique la différence des modes (v. Foerster 1888 : 92–97). L'indicatif dénote ce qui se fait, se fera ou a été fait. Le subjonctif se rencontre dans les propositions indépendantes et subordonnées optatives : *come q'il fasse, q'il eymet, je pri'a Dieu qe je le voye auant qe mourir*. L'emploi du subjonctif dépend de la présence d'un autre verbe dans la proposition et avec ce mode on réfère à l'irréel. A l'instar des Grecs, Meigret distingue l'optatif du subjonctif : *Dieu me fasse p̄rdon, combien qe je fasse mal*. Dans *fasse p̄rdon*, Meigret signale l'optatif qu'il veut distinguer du subjonctif de la subordonnée. En ce qui concerne les propositions hypothétiques, Meigret constate que le verbe de la principale est au conditionnel, auquel il donne le nom de présent conjonctif : *si je vouloę, j'eymeroę ; s'il m'eymoęt, je seroę t̄reșeze*. En outre, comme Palsgrave, Meigret assimile le futur composé du type *j'aorey eymé* au futur du subjonctif.

Le *Traicté de la grammaire françoise* (1557) de Robert Estienne (1503–1559) est un catalogue morphologique basé sur les études de Dubois et de Meigret. Le subjonctif s'emploie quand il s'agit d'une cause ou d'une condition (v. Demaizière 2003 : 64) : *Pourquoy l'aimeroye ie, ueu qu'il ne me fait iamais que mal ?* Estienne rapporte à l'indicatif le futur du subjonctif de Meigret en l'appelant futur parfait. Selon lui, il y a trois manières de former le plus-que-parfait du conjonctif (conditionnel passé, plus-que-parfait du subjonctif et plus-que-parfait de l'indicatif selon la terminologie moderne). Comme chacune peut être utilisée pour traduire le plus-que-parfait du subjonctif latin, Robert Estienne les regroupe dans une seule catégorie. Estienne garde cependant encore l'optatif. (V. Demaizière 2003 : 69–71.)

Dans sa *Grammaire* (1572), Pierre de la Ramée (1515–1572) incite à décrire la grammaire française indépendamment du modèle latin (Kibbee 1995 : 163). La Ramée rejette la distinction des modes, considérée comme fausse et inutile.

Henri Estienne (1531–1598), fils de Robert, rédigea *Hypomneses de gallica lingua* (1582) comme supplément à la grammaire de son père (Kibbee 1995 : 162). En ce qui concerne l'emploi du subjonctif, Estienne ne corrige que des fautes commises par des grammairiens critiqués : il faut employer le subjonctif après la locution *combien que* et dans les propositions principales *pleust à Dieu que* et *Dieu veuille que* (v. Clément 1898 : 434).

Francisco Sanchez (1523–1601), grammairien espagnol, héritier de la pensée ramiste, fut l'un des premiers à avoir affirmé la nécessité de donner à la grammaire un statut de discipline autonome hors du champ de la rhétorique et de la dialectique. Dans son œuvre *Minerva* (1587), écrite en latin, Sanchez fonde la grammaire générale. Il cite plus de 90 grammairiens ou rhéteurs anciens ou contemporains. Sur la pensée des grammairiens de Port-Royal, l'influence de Sanchez est déterminante. (V. Clérico 1982 : 50, 67.)

Bien que selon Sanchez toute théorie des modes soit inutile, il ne néglige pas complètement l'emploi du subjonctif. C'est dans le contexte de l'ellipse des conjonctions et de l'ellipse des verbes que sont mentionnés les emplois du subjonctif. Par exemple, tous les phénomènes de défense s'expliqueraient par la subordination aux verbes *timeo* ('je crains'), *cave* ('je prends garde') ou *vide* ('je veille'). Tous les subjonctifs d'ordre dépendraient d'un *moneo* ('je te conseille') ou d'un *fac ita esse ut* ('fais en sorte que') sous-entendus. (V. Clérico 1982 : 319–321.) Sanchez explique ainsi le subjonctif employé seul par la restitution d'un verbe modalisateur accompagné d'une conjonction. De plus, il souligne la valeur affective intrinsèque au subjonctif.

## 1.5 L'emploi du subjonctif

### 1.5.1 Le latin classique et vulgaire

#### 1.5.1.1 Le latin classique

Le latin classique réunit les applications du subjonctif (doute, volonté) et de l'optatif (possibilité, souhait) de la tradition grammaticale grecque. Elles se retrouvent dans les principaux emplois du subjonctif latin : subjonctif de volition, de possibilité, de souhait et délibératif<sup>33</sup>. Dans la proposition indépendante du latin classique, le subjonctif exprime un ordre (*facias* = fr. 'veuille faire'), une défense (*ne feceris/facias* = fr. 'ne fais pas'), un souhait (*utinam illum diem uideam !* = fr. 'puissé-je voir ce jour-là !'), un regret (*utinam fortuna nunc anitina uterer !* = fr. 'que n'ai-je actuellement le bonheur d'être un canard !'), une concession (*sit fur, sit sacrilegus* = fr. 'soit voleur, soit sacrilège'), une affirmation atténuée (*quod sciam* = fr. 'que je sache') et une hypothèse non éventuelle (*uendat aedes uir bonus propter aliqua uitia quae ipse norit* = fr. 'qu'un honnête homme vienne à mettre en vente une maison pour certaines défauts qu'il connaît lui-même'). Le subjonctif n'est pourtant pas le seul mode dans la proposition indépendante. Pour exprimer un ordre à la II<sup>e</sup> personne en particulier, l'impératif est utilisé concurremment avec le subjonctif. (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 230–241, 340.)

Les verbes de volonté sont suivis d'une complétive en *ut* avec le verbe au subjonctif : *rogo ut ueniat* (fr. 'je demande qu'il vienne') dans les propositions substantives. Dans ce tour, le subjonctif se rencontre souvent seul sans *ut*. Le latin avait déjà la construction *ne explétif + subjonctif* avec les verbes de volonté : *interdico ne ueniat* (fr. 'j'interdis qu'il ne vienne'). Avec certains verbes de volonté (*prohibeo, uolo, iubeo, etc.*), la proposition infinitive s'emploie encore. Dans les expressions de sentiment, le latin classique utilisait l'*accusativus cum infinitivo*, mais le latin tardif préférait la construction causale en *quod + indicatif* : *gaudeo quod uales* (fr. 'je suis content parce que tu vas bien'). Quant aux verbes de crainte, les complétives sont introduites par *ne*, suivi d'un verbe au subjonctif : *timeo ne ueniat* (fr. 'je crains qu'il ne vienne'). Alors que le grec utilisait l'indicatif. Les verbes d'opinion et de perception (*censeo, concedo, dico, decerno, moneo, persuadeo*) se construisent en général avec la proposition infinitive. Les mêmes verbes énoncent un ordre ou une intention s'ils sont suivis de *ut* et du verbe de la subordonnée au subjonctif. Dans les expressions négatives ou interrogatives de doute, le latin classique emploie la conjonction *quin* suivie du verbe au subjonctif : *quid ergo dubitas quin lubenter tuo ero meus faciat male ?* (fr. 'pourquoi doutes-tu que mon maître ne fasse volontiers du mal au tien ?'). Après les locutions et verbes impersonnels, le latin classique se sert soit de la proposition infinitive soit du complément *ut* ou *quod* suivi du verbe au subjonctif même dans

<sup>33</sup> Selon Jensen (1990 : 355), le modèle du grec se poursuit en français : le subjonctif de la proposition indépendante a son origine dans l'optatif du grec et celui de la subordonnée se base sur le subjonctif (cf. p. 48–49) du grec.

l'expression d'un fait réel : *accidit ut esset luna plena* (fr. 'il se trouva que c'était la pleine lune'). (Ernout - Thomas 1953 (1984) : 295-331.)

Quant à l'emploi du mode dans les propositions adjectives, il est presque entièrement libre en latin classique : le subjonctif se rencontre dans des tours que le français n'admet plus. Dans les relatives finales et consécutives, le subjonctif est le seul mode : *Mago locum monstrabit quem insideatis* (fr. 'Magon vous montrera le lieu à occuper'), *domus est quae nulli mearum uillarum cedat* (fr. 'une maison qui ne saurait le céder à aucune de mes propriétés'). Après une proposition principale négative, interrogative ou conditionnelle, le verbe de la subordonnée relative est soit au subjonctif, soit à l'indicatif : *feminarum nullast quam aequè diligam* (fr. 'il n'est pas de femme que j'aime'), *quis est qui dicat ?* (fr. 'il y a quelqu'un qui dise ?'), *nemo iustus esse potest qui mortem timeat* (fr. 'personne ne peut être juste qui craint la mort'). (Ernout - Thomas 1953 (1984) : 332-341, Bassols de Climent (1945 (1967) : 248.) Dans la construction relative après un superlatif, qui est rare en latin, le mode est l'indicatif : *quo nullum vidi pulchriorem* (fr. 'le plus beau que j'aie jamais vu'). Après *unus* et *solus*, le mode est pourtant le subjonctif. (Sneyders de Vogel 1927 : 176.)

Dans les subordonnées temporelles marquant la simultanéité et la postériorité, le mode est en général l'indicatif. Le subjonctif y est amené par l'attraction modale. Après la conjonction *cum* temporelle, l'indicatif est le plus commun, le subjonctif n'exprimant qu'une nuance d'éventualité. A partir du tour dit *cum inuersum* (temporelle postposée portant l'idée principale), la conjonction *cum* s'est fixée dans un tour à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif. Très fréquente dans les récits, elle était appelée *cum historicum*. Au sens temporel s'adjoit souvent une idée de cause ou d'opposition : *Epaminondas cum uicisset Lacedaemonios apud Mantineam atque ipse graui uulnere exanimari se uideret, quaeiuuit saluusne esset clipeus* (fr. 'comme Épaminondas avait vaincu les Lacédémoniens [...] et qu'il se voyait épuisé par une blessure grave [...]'). Dans les expressions d'antériorité, le subjonctif se rencontre pour exprimer l'éventuel : *hac lege antemnia ueneunt quam gleba una ematur* (fr. 'par cette loi tout est vendu avant qu'une seule motte de terre soit achetée'). (Ernout - Thomas 1953 (1984) : 360-373.)

Le subjonctif est de règle dans les propositions causales après la conjonction *cum* ('puisque'), mais l'indicatif et le subjonctif peuvent alterner après d'autres conjonctions (*quod, quia, quando, quoniam*). Les propositions finales, introduites le plus souvent par *ut*, sont toujours au subjonctif en latin classique. De même, les propositions consécutives se construisent avec *ut* + subjonctif, tandis qu'en grec le mode était l'indicatif. (Ernout - Thomas 1953 (1984) : 342-350.)

L'emploi des modes est le suivant dès le latin classique dans les subordonnées concessives : une concession peut référer à une action réelle, supposée ou hypothétique. Lorsqu'il s'agit d'une concession réelle, le latin classique emploie *quamquam, etsi, tametsi* + indicatif ou *cum* + subjonctif. Si la concession est hypothétique, on emploie les conjonctions *licet, ut* + subjonctif. Dans le cas d'une concession supposée (= irréalité), la conjonction latine *etsi, tametsi, etiamsi* est suivie du subjonctif. Quand une concession réfère à une partie



de la phrase et non à l'action, dans les relatives indéfinies du latin il y a soit *quisquis, utcumque* + indicatif, soit *quamvis* + subjonctif. L'alternative est exprimée par *sive ... sive* avec le subjonctif. (Regula 1966 : 287, Kukenheim 1968 : 176.)

En latin classique, l'indicatif est de règle dans les propositions conditionnelles dont la condition est remplie ou se remplit (le réel) : *si id facis, hodie postremum me uides* (fr. 'si tu fais cela, tu me vois aujourd'hui pour la dernière fois'). Pour exprimer des hypothèses qui regardent l'avenir, on emploie *si* + présent de l'indicatif/futur ... présent de l'indicatif/futur. Il faut noter que, contrairement au français, le futur est possible dans la subordonnée conditionnelle. Pour exprimer le possible et l'irréel, le verbe de la subordonnée conditionnelle est au subjonctif. Le possible est exprimé par le présent ou le parfait du subjonctif (*si habeam/habuerim, dem*). Si la condition est donnée comme contraire à la réalité présente, l'irréel est exprimé par l'imparfait du subjonctif : *si haberem, darem*. Si la condition est donnée comme contraire à la réalité passée, on emploie en latin *si* + plus-que-parfait du subjonctif ... plus-que-parfait du subjonctif : *si habuissem, dedissem*. (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 375–376.) Le subjonctif est de règle dans les subordonnées conditionnelles introduites par d'autres conjonctions conditionnelles : *dum, modo, dummodo* ('pourvu que', 'à la condition que'), *ut* ('à supposer que') (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 391). Le latin classique emploie l'indicatif dans les propositions comparatives. Le subjonctif est pourtant le mode le plus courant avec *potius quam* ('plutôt que'). (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 354–359.) En latin classique l'interrogation indirecte comporte un subjonctif, tandis que le grec pouvait maintenir l'indicatif (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 313).

### 1.5.1.2 Le latin vulgaire

*Non facias* remplace *ne facias* dans la proposition indépendante de défense. Le tour impératif de défense *ne fac*, qui n'était pas courant en latin classique, s'applique à une action déjà commencée (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 233). Le subjonctif s'emploie dans les indépendantes d'ordre, même si l'indicatif futur y est également possible. Selon Bourgain et Hubert (2005 : 93), la variation modale semble parfois recherchée.

Selon Väänänen (1981 : 161–162), les propositions substantives se composent de trois manières en latin vulgaire : 1) la subordonnée introduite par *quod* ('le fait que') suivie de l'indicatif, 2) par *ut* final, consécutif ou complétif (*ut* + le négatif *ne*) après les verbes de volonté suivis du subjonctif et 3) par une proposition infinitive après les verbes d'opinion, de perception ou de sentiment. Pour Kiesler (2006 : 73), l'*accusativus cum infinitivo* des expressions de sentiment sera pourtant remplacé chez les auteurs vulgaires par une subordonnée à conjonction *quod* + indicatif dans la majeure partie des cas à partir des derniers siècles de l'Empire. L'extension des fonctions de *quod* et de *quomodo* au détriment de celles de *ut* et de *cum* et la création des locutions conjonctives préparent le système roman. La réforme carolingienne met un frein aux tendances évolutives romanes. L'emploi des modes est cependant assez libre dans les subordonnées :

le subjonctif figure dans les subordonnées de but, crainte, requête et permission. En alternance avec l'indicatif, le subjonctif se rencontre dans les volitives, optatives, causales, consécutives et conditionnelles. (Bourgain – Hubert 2005 : 93.) Dans les consécutives, la conjonction *quod* (ou *quid*) sera utilisée au lieu de *ut* qui disparaît de la langue parlée au VII<sup>e</sup> siècle. Le subjonctif du latin classique sera remplacé par l'indicatif en latin vulgaire : *tantum laboravit ut aegrotet* > *\*tantum laboravit quid aegrotat*. A l'instar de la syntaxe grecque, dans les relatives indéfinies l'indicatif du latin classique sera remplacé par le subjonctif en latin vulgaire : *quisquis amat* > *\*quisquis amet*. Le subjonctif se rencontre également en français dans la construction clivée *qui que ce soit qui aime*, correspondant à la construction latine (Kiesler 2006 : 76-77.)

Il est à noter qu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle le plus-que-parfait du subjonctif (*cantavisse* > fr. *chantasse*) commence à remplacer l'imparfait du subjonctif (*cantarem*) dans la subordonnée temporelle exprimant la simultanéité ou la postériorité par rapport au fait passé de la principale. Les langues romanes ne garderont de l'imparfait du subjonctif du latin que des traces sporadiques. (Herman 1967 : 97-98.) Selon Väänänen (1981 : 133), l'emploi du subjonctif diminue fortement dans la proposition subordonnée pendant la période postclassique et tardive du latin (après la mort d'Auguste).

Quant à la phrase conditionnelle, elle est de trois natures en latin vulgaire : réelle, possible et irréaliste. En ce qui concerne le possible, le latin vulgaire connaît trois formules fréquentes : *si + futur antérieur ... futur* ; *si + imparfait de l'indicatif ... futur* ; *si + plus-que-parfait du subjonctif ... futur*. Les deux dernières annoncent déjà la syntaxe romane. A l'instar du grec, en latin vulgaire le présent ou le parfait du subjonctif sont encore employés pour une hypothèse contraire à la réalité présente (Ernout – Thomas 1953 (1984) : 377). Bien que le subjonctif soit commun aussi bien dans la principale que dans la subordonnée, l'indicatif gagne du terrain dans la principale. (Väänänen 1981 : 164-165.) Selon Kiesler (2006 : 78-79), les changements les plus importants sont les suivants : le présent du subjonctif sera remplacé par le futur antérieur, l'imparfait du subjonctif par le plus-que-parfait du subjonctif en latin tardif. Dans la principale, il y aura le plus-que-parfait de l'indicatif au lieu du subjonctif. Dans la subordonnée, l'imparfait de l'indicatif gagne du terrain.

Le subjonctif s'emploie dans les propositions interrogatives indirectes, mais le langage populaire et l'influence du grec causent la généralisation de l'indicatif en latin tardif. Ensuite, la conjonction de l'interrogation indirecte sera remplacée par *si* : *quaero an veniat* > *demando si venit*. Selon Kukenheim (1968 : 163), les causes suivantes peuvent avoir amené ce changement de mode : premièrement, la tendance générale du langage parlé de passer à la coordination, ce qui manifeste aussi par l'insertion de la question avec le même ordre des mots ; deuxièmement, le fait que le contexte est assez clair semblait rendre inutile une forme marquée pour désigner une nuance spéciale. D'autre part, l'interrogatif (*dicam quid sentiam*) se confond facilement avec le relatif (*dicam quod sentio*). La seule différence est le subjonctif à l'interrogatif. (Kiesler 2006 : 74, 95.)

### 1.5.2 L'ancien français

En ce qui concerne la proposition indépendante d'ordre et de souhait en ancien français, l'emploi du mode ne diffère pas de celui du latin. L'introducteur *que* se rencontre tardivement dans les propositions indépendantes vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Selon Marchello-Nizia (1997 : 369) et Jensen (1974 : 15), on ne connaît pas l'origine de l'usage de *que* comme introducteur de l'indépendante. Il pourrait être l'équivalent français du *ut(inam)* latin utilisé avec le subjonctif optatif. Il est pourtant possible qu'il s'agit d'un *que* complétif. On présuppose alors que le *que* est précédé par une proposition principale implicite. Selon Jensen, une proposition comme *Qu'il parte !* n'exige pas une proposition de soutien du type *Je veux*, ce qui fait qu'elle peut être considérée comme une proposition indépendante. L'explication de Jensen nous semble justifiée, parce que *que* doit être considéré comme un simple introducteur du subjonctif optatif comme *ut(inam)* en latin (v. p. 54). Pour Ménard (1976 : 147), le subjonctif de souhait en ancien français n'est pas précédé normalement de l'introducteur *que*. Lorsque *que* se rencontre en ancien français, il semble avoir primitivement une valeur finale et introduire un souhait dont la réalisation est liée à l'accomplissement d'un ordre antérieur. Nous doutons de la connexion d'un souhait à un ordre préalable, puisque nous ne l'avons rencontrée qu'une fois dans notre corpus (v. l'ex. 22 p. 76). Si l'ancien français avait eu cette tendance, le moyen français devrait en présenter de nombreuses attestations. A l'instar d'*ut(inam)* latin, *que* a une valeur finale dans l'expression de souhait. Une autre locution utilisée en tête de la phrase indépendante est *mais que*. Selon Bischoff (1882 : 17-21), elle n'est cependant qu'un ornement extérieur qui n'empêche pas de regarder la proposition suivante comme indépendante chez Chrétien de Troyes (vers 1135 – vers 1190). De même, *mais que* se rencontre sporadiquement en moyen français en tête d'une phrase indépendante (v. p. 78, 82).

Le verbe *chaloir*, presque toujours employé à la forme négative ou en proposition interrogative, est la plus fréquente expression d'indifférence en face d'un être ou d'un acte (Moignet 1959 : 517). Avant le XIII<sup>e</sup> siècle n'est attesté que l'indicatif dans les phrases *moi que chaut, cui chaut*. D'après Moignet (1959 : 293), l'emploi du subjonctif *chaille* dans ce type de phrases remonte à une aptitude particulière du verbe *chaloir*, imputable à son sémantisme. A la forme négative, l'indicatif semble être la construction la plus courante en ancien français, mais il n'est pas impossible de rencontrer le subjonctif qui est conditionné par des raisons métriques (Moignet 1959 : 513-515). A notre avis, l'exigence de la rime pourrait expliquer l'emploi du subjonctif, vu que 12 des 25 attestations du corpus proviennent de textes en vers (v. p. 89-90).

A l'instar de *chaille*, la forme moderne (*je ne*) *sache* peut être interprétée comme un indicatif second par rapport à la forme habituelle *sais*. Selon Moignet (1959 : 517-518), dans *je ne sache pas que*, *sache* ne serait pas considéré comme subjonctif en français moderne, puisque la même expression figée peut se

rencontrer au pluriel dans la forme *nous ne sachons pas que*<sup>34</sup>. A notre avis, l'emploi de *sachons* pourrait être dû à la forme impérative *sachons*. Nous doutons pourtant du terme *indicatif second* de Moignet : *que je sache / que nous sachions* serait plutôt l'équivalent de l'expression conditionnelle *pour autant que je sache / pour autant que nous sachions*, où *sache / sachions* est subjonctif. Notons qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la forme *sachons* est encore plus utilisée au subjonctif que *sachions*, qui ne devient fréquent qu'au XV<sup>e</sup> siècle (v. Marchello-Nizia 1997 : 262). Comme son corpus du XIII<sup>e</sup> siècle ne présente pas d'exemples de *que je sache*, selon Moignet (1979 : 212), ce tour moderne ne serait pas attesté avec certitude en ancien français. Jensen (1990 : 223, 361) démontre le contraire, puisqu'il a repéré *que je sache* de nombreuses fois chez Chrétien de Troyes. Dans l'hypothèse non éventuelle, le verbe est au subjonctif comme en latin (Buridant 2000 : 335).

Quant aux verbes de volonté, le subjonctif domine en ancien français. Les auteurs se servent parfois de l'indicatif après les verbes de volonté. Par conséquent, l'usage du mode dans les subordonnées substantives est assez nuancé (v. l'ex. 100 p. 95 et l'ex. 127 p. 100). L'emploi de l'indicatif accentue l'affection, tandis que le subjonctif sert à insister sur la force volitive. L'indicatif n'est cependant pas fréquent en ancien français. (Buridant 2000 : 336.) En latin, la complétive du verbe volitif était introduite par *ut* ou *ne* explétif, remplacés par *que* en français (Brunot 1905 : 251). L'emploi du subjonctif sans *que* dans les expressions de souhait ou d'ordre est cependant tout à fait normal en ancien français. La conjonction *car* introduit parfois des propositions subordonnées complétives d'un verbe de volonté ou d'un verbe déclaratif (Ducos – Soutet 2012 : 100), comme dans *Fors seulement qu'elle atendoit Car on le feïst destacer, Affin qu'el le peüst bessier* (Passion, p. 62, 1865). A notre avis, cet emploi pourrait être une imitation ou un calque de *quare* latin. Lorsque le verbe de la principale et celui de la subordonnée ont le même sujet, *vouloir, désirer, prier, commander, louer*, etc. sont suivis de l'infinitif en latin et en français moderne. En ancien français, on repère parfois dans ce cas une subordonnée complétive au subjonctif : *E li Franceis n'unt talent que s'en algent* (v. Segre 1989 : 267).

Selon Ménard (1976 : 148), le subjonctif est exceptionnel en ancien français après les verbes de sentiment ; il en a rencontré quelques exemples en anglo-normand. Les exemples de notre corpus de 1300 à 1350 démontrent cependant que le subjonctif est plus utilisé : huit attestations au subjonctif, quatre à l'indicatif et une au conditionnel (v. p. 108). Pour un auteur de l'ancien français, comme la subordonnée dépendant d'une expression de sentiment présentait un fait objectif sans éléments de doute, le mode employé était indicatif (v. l'ex. 181 p. 110, l'ex. 190 p. 112). Cette explication nous semblera valable même en français moderne : dans *je suis heureux qu'il soit venu*, il s'agit sans doute d'une action réelle passée si bien que le mode le plus probable devrait être l'indicatif. Les expressions de crainte apportent toutefois une exception à cette règle : elles sont presque toujours accompagnées du subjonctif. Ce qui distingue la crainte d'autres sentiments, c'est un élément de volition suffisamment fort

<sup>34</sup> La forme *sachons* au lieu de *sachions* se rencontre par exemple chez Montaigne (Micha 1969 : 238), Hugo (Renduel 1834 : XL) et Bescherelle (1856, I : 4 s. v. à, 1856, II : 822 s. v. *pédant*).

pour appeler le subjonctif. Selon Jensen (1974 : 49), *Je crains qu'il ne le fasse* est psychologiquement lié à *Je ne veux pas qu'il le fasse*. Nous dirions qu'il s'agit plutôt de sémantique. La particule *ne* peut avoir ses origines dans l'idée du désir négatif (cf. Tanase 1943 : 164). Selon Sneyders de Vogel (1927 : 165), *ne* est une imitation directe du latin, où il exprime à l'origine un optatif : *Timeo ne sit aeger* peut remonter à *Ne sit aeger !* Quant à l'emploi de la particule *ne* dans la subordonnée après les verbes marquant la crainte, il est assez libre en ancien français. L'indicatif s'y rencontre rarement avec le verbe *craindre*. Il marque alors l'accomplissement positif d'une action, l'idée d'appréhension étant laissée de côté. Selon Jensen (1974 : 50), Sneyders de Vogel (1927 : 165) et Tanase (1943 : 165), le verbe régissant *craindre* équivaut à *croire* dans les constructions avec l'indicatif et se rapproche donc des verbes déclaratifs. Un tel changement sémantique peut expliquer pourquoi *craindre* s'est coordonné avec *croire* et *cuidier* comme dans *Kar il quidout, e si cremeit, Que il eit mis en abandun Ses chevaliers par traïsun* (v. Lods 1959 : 152).

Quant aux verbes d'opinion et de perception en ancien français, ils se construisent dans la plupart des cas avec l'indicatif quand il s'agit d'une certitude. Dans les cas de probabilité, les deux modes sont possibles, l'indicatif étant cependant le plus commun. S'il s'agit d'une possibilité ou d'un doute, le subjonctif s'emploie. L'attitude du locuteur joue pourtant un rôle important dans l'emploi du mode : une opinion considérée comme suffisamment certaine par le sujet peut être exprimée à l'indicatif, même si elle était considérée comme fausse du point de vue des faits. Une opinion perçue comme hypothétique par le sujet peut être exprimée au subjonctif, même si elle se révèle vraie par la suite. Le degré supérieur de certitude ou d'incertitude ne pose aucun problème. L'emploi du mode est flexible dans la proximité immédiate de la frontière de chaque mode. En général, les verbes d'opinion et de perception admettent plus de flexibilité modale que les verbes de volonté. (Buridant 2000 : 335-345.) Selon Jensen (1974 : 60-63), tous les verbes de perception et d'opinion sous forme négative ou interrogative ou faisant partie d'une proposition conditionnelle exigent le subjonctif dans la subordonnée. Comme les verbes d'opinion et de perception admettent plus de variation dans l'emploi du mode par rapport aux verbes de volonté ou de sentiment, il serait intéressant d'examiner un corpus plus vaste d'ancien français que le nôtre pour vérifier l'affirmation de Jensen. En ce qui concerne les six verbes les plus fréquents de notre corpus de 1300 à 1350, les occurrences rencontrées à l'indicatif sont 9/44, soit 20,5 % (v. p. 114-118, l'ex. 232 p. 125). Les exceptions, bien que rares, signalées par Talvio (1993 : 215-217) mettent également en doute le résultat de Jensen.

Avec les locutions et verbes impersonnels, le mode habituel est le subjonctif même si l'indicatif est également possible dès l'ancien français. Selon Regula (1966 : 212), la locution impersonnelle *il semble que* est suivie dans la plupart des cas du subjonctif en ancien français, surtout quand il s'agit d'événements fictifs. Par exemple, dans le *Roman de la rose* on peut rencontrer *il (me) semble* soit avec le subjonctif, soit avec l'indicatif (Tanase 1943 : 197). Selon Togeby (1979 : 178), après les expressions exprimant une action ou un état possibles, comme *il se peut (faire) que, il est possible*, l'ancien français se sert de

l'indicatif. D'après Wunderli (1970 : 203), c'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que le subjonctif commencerait à gagner du terrain pour dominer en moyen français. Notre corpus, qui ne présente qu'une occurrence de la locution *il est possible* suivie du subjonctif dans le corpus de 1350 à 1450, ne corrobore pas l'affirmation de Wunderli. Selon Kukenheim (1968 : 162), les locutions *c'est dommage, il suffit, il se peut faire que, il peut bien estre* régissent l'indicatif jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. L'emploi du subjonctif après la locution *il est possible* en ancien et en moyen français mériterait d'être examiné plus en détail.

En ancien français, l'emploi du mode est encore très libre après les locutions impersonnelles. Selon Moignet (1959 : 579), les locutions de concordance *il convient, il est raison que, il s'ensuit que* sont normalement suivies du subjonctif. Après les expressions *il est bon* et *il est temps*, l'indicatif se rencontre cependant en ancien français et encore au XVI<sup>e</sup> siècle, bien qu'elles soient suivies en général du subjonctif par exemple chez Rabelais (Weissgerber 1885 : 269, 272). Selon Jensen (1974 : 43), l'indicatif est possible après la construction *il \_ plait* en ancien français quand l'objectivité est accentuée. Comme notre corpus de comparaison des textes de 1300 à 1350 est limité, il ne corrobore pas le résultat de la part de l'ancien français. La locution affirmative *il advient* est suivie de l'indicatif, tandis que dans les expressions négatives, interrogatives et hypothétiques elle exige le subjonctif (Moignet 1959 : 314). Notre corpus de 1300 à 1350 ne présente aucune exception à cette règle. Meyer-Lübke (1899 (1972) : 712) considère *vis est* comme une construction impersonnelle régissant le plus souvent le subjonctif en ancien français. Notre étude (v. p. 138-141, l'ex. 286, 287 p. 139) contredit cependant cette affirmation : dans 65,0 % des cas (13/20), la subordonnée suivie de *il ( \_ ) est avis* est à l'indicatif. D'après Moignet (1959 : 571), la locution impersonnelle *il est avis* est à rapprocher des verbes d'opinion, bien qu'elle exprime proprement une interprétation. Quant aux locutions impersonnelles, il sera important d'examiner les différences de l'emploi du mode entre les écrivains étudiés pour en connaître le niveau de régularité.

En ce qui concerne l'emploi des modes dans les propositions relatives finales, selon Anglade (1930 (1973) : 206), l'ancien français ne présenterait pas de différences sensibles par rapport à la syntaxe moderne, les deux modes se rencontrant dans les propositions relatives. Par exemple, en ancien français et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, on se sert quelquefois de l'indicatif dans les relatives finales dont le substantif antécédent est indéterminé (*un + N + que*) : *Tiret sa barbe cum hom ki est irét* (v. Segre 1989 : 214). Selon Moignet (1979 : 230-232), le subjonctif est cependant le mode le plus fréquent, puisque l'antécédent indéterminé virtualise la relative.

Selon Togeby (1979 : 185), dans la *Vie de saint Alexis* (1040) et dans *La chanson de Roland* (vers 1095) seul l'indicatif se rencontre dans les subordonnées relatives rattachées au superlatif et à des formes analogues. L'ancien français classique présente le subjonctif. D'après Moignet (1959 : 422-423, 605), le subjonctif est fréquent au XIII<sup>e</sup> siècle lorsque l'antécédent est déterminé par un superlatif. Comme ni l'un ni l'autre ne présentent de pourcentages, la pertinence de leurs résultats est difficile à évaluer. Notre corpus de l'ancien français (1300-1350) comporte 43 attestations au superlatif dont 34, soit 79,1 %, sont au

subjonctif. Quant à l'indicatif, il semble même habituel après un antécédent déterminé par *premier*. Dans les textes datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle, nous en avons relevé trois attestations (60,0 %) à l'indicatif. Moignet (1959 : 606) a rencontré dans 75 % des cas l'indicatif après *premier* dans *La mort le Roi Artu* (XIV<sup>e</sup> s.). Selon Anglade (1930 (1973) : 207), l'ancien et le moyen français présentent plus de liberté que la langue actuelle en ce qui concerne le choix du mode dans les relatives dont l'antécédent est au superlatif. La nuance à exprimer détermine le mode. Selon Moignet (1959 : 608), l'emploi du subjonctif est une nouveauté dans les relatives du type *tout + article défini + N + que/qui + relative*. Notre corpus de l'ancien français en présente trois attestations (v. l'ex. 342 p. 150).

Selon nombre de chercheurs (v. Jensen 1974 : 25–28, Moignet 1959 : 419–421, Wunderli 1970 : 452), le subjonctif est de règle dès l'ancien français dans les relatives dont l'antécédent est négatif. L'indicatif se rencontre rarement après une principale négative ou interrogative. La construction parataxique du type *N'i a celui, ne soit blechiez* – dans laquelle le pronom relatif est omis –, fréquente en ancien français, devient rare en moyen français. L'ancien français présente quelques exemples de l'indicatif en relative conditionnelle. L'imparfait du subjonctif est employé dans les propositions relatives pour exprimer l'irréel du passé. Selon Buridant (2000 : 348), dans le cas de deux verbes associés dans la relative, le second peut être à l'indicatif comme dans *En la cité nen ad remés paien Ne seit ocis, u devient chrestien* (v. Segre 1989 : 98).

Pour exprimer la postériorité de la principale, la datation par rapport à un procès antérieur est traduite dans la subordonnée temporelle par les locutions *après (ce) que, (de)puis que*. Comme l'action appartient déjà au passé, il ne persiste aucun doute, ce qui conduit à l'emploi de l'indicatif dès l'ancien français. (Ménard 1976 : 217.) Moignet (1959 : 617) est le seul à noter qu'au XIII<sup>e</sup> siècle le subjonctif se rencontre après la locution *après ce que* lorsqu'on veut souligner plutôt l'existence d'un rapport chronologique entre deux procès que la position du fait qui situe l'autre dans le temps. L'explication donnée par Moignet ne nous convainc pas, parce que la locution même permet de déduire le rapport chronologique des faits. Quelle serait donc la raison d'être du subjonctif après *après ce que* ? Comme on ne peut pas recourir au latin, où *postquam* est suivi de l'indicatif, la raison reste à découvrir.

Dans le cas de la simultanéité des deux actions, l'indicatif est le mode le plus fréquent. Selon Moignet (1959 : 440–441), *quant* est cependant suivi du subjonctif surtout quand une époque future est envisagée (cf. esp. *cuando* + subj. dans les subordonnées temporelles référant au futur). L'indicatif est le mode usuel dans les propositions en *com(e)* en ancien français ; le subjonctif se rencontre très rarement avant la période du moyen français (Ménard 1976 : 214). Selon Moignet (1959 : 439), il s'agit alors d'un calque dans un texte traduit du latin. En ce qui concerne l'emploi du mode dans des propositions en *tant com(e)/que*, Buridant (2000 : 351) l'explique de la façon suivante. Quand *tant com(e)/que* signifie 'aussi longtemps que', il exige le subjonctif. L'indicatif s'emploie quand la locution conjonctive signifie 'jusqu'au moment où'. Dans ce dernier cas, il s'agit de l'antériorité.

A partir de *que* ont été formées une infinité de locutions dont la majorité indique une relation temporelle. *Que que* et *lors que* sont attestés pour la première fois chez Chrétien de Troyes. Selon Borlé (1927 : 19), *lors que* est d'un emploi assez rare en ancien français. L'emploi de *que que* n'est guère attesté au delà du XIII<sup>e</sup> siècle. Rutebeuf (vers 1230–1285) semble être l'un des derniers témoins de *que que* temporel dans la poésie narrative. (Imbs 1956 (1987) : 327–328.) Nous n'avons repéré aucune attestation de la locution temporelle *que que* dans le corpus.

Dans le cas de l'antériorité de la principale, une subordonnée temporelle marquant un terme au procès principal présente l'indicatif si le terme est réellement atteint, le subjonctif si le terme est seulement envisagé. Il y a des exemples de l'indicatif très rares après *ainz que*, *ainçois que* et assez rares après *devant (ce) que*, *avant que*. (Moignet 1959 : 441, 618–619.) La locution *devant (ce) que* est plus fréquente qu'*avant que*. Après une principale négative on repère parfois l'indicatif dans des propositions en *devant que*. La particule *ne* ne se rencontre pas après les locutions exprimant l'antériorité. (Ménard 1976 : 218–219.) Selon Jensen (1974 : 74), les derniers exemples de *devant ce que* se rencontrent chez Chartier (1385– vers 1440). Notre corpus en présente cependant une occurrence repérée dans *La Passion de Biard* (1471). Le verbe suivi de la locution *devant ce que* est à l'indicatif. Selon Ménard (1976 : 218), la locution *premier(s) que* est très rare en ancien français.

Toujours en ancien français, après les locutions qui signifient 'jusqu'à ce que', le subjonctif est utilisé quand le procès dont le commencement marque le terme du procès principal est pensé comme simplement possible. Si le procès est considéré comme probable ou effectif, le mode est l'indicatif. (Moignet 1979 : 236–237.) Selon Gamillscheg (1957 : 674), dans la plupart des cas, la locution *jusque*, *jesque*, *josque* exige le subjonctif en ancien français, tandis que la locution *jusqu'à tant que* est suivie de l'indicatif. En revanche, Jensen (1990 : 381–382, 481) affirme que *jusque* ne présenterait pas de préférence modale. *Tant* est un adverbe de quantité et fréquemment séparé de *que*, au sens de 'jusqu'à ce que'. Les deux attestations repérées dans notre corpus indiqueraient un emploi réduit de *jusque* en moyen français par rapport à celui de *jusques atant que* (20 occurrences). Dans le corpus, l'indicatif (80,0 %) est le mode le plus fréquent après *jusques atant que*. *Jusque* y est suivi aussi bien de l'indicatif que du subjonctif. Les passages cités par Jensen indiquent la même tendance en ancien français.

Les subordonnées causales au subjonctif sont peu nombreuses en ancien français. Selon Bement (1934 : 92) et Tanase (1943 : 130), le subjonctif se rencontre dans les subordonnées causales régies par des propositions négatives, interrogatives, conditionnelles ou contenant un verbe affectif. Dans le cas d'une cause supposée, le mode est le subjonctif (cf. Anglade 1930 (1973) : 217–218, Bement 1934 : 91). La cause niée (*non que* du français moderne) est exprimée habituellement par les locutions *non pas pour ce que* ou *non pas que* suivies du subjonctif (Ménard 1976 : 211). Dans le cas des deux propositions causales juxtaposées en *que* et *por ce que* dont la seconde est négative, *ne* introduit la seconde (Bertin 1997 : 47–48) : *si la redoute mout a passer, por ce que il estoit nuiz, ne*



*il n'i voit ne pont ne planche* (v. Pauphilet 1923 : 92). Par rapport au moyen français (v. p. 181), l'ancien français présente un degré considérable de variation modale.

Selon Bertin (1997 : 121, 123), la valeur proprement causale de *com(e)* est très peu représentée en ancien français. Ce sont souvent des latinismes ou des emplois dont la nuance causale n'est pas nette comme dans *Com tu par es traître et parjurés !, Bien sés honir franc home(s) et vergonder* (v. Normand – Raynaud 1877 : 126). Outre les latinismes, l'ancien français connaît les emplois temporel et comparatif de *com(e)*, qui peuvent expliquer le passage à un sens causal. L'emploi uniquement temporel de *com(e)* est rare en ancien français, mais cette conjonction possède plutôt la valeur temporelle-causale ou temporelle-concessive (Corcuera Manso 1985 : 160). *Come* ne présente une valeur pleinement causale qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. D'après Imbs (1956 (1987) : 166), cet essor correspondrait à la disparition de *quant* causal. Pour Bertin (1997 : 103–105), le sens causal de *quant* remonterait au latin classique *quando* au sens de 'puisque'. La conjonction *quando* causale s'emploie par exemple chez Cicéron (Lewis – Short 1879 (1989) : s. v. *quando*). A cause d'une légère antériorité de la subordonnée par rapport à la principale, une nuance causale s'ajoute à la valeur temporelle : *Et neporquant, quant il voient qu'il ne remaindroit, il l'en lessent aler* (v. Pauphilet 1923 : 1). Dans cet exemple, l'action de la principale dépend de celle de la subordonnée. Le glissement de la temporalité à la causalité et vice versa se fait spontanément. Selon Bertin, il est difficile de déterminer le sens parce que la frontière entre valeur causale et valeur proprement temporelle est encore floue en ancien français.

Selon Ménard (1976 : 211), les propositions causales peuvent être introduites par la conjonction *que*. Il s'agit alors soit d'une explication au sens du français moderne 'de ce que', 'de + infinitif' ou 'en + gérondif', soit d'une cause objective au sens de 'vu que', 'étant donné que'. L'emploi causal de *que* est très fréquent en ancien français (Bertin 1997 : 41–42). Il peut s'agir de cas difficilement tranchables entre l'expression de conséquence et l'expression de cause (*si bien que/à savoir que*). Le système de conjonctions n'est pas encore bien structuré, ce qui présente un domaine riche aux chercheurs. Notons en outre la difficulté de distinguer les différents emplois de *que* dans certains contextes. La cause niée amène le subjonctif tant en latin (*non quod, non quo*) qu'en ancien français (*non pas que*) (Ernout – Thomas 1984 : 348–349, Ménard 1976 : 211).

Le subjonctif est de règle dans les subordonnées finales en ancien français (Buridant 2000 : 352, Jensen 1990 : 385). Les propositions finales sont introduites par les conjonctions ou locutions *que, a fin que, afin que, à cel(l)e/ceste fin que, pourque, pour ce que, par quoy, à ce que, de peur/crainte que, dont*. (Anglade 1930 (1973) : 208.) De nombreux chercheurs (Marchello-Nizia 1997 : 374, Jensen 1974 : 84, Borlé 1927 : 79 et Sneyders de Vogel 1927 : 278) datent la locution *afin que* au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon Jensen (1974 : 81), la conjonction *que* serait pourtant la conjonction finale la plus fréquente en ancien français. Ce chercheur ne présente aucune statistique pour justifier son affirmation. Dans notre corpus de l'ancien français, la locution finale la plus commune est *pour ce que* (v. p. 187).

Selon Togeby (1979 : 183), *po(u)r ce que* + subjonctif a la valeur aussi bien finale de 'pour que' que la valeur conditionnelle de 'pourvu que'<sup>35</sup> en ancien français. La locution *pour ce que* alterne avec *po(u)r que* qui est cependant rare. Selon Gamillscheg (1957 : 711-712), la première attestation de *por que* final date de la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans *La chanson de Roland*. Le passage suivant de *La chanson de Roland* présente encore une troisième locution finale, *pur quei* (v. Segre 1989 : 295-296) :

- (10) " En ma maisun ad une caitive franche ; 3978  
Tant ad oït e sermuns e essamples,  
Creire voelt Deu, chrestientét demandet.  
Baptizez la, pur quei Deus en ait l'anme. "

Selon Godefroy (1880-1902 (1961), 6 : 279), la première attestation de *por que* signifiant 'afin que' se rencontre dans *Berthe aus grans piés* (XII<sup>e</sup> s.). De plus, les locutions *po(u)r ce que*, *po(u)r que* et *pro ce que* semblent se concurrencer sans considérable différence sémantique. Au XII<sup>e</sup> siècle, Chrétien de Troyes emploie *por ce que* dans *Cligès* au sens aussi bien causal que final (v. Méla - Collet 1994 : 404) :

- (11) Mais .I. en laissa eschaper 3759  
Por ce qu'il furent per a per,  
Et por ce que par lui seüst  
Li dux sa perte et duel eüst.

Le premier *por ce que*, suivi de l'indicatif, est causal, et le second, final, suivi du subjonctif. Comme dès le latin le mode de la subordonnée finale est le subjonctif et qu'une locution causale y est suivie dans la plupart des cas de l'indicatif, l'interprétation de l'exemple 11 ne pose pas de problème.

En ancien français, les propositions consécutives peuvent marquer un but atteint ou à atteindre. Dans le premier cas, le mode est l'indicatif ; dans le second cas, le subjonctif, comme en français moderne. Selon Dambaska Prokop (1963 : 339-340), l'expression de la manière est plus utilisée que l'expression de l'intensité de la conséquence. C'est l'expression de l'intensité qui, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, gagne de plus en plus de terrain dans les subordonnées consécutives. En moyen français, les consécutives d'intensité sont fréquentes si l'on prend en considération les constructions *si ... que* et *tant ... que*, représentant 47,6 % (903/1898) des attestations consécutives du corpus (v. p. 195). La fréquence des autres expressions de l'intensité est de 6,7 % (127/1898).

Selon Picoche et Marchello-Nizia (1991 : 299), la locution *sanz ce que* est attestée dès l'ancien français au sens de 'sans que', 'outre le fait que', et 'si l'on excepte le fait que'. Comme elle est suivie dans la plupart des cas par *ne* + indicatif, l'élément concessif-adversatif est faible. Lorsque *sanz ce que* est suivi du

<sup>35</sup> Selon Godefroy (1880-1902 (1961), 6 : 281), la locution conjonctive *por ço que* signifiant 'pourvu que' se rencontre pour la première fois dans le *Roman de Rou* de Wace (XII<sup>e</sup> s.) (v. Holden 1971 : 230), tandis que la version plus courte *por que* est attestée dans *La vie de saint Grégoire le Grand d'Angier* (XIII<sup>e</sup> s.) (v. Meyer 1883 : 187).

subjonctif, la particule *ne* est en général absente. Selon Ménard, les consécutives négatives peuvent être introduites par *tel ... que, tant ... que, si ... que* ou *sanz ce que*. *Que ... ne* consécutif ('de telle sorte que ... ne pas') correspond à *sans que* en français moderne. Avec l'acception de 'dans les conditions telles que ... ne ... pas', cette locution équivaut parfois à *si ... ne ... pas, à moins que* en français moderne. (Ménard 1976 : 222.) De Waard (1933 : 94–95) date *tellement que* des XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles (par ex. chez Joinville au XIII<sup>e</sup> siècle) sans en examiner la valeur. Si l'acception d'intensité est absente dans les emplois de la conjonction de manière *tellement que* en ancien français, le contraire est vrai en moyen français (v. p. 195).

Les consécutives introduites par la simple conjonction *que* sont fréquentes en ancien français, même s'il est parfois difficile de trancher s'il s'agit d'un rapport de conséquence ou de cause (Ménard 1976 : 221). De plus, comme le rapport de la principale et de la consécutive reste lâche, il peut arriver que la consécutive répète sous une autre forme ce que dit la principale. Selon Raynaud de Lage (1972 : 140–142), *que* est souvent répété après une incise, même en prose jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. De Waard (1933 : 67) n'a pas rencontré de phrases où la conjonction *que* soit supprimée. Les consécutives sont souvent introduites non par *que*, mais par *car* (issu de *quare*, dont le sens latin est consécutif). Les principes de l'emploi des modes dans les consécutives ressemblent par conséquent à ceux du français moderne. Cependant, l'emploi des conjonctions n'est pas encore figé comme c'est le cas dans la langue moderne.

Selon Martin et Wilmet (1980 : 59), l'indicatif et le subjonctif alternent en ancien français sans raison évidente dans les concessives. Les subordonnées concessives remontent aux relatives indéfinies. L'évolution sémantique et fonctionnelle des locutions conjonctives ne s'accomplissent qu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ce qui explique partiellement l'emploi libre des modes en ancien français. D'après Jensen (1974 : 88), avant la période du français moderne, le choix du mode serait très libre dans les concessives. À la lumière de notre corpus, l'affirmation de Jensen semble exagérée à l'égard du moyen français (v. p. 206–225).

L'expression de degré *bien que*, suivie du subjonctif dans la plupart des cas, s'utilise sporadiquement en ancien français. Klare (1958 : 144–145) a rencontré le premier exemple dans *La vie de saint Grégoire le Grand* datant de 1326 (v. de Montaiglon 1879 : 534)<sup>36</sup> :

- (12) Mès il failli a sa cuidance,  
Et bien qu'il fust de grant puissance, 1428  
Quer Trajan, l'emperiere honeste,  
Li fist tantost couper la teste.

L'origine de *bien que* est discutée : les uns (Lerch 1925 : 204–205, 1929 : 340) rattachent cette locution conjonctive à *bien soit que* (qui est cependant rare en ancien français), les autres (Bement 1934 : 95, Klare 1958 : 143, Soutet 1992 a :

<sup>36</sup> Tobler et Lommatzsch (1925, I : 966) confirment l'attestation de Klare dans leur dictionnaire.

56–57, 1992 b : 220) y voient le descendant de *combien que*. La dernière explication nous semble plus probable à la lumière de l'évolution sémantique de *combien que*. En ancien français, il traduisait une idée de degré. En moyen français, le sens en est nettement concessif, 'quoique'. Selon Huguet (1894 (1967) : 197), Rabelais se sert souvent de l'indicatif dans les propositions en *bien que* quand l'action de la subordonnée se situe au passé.

L'ancien français présente des tours concessifs qui tendent à se figer en locutions conjonctives. Ainsi *ja soit (ce) que* et *tout soit (ce) que* prennent le sens de 'quoique' dans des textes du XII<sup>e</sup> siècle et sont suivis de l'indicatif ou du subjonctif (Moignet 1979 : 249). Selon Lau (1970 : 236), l'influence de *cum* latin + subjonctif conduit à l'emploi du subjonctif après *comme ainsi soit que* au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Sur les trois occurrences de *comme ainsi soit que* du corpus, une est suivie du verbe à l'indicatif dans la subordonnée. D'après Sneyders de Vogel (1927 : 305–306), la locution *comme ainsi soit que* se rencontre pour la première fois dans un document picard datant de 1286. Il est à noter qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'emploi de *comme ainsi soit* était condamné par Vaugelas (1981 : 286–287).

Comme la majorité des locutions concessives datent du XIV<sup>e</sup> siècle ou y sont postérieures, il est surprenant de rencontrer *ja soit ce que* déjà au X<sup>e</sup> siècle (v. Marchello-Nizia 1997 : 37). L'explication en pourrait être la nature plutôt adversative de cette locution conjonctive. Comme la locution *ja soit ce que* a déjà le statut d'une locution signifiant 'quoique', le mode peut varier selon la nature des faits : en ancien français, l'indicatif s'emploie dans peu de cas pour dénoter des faits réels. L'expression de faits hypothétiques entraîne le subjonctif. Klare (1958 : 104) donne également des exemples au conditionnel comportant une nuance potentielle. Il est possible de rencontrer aussi, mais plus rarement, *ja fust que*. *Jaçoit que* se rencontre encore quelquefois au XVII<sup>e</sup> siècle.

L'ancien français connaît toutes les formes de la proposition conditionnelle que présente le français moderne. Grâce à l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif (cf. le latin), il possède un plus grand nombre de combinaisons. Par exemple, la construction *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* exprime soit l'irréel du présent, soit l'irréel du passé. Le verbe de la proposition conditionnelle exprimant l'irréel du passé peut être également, bien que plus rarement, au plus-que-parfait du subjonctif. En ce qui concerne les expressions du possible, le plus-que-parfait du subjonctif de la subordonnée du latin vulgaire est remplacé par l'imparfait du subjonctif en ancien français. (Anglade 1930 (1973) : 209–211.)

Selon Wagner (1939 : 159–161), l'imparfait du subjonctif exprime le déroulement pur et simple de l'action ou de l'état, tandis que la forme composée place au présent l'action ou l'état achevés. En voici une attestation repérée dans *Cligès* de Chrétien de Troyes (v. Méla – Collet 1994 : 359) :

- (13) Mes grant piece a, se je **osasse**, 2282  
L'**eüsse** je **requeneü**

Les textes en vers de huit pieds ne favorisent pas autant que les textes en vers de dix pieds ou l'alexandrin l'emploi de la forme composée du subjonctif

(Wagner 1939 : 164). En voici un passage à huit pieds du *Roman de Thèbes* (XII<sup>e</sup> s.) de Benoît de Sainte More (v. Raynaud de Lage 1968 : 25) :

- (14) S'il **eüssent juré** lor mort, 775  
ne se **combatissent** plus fort.

Les conditions favorisant l'emploi de l'imparfait du subjonctif sont par exemple la nécessité du rythme ou la volonté archaisante. Si le verbe de la principale ou de la subordonnée subit l'attraction du verbe *avoir, estre, pouvoir, devoir, dire*, etc. situé dans la seconde des propositions, l'attraction est purement formelle. (Wagner 1939 : 220-222.) En ce qui concerne l'imparfait du subjonctif des verbes mentionnés dans la conditionnelle, le moyen français présente encore cette tendance (v. p. 231-232).

La forme composée a rencontré dans la prose un terrain favorable à son extension, puisque la langue d'une chronique ou d'un recueil juridique exige une précision plus grande que celle de la poésie. Il s'agit de la prose du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qui rapporte des événements historiques ou fixe des coutumes juridiques. (Wagner 1939 : 160-161.) L'exemple suivant provient des *Grandes chroniques de France* (v. Viard 1920 : 141) :

- (15) et se nous n'**eusons** ceste chose **destorbée** et **empechiée** par  
simulation de meilleur conseil, il t'**eust** pieça **ocis** et tout  
l'empire **saisi** et fait orphelin de droit seigneur

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le verbe de la subordonnée conditionnelle est quelquefois, comme dans la langue moderne, à l'imparfait (possible) ou au plus-que-parfait de l'indicatif (irréel). Cette combinaison ne se rencontre que depuis le XII<sup>e</sup> siècle. (Wagner 1939 : 231, 242-244.) Le passage suivant est tiré de *Guillaume d'Angleterre* de Chrétien de Troyes (v. Wilmotte 1927 : 85) :

- (16) Et bien vos di certainemant 2754  
Que, se vos m'**aviés** ore **ocis**,  
Tost vos en porroit estre pis.

Selon Marchello-Nizia (1997 : 363), cette combinaison devient plus fréquente à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le verbe de la proposition conditionnelle est plus rarement au conditionnel.

D'après Anglade (1930 (1973) : 210), quelquefois, mais rarement et principalement avec une négation, le verbe de la proposition conditionnelle est au présent du subjonctif en ancien français. En voici un exemple de *La chanson de Roland*. La forme verbale *culzt* est le présent du subjonctif de *colchier* et *guerpisset* le présent du subjonctif de *guerpir* (v. Segre 1989 : 226) :

- (17) S'en ma mercit ne se **culzt** a mes piez, 2682  
E ne **guerpisset** la lei de chrestiens,

Jo li toldrai la corune del chef.

L'emploi du présent du subjonctif dans la subordonnée semble être un fait dialectal qui se rencontre surtout dans les textes anglo-normands (Lerch 1929 : 209, Moignet 1959 : 410). Le présent du subjonctif se rencontre également en dehors du domaine anglo-normand : Ménard (1980 : 326-328) le signale dans les textes champenois et picards. Ainsi, on ne saurait lui assigner une zone dialectale bien définie. Nous avons repéré 46 occurrences dans lesquelles se rencontre le présent du subjonctif en moyen français (v. p. 226).

Quant aux formes de la conjonction hypothétique *si*, dès le XII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la forme la plus généralement attestée est *se* (*s'*) (Picoche - Marchello-Nizia 1991 : 292). Cette conjonction peut être concurrencée par *car/quar*, le verbe étant à l'imparfait du subjonctif : *Car la tenise en France e Berteram si i fusset, A peals e a marteals sereit esconsue* (v. Burgess 1998 : 20). De plus, la conjonction hypothétique peut être omise lorsque la condition est présentée par l'inversion du sujet et l'emploi du subjonctif (Kukenheim 1968 : 169). La conditionnelle précède la principale : *Fust i li reis, n'i ouïssum damage* (v. Segre 1989 : 148).

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les propositions hypothétiques peuvent être juxtaposées par la conjonction *que* suivie du subjonctif comme en français moderne, mais c'est encore très rare. En ce qui concerne l'emploi du mode dans les conditionnelles coordonnées par *et* en ancien français, le subjonctif y était facultatif. (Marchello-Nizia 1997 : 364.) Selon Moignet (1959 : 476, 632), en ancien français la proposition introduite par *que* peut exprimer soit la conséquence de l'hypothétique qui précède, soit une seconde hypothèse. A notre avis, dans le cas d'une conséquence (but atteint), le mode probable serait l'indicatif, tandis qu'une seconde hypothèse exigerait le subjonctif. En ce qui concerne les autres conjonctions et les locutions conditionnelles, le subjonctif est le plus commun bien que l'indicatif puisse se rencontrer quand l'aspect objectif du fait est souligné.

Dans les subordonnées comparatives, l'indicatif est le mode le plus courant mais le subjonctif est également possible. La négation de l'égalité dans les phrases comparatives est déjà exprimée au subjonctif en latin (Kukenheim 1968 : 175). Selon Moignet (1979 : 240), les propositions comparatives sont introduites par *com(e)*, seul ou annoncé par un corrélatif (*aussi, ainsi, autant, si, tel, tant*) lorsqu'il s'agit d'un rapport d'égalité. Après *com(e)*, le mode est en général l'indicatif. Le subjonctif, rare, est déclenché par l'indétermination ou une hypothèse. Parfois, le second membre de la comparaison présente un verbe à l'imparfait du subjonctif correspondant à un conditionnel. Pour les comparaisons d'égalité, de l'ancien français jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle le second terme peut être introduit par *com(me)*, concurrencé par *que*, qui est utilisé dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans ce contexte (Picoche - Marchello-Nizia 1991 : 295).

Parfois *com(e)* s'emploie sans *si/se*, puisqu'un autre mot comparatif, par exemple *aussi, autant, tel*, se rencontre dans la comparative (Jensen 1974 : 111). Cette tournure est alors suivie du subjonctif : *Il chantoient un chant itel Con fussent*

*ange esperitel* (v. Langlois 1920 : 35). De plus, *que se* peut être employé à la place de *com(e) se*, suivi du subjonctif passé : *l'en n'em puet un soul trouver, Que s'il fussent noïée en mer* (Petersen 1928 : 27). *Ainsi comme/que* est souvent précédé du déterminant *tout*. Les premiers exemples remontent au XII<sup>e</sup> siècle (Borlé 1927 : 164).

Les propositions comparatives sont introduites par *que* en relation avec un adjectif ou un adverbe comparatif (*autre, mieudre, mendre, graindre, pire, plus, moins*), quand il s'agit d'un rapport d'inégalité ou d'altérité. Après *que*, le mode est en général l'indicatif. (Moignet 1979 : 240, Horning 1881 : 386-387.) Au XII<sup>e</sup> siècle, si la phrase principale est affirmative et que la subordonnée soit accompagnée du *ne* explétif, le mode de celle-ci est soit le subjonctif, soit l'indicatif. Selon Jensen (1974 : 113) et Sundstedt (1901 : 123-124), le mode de la subordonnée comparative pourrait varier surtout dans les textes du domaine dialectal de l'Est et du Nord-Est. Chrétien de Troyes ne connaît cependant pas l'emploi du subjonctif dans ce contexte. D'après Moignet (1959 : 467-468), l'emploi du subjonctif ne peut pas être attribué à un domaine dialectal donné. Par exemple dans *La chanson de Roland*, écrite en anglo-normand, le subjonctif est employé : *Plus aïmet il traïsun e murdrie Que il ne fesist trestut l'or de Galice* (v. Segre 1989 : 175).

Pour comparer deux actions, un double *que* se rencontre encore en ancien français à l'instar du latin *quam quod* (*que que* au sens de 'plutôt que'). La construction la plus fréquente est cependant *que* simple. En outre, sont attestées des formes plus segmentées (*que ce que, que non que, que non pas que*), qui ne se rencontreront plus en moyen français.

Le mode des propositions interrogatives indirectes est presque toujours à l'indicatif. L'emploi du subjonctif persiste dans les expressions d'incertitude. Par contre, l'indicatif s'emploie si le doute concerne seulement le mot d'interrogation et non toute l'action. Selon Jensen (1974 : 69), le subjonctif volitif est employé pour exprimer une intention ou une action espérée ou voulue. De plus, le subjonctif peut correspondre au conditionnel. Le fait que la régissante soit négative, interrogative ou hypothétique ne semble pas normalement influencer le mode. (Moignet 1979 : 227-228, Buridant 2000 : 345-346.) Moignet (1959 : 400) attribue à l'influence du latin la majorité des occurrences du subjonctif en interrogation indirecte.

### 1.5.3 Le français moderne

Le subjonctif se rencontre toujours dans la proposition indépendante en français moderne pour exprimer un ordre ou un souhait à la III<sup>e</sup> personne, normalement après l'introducteur *que* (*Qu'elle soit heureuse !*). L'omission de *que* est exceptionnelle (*vive la France, sauve qui peut*, etc.). D'autres restes de l'emploi ancien sont par exemple la conjonction de coordination *soit - soit*, où les formes verbales ne sont plus considérées comme telles, et la locution affirmative *que je sache* (cf. lat. *quod sciam*), exprimant une idée de restriction, d'exclusion. Le verbe d'une hypothèse non éventuelle peut être au subjonctif en français moderne, mais le conditionnel est plus fréquent. (Grevisse 1993 (1997) : 1265-1268.)

Les verbes de volonté se construisent avec le subjonctif en français moderne. Certains verbes, comme *consentir, dire, écrire, entendre, faire savoir, prendre garde*, sont sémantiquement des verbes de volonté ou d'opinion. Quand ils expriment une opinion, ils sont suivis de l'indicatif. Si un verbe de décision ou de résolution (*commander, convenir, ordonner, etc.*) est employé dans un sens autre que volitif (par ex. l'expression du résultat d'une délibération), le mode de la subordonnée sera l'indicatif (souvent au futur) : *Les juges ordonnent que les parties intéressées seront appelées* (Grevisse 1993 (1997) : 1610-1612.)

Après les verbes qui expriment un sentiment, un mouvement de l'âme (joie, douleur, surprise, crainte, regret, etc.), on met généralement le subjonctif en français moderne. Toutefois, si la subordonnée dépendant des verbes *se plaindre, se réjouir, souffrir, être fâché/irrité/étonné/ indigné* est introduite par *de ce que*, elle peut être à l'indicatif ou au conditionnel. (Grevisse 1993 (1997) : 1612-1614.)

Le subjonctif s'emploie après les verbes d'opinion et de perception lorsqu'on veut exprimer un fait envisagé, non dans sa réalité, mais simplement dans l'esprit du sujet. C'est le cas notamment après une principale négative, interrogative ou conditionnelle. Lorsqu'on considère la réalité d'un fait, le mode employé est l'indicatif. Dans le cas d'un fait éventuel, hypothétique, le mode de la subordonnée introduite par *que* est le conditionnel. (Grevisse 1993 (1997) : 1605-1606, 1618-1620.)

Selon Grevisse (1993 (1997) : 1607-1611, 1617-1618), après les locutions et verbes impersonnels marquant la possibilité, l'impossibilité, le doute, la négation, la nécessité, une appréciation (approbation ou improbation), le mode de la proposition substantive est le subjonctif. Après les formes impersonnelles exprimant l'idée de certitude, de vraisemblance ou de résultat, la subordonnée affirmative est à l'indicatif, tandis que les subordonnées négative, interrogative ou conditionnelle sont au subjonctif. Le conditionnel exprime un fait hypothétique dans la subordonnée substantive.

Dans les propositions adjectives, pour marquer un but à atteindre, une intention ou une conséquence, le subjonctif s'emploie dans les constructions *article indéfini + N + pronom relatif*. Selon Soutet (2000 : 112), après la construction *article défini + N + pronom relatif*, le mode de la subordonnée peut aussi être le subjonctif : *Pierre achète le livre qui soit à tirage limité*. Il s'agit alors d'un livre exceptionnel, unique dans l'ensemble de la classe de référence. Le subjonctif est de règle dans les relatives rattachées à un superlatif ou à une expression de valeur analogue (*seul, premier, dernier, unique, suprême*). Après la construction *un(e) des adj. au positif + N*, on rencontre un emploi analogue du subjonctif : *C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes*. De même, après un antécédent déterminé par *tout*, le subjonctif se rencontre : *Tout le ressentiment qu'une âme puisse avoir*. Le subjonctif est le seul mode dans les propositions relatives après une principale négative, dubitative, interrogative ou conditionnelle. (Grevisse 1993 (1997) : 1591-1593.)

Dans les propositions temporelles exprimant la simultanéité ou la postériorité, le verbe de la subordonnée est à l'indicatif s'il s'agit d'un fait réel et au conditionnel dans un cas d'un fait hypothétique. Après la locution *après que*, on peut rencontrer le subjonctif par analogie avec *avant que*. Les propositions



temporelles indiquant l'antériorité (*avant que, jusqu'à ce que*) du fait exprimé par la principale sont au subjonctif, parce qu'il s'agit d'un fait envisagé, incertain. (Grevisse 1993 (1997) : 1636–1640.)

Le verbe de la proposition causale est presque toujours à l'indicatif ou au conditionnel. Les locutions négatives *non que, non pas que, non point que, ce n'est pas que, faute que* exigent cependant le subjonctif. Comme la proposition finale exprime toujours un fait envisagé, le verbe de la subordonnée est au subjonctif. Dans les consécutives, le mode est choisi selon que le but est atteint (ind.), éventuel (cond.) ou à atteindre (subj.). Dans le dernier cas, la proposition consécutive implique une idée de finalité. Le verbe de la subordonnée concessive est au subjonctif dans la plupart des cas, même s'il s'agit d'un fait réel. Plus rare est l'indicatif pour marquer la réalité ou le conditionnel pour l'éventualité. (Grevisse 1993 (1997) : 1608, 1644–1664.)

S'il s'agit d'une simple condition référant au présent ou à l'avenir, le français moderne n'emploie que des temps de l'indicatif à la valeur ordinaire dans la proposition principale et subordonnée. Dans la principale, le futur ou le conditionnel sont possibles. S'il s'agit de deux subordonnées juxtaposées, la conjonction *si* est répétée sous forme de *que* suivie du subjonctif dans la deuxième subordonnée. Pour exprimer l'irréel dans le passé, on rencontre parfois *si + plus-que-parfait du subjonctif... conditionnel passé*. (Grevisse 1993 (1997) : 1670–1673.) Dans les propositions conditionnelles introduites par une conjonction autre que *si*, le verbe est en général au subjonctif. Le conditionnel s'emploie pour exprimer une éventualité. (Grevisse 1993 (1997) : 1674–1675.)

L'indicatif est de règle dans les subordonnées comparatives et dans les propositions interrogatives indirectes. Quand il s'agit d'un fait éventuel, le verbe de la subordonnée est au conditionnel. (Grevisse 1993 (1997) : 1624, 1683.)

#### 1.5.4 Conclusion intermédiaire

Le tableau 3 résume le compte-rendu contenu dans les chapitres précédents. En ce qui concerne le latin vulgaire, nous n'en indiquerons que l'évolution modale par rapport au latin classique.

TABLEAU 3 La répartition des modes dans les différents types de propositions.

proposition	genre	genre	lat.	lat. v.	a. fr.	fr. m.	
propositions indépendantes	ordre, défense		s/impér.	s/impér./fut.	s/impér.	(s)/impér.	
	souhait, regret, impr.		s		s	(s)	
	concession		s		s	∅	
	indifférence		-		i/(s)	∅	
	affirm. attén.		s		s	s	
	hyp. non éven.		s		s	(s)/cond.	
propositions substantives	volonté		inf./s	i/s	(i)/s	s	
		ordonner	inf.		i/(s)	s	
	sentiment		inf.	inf./i	i	s	
	opinion	peur		s		(i)/s	s
		affirmative		inf.		i/(s)	i/(cond.)
		négative		inf.		(i)/s	i/s/(cond.)
		hypothétique		inf./s		i/s	i/s/(cond.)
	locutions	interrogative		inf./s		i/s	i/s/(cond.)
			inf./s		i/s	(i)/s/(cond.)	
	il est avis		-		(i)/s	i/cond.	
propositions adjectives	but, conséq.		s		i/s	i/s/cond.	
	art. dét. + N + pron. rel.		i/s		i/s	i/cond.	
	superlatif		i/s		i/s	s	
	prop. princ.	négative		i/s		(i)/s	s
		interrogat.		i/s		(i)/s	s
		condit.		i/s		s	s
	temporelles	postériorité		i/(s)		i	i/(cond.)
		simultanéité		i/(s)		i/(s)	i/(cond.)
		antériorité		i/s		(i)/s	s
	causales		i/s		i/(s)	i/(cond.)	
	finale		s		s	s	
	consécutives		s	i/(s)	i/s	i/s/(cond.)	
	concessives		i/s		i/s	s	
		combien que			i/s	∅	
comparatives		i/(s)		i/(s)	i/(cond.)		
propositions hypothétiques et conditionnelles	réelles	passé	si+parf.i, parf.i		si+parf.i, parf.i	si+parf.i, parf.i	
		présent	si+prés.i, prés.i		si+prés.i, prés.i	si+prés.i, prés.i	
		futur	si+prés.i /fut., prés.i/fut.		si+prés.s, fut.	si+prés.i, fut.	
	possibles	futur		si+prés.s, prés.s	si+fut.ant., fut.		
					si+imp.i, fut.	si+imp.i, cond.	si+imp.i, cond.
					si+p-q-p s, fut.	si+imp.s, cond.	
	irrées	présent		si+imp.s, imp.s	si+p-q-p s, p-q-p s	si+imp.s, imp.s	
							si+imp.i, cond.
		passé			si+ p-q-p s, p-q-p i.		
				si+p-q-p s, p-q-p s		si+p-q-p s, p-q-p s	si+p-q-p i, cond. passé
				si+imp.s, imp.s			
	autres locut.		s	i/s	(i)/s	(i)/s/(cond.)	
interrog. indir.		s	i/(s)	i/(s)	i		

Abréviations :

i = indicatif  
s = subjonctif  
cond. = conditionnel  
impér. = impératif  
prés. = présent  
imp. = imparfait  
parf. = parfait  
p-q-p = plus-que-parfait  
fut. = futur  
fut. ant. = futur antérieur  
inf. = infinitif  
poss. = possible  
lat. = latin classique  
lat. v. = latin vulgaire  
a. fr. = ancien français  
fr. m. = français moderne  
i/s = les deux modes sont possibles  
i/(s) = les deux modes sont possibles, mais le subjonctif est plus rare  
(i)/s = les deux modes sont possibles, mais l'indicatif est plus rare  
Ø = la construction a disparu  
- = la construction n'existe pas  
N = nom

En ce qui concerne les différences de l'emploi des modes en latin, ancien français et français moderne, nous pouvons noter les cas suivants :

L'*accusativus cum infinitivo* du latin fut remplacé déjà en latin vulgaire par une subordonnée à l'indicatif ou au subjonctif dans les propositions substantives. Quant au mode d'une subordonnée régie par un verbe de volonté, l'indicatif se présente encore en ancien français. En latin vulgaire et ancien français, l'indicatif domine dans les expressions de sentiment, contrairement à l'emploi du français moderne. En ancien français, l'indicatif et le subjonctif alternent dans les constructions superlatives. En ancien français, l'indicatif se rencontre dans la relative après une proposition principale négative ou interrogative. Le français moderne ne connaît plus cet emploi.

Dans les temporelles marquant l'antériorité, l'indicatif s'emploie à partir du latin classique jusqu'à l'ancien français. Le subjonctif se rencontre dans les temporelles marquant la simultanéité, tandis qu'en français moderne le mode est l'indicatif. Le subjonctif était possible dans les subordonnées causales latines et continue à l'être en ancien français. Dans les subordonnées concessives, l'indicatif se rencontre en ancien français, tandis que le mode utilisé en français moderne est le subjonctif. A partir du latin classique jusqu'à l'ancien français, le subjonctif se rencontre dans les subordonnées comparatives. En latin classique, le subjonctif était le seul mode dans les propositions interrogatives indirectes. Le latin vulgaire y connaît déjà l'indicatif.

## 2 SYNTAXE DU MODE SUBJONCTIF DANS LE CORPUS ÉTUDIÉ

### 2.1 Proposition indépendante

#### 2.1.1 Remarques préliminaires

Dans la proposition indépendante, l'introducteur *que* n'accompagne que sporadiquement le subjonctif en moyen français, contrairement au français contemporain. L'emploi peut varier dans un même texte :

- (18) La ou je suis j'ay tant d'affaire  
Sans meffaire  
Que je ne scay pas bonnement  
Se mon œuvre scauray parfaire  
Sans forfaire ;  
Dieu y **mette** bon finement. (F&A, p. 5, 84)
- (19) Les maulxfaiz passez oublions,  
Et **que** la paix **puisse** venir (F&A, p. 74, 2042)  
Pour nostre vie soustenir  
Hors de ces tribulations.
- (20) **Que** de ma ravissante pate  
et [de] ma rioteuse verve  
**soit** vostre cruaulté proterve (MystJM, p. 105, 7844)  
en malediction fermee !
- (21) Mauldit **soit** mon estre immortel (MystJM, p. 114, 8453)  
puis qu'il fault que tant de mal souffre !

L'introducteur *que* est encore rare en ancien français : il se rencontre dans 2,2 % des cas (1/45) dans les deux textes du début du XIV<sup>e</sup> siècle. En moyen français, le cinquième des propositions indépendantes comporte *que*, dont l'emploi augmente légèrement de la deuxième période à la troisième, soit de

21,3 % des cas (75/352) à 25,2 % (154/610). De plus, l'introducteur *que* peut prendre une valeur finale. Il introduit alors un souhait dont la réalisation serait liée à l'accomplissement d'un ordre antérieur (ex. 22).

- (22) Gouverne toy bien sagement, et que le garczon ne **aille** plus ne **vienne** ciens ! (QJM, p. 106)

Même Wunderli (1970 : 74, 91) souligne le nombre réduit des occurrences de l'introducteur *que* en proposition indépendante. Il l'a repéré surtout dans des textes appartenant au registre populaire comme *Les .XV. joies de mariage*. Tous nos textes présentent *que* sans qu'on puisse noter une différence importante explicable par le registre. Notons que pour exprimer l'exhortation adressée à une troisième personne, le grammairien Palsgrave (v. Génin 1852 a : 385-386) emploie toujours *que* en tête de phrase, ce qui reflète déjà l'emploi moderne.

### 2.1.2 Ordre, défense

Le corpus présente 171 + 9\* attestations de propositions indépendantes jussives au subjonctif. La fréquence de différents verbes est indiquée dans le tableau 4.

TABLEAU 4 La fréquence de différents verbes dans la proposition indépendante jussive.

verbe	1300-1350	1350-1450	1450-1550
être		39	32
vouloir		15	5
venir	1	10	4
avoir		7	7
faire		5	8
souvenir	1	3	1
aller		2	
devoir		2	
garder			1+1*
mettre			2
ouïr			2
parfaire			2
suffire			2
tenir			2
accomplir			1
acquérir		1	
aporter			1*
apprendre		1	
s'armer		1*	
connaître			1
deffendre			1
desplaire			1
dire			1
ensuir		1	

entendre			1	
exécuter		1*		
informer		1		
manger			1	
passer		1*		
payer		1*		
pouvoir		1		
prendre		1	1	
querer		1*		
reconforter		1*		
renvoyer			1*	
reprendre			1	
savoir		1	1	
se taire			1	
<b>total</b>	<b>2</b>	<b>90+6*</b>	<b>79+3*</b>	<b>171+9*</b>

N.B. L'astérisque \* signale l'ambiguïté de la forme verbale (indicatif ou subjonctif). Nous utiliserons le même signe dans tous les tableaux de ce travail.

L'introducteur *que* reste facultatif dans le commandement à la III<sup>e</sup> personne même s'il devient plus commun à la fin de la période examinée. Si l'introducteur est absent dans 26 occurrences, soit 36,6 %, datant de 1350 à 1450, il ne l'est que dans 14 occurrences plus tardives, soit 22,2 % :

- (23) Alons men en celle abbaie,  
Et si **soit** de nous envaie. (MirND, p. 10, 208)
- (24) Qui voudra bien savoir le mestier de venerie, si **aprengne** les  
douze chapitres de venerie. (Modus, p. 14)
- (25) Chascun **viennë** où on ordonnera, (RTS, p. 333, 376)  
Les sotz auront des villes et des champs,  
Pour abregier chascun de nous viendra  
En telle place le jour des Innocens.

Dans l'exemple 24, l'adverbe *si*, connecteur phrastique en tête de phrase, sert à renforcer l'idée impérative. En ce qui concerne les expressions d'ordre, l'adverbe *si* se rencontre dans 4,1 % (7/169) des attestations. Il y est donc moins fréquent que dans les expressions de souhait (v. p. 82).

Dans les expressions d'ordre, le subjonctif seul s'emploie à la III<sup>e</sup> personne, si le sujet est générique ou s'il s'agit d'une construction impersonnelle :

- (26) Ceux qui voudront faire la guerre, --  
**Aillent** sur les Boesmiens. (F&A, p. 75, 2069)
- (27) **Souviengne** vous de nostre departie. (F&A, p. 225, 11)  
Ja n'est besoing que plus je vous en dye,  
**Souviengne** vous de vostre ceinturette ;  
Je suis celluy qui porte la bourcette.
- (28) Quant a moy, je n'en feray rien :  
vous **souffise** ce que j'ay faict, (MystJM, p. 436, 29665)

ne m'en parlés plus en effect :  
j'ay fait assez et trop pour vous.

Le verbe *souvenir* est employé cinq fois à la forme impersonnelle *souviengne vous* et le verbe *suffire* deux fois sans le sujet *il*.

A la II<sup>e</sup> personne du singulier et à la I<sup>ère</sup> personne du pluriel, le subjonctif traduisant une intention jussive ne se rencontre qu'avec les verbes dépourvus de morphologie impérative. Il s'agit des verbes *estre*, *avoir*, *voloir*, *savoir* qui sont les seuls à présenter dans ce cas une morphologie du subjonctif présent. A la II<sup>e</sup> personne du singulier, le -s final n'est pas encore tombé en moyen français. Dans les passages suivants, l'ordre donné peut être comparé à un souhait :

- (29) **Ayes** de lui reconnoissance (F&A, p. 34, 878)  
Et du surplus ne fais doubtaunce  
Qu'il n'est nul mal dont bien ne viengne.
- (30) Ne **vueillons** le besoing attendre, (F&A, p. 68, 1845)  
Trop mieulx nous vouldroit parvenir  
Quë en France toujours tenir  
Ceste douleur ne ceste esclandre
- (31) Plus riens ne vous scay que rescripre  
Mais que **sachez** certainement (F&A, p. 94, 2590)  
Que je vous ayme loyaulment.

Dans l'exemple 31, *mais* est un adverbe d'insistance à la valeur adversative et *que* un introducteur, à ne pas confondre avec la locution conditionnelle *mais que* ('pourvu que').

Une occurrence présente une expression jussive contenant le verbe *venir* au subjonctif de la II<sup>e</sup> personne du singulier malgré l'existence de la forme impérative *vien*<sup>37</sup> en moyen français.

- (32) Bien **viegnes** tu, car par amour (Grisel, p. 35, 912)  
Vueil parler en secret a toy.

Dans l'exemple 32, il s'agit en fait d'une expression comparable au souhait *sois la bienvenue*.

Le subjonctif de volition dans une interrogation peut être interprété comme subjonctif d'indignation ou polémique. Le locuteur reprend sous forme interrogative l'idée exprimée auparavant à l'impératif. L'ordre est justifié par la prolongation de l'intention volitive :

- (33) Robert :  
Fay, si nous monstre le tresor

<sup>37</sup> Seul le radical nu *vien* est attesté dans les expressions impératives dans les *Miracles de Notre Dame par personnages* et *L'Estoire de Griseldis* (XIV<sup>e</sup> s.). La désinence -s se rencontre, en concurrence avec *vien*, pour la première fois dans *La Farce de Maître Pierre Pathelin* (XV<sup>e</sup> s.).

- Le paysant :  
 Sire, ne doubtez que ne face  
 Ce que voulez, sanz contredire  
 --  
 Robert :  
 Qu'a il ci ? **Vueilles** me voir dire ; (MirND, p. 9, 182)  
 Sont ce florins ?  
 (34) L'evesque [au Saint Pere] :  
 Veuillez nous une grace faire  
 --  
 Le Saint Pere, octroiant unes bulles faintives :  
 --  
 Congié lui [Gautier] donnons de contraire  
 Nouvel mariage et plus hault.  
 L'evesque :  
 Pere Saint, c'est ce qu'il me fault :  
 --  
 Maiz de vostre benignité  
 M'en **vueilliez** voz bulles donner ? (Grisel, p. 73, 1915)

Dans l'exemple 33, Robert, fils du duc de Normandie, a ordonné au paysan de lui montrer immédiatement un trésor (= *florins*). Robert s'indigne du retard du paysan, se méfiant de lui pour la qualité et la quantité insuffisantes dudit trésor et menace de lui couper la tête s'il ne lui obéit pas. Dans l'exemple 34, Gautier, marquis de Saluces, qui veut abandonner sa femme Griseldis pour épouser une autre femme, a prié l'évêque d'obtenir du pape l'autorisation de le faire. Par l'interrogation, l'évêque réitère avec impatience la demande préalablement exprimée au subjonctif remplaçant l'impératif, sous un aspect volitif pour insister sur l'importance de sa requête. Dans ce dernier exemple, *veuillez* + inf. peut être considéré comme exprimant une invitation polie. A notre avis, ce n'est pourtant pas le cas dans l'exemple 33, puisque Robert est d'un rang supérieur à celui du paysan. Le contexte permet d'affirmer que Robert, plutôt que de prier, ordonne au paysan de lui montrer le trésor.

Le corpus présente 9\* occurrences où la forme verbale étudiée peut être interprétée soit comme indicatif, soit comme subjonctif. Comme le contexte permet de les identifier comme des expressions d'ordre à la III<sup>e</sup> personne accompagnées de l'introducteur *que*, la forme verbale est alors considérée comme un subjonctif. Par exemple, dans le passage suivant, le verbe *aquerre* ('acquérir') est au subjonctif, ce qui permet d'interpréter *s'arme* comme une forme du subjonctif :

- (35) Et que chascun **s'arme** et **aqueure** (MirND, p. 55, 1601)  
 A la bataille sanz demeure,  
 Et fay briefment.  
 (36) Or ça, messeigneurs, prou vous **face** !



Que chacun **garde** bien sa place  
et **face** chere plantureuse ! (MystJM, p. 68, 5115)

Comme les verbes sont au subjonctif dans les neuf exemples précédents et que d'autres expressions d'ordre à l'indicatif ne sont pas attestées, nous pouvons en tirer la conclusion que l'emploi du mode est identique en ancien et en moyen français. La seule différence syntaxique est la fréquence de l'introducteur *que* dans les indépendantes exprimant un ordre ou une défense. Cet introducteur, extrêmement rare en ancien français (v. p. 58), devient plus commun dans les textes du XIV<sup>e</sup> siècle. Même si le corpus de Wunderli (1970 : 644–646) consiste en grande partie en textes plus tardifs (1450–1550) par rapport à nos textes, ses résultats concordent avec les nôtres.

### 2.1.3 Souhait, regret, imprécation

#### 2.1.3.1 Remarques préliminaires

En ce qui concerne les propositions indépendantes optatives, notre corpus présente 836 + 13\* occurrences. Les verbes rencontrés sont énumérés dans le tableau 5.

TABLEAU 5 La fréquence de différents verbes dans la proposition optative.

verbe	1300–1350	1350–1450	1450–1550
être	18	63	270
vouloir	2	49	30
donner	1	47	41+1*
aider	11	28	24+1*
plaire		14	21
avoir	1	12	27
faire		10	12
pouvoir		9	28
garder		5	6
advenir	3		4
croître		2	1
maldire		2	3
octroier		2	
souvenir	1	2	1
tenir		2	7
venir	1	2	2
aimer		1	
aller		1	3
bailler			1+1*
chauser			1*
chevaucher			1*
conduire	1	1	
connaître			1

daigner			1	
desplaire		1	18	
devenir			1	
devoir		1	2	
dire			1	
durer			1*	
encontrer	1			
entremettre			1	
envoyer			1*	
garir		1		
laier		1*		
laisser		1		
marier			1*	
mettre		1	3	
oser		1		
pendre			1	
pourvoir			3	
prendre	1		1	
rendre		1	5	
saillir			1*	
savoir			6	
secourir			1*	
souffler			1*	
souffrir			1	
user			1*	
valoir	1			
veiller			1	
vivre			3	
voir		1	1	
<b>total</b>	<b>43</b>	<b>262+1*</b>	<b>531+12*</b>	<b>836+13*</b>

### 2.1.3.2 Souhait, regret

Le verbe est au subjonctif s'il s'agit d'un souhait adressé à l'allocutaire par l'intermédiaire d'un verbe impersonnel, ou si le souhait vise un tiers. Lorsque la volonté s'applique au passé, elle prend la forme d'un regret, ce qui génère l'emploi du subjonctif imparfait.

- (37) Mes chiers seigneurs, ne vous **desplaise**, (MirND, p. 75, 2203)  
Assez tost le verrez plus aise.
- (38) Benoist **soit** qui tel fruit porta ! (F&A, p. 124, 3519)
- (39) D'argent ne fault estre sergent.  
Quant telle jouee est avenue,  
On prend un plaisir refulgent,  
Mais que on ne **baillast** point d'argent. (RGS, p. 287, 191)

Dans notre corpus, le subjonctif exprime le souhait ou le regret dans une indépendante introduite par *or* (23), *car* (1) et *si* (72) renforçant l'optatif. Le connecteur *or* sert à mettre en évidence le procès lui-même, qui est donné comme virtuel et dont la réalisation est souhaitée par le locuteur. Le verbe est au subjonctif ou à l'impératif dans l'indépendante introduite par *or* (Marchello-Nizia 1997 : 322). Il faut faire une différence entre l'adverbe temporel *or(e)* ('maintenant') et le connecteur phrastique *or* en tête d'un ordre. Nous pourrions comparer la fonction de ce dernier *or* à celle de *mais que* comme un élément extérieur marquant la rupture dans le discours direct<sup>38</sup>. Dans les deux premiers exemples, *or* est un marqueur de rupture, tandis que *ore* dans le troisième exemple est sans aucun doute un adverbe temporel, que l'éditeur a séparé du reste de l'énoncé par une virgule :

- (40) Amy, pour toy reconforter  
Il convient que je te responde,  
Or me **vueilles** donc escouter (F&A, p. 106, 2985)
- (41) Dont respondirent les aultres qui estoient de haulte ymagination  
et de parfont sens : " Or **soient** toutes ces doubttes mises avant. "  
(ChrF, p. 102)
- (42) Ore, Diex en corps et en ame  
Le **vueille** sauver ! (MirND, p. 35, 1003)

Le connecteur *car*, qui remonte à la conjonction causale latine *quare* ('c'est pourquoi') (von Wartburg 1946 : s. v. *quare*), donne de la vivacité et de l'insistance à l'expression du souhait. Selon Bertin (1997 : 38), *car* présente les fonctions causale et exhortative en ancien et en moyen français<sup>39</sup>. Comme le sens de *car* approche ici plutôt de celui de *mais que* ou de *or* en tête de la proposition indépendante volitive, la valeur causale est affaiblie dans l'exemple 43 :

- (43) Car Dangier  
Si me detient prisonnier  
Tout planier,  
Bien **voulsisse** estre en sa voye (F&A, p. 30, 778)

Comme *si* est toujours un adverbe de manière ('ainsi') ou d'intensité ('tant') dans *Les Fortunes et adversitez*, dans l'exemple 43 il ne s'agit pas d'une proposition hypothétique. *Car* sert de conjonction causale dans *Les Fortunes et adversitez*. Compte tenu de l'influence de la métrique et du rythme sur l'ordre des mots dans un texte en vers, nous proposons l'interprétation suivante de l'exemple 43 :

<sup>38</sup> Selon Ollier (1990 : 1-2, 33-34), la séquence *or si* fonctionne dans une indépendante comme une stratégie de persuasion de l'allocutaire, d'une part, et une justification de la coopération que le locuteur attend, d'autre part, diluant ainsi l'effet de l'impératif. Ce tour apparaît dans les romans en vers au XII<sup>e</sup> siècle et disparaît dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>39</sup> Même si Bertin (1997) analyse l'emploi des locutions conjonctives causales en ancien français, son corpus comporte aussi 16 textes en moyen français, dont *Les .XV. joies de mariage* et *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio* inclus dans notre corpus.

Ainsi Danger  
 Me détient prisonnier  
 Tout effacé,  
 Qu'il veuille bien être en route !

Le prisonnier se lamente de son destin en souhaitant que le danger s'éloigne. *Car* est un connecteur renforçant l'optatif qui pourrait être remplacé par *que* ou même supprimé. *Car* exhortatif est très rare (1 occurrence) dans notre corpus, résultat conforme à l'étude de Bement (1934 : 107), selon qui *car* exhortatif ne se rencontre plus dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne le connecteur *si* employé dans une incise en association avec l'expression d'un souhait, il se rencontre dans les invocations de la protection divine : *si/se me gart Dieu* (11), *si/se m'aït Dieu* (52) :

- (44) Nanil, sire, se Dieu me **gart**, (MirND, p. 9, 190)  
 Se ne sont ces six gobelez  
 Qui ne sont pas moult nettelez,  
 Ce veez vous bien.
- (45) Si m'**aït** Dieu, sire, c'est grant festes ! (Grisel, p. 45, 1160)

Ces expressions pourraient être considérées comme confirmant une affirmation ('je le jure'). Dans ces incises, *si* est un marqueur énonciatif de l'engagement du locuteur. La forme *se* est une variante de *si*. Dans trois occurrences, la voyelle de *si/se* est élidée :

- (46) S'en **puisse** elle vëoir delivre (Grisel, p. 59, 1525)  
 Et enfant avoir qui puist vivre  
 Au prouffit et honneur de tous !
- (47) S'en **soies** du tout appaisie, (Grisel, p. 63, 1638)  
 Que ci ne fault nul contredit.

Il est connu que *si* remonte à l'adverbe latin *sic*, ce qui pourrait expliquer l'emploi de *ainsi* au lieu de *si* dans l'exemple suivant (cf. Godefroy 1880-1902 (1961), 7 : 413) :

- (48) Mais ainxin m'**aïst** Dieu que ... (QJM, p. 11)

Le subjonctif passé est utilisé dans l'expression de souhait pour renvoyer à un moment du passé à partir duquel une chose est sollicitée. C'est le cas, entre autres, dans les formules référant au bonheur ou au malheur associés à la naissance de quelqu'un.

- (49) De bonne eure **feust** elle nee. (Grisel, p. 49, 1272)

Le regret, qui est un souhait non réalisé, s'exprime à l'imparfait du subjonctif (30) ou plus rarement au plus-que-parfait du subjonctif (1) dans notre corpus. Dans le récit, un souhait relatif à une époque révolue s'exprime à

l'imparfait du subjonctif. Le regret s'apparente au souhait, mais s'accompagne d'une considération de l'impossibilité de la satisfaction : l'objectif volitif est ainsi refoulé en direction du passé. L'expression du regret présent rejoint celle du souhait relatif au passé. C'est la forme rétrospective du subjonctif qui traduit l'une et l'autre intention :

- (50) Que j'**eussè osé** entreprendre (F&A, p. 194, 241)  
De mesprendre  
Envers celluy qu'ay tant servy !
- (51) Et avant qu'il fut temps de couchier, la duchesse en sçot la nouvelle, de quoy elle dist : " Ha ! beaux pere glorieux, or **feussent** venus ces chevaliers en ce país pour moy aidier (Bérin, p. 112)
- (52) **Pleust** a Dieu que je fusse auxi bien quicte de touz les pechiez ! (QJM, p. 111)

La formule de souhait *plaiset a dieu que* est présentée dans le chapitre des adverbes chez Dubois (Demaizière 1998 : 165, 179, 346, 360), qui rapporte le français au latin pour établir la parenté grammaticale de ces deux langues. Ce tour y est comparé à la particule latine *utinam*, introduite par le grammairien Donat (Holtz 1981 : 591) pour les temps de l'optatif : *ut utinam legerem*.

Selon Jensen (1974 : 16-17), l'introducteur *que* ne se rencontrerait jamais en moyen français avec un subjonctif passé dans une expression de regret. Les exemples 50 et 53 prouvent le contraire :

- (53) Quant ma femme vers moy si vint  
Et mon filz, tantost il convint.  
Que pour moy **tensissent** ostage (F&A, p. 153, 4345)

Les expressions de souhait ou de regret à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier sont rares de 1300 à 1450. Nous n'en avons rencontré que trois attestations (v. l'ex. 50) :

- (54) – Oïl, fait il, je l'encontray arsoir, a maleur l'**encontrasse** je.  
– Pour quoy ? Vous fist il nul dommage ?  
– Nenil, mie moult grant, mais il m'abatit si durment que encor m'en duel je. (Erec, p. 167, 162-166)
- (55) Mais que de Dieu ne **soye** haÿ, (F&A, p. 25, 638)  
Je ne quiers autre medecine.

Le corpus des textes de 1450 à 1550 présente par contre 27 attestations :

- (56) Il me fauldroit coller  
Avec ma femme comme ung coffre.  
Mauldict **soys** je si je m'y offre ! (RGS, p. 143, 352)
- (57) Or vous taisiés, maulvais ribaulx !

Vous este faulx et desloyaulx.  
 Maudit **soye** ge se tu ne le compere ! (Biard, p. 83, 396)  
 Les mains te lyera, quar tu est larre.

Chez Palsgrave (v. Génin 1852 a : XXXVI, 393), les propositions commençant par *Dieu* sont caractérisées par l'absence de *que*, par exemple *Dieu vous gart, Dieu vous doynt, ainsi mayt Dieu*. Dans notre corpus, le *que* est également rare dans les expressions commençant par *Dieu*. Il se rencontre dans 6,1 % des cas (19/309), par exemple :

- (58) Que Dieu leur **doint** perfection (F&A, p. 221, 119)  
 De tout ce que leur cueur desire.  
 (59) Sire, que Dieu vous **doint** sa joye ! (RTF, p. 59, 109)

En ce qui concerne les occurrences (13\*) présentant une forme ambiguë, les autres verbes de la phrase sont au subjonctif, ce qui permet d'interpréter l'ambiguïté incluse comme représentant le subjonctif :

- (60) Que ceste chanson **soit** finee !  
 Et ce la femme est affinee  
 Et qu'elle ne **use** que d'abus. (RGS, p. 134, 168)  
 (61) Mais que les premiers passez **aident** aux derreniers et qu'ilz **soient** bonnes gens (Jouven, p. 162)

Dans l'exemple 62, la forme *laye* (\*) du verbe *laier* ('laisser') (Martin *et al.* 2012 : s. v. *layer*), introduite par l'adverbe d'insistance *maiz*, est vraisemblablement un subjonctif :

- (62) Maiz qu'a la nourrice on le **laye**, (Grisel, p. 61, 1574)  
 Encore un pou

### 2.1.3.3 Imprécation

Palsgrave (v. Génin 1852 a : 378–414) ne présente aucun exemple d'imprécation au subjonctif précédée d'un *que*. Dans les imprécations (61) du corpus, *que* est toujours rare (11/61). En voici quelques exemples :

- (63) Mais je, conme desvée et fole  
 Dis : " Mais qu'au dyable **puist** il estre ! " (MirND, p. 27, 755)  
 (64) Qui m'arresta, que Dieu si la **mauldye** ! (F&A, p. 87, 2431)  
 (65) Ces mastins si ne font que braire.  
 Mau saint Lou les **puisse** mengier ! (Grisel, p. 26, 689)  
 (66) Que la malle boce s'i **puisse** ferir ! (QJM, p. 31)

En somme, le verbe de la proposition indépendante optative est déjà au subjonctif en latin et en ancien français. En moyen français, le subjonctif continue à être très fréquent dans les optatives. L'introducteur *que* ne se rencontre que

dans 16,4 % (130/793) des exemples de souhait, regret ou imprécation du corpus. Par conséquent, il y est encore moins commun que dans les expressions d'ordre dont la fréquence est de 58,6 % (99/169). Nos résultats ne diffèrent pas de ceux de Wunderli si ce n'est que l'introducteur *que* dans les optatives, y est encore plus rare dans son corpus, à titre de moins de 5 % (1970 : 94).

#### 2.1.4 Concession

Pour exprimer l'alternative, le moyen français disposait de plusieurs outils, par exemple de la paire de subjonctifs *soit - soit*, dont le caractère verbal est omis en français moderne. Le tableau 6 présente les expressions concessives repérées dans le corpus. La construction exprimant l'alternative est encore beaucoup plus libre au XVI<sup>e</sup> siècle qu'en français moderne (cf. Lardon - Thomine 2009 : 230).

TABLEAU 6 Les expressions concessives en proposition indépendante.

verbe	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
a) soit - soit		3	6	
fust - fust			1	
b) soit - ou soit		2	3	
fust - ou fust		2		
face - ou face			1	
c) soit - ou	1	124	23	
soit - ne		1		
f(e)ust - ou	3	7	7	
face - ou		1	1	
d) soit - et		1	2	
e) vueille - ou non	4	3	4	
voulsist - ou non	6	2	2	
vueille ou ne vueille		2		
plaise ou non plaise			1	
f) ait - ou non		5		
v(i)eigne - ou non		3		
veïstes - ou non		1		
g) rie ou fist bonne chiere			1	
plaise ou desplaise			1	
<b>total</b>	<b>14</b>	<b>157</b>	<b>53</b>	<b>224</b>

Les constructions des catégories a) et b) sont rares dans le corpus. En voici quelques occurrences :

a) *soit – soit, fust – fust*

- (67) Sire, je feray sanz sejour  
Vostre vouloir, **soit** tort, **soit** droit. (MirND, p. 42, 1220)

Selon Jensen (1974 : 22), cette construction à l'imparfait serait rare en moyen français à cause du caractère verbal affaibli d'*être*. Notre corpus ne présente qu'un exemple à l'imparfait :

- (68) Et de fait, quelque part qu'il encontrast sa femme, il l'abbatoit,  
**fust** en sa chambre, **fust** en l'estable ; en quelque lieu que ce fust,  
tousjours avoit ung assault. (CNN, p. 87, 12-15)

b) *soit – ou soit, fust – ou fust, face – ou face*

- (69) Ne ne verray dame tant belle,  
**Soit** mariée ou **soit** pucelle (MirND, p. 14, 348)
- (70) Së eusses esté en Savoye  
Si te tenois je si feal  
Que vers moy reprendroyes la voye,  
**Fust** de pied ou **fust** de cheval. (F&A, p. 52, 1400)
- (71) Ainsi ung homme curial, **face** bien ou **face** mal, est tousjours en  
danger. (Jouven, p. 48)

c) *soit – ou, soit – ne, fust – ou, face – ou*

- (72) elle a seigneurie et dominacion sur toutes creatures humaines,  
**soient** hommes ou femmes, bestes ou oyseaulx, arbres et racines  
(Arrêts, p. 153, 54-56)
- (73) Or n'est il plus chanson ne rime,  
**Soit** consonant ne leonine, (F&A, p. 95, 2627)  
Par laquelle puisse tant faire  
Que Male bouche se sceust taire
- (74) **Fust** en advens ou en karesmes, (RTF, p. 88, 54)  
Plus tost parleroient d'elles mesmes  
Que nouvelle fust là obmise.
- (75) Vous en serés tresbien conduite  
Tous les jours **face** froit ou chault. (RTF, p. 46, 84)

La construction *soit – ou* est très commune dans les textes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles du corpus. Les constructions de la catégorie c) y sont les plus fréquentes (78,1 %, soit 164/210).

La fonction de *ne* de l'exemple 73 n'est pas immédiatement identifiable. Selon Marchello-Nizia (1997 : 302-314, 358, 428-429), *ne* présente plusieurs fonctions en moyen français : 1) l'adverbe de négation (cf. *ne* du français moderne), 2) l'adverbe concessif en tête d'une construction paratactique, 3) *ne*



explétif, 4) la conjonction de coordination entre deux éléments négatifs (cf. *ni*) ou 5) la conjonction de coordination sans connotation négative entre les éléments (cf. *et, ou*). Dans l'exemple 73, la conjonction *ne* équivaut à la conjonction *ou* dans un contexte syntaxique négatif.

La construction *soit – et* ne se rencontre que dans 1,4 % des cas (3/210) dont l'exemple 76 :

d) *soit – et*

- (76) Tous domaines et héritages assis au pais et ressort du Dorat, **soit** prêts, bois pasturants, chanfraits terres et tous autres sont deffensables en tout temps (Poictou, p. 270)

Dans l'exemple 76, la forme *soit* combinée avec la conjonction *et* indique l'acceptation.

e) *vueille ou non, vouldist ou non, vueille ou ne vueille, plaise ou non plaise*

- (77) Mais de la veoir tat conforté seray,  
Maulgré Dangier, **vueillë** ou non Rudesse. (F&A, p. 152, 4334)
- (78) maiz nonpourquant elle n'y osa mettre contredit et rendi l'annel  
au chevalier, **vouldist** ou non (Bérin, p. 33)
- (79) il li a tout osté,  
**Vueille** ou ne **vueille** (MirND, p. 52, 1527)
- (80) l'omme qui veult bien, que chascun sçache qu'il ne voudroit  
donner conseil que bon et honeste, **plaise** ou non **plaise**  
(Fillastre, p. 206, 1479–1481)

Le verbe *vouloir* conserve son caractère verbal dans les expressions concessives, tandis que le caractère verbal d'*être* dans la construction *soit – soit* est affaibli. L'alternative est exprimée par le verbe *vouloir* et la négation *non*.

Les constructions f) et g) sont d'une fréquence infime dans notre corpus :

f) *ait ou non, v(i)eigne ou non, veïstes ou non*

- (81) qui estoit allé de vie à trespassement, **ait** tenu la terre ou non  
(Poictou, p. 213)
- (82) sans actendre assise sur deffault et o jugement pour venir veoir  
pourvoier dudit tuteur, et o intimacion que **viengnent** ou non  
(Poictou, p. 101)
- (83) se vous **veïstes** le fait ou non (Bérin, p. 134)

g) *rie ou fist bonne chiere, plaise ou desplaise*

- (84) ne vouloit point le dict complaignant empescher qu'elle ne  
parlast, **rie** ou **fist bonne chiere** a qui bon lui sembleroit, mais  
qu'il fust tousjours bien venu (Arrêts, p. 55, 152–155)

- (85) le veritable et vray amy, **plaise** ou **desplaise**, dit ce que luy semble veritable (Fillastre, p. 166, 620-621)

Outre les couples de verbes au sens opposé, Marchello-Nizia (1997 : 433) distingue deux types de phrases marquant la concession, l'une introduite par *tant*, l'autre par *tout*. Ces constructions ne se rencontrent pas dans notre corpus. Dans le corpus de Wunderli (1970 : 187-188), les propositions indépendantes concessives introduites par *tant* présentent les verbes *être*, *avoir*, *savoir* et *devoir*. Il considère cette construction comme rare en moyen français. L'exemple suivant provient du *Livre de la mutacion de Fortune* de Christine de Pizan (v. Solente 1959 : 14) :

- (86) N'y a seigneur, ne si grant sire,  
Tant s'en **sache** bien entremettre, 4609  
Qui ou peuple sache fin mettre.

Wunderli (1970 : 181-182) a aussi repéré de nombreuses attestations de *tout* suivi du subjonctif. Tous ses exemples proviennent cependant du *Livre de la mutacion de Fortune* (1403) de Christine de Pizan (v. Solente 1959 : 44).

- (87) Croy qu'ici vi plusieurs pervers,  
Tout **fussent** ilz **fourré** de vairs,  
Et dont Dieu scet la conscience 5539

Selon Wunderli, la fréquence de cette construction serait un tic linguistique de Christine.

### 2.1.5 Indifférence

Dans notre corpus, le verbe *chaloir* est employé 25 fois dans des constructions marquant l'indifférence et l'inopérativité d'un procès de référence. Le subjonctif peut s'y employer avec la négation. Le tableau 7 indique la fréquence de la construction exprimant l'indifférence dans chaque période examinée :

TABLEAU 7 La fréquence de *ne te/vous chaille*.

<i>ne te/vous chaille</i>	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
total	3	5	17	25

Il est à noter que la construction *ne te chaille* ne se rencontre que deux fois dans notre corpus :

- (88) Puisque le prince ne vous charge,  
Ne vous **chaille**, vous estes bien. (F&A, p. 202, 484)
- (89) Hé ! dea, on ne te orra point !  
Parle hardiement, ne te **chaille**. (Pathelin, p. 188, 1548)

*Chaloir* peut aussi être employé dans une séquence exhortative négative, avec l'infinitif, où le subjonctif est de mise :

- (90) D'y veoir, sire, ne vous **chaille**, (MirND, p. 12, 286)  
Puis qu'il n'y a du nostre riens

Dans ce dernier emploi exhortatif, *chaloir* entre marginalement dans le champ de l'obligation : 'vous n'avez pas à vous soucier de'.

Dans le passage suivant, le pronom adverbial *en* reprend un syntagme prépositionnel sous-jacent en *de* :

- (91) Se l'on parle de vous souvent  
Par envye, ne vous en **chaille**, (F&A, p. 203, 518)  
Laissez aller

La même construction à l'unipersonnel *chaloir* se rencontre également à l'indicatif dans notre corpus :

- (92) S'il m'a forbani, ne m'en **chaut** : (MirND, p. 28, 779)  
J'ay plus chier souffrir froit et chaut  
Et mesaise assez pour acquere  
Paradis, que je n'ay sa terre.
- (93) Dis je bien :  
va t'en, ne te **chault**, autant vaille. (Pathelin, p. 182, 1494)

Moignet (1959 : 515–517) considère la forme *chaille* comme un indicatif second, puisque, à cause de l'extension du subjonctif aux phrases où l'exhortation n'est pas concevable, *chaille* peut se substituer à l'indicatif *chaut* par exemple dans une phrase interrogative. Le subjonctif présente alors une valeur sémantique atténuée. En effet, Tobler et Lommatzsch (1936, II : 180–181) n'hésitent pas à souligner le caractère indicatif de cette forme : *ne me caille* (indic.), *Compains, dist Renart, vos que chaille ?* (indic.). A notre opinion, l'incise *ne vous chaille* est une sorte d'exhortation ('ne t'inquiète pas') au subjonctif jussif. Selon Wunderli (1970 : 123), les attestations au subjonctif ne manquent pas en moyen français, mais il n'en présente que trois. En ancien français, l'indicatif *chaut* était encore fréquent dans cette construction à côté du subjonctif. L'indicatif l'est toujours dans le corpus, puisque dans 74,7 % des cas (74/99), le verbe *chaloir* est à l'indicatif.

### 2.1.6 Affirmation atténuée

Nous avons rencontré 12 occurrences de la construction d'affirmation atténuée dont la répartition à chaque période étudiée est présentée dans le tableau 8 :

TABLEAU 8 La fréquence de *que je sache*.

<i>que je sache</i>	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
total	1	2	9	12

Dans *que je sache*, l'introducteur *que* exprime une quantité indéfinie : *autant que je sache*. Une notion de modestie et de précaution est inhérente à ce subjonctif exprimant son jugement réservé. Il est à noter que l'affirmation atténuée se rencontre dans les passages repérés après une proposition négative :

- (94) a ma cousine ou ma commere vostre femme ne plaist point d'y venir, car c'est la femme que je **sache** qui plus se haste de s'en venir (QJM, p. 14)
- (95) Non vrayement, dit elle, que je **sceusse** ; mais je vous ose bien dire a la verité que l'enfant est vostre, et que aultre que vous a moy n'a touché. (CNN, p. 127-128, 56-59)

La forme *sceusse* à l'imparfait du subjonctif de l'exemple 95 est la seule rencontrée dans notre corpus.

Nous avons repéré seulement 12 passages d'affirmation atténuée exprimée par *que je sache*, fréquence infime. De même, Wunderli (1970 : 121) n'a rencontré que trois attestations. La fréquence aussi réduite de *que je sache* en moyen français reflète son absence presque totale (cf. p. 59) dans les textes en ancien français (v. Moignet 1959 : 517-519).

### 2.1.7 Hypothèse non éventuelle

Le subjonctif imparfait dans la proposition indépendante exprime une hypothèse non éventuelle sans aucune référence temporelle. Le tableau 9 présente la fréquence de l'hypothèse non éventuelle dans le corpus :

TABLEAU 9 La fréquence de l'hypothèse non éventuelle.

hypothèse non éventuelle	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
total	2	11	27	40

La confrontation du subjonctif imparfait évoquant un événement qui ne s'est pas produit avec l'indicatif de la circonstance exprimée amène l'effet d'une hypothèse non éventuelle, appelée également imminence contrecarrée par de nombreux chercheurs (Buridant 2000 : 335, Ménard 1976 : 148, Moignet 1979 : 212). Nous avons repéré onze attestations d'hypothèse non éventuelle dans les textes datés de 1350 à 1450, toutes dans *Les .XV. joies de mariage*. L'hypothèse non éventuelle se rencontre notamment à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle :

- (96) Au moins **fusse** je quicte de vous faire desplaisir et de la honte du monde, de ce que j'ay a souffrir. (QJM, p. 23)

- (97) Je croy que Dieu vouloit ainxin, que mon pere et ma mere me cuiderent marier a lui, mes jamés ne le **feisse**. (QJM, p. 39)
- (98) Et despesche toy, qu'on luy donne,  
Nous **deussions** desja avoir fait. (RTS, p. 310, 262)
- (99) Je **fusse demeurez** de mes armes faire a grant deshonneur, mais soit Dieu et graciez quant je n'en ay riens sceu ! (Saintré, p. 162)

Le subjonctif imparfait sert à indiquer un procès qui était sur le point de se produire, mais un autre verbe à l'indicatif met en évidence la non-réalisation de l'événement. Le plus-que-parfait de l'exemple 99 évoque une éventualité passée qui ne s'est pas réalisée.

Selon Wunderli (1970 : 126-130), le subjonctif d'imminence contrecarrée serait commun avec les verbes *estre, avoir, devoir, pouvoir, voloir, savoir, voir, valoir, oïr, venir, cuidier*, etc., dont l'emploi persiste jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle (cf. p. 231-232). Quant à d'autres verbes, le conditionnel serait plus fréquemment employé dans ce sens dès la moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

## 2.2 Proposition subordonnée

### 2.2.1 Propositions substantives

#### 2.2.1.1 Verbes de volonté

Tous les verbes de la principale qui expriment une volonté, un ordre, une prière, un désir, un conseil régissent le subjonctif dans la subordonnée. Le corpus présente un total de 1774 + 273\* attestations, dont la répartition est indiquée dans le tableau 10 :

TABLEAU 10 La fréquence des verbes de volonté.

verbe	1300-1350	1350-1450	1450-1550
prier	15+9*	129+17*	211+75*
vouloir	20+4*	109+6*	173+42*
requérir	6+1*	74+5*	95+13*
(com)mander	3	64+5*	85+28*
supplier		33+3*	42+8*
dire	8	31+1*	88+2*
ordonner		22+3*	37+2*
conseiller/loer	0/3	6/15	20+7* / 4+2*
garder	2+1*	21+2*	36+16*
faire que	1	14	30+4*
défendre	1	14	22+2*
consentir		10	1
aimer mieux		9	9
empêcher		9	8
s'opposer		8	
enjoindre		6+2*	3
être d'accord		5	
octroyer		5	
désirer		4	8
(en)charger		4	14
obvier		4	2
demourer		3	5
faire savoir		3	4
pourchasser		3	
souffrir	3	3	13+2*
a(d)monester		2	5+1*
demander	2	2	3+1*
deprier		2	
jurer		2	
quérir		2	2
(r)escrire		2	4+2*
abuser			1
accuser		2	
advertir			1
adviser			4
affier			1*
amender		1	
apaisier		1	
aprire			1
attendre	2	1	21+2*
avoir intention			1
avoir interest			1
celer			1
cesser			3
combattre	1		
conclure			15
condescendre			1
conforter		1	
conjurier		1	1
contraindre			2

crier			1	
délibérer			1	
devoir que		1	3	
enseigner	1		5	
envoyer			3	
eschaper		1	5	
eschiver		1		
esperer			5	
être acensé		1		
être prest	3			
exhorter		1		
faire crier		1	4	
faire injunccion		1		
faire prémisses			1	
feindre			1	
garantir	3+2*			
laisser que	1*	1	2	
menacer			1	
mériter			1	
nier			3	
obeir			1	
obtenir			1	
oser			1	
perdre			1	
permettre			2	
prendre raison	1			
prétendre			1	
procurer		1		
proier		1		
publier			1	
pugnir			1	
recorder			2	
recourir			1	
relater			1	
remaindre	1			
resoluer			1	
re(s)pondre			1	
promettre			3+1*	
remanoir	1			
retenir		1		
sauver			1	
semondre		1		
solliciter			1	
souhaiter			1	
sou(s)tenir			3	
tenir		1	17	
tenir la main		1		
tollérer			1	
veiller		1		
<b>total</b>	<b>77+18*</b>	<b>642+44*</b>	<b>1055+211*</b>	<b>1774+273*</b>

Pour connaître les éventuelles exceptions à la règle mentionnée ci-dessus, nous avons examiné en détail les neuf verbes les plus fréquents de notre corpus. Cet échantillon couvre 76,3 % (1295/1697) de toutes les attestations (au subjonctif). La sélection est justifiée par la fréquence infime des autres verbes au subjonctif, d'une part, et par l'absence de l'indicatif dans une expression volitive, d'autre part.

TABLEAU 11 Le mode des subordonnées régies par les neuf verbes les plus communs du corpus.

verbe	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
prier	15+9*	1		129+17*	1		211+75*	1	
vouloir	20+4*			109+6*	1	1	173+42*	5	
requérir	6+1*			74+5*			95+13*	16	
(com)mander	3			64+5*	1		85+28*	1	
supplier				33+3*			42+8*		
dire	8			31+1*			88+2*		
ordonner				22+3*	18	27	37+2*	21	21
conseiller/loer	0/3			6/15			20+7*/ 4+2*	1/0	
garder	2+1*	1		21+2*			36+16*	1	
<b>total</b>	<b>57+15*</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>504+42*</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>791+195*</b>	<b>46</b>	<b>21</b>

Le fait que la principale soit affirmative, négative, interrogative ou hypothétique n'est pas significatif par rapport à l'emploi du mode, parce que les exceptions sont très rares. L'indicatif s'emploie en effet dans 2,2 % des cas (28/1265), abstraction faite du verbe *ordonner*.

Le verbe *prier* régit l'indicatif dans trois cas sur 358 :

- (100) Lez tirans, qui pas Dieu n'enmoient,  
 Au costé de Dieu apuierent  
 La lance et puis si li prierent  
 Qu'il **ferit** fort ; et il feri (Passion, p. 64, 1917)  
 Si fort qu'a Dieu le cuer fendi.
- (101) je vous pri que vous me **dites** si elle vous parla oncques puis de  
 moy (QJM, p. 41)
- (102) en la baisant, luy pria doucement qu'elle ne **fut** paoureuse et  
 que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit a  
 personne vivant (CNN, p. 387, 71-74)

Dans les exemples 100 et 102, les formes *ferit* et *fut* pourraient être des subjonctifs sans -s muet. Dans *Le Mystère de la Passion*, la forme *ferist* ne se rencontre pas, mais d'autres formes verbales en -st s'emploient soit pour l'indicatif, soit pour le subjonctif. Dans *Les Cent nouvelles nouvelles*, la forme *fust* est repérée 211 fois, chaque fois au subjonctif. Cependant, la forme *fut* pourrait être un subjonctif sans -s dans 11 cas. Selon les sources consultées par Martin *et al.*



(2012 : s. v. *être*), la forme *fust* est considérée comme indicatif passé deux fois. Cependant, dans 17 exemples, *fust* marque l'imparfait du subjonctif. La forme *fut*, par contre, a été relevée sept fois à l'indicatif passé.

Dans l'exemple 101, comment caractériser la forme *dites* ? D'après Wunderli (1970 : 326), le verbe d'une complétive exprimant la volonté peut être à l'impératif quand le sujet, s'adressant directement au destinataire, est à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier. Dans six attestations sur sept relevées par Wunderli, le sujet *vous* est exprimé en dépit d'un impératif présupposé<sup>40</sup>. En effet, selon Marchello-Nizia (1997 : 262-263), ce tour n'est pas exceptionnel en moyen français. Moignet (1959 : 338-340) l'a rencontré à partir du XII<sup>e</sup> jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Pour Wunderli, l'emploi de l'impératif est un moyen stylistique pour traduire une tonalité intermédiaire entre l'ordre direct (l'indépendante à l'impératif) et l'ordre indirect (la subordonnée au subjonctif). Le contexte permet de supposer qu'il s'agit plutôt d'un ordre que d'une prière bien que le verbe de la principale soit *prier*. Le jeune homme amoureux insiste sur les nouvelles de la dame aimée et sa prière prend un ton impératif : ' je vous prie, dites-moi si elle vous parla...!'

Quant au verbe *vouloir*, le corpus comporte six attestations dont la forme verbale pourrait être à l'indicatif : quatre au passé simple (*fut*, *print*), un au futur (*donra*) et un au présent (*doit*). En voici trois exemples :

- (103) Quant le roy se ouyt ainsi refusé, il en fut moult doulent, et eust bien voulu que Jehan de Paris **fut** encore en France (Jehan, p. 43, 19-20)
- (104) prenons qu'elle n'ait jamais volonté d'amer lui ne autre par amours, si veullent nature, droit et raison que elle l'en **doit** trop mieulz amer, priser et honorer (Saintré, p. 29)
- (105) Desquelles lances a cheval et a pié, toutes garnies, aussi des autres bastons dessusdiz, il sera tenus et veult que en la lice il en **donra** le choys. (Saintré, p. 145)

Dans l'exemple 103, il s'agit vraisemblablement d'une forme du subjonctif sans -s comme dans l'exemple 102. Dans *Le Roman de Jehan de Paris*, la forme *fust* de l'imparfait du subjonctif se rencontre 9 fois, *fut* au passé simple 104 fois, tandis que dans 12 cas, *fut* pourrait être un subjonctif sans -s. Dans les *Manières de langage*, collections de dialogues modèles du XIV<sup>e</sup> siècle, l'indicatif présent est employé à côté du subjonctif présent après le verbe *vouloir* (v. p. 51). Nous supposons cependant que l'exemple 104 peut être reformulé d'une autre façon et qu'il présente alors une autre signification : *prenons qu'elle n'ait jamais volonté d'amer lui ne autre par amours, mais a cause de sa nature, son droit et sa raison elle l'en doit trop mieulz amer, priser et honorer*. Nous pouvons expliquer le futur *donra* de l'exemple 105 par sa valeur conjecturale. En ce qui concerne les neuf verbes de

<sup>40</sup> Voici deux passages tirés de *Bérinus* (Bossuat 1931 : 143, 290) : *Et pour ce vueil je que vous dites a vo seigneur que..., je vueil que vous me dites pour quoy vous estes descenduz* (v. Wunderli 1970 : 326). Marchello-Nizia (1997 : 263) a relevé les mêmes occurrences dans *Bérinus*.

volonté, le futur conjectural remplace le subjonctif dans 42 cas dont 39 fois avec *ordonner*.

Wunderli (1970 : 330) n'a rencontré que le subjonctif après les verbes exprimant une volition négative. L'exemple 106, au conditionnel, contredit ses résultats.

- (106) Car quant la chose est transportée par quelque contrait que ce soit, le seigneur féodal doit veoir le contrait, ou aultrement ledit seigneur ne recevroit point l'hommage s'il ne vouloit qui ne luy **monsteroit** ledit transport. (Poictou, p. 148)

Le verbe volitif *vouloir* peut être comparé à *exiger* (v. Martin *et al.* 2012 : s. v. *vouloir*). Le seigneur féodal exigerait de voir le contrat nécessaire. Nous pourrions reformuler l'exemple 106 de la façon suivante : *ledit seigneur féodal ne recevrait point l'hommage<sup>41</sup> s'il ne vouloit que le vassal ne luy monsteroit ledit transport*. Comme le verbe de la principale est à l'imparfait, le conditionnel est employé pour souligner le caractère futur conjectural de l'action.

Dans le sous-corpus des textes datant de 1450 à 1550, nous avons rencontré 15 occurrences du verbe *requérir* dans lesquelles nous pouvons douter du mode employé. Dans les 14 exemples des *Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* et dans un de *Jehan de Saintré*, la forme *fut* serait utilisée au lieu de *fust*. En outre, nous avons rencontré un exemple au futur conjectural dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Nous nous bornerons à commenter les exemples suivants :

- (107) Les dames vindrent devers le roy luy requérir que son plaisir **fut** d'envoyer querir Jehan de Paris. (Jehan, p. 67, 15-16)
- (108) Et concludoit tout pertinent en matiere d'arrest, en requerant que le dit cordon luy **fut restitué** et mis a plaine delivrance. (Arrêts, p. 34, 16-18)
- (109) Disoit oultre, a ce que le dit amant requeroit qu'elle **declaira** s'elle l'aimeroit ou non (Arrêts, p. 65, 47-48)

Dans l'exemple 109, la dame doit assurer plus verbeusement son amant qu'elle l'aime parce qu'il le requiert.

Le verbe *commander* est suivi deux fois de l'indicatif :

- (110) fist de par le Roy commandement au prevost de Paris qu'il **fist** tenir et observer yseulz traictiés (Journal, p. 368)
- (111) A ung fevre vous en alés,  
Et affin que s'aquiter,  
De par moy le saluer,  
Et que ly mande diligemment  
Que **forgoit** tost apertement (Biard, p. 101, 870)

<sup>41</sup> L'hommage est un acte symbolique par lequel un vassal, à genoux, place ses mains jointes dans celles de son seigneur (qui les enserrent), en prononçant une déclaration de volonté d'entrer en dépendance (l'hommage étant suivi de l'investiture d'un fief) (Martin *et al.* 2012 : s. v. *hommage*).

Troys cloux grand et de fin acier  
Pour a Jhesu piez et main percier.

Le verbe *commander* de l'exemple 110 peut être comparé à *ordonner*, qui se construit avec l'indicatif ou le conditionnel dans la majorité des cas (87/146). De plus, la forme verbale *fist* est passé simple dans 98,8 % des cas (81/82) dans le *Journal de Clément de Fauquembergue* : la seule attestation dans laquelle l'imparfait du subjonctif soit possible, mais peu probable, est traitée ci-dessous (v. l'ex. 456 p. 176). La forme du subjonctif est encore *feist* dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*. Dans l'exemple 111, l'imparfait de l'indicatif *forçoit* traduit un irréel (cf. Martin 1971 : 99) parce que ni Pilate ni Cayfas ne veulent prendre la responsabilité de la crucifixion de Jésus. Pilate dit : *Seigneurs, sachés que nous avons grant tort, De le ainsy mectre a mort* (Biard, p. 100, 853–854).

Même si l'élément volitif est très fort, par exemple dans le verbe *ordonner*, le subjonctif ne s'emploie que dans 40,4 % (59/146) des cas de notre corpus :

- (112) Et se moins bien est ordonné  
Qu'estre ne **deüst**, pardonné (Grisel, p. 4, 98)  
Nous soit, car mieulx le feissons,  
Se mieulz faire le sceüssons.
- (113) le conseil ordonnera au receveur qu'il **face** les mises pour  
exécuter lesdits prisonniers (Poictou, p. 261)
- (114) si ung home ne suffisoit a une femme, que Dieu et l'Eglise  
avroient ordonné que chascune en **eust** deux ou tant qu'il lui  
suffiroit (QJM, p. 58–59)

Le futur (39) ou le conditionnel (48) peuvent se rencontrer après le verbe *ordonner* en moyen français surtout quand il s'agit d'un ordre général sous forme impersonnelle ou avec le pronom *on*. Dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*, écrit au début du XV<sup>e</sup> siècle, le verbe *ordonner* est accompagné de l'indicatif parce que c'est la Cour qui ordonne. De même, l'indicatif s'emploie s'il s'agit d'un personnage ou d'un corps d'Etat dont l'autorité est incontestée.

- (115) La Court – – a ordonné et ordonne que Jehan Dauviller, premier  
huissier de Parlement, **dira** et **requerra** de par ladicte Court  
(Journal, p. 7)
- (116) le juge ordonna que le dit cordon **seroit** entierement **recreu** et  
**delivré** au dit deffendeur (Arrêts, p. 37, 91–93)
- (117) Et puis fut ordonné que le sire de Roqueton **auroit** la conduite  
de faire les escoutes en tous les logeiz et de les ordonner par  
toutes les venues. (Jouven, p. 202)

Dans les passages cités ci-dessus, c'est le contenu de l'ordre qui est souligné et non l'action de commandement, ce qui explique que le futur et le conditionnel sont employés au lieu du subjonctif. En 1579, Henri Estienne écrit dans *La Précellence du langage françois* qu'un ordre donné par le roi de France est

considéré comme déjà exécuté (v. Huguet 1896 : 5-6). Il en résulte qu'on recourt à l'indicatif.

Après les expressions de résolution, décision, arrangement, on peut rencontrer soit l'imparfait du subjonctif ou le présent du conditionnel, soit le présent du subjonctif ou le futur. Selon Bement (1934 : 55), au XV<sup>e</sup> siècle les fonctions du subjonctif et du conditionnel ne se distinguaient cependant pas autant qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons même repérer des phrases dans lesquelles les deux modes sont présents :

- (118) La Court ordonna que maistre Nicolas de l'Espoisse - - **peust** signer et **signeroit** toutes lettres (Journal, p. 170)
- (119) Et s'i peut bien veoir les gens, si le velle toute la nuit que il **sera lachié**, et que il **ait** le chaperon hors de la teste, affin que il voie les gens et que il les amorde, et quant tu li metras, si li donne deux ou trois bechies de char. (Modus, p. 221)

Dans l'exemple 118, le subjonctif exprime un ordre auquel il faut se conformer, tandis que le conditionnel s'emploie pour accentuer le contenu de l'ordre. Dans la première partie de l'exemple 119, il s'agit du futur conjectural, puisque l'oiseau a été attaché et continue à l'être. Il faut plutôt lui laisser la tête découverte.

En outre, nous avons rencontré une occurrence contenant le verbe de la subordonnée au présent de l'indicatif :

- (120) Et puis, pour conclusion, il dit et ordonne qu'il **fault** que vous **aiez** compaignie charnelle avecques homme, [ou] bref aultrement vous estes morte (CNN, p. 140, 51-54)

Dans l'exemple précédent, la raison pour laquelle l'indicatif est employé pourrait être un ordre général sous forme impersonnelle *il fault*.

Les verbes *conseiller* (27) et *loer* (19) sont assez fréquents dans notre corpus ; ils sont suivis du subjonctif dans 97,8 % des cas (45/46) :

- (121) Alons, je conseil que nostre erre  
**Soit** de droit a son fort aler (MirND, p. 17, 419)
- (122) Si loeroie, voir, que - -  
Nous en **preïssons** un sensible (Grisel, p. 9, 226)
- (123) Je conseille que vous **soiez** demain a l'eiglise (QJM, p. 43)

De plus, nous avons relevé une occurrence à l'imparfait de l'indicatif :

- (124) Quant l'evesque et le conte virent la grande poissance des Kynemarois, et qu'ilz estoient le double plus que luy, il conseilla a l'evesque que mieulx **valoit** eulx retraire que combatre contre eulx (Beka, p. 134, 27-30)

L'indicatif sera employé à cause d'une expression impersonnelle (cf. l'ex. 120) qui sert à introduire la simple constatation d'un fait réel : l'ennemi est invincible. Une autre explication pour l'emploi de l'indicatif pourrait être la valeur déclarative 'parler à voix basse' du verbe *conseiller* (Martin *et al.* 2012 : s. v. *conseiller*).

Quant au verbe *garder*, nous l'avons rencontré 58 fois et il est suivi du subjonctif dans 98,3 % des cas. Le but de l'emploi du verbe *garder* est soit positif soit négatif. Dans l'exemple 125, le but est positif alors que pour l'exemple 126 il est négatif :

- (125) garde bien que tu **faces** ce que je te diroy (QJM, p. 84)  
 (126) gardez que il ne **s'en voise** viz (Bérin, p. 176)

Nous avons également rencontré deux exemples à l'indicatif :

- (127) Or gardés que vous en **ferés**, car s'il vous plaist, je retourneray avec vous. (Erec, p. 103, 291)  
 (128) Monseigneur, dirent-ilz, nous le garderons qu'il ne **fera** que bien, se Dieu plaist. (Jouven, p. 215)

Le verbe de décision *garder* peut prendre la valeur de verbe déclaratif alors qu'on le situe sur le plan de la réalité. Le verbe de la subordonnée est dans ce cas au futur comme dans les exemples précédents.

Jusqu'ici nous avons traité des cas exceptionnels à l'indicatif ou au conditionnel. Dans la suite, nous aborderons l'emploi du subjonctif et d'autres points particuliers dans les propositions volitives. Nous rencontrons d'abord des phrases avec un seul verbe régissant et deux subordonnées au mode variable. Cela implique le caractère polysémique du verbe régissant. Dans l'exemple 129, le verbe *dire* régit deux subordonnées de caractères différents : une d'opinion et une d'ordre.

- (129) Lui diroy que monseigneur **est allé** dehors et qu'il **viengne** devers le soir (QJM, p. 45)

Comme en ancien français, la conjonction *que* introduisant une subordonnée complétive ne se réalise pas toujours après les verbes de volonté *prier*, *requérir*, *supplier*, *vouloir* en moyen français, surtout dans *Les Fortunes et adversitez* :

- (130) O Vierge, je te requier --  
 Ma priere **soit** ouye. (F&A, p. 18, 434)  
 (131) Je te prie en ceste journee  
 Ta grace **soit** sur moy monstree (F&A, p. 22, 551)  
 Et me **vueillles** d'ici gecter. (F&A, p. 22, 552)  
 (132) Si leur plaist, je les en supplie,

- (133) Leur voulenté si en **soict**<sup>42</sup> faicte. (F&A, p. 120, 3402)  
 je veuil a toute diligence  
 le peuple **face** honneur et reverence (MystJM, p. 30, 2413)

Ces attestations peuvent certes être considérées comme contenant des propositions indépendantes exprimant un ordre ou un souhait.

La conjonction *car* n'introduit qu'une fois la proposition subordonnée complétive d'un verbe de volonté dans notre corpus :

- (134) Si prie a Dieu du ciel, qui est souverain mire,  
 Car il leur **doint** a tous ce que leur cueur desire. (F&A, p. 168, 4805)

Selon Bertin (1997 : 48) et Soutet (1992 a : 156-157), le *car* introducteur (*car* = *que*) serait assez fréquent en moyen français, notamment après les verbes *dire*, *savoir*, *prier*, *mander* dans la principale. Il ne s'agit sans doute pas d'imitation du latin, puisque, outre le sens causal, *quare* avait le sens consécutif. Bertin, Soutet, Marchello-Nizia (1997 : 368) et Delbey (1988 : 403) datent *car* de l'époque de l'ancien français. Cet introducteur aurait été moins fréquent qu'en moyen français. Aucun des linguistes cités n'en explique l'emploi complétif.

Lorsque le verbe de la principale et celui de la subordonnée ont le même sujet, *vouloir* et *prier* sont suivis de l'infinitif en moyen français. Nous avons rencontré cependant 13 constructions d'une subordonnée substantive dans le corpus :

- (135) Car se mon faulcon le [hairon] rataint,  
 Je vueil que je **soye** batu, (Grisel, p. 6, 135)  
 Se bien tost ne l'a abbatu,  
 Car assez est duit du voler.
- (136) Certes, je ne demande rien. Mais ainxin m'aist Dieu que je ne le  
 vous dy pas pour envie que je aye d'estre jolye, car je vouldroie  
 que je ne **alasse** jamés hors de nostre meson fors a l'eiglise (QJM,  
 p. 11)
- (137) Lors la dame, qui voit bien que elle a congié, fait semblant que  
 elle amast mieulx n'y aller point et dit : – je vous pri que je n'y  
**aille** point. (QJM, p. 15)
- (138) La femme de tel a maintenant une robe fourree de gris ou de  
 menu ver ; je vous pri que j'en **aye** une. (QJM, p. 40)
- (139) Ores, roy d'armes, je vous prie que ces lectres je **puisse** veoir,  
 vous promectant sur la foy de noble chevalier que s'elles sont  
 armes honorables que au bon plaisir de Dieu, de monseigneur  
 Saint George et de mon souverain seigneur le roy, que je seray  
 celui que a mon pouoir lui acompliray ses armes. (Saintré, p. 102)

<sup>42</sup> La forme verbale *soict* est exceptionnelle dans notre corpus : la seule attestation repérée est celle de l'exemple 132. La forme pourrait remonter au doublement graphique de la consonne finale *-t* : *soitt* > *soict*.

Dans l'exemple 135, le locuteur souhaite être puni pour avoir dressé insuffisamment son faucon : 'je veux que vous me battiez'. Si l'on étudie le contexte et les motifs du locuteur dans les exemples 136 et 137, le souhait de la femme est le contraire exact de ce qui est exprimé. Même si la femme a déjà eu la permission de son mari d'aller à la fête, elle se montre peu disposée à le tromper : 'je vous prie de me donner la permission de rester à la maison'. Dans l'exemple 138, la femme demande à son mari une nouvelle robe : 'je vous prie de m'en donner une'. Selon Martineau (1997 : 541), le subjonctif commence à être concurrencé par l'infinitif en moyen français et connaît une baisse remarquable, au profit de l'infinitif, en français classique et moderne. Dans le passage 139 relevé dans *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale, un officier est chargé de porter une lettre de Jehan de Saintré, écuyer du royaume de France, au roi d'Aragon. Dans sa lettre, Jehan demande au roi des armes pour une campagne. Le chevalier du roi d'Aragon veut voir la lettre portée par l'officier, soit le roi d'armes : 'je vous prie de me faire voir ces lettres'.

Contrairement à l'emploi d'un complément au subjonctif lorsqu'il s'agit d'une coréférence des sujets, l'emploi d'un complément au subjonctif lorsqu'il s'agit d'une coréférence entre le complément d'objet direct (l'ex. 142) ou indirect (les ex. 140, 141, 143) de la principale et le sujet de la subordonnée est bien attesté :

- (140) Il m'a dit que jamais je ne **marchandasse** de la peau de l'ours jusques ad ce que la beste fust morte. (MémPC, p. 21)
- (141) il luy pryoit qu'il luy **voulsist** par ce hyrault envoyer lettres de sauf-conduit (ChrF, p. 103)
- (142) te requier par amours que tu nous **dies** dont tu viens (Bérin, p. 149)
- (143) il leur conseilla qu'ilz ne **combattissent** point leurs ennemis jusques il seroit retourné (Fillastre, p. 202-203, 1408-1410)

Martineau (1997 : 557) note qu'en moyen français l'infinitif commence à empiéter sur le domaine du subjonctif, sans pourtant en restreindre l'étendue des emplois. La proposition au subjonctif reste jusqu'au français classique le mode servant à exprimer la coréférence entre le COD/COI de la principale et le sujet de la subordonnée.

Une focalisation avec *c'est que* ne change pas la dépendance modale de la phrase en *que* quand il s'agit d'une expression de volonté (les ex. 144 et 145).

- (144) Une chose vueil et me plaist :  
C'est que par toy me **soit** donnee (Grisel, p. 36, 921)  
Ta fille a femme espousee
- (145) Une chose, et te vueil prier :  
C'est que le tendre corps de ceste  
Fille ne **soit** mengié de beste (Grisel, p. 54, 1418)

La proposition principale peut présenter plusieurs verbes régissants coordonnés dont le dernier sert de renforcement au premier :

- (146) Je te prie  
Et supplie  
Que ton filz **vueilles** prier (F&A, p. 18, 422)
- (147) elle les pryra et requisit qu'ilz se **voulsissent** deffendre et garde[r]  
le bien et l'onnoir du roy (ChrB, p. 127)
- (148) veul et vous commande que des pouvres **soiés** piteux, et ne  
**diffamez** autrui pouvreté (Saintré, p. 46)

En moyen français, certaines subordonnées substantives sont annoncées dans la régissante par un terme laissant prévoir l'expression d'un résultat (*si, tele, pour ce*).

- (149) Si nous charge que despendu  
**Soit** : coment ? qu'aux gens **soit** rendu (MirND, p. 35, 976)  
Et qu'ilz **soient** restitué.
- (150) Tele, ce dit, bien vueil c'on m'**oie** (MirND, p. 77, 2255)
- (151) Et pour ce requiert qu'elle **fust** condemnee a le recevoir en sa  
grace come son serviteur et amy, ou au moins qu'elle **fist** tant  
qu'il ne lui souvenist plus d'elle et ne lui en chausist point.  
(Arrêts, p. 118, 11-14)

On pourrait aussi bien les considérer comme des consécutives parce qu'il n'y a pas de différence de nature entre les consécutives et les complétives des verbes de volonté.

En ce qui concerne les 273\* passages dont le verbe de la subordonnée pourrait être à l'indicatif ou au subjonctif, il s'agira du subjonctif après les verbes régissants *prier, vouloir, (com)mander, supplier, dire, conseiller, loer* et *garder*. Ce sont les verbes volitifs les plus fréquents de notre corpus. Pour justifier cette affirmation, nous recourrons à la syntaxe dans laquelle ne peut être observé aucun écart par rapport aux expressions au subjonctif. Certes, les mêmes justifications données aux pages 95-103 pourraient expliquer un indicatif. En voici quelques exemples :

- (152) Je te pri que tu li **pardonnes** (MirND, p. 43, 1237)  
Ses pechiez et que tu me **donnes**  
Avis et conseil sanz targier
- (153) Voulez vous que vous en **devise** ? (F&A, p. 60, 1592)
- (154) Et aussy a vous tous commande  
Que, par bonne devocion,  
Demain a la procession  
Vous **venés** et a la grant messe. (MystSB, p. 117, 2620)
- (155) mon cueur as de grace incité  
a toy suplier de bon cueur



- que tu **regardes** en pitié (MystJM, p. 94, 7021)  
 ce povre trop mondain chasseur
- (156) Dis je lors, " que chascun s'**appaie** ! " (Baignol, p. 30, 31)
- (157) je loe et veul que avant vostre partement un mois vous **envoiez**  
 un roy d'armes ou herault a la court (Saintré, p. 81)
- (158) Gardez que sur vous ne **redonde** (RTS, p. 179, 444)  
 Vo(stre) coppielement desormais.

Quant aux expressions volitives interrogatives (v. l'ex. 153) en moyen français, selon Wunderli (1970 : 330), le subjonctif seul y est employé. Notre corpus présente 29 exemples d'interrogation au subjonctif, dont en voici quelques-uns :

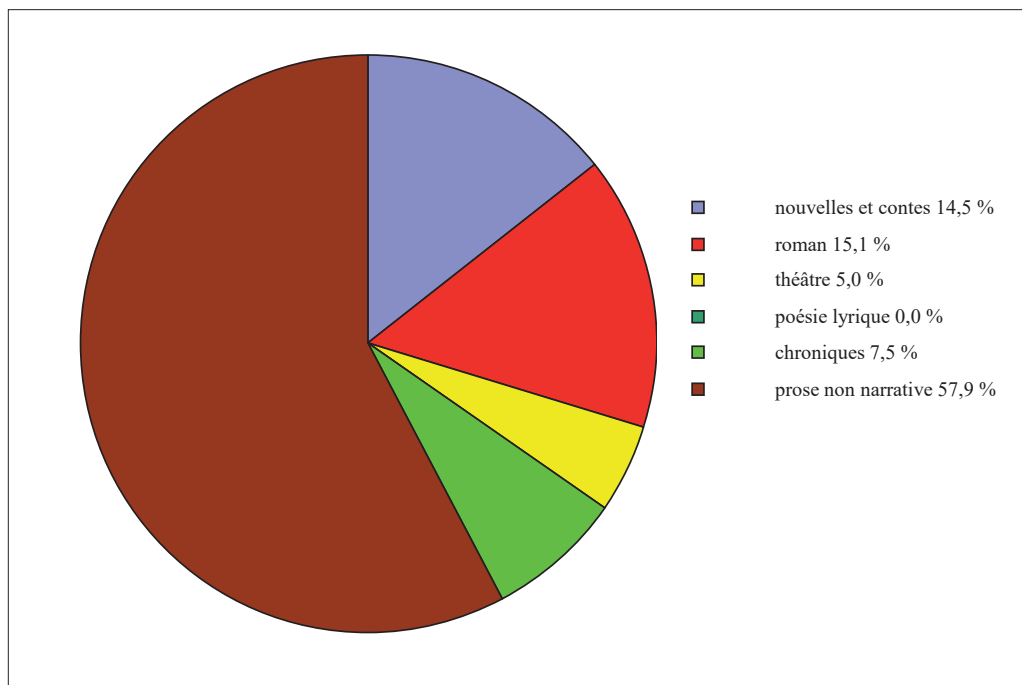
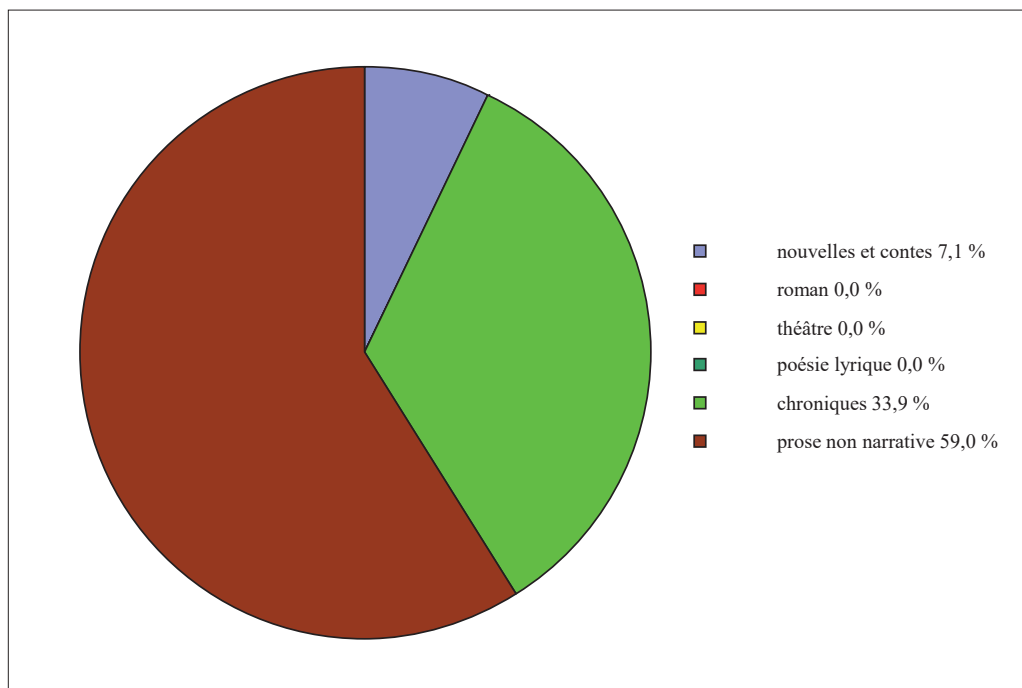
- (159) Voulés vous que je **faice** octire (Biard, p. 99, 843)  
 Celuy qui sur tout est maistre et syre ?
- (160) Et voulés vous qu'elle **soit** mise (RTF, p. 50, 334)  
 Avec ce moyne cloistrier ?
- (161) Et n'est il requeste, ne priere, disoit l'escuier, que je vous **sceusse**  
 faire, que je **sceusse** tant seulement le nom de celle ? (CNN, p.  
 207, 23-25)

Abstraction faite du verbe *ordonner*, on peut constater une même tendance dans l'emploi du mode après les verbes volitifs à partir du latin jusqu'au moyen français. Le subjonctif est le mode le plus fréquent, l'indicatif (28) et le conditionnel (1) se rencontrant rarement (29/1265). Dans 21 cas sur 29, il s'agit de la variation morphologique des formes du passé simple et de l'imparfait du subjonctif. Notons que, selon les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, Palsgrave et Meigret (p. 51-52), la volonté est la première cause du subjonctif. Même Wunderli (1970 : 313-391) souligne l'uniformité de l'emploi du subjonctif après les verbes volitifs en moyen français.

Les diagrammes suivants présentent les pourcentages<sup>43</sup> des passages à l'indicatif par genre littéraire de notre corpus. Nous pouvons noter que 92,9 % des exemples du verbe *ordonner* suivi de l'indicatif se rencontrent dans les textes en prose non narrative ou dans les chroniques contenant des ordres donnés par le roi, par la Cour ou par un personnage d'Etat. En ce qui concerne les autres verbes de volonté suivis de l'indicatif, 57,9 % d'entre eux se rencontrent dans les textes en prose non narrative. Le seul genre littéraire qui n'en offre aucune attestation est la poésie lyrique.

<sup>43</sup> Comme le nombre de mots des textes appartenant aux différents genres littéraires n'est pas identique, nous avons calculé les pourcentages par le moyen de proportion comme si le nombre de mots de chaque genre était de 1 000 000 pour que le résultat soit comparable. Par exemple, le pourcentage des chroniques a été calculé de la façon suivante :  $160\,962 : 1\,000\,000 = 2 : x$  dont  $x = 12$ . Comme le nombre total proportionnel des exemples est de 159, 12 exemples équivalent à 7,5 %.

DIAGRAMME 1 Les verbes de volonté suivis de l'indicatif par genre littéraire.

DIAGRAMME 2 Le verbe *ordonner* suivi de l'indicatif par genre littéraire.

### 2.2.1.2 Verbes de sentiment

Dans notre corpus, les propositions substantives exprimant un sentiment dont le verbe de la subordonnée est au subjonctif sont peu nombreux. Cependant, il faut noter que les textes étudiés ne sont pas riches en expressions de sentiment et que l'indicatif y est employé dans 8,9 % des cas (13/146). En ancien français, la conjonction causale *que* (< lat. *quod* v. p. 54) est utilisée dans les expressions de sentiment. Selon Togeby (1979 : 179), ce n'est qu'à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que la proposition causale céderait la place à la proposition complétive, puisque la conjonction causale *que* n'est plus employée. Le verbe de la subordonnée serait au subjonctif sous l'influence des verbes de crainte dès le latin classique. La répartition des exemples rencontrés par genre littéraire est présentée dans les diagrammes suivants.

DIAGRAMME 3 Les verbes de sentiment suivis du subjonctif par genre littéraire.

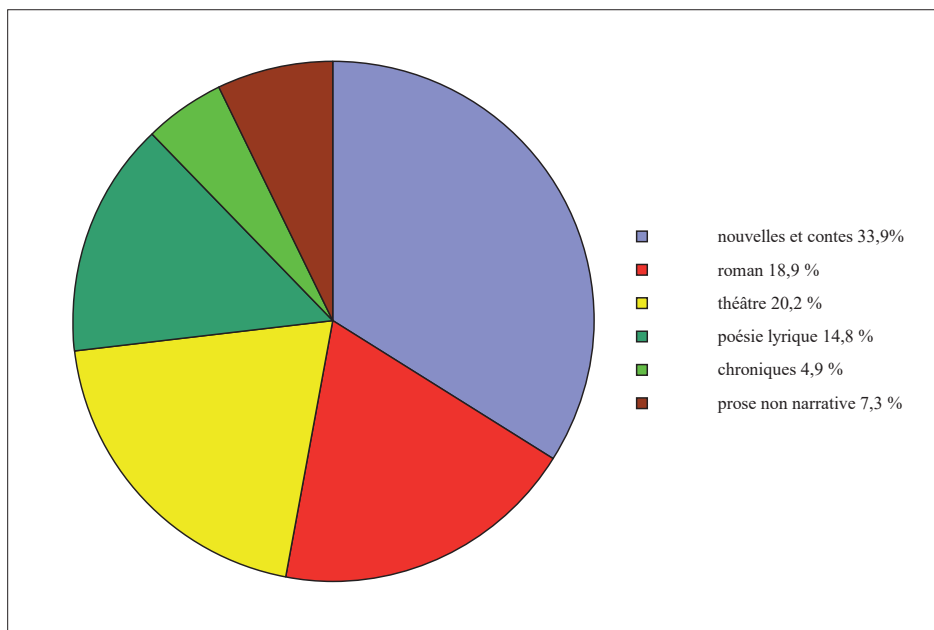
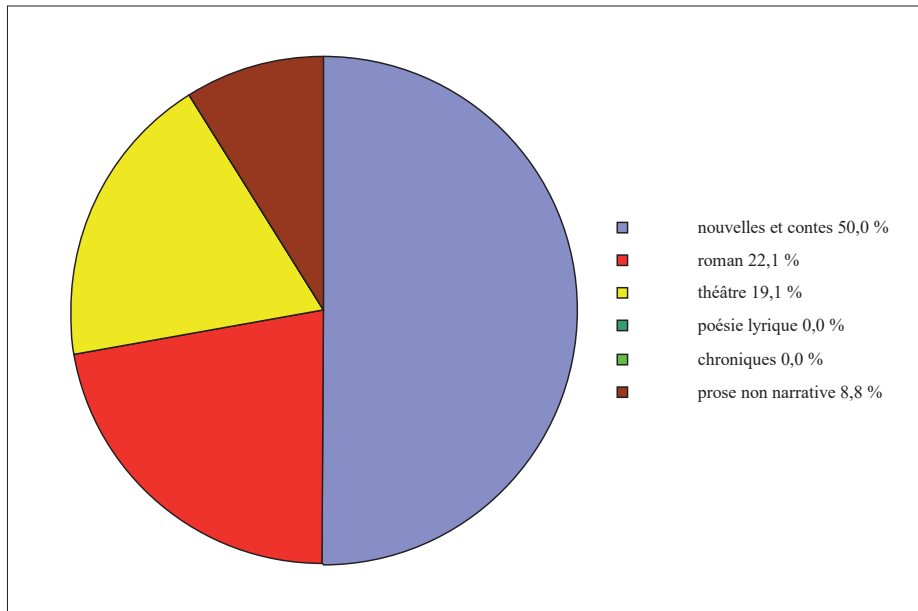


DIAGRAMME 4 Les verbes de sentiment suivis de l'indicatif par genre littéraire.



La comparaison des résultats par genre littéraire n'offre pas de surprises : les chroniques et les textes en prose non narrative présentent le nombre le plus réduit d'expressions de sentiment. Le tiers des attestations se rencontrent dans les nouvelles et contes et le reste des occurrences presque uniformément dans les autres genres étudiés. La dérogation à l'emploi du subjonctif est faible, puisque les occurrences repérées dans les textes datant de 1350 à 1550 ne sont que de 13 dont une moitié environ se rencontre dans des nouvelles et des contes. Il est à souligner que la poésie lyrique et les chroniques ne présentent pas de complétives à l'indicatif régies par un verbe de sentiment. Avant de passer à une analyse plus détaillée du corpus, nous en présentons une vision d'ensemble dans le tableau 12.

TABLEAU 12 La fréquence des verbes de sentiment.

verbe	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
avoir peur	3+1*	1		8+3*			20+9*	1	
craindre				3			6+2*		
douter	2+1*		1	17+1*			37+2*		4
s'esmaier de				1					
être esbaÿ/ s'esbahir		1					3+1*	4	
être lié / content							22+7*	1	
être joyeux /esjouyr		1					2	2	
avoir plaisir				2					
haitier	1								
avoir honte							1		
être courroucé	2	1					2		
enrager							1		
regretter							1	3	
se plaindre				1			1	2	
empirer							1		
<b>total</b>	<b>8+2*</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>32+4*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97+21*</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
							<b>137+27*</b>		

Parmi les 104 exemples de complétives régies par un verbe exprimant la crainte, le *ne* explétif est présent dans 64 cas. Il peut être omis notamment dans des textes en vers, vraisemblablement pour des raisons rythmiques. En voici quelques attestations.

- (162) je ne esmaieroie de riens que moult bien ne leur **eschapasse** (Bérin, p. 2)
- (163) Comment le roy de France vint dissimulé a Paris pour peur qu'il ne **fust** congneu des Anglois. (Jehan, p. 23, 23-25)
- (164) Une jeune dame requerant a la court d'Amours qu'i fust deffendu a ung jeune galant qu'i ne se jouast plus a sa nourrice craignant que le laict ne **se troublast** (Arrêts, p. 146)
- (165) Don je fuis monlt esbaÿ,  
Que Barrabam **fust** delÿer  
Et Jhesucrist **fusse** crucifier. (Biard, p. 125, 1546)

Selon Martin *et al.* (2012 : s. v. *douter*), le verbe *douter* à l'affirmatif signifie aussi 'redouter' en moyen français. Dans notre corpus, les expressions de crainte (cf. le verbe d'opinion *douter* p. 114, 118) représentent 63,7 % des cas (58/91). Le mode de la complétive est au subjonctif (54) ou au conditionnel (4) :

- (166) Adonc fut le chevalier bien esbahiz et ot grant paour, et se merveilla moult que ce pouoit estre ; et nonpourtant il n'en montra oncques semblant, car il doubtta que, se les gens l'eüssent aperceü, qu'il ne se **feussent** moquez de lui (Bérin, p. 26)

- (167) Qui fut bien esbahie, ce fut la pouvre chambriere, qui a pou trembloit, tant estoit asserrée, doubtant que monseigneur ne luy **ostast** ce que jamais rendre ne luy saroit. (CNN, p. 117, 80-84)
- (168) Le tiers dit qu'il estoit a doubter que on ne **trouveroit** homme es bonnes villes ne es citez, mais tout seroit habandonné. (Fillastre, p. 169, 673-675)

Selon Gougenheim (1974 : 132), au XVI<sup>e</sup> siècle l'emploi du conditionnel serait fréquent après un verbe de crainte pour exprimer l'éventualité.

La crainte n'est plus interprétée à travers son aspect négatif, mais la réaction personnelle déterminera le mode employé dans les textes de 1450 à 1550. Ce qui distingue la crainte des autres sentiments, c'est un élément de volition suffisamment fort pour appeler le subjonctif. Notre corpus fournit cependant sept exemples à l'indicatif, dont deux datent de la période de 1300 à 1350 :

- (169) Et quant Eret le voit verser, il ne demoure plus illec, ains remet s'espee en sauf, et s'en vait toute sa voye, assés plus pencif qu'il n'estoit devant, car il a grant doubte et grant paour que cil chevalier n'**estoit** de la Table Ronde. (Erec, p. 185, 150-154)
- (170) Et j'ay grant paour que, se nous sejourrons plus, nous **pourrons** changier coustumes. (Jouven, p. 150)
- (171) Gueres n'avoient [esté] assis a table que nostre mary vint bucquer a l'huys, tout esbahy qu'il le **trouva** fermé. (CNN, p.508, 32-34)

Dans les exemples précédents, l'indicatif marquera l'accomplissement neutre d'une action, sans qu'aucune idée d'appréhension s'attache à son sens. Dans l'exemple 169, il s'agit plutôt d'un doute que d'une crainte. Il nous semble que dans l'exemple 170, le verbe de crainte implique une prévision, d'où le futur dans la subordonnée. Selon Moignet (1959 : 355), la nuance entre le subjonctif et le futur peut être infime après un verbe de crainte. Dans l'exemple 171, le mari est étonné, et non pas effrayé, que la porte soit fermée.

Dans les textes datant de 1450 à 1550, les expressions de sentiments positifs augmentent considérablement : 27 des 29 occurrences du moyen français ont été relevés dans cette période. L'emploi du subjonctif y serait développé à l'instar des expressions de crainte. Nous avons cependant rencontré trois exemples à l'indicatif :

- (172) Mais il avoit ceste avantage que sa femme estoit contente qu'il **emprint** sur ce qu'elle avoit donné a son amy (CNN, p. 318, 93-95)
- (173) Or ça, m'amy, je suis bien joyeux que monseigneur nous **a fait** ce plaisir. (CNN, p. 42, 132-133)
- (174) Il me semble que je apperçoy  
mon frere Lazare de loing,  
qui vient, son oyseau sur le poing,

trop plus joyeux qu'il n'a **aprens**. (MystJM, p. 95, 7102)

Comme les actions des passages précédents se situent dans le passé et sont considérées ainsi comme faits réels, le verbe de la subordonnée est à l'indicatif. Selon Martin et Wilmet (1980 : 53), les verbes exprimant les sentiments positifs se construisent avec l'indicatif pour authentifier le fait apprécié. Les expressions de sentiments positifs sont rares dans les textes datant de 1300 à 1450 : nous avons rencontré seulement *avoir plaisir* et *haitier* ('réjouir') (Martin *et al.* 2012 : s. v. *haiter*) suivis du subjonctif :

- (175) mon  
Plaisir est que je **parle** a lui (Grisel, p. 35, 895)  
Et qu'il **viagne** parler a mi
- (176) estoit leur plaisir que deçà on **advisast** toutes bonnes manieres  
de parvenir à ladicte paix (Journal, p. 280)
- (177) Car sachiez mie ne me haite  
Que de noef mairrien la **fasson** : (Passion, p. 36, 1077)  
Faissons li du pis que poron.

*Avoir honte* est une expression très rare dans notre corpus : elle ne se rencontre qu'une fois suivie du subjonctif dans *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale.

- (178) Ce seroit a moy honte que **veissiez** si povre chose. (Saintré, p. 91-92)

Les expressions de colère sont suivies du subjonctif dans les textes datant de 1450 à 1550. La seule attestation à l'indicatif se rencontre dans *Erec* datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle :

- (179) Couroucier en seront monlt fort  
De ce que l'**aiés tuer** a grant tort. (Biard, p. 90, 580)
- (180) elles enragent de ce que leurs mariz **boivent** ne tant ne quant, et  
vous, Dieu le vous rende, vouldriez bien que je beusse tousjours  
ou une bonne foiz qui tousjours durast (CNN, p. 543, 42-46)
- (181) A celui termine que les deux compaignons y vindrent estoient  
cilz de Camelot tant doulens et tant corroussés qu'ilz ne  
**menoient** ne joye ne feste, ne a riens n'**entendoient** fors a  
plourer et a duel mener. (Erec, p. 200, 687-690)

Dans l'exemple 181, l'indicatif sert à décrire une action réelle passée sans que la réaction personnelle soit encore accentuée.

Le verbe *regretter* ne se rencontre que dans les textes datant de 1450 à 1550, l'indicatif étant toujours le mode plus souvent employé (75,0 % soit 3/4 cas). Tous les exemples à l'indicatif ont été repérés dans *Les Cent nouvelles nouvelles*. En voici deux.

- (182) Mon filz Saintré, j'ay grant regret que nous **laissiez**, mais je suis tres joyeux de vostre bien. (Saintré, p. 69)
- (183) Car oncques si bonne lavendiere ne fut, et avoyent bien grand regret que si meschamment l'**avoient perdu**. (CNN, p. 304, 74-76)

L'indicatif de l'exemple 183 s'expliquera par les faits situés au passé. La vue subjective n'y est pas soulignée. L'action de l'exemple 182 se situe dans le futur alors que sa réalisation reste possible, ce qui conduira à l'emploi du subjonctif.

Le verbe *se plaindre* combine l'information objective avec un sentiment subjectif. Nous en rencontrons quatre attestations dont deux sont au subjonctif et deux à l'indicatif :

- (184) Nous irons  
 Au fort, dans abbes, et ferons  
 Les biens lever sanz detrier,  
 Et puis ferons partout crier  
 S'il est nul qui de li se plaingne  
 Qu'**ait** eu du sien, a nous viengne (MirND, p. 35, 1008)
- (185) Je plains que Madame n'**est** yci, mais a tout perdre nous actendrons a demain. (Saintré, p. 259)
- (186) d'advantaige se plainct qu'il ne l'**a visitee** plus souvent (Arrêts, p. 135)

Dans les exemples 185 et 186, l'attitude du locuteur envers les faits expliqués est indifférente. Par conséquent, le mode employé est l'indicatif. Dans l'exemple 184, le verbe *crier* ('accuser') (Martin *et al.* 2012 : s. v. *crier*, Godefroy 1880-1902 (1961), 2 : 373) suivi du subjonctif renforce le sentiment négatif de l'expression, ce qui explique le subjonctif après le verbe *se plaindre* dans la subordonnée. Bien que l'indicatif soit toujours fréquent chez les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, Vaugelas (1738 : 460) exige le subjonctif.

Les expressions de sentiment régissant du verbe *empirer* sont très rares dans notre corpus, qui nous fournit une seule attestation au subjonctif dans *Le recueil Trepperel Les sotties* :

- (187) Vous n'empirez pour temps qui **viene**  
**Pleuve, gresle** ou **face** vent. (RTS, p. 132, 210)

Ce qui suit, nous traiterons des cas syntaxiques particuliers rencontrés dans notre corpus. Après les verbes de sentiment qui régissent un complément indirect, à l'exception de *regretter*, se manifeste la locution conjonctive *de ce que* à nuance causale. Le mode de la subordonnée est l'indicatif :

- (188) moult estoit courroucié de ce que son pere **estoit** en si deshonneste lieu (Bérin, p. 1)



- (189) de ce fut Aigres moult courroucié de ce qu'il n'**abati** son compaignon (Bérin, p. 116)
- (190) Et en ce qu'il estoit en my celle plaigne, assés esbaïs de ce qu'il ne **veoit** de nulle part se gastives non (Erec, p. 146, 339–341)

Il est possible que dans la proposition principale une référence à la subordonnée en *de ce que* renforce l'objectivité de l'idée. Cette référence est souvent le démonstratif *ce* (l'ex. 189) ou l'adverbe pronominal *en*.

Le pronom relatif *dont* se rencontre après les expressions de sentiment dans *Les .XV. joies de mariage. Dont*, qui correspond à *de ce que*, est accompagné de l'indicatif :

- (191) j'ay grant joye dont vous le m'**avez dit** (QJM, p. 62)
- (192) Mais au fort, je suy bien aise dont il **a resvoillé** le chat qui dort. (QJM, p. 63)

*De quoi* est équivalent à *dont* :

- (193) je estoye bien courrocee de quoy vous le **faisiez** si souvent venir ciens (QJM, p. 63)

Dans 27\* cas, il n'est pas possible de trancher si le verbe de la subordonnée est à l'indicatif ou au subjonctif, par exemple :

- (194) Il s'en va tantoust et en parle a la dame moult humblement, car il a grant paour car elle le **reffuse**. (QJM, p. 88)
- (195) Je suis content que vous **demourez** en ma maison jusques ad ce que aurez trouvé logis pour vous (CNN, p. 445, 189–191)
- (196) Je m'esbahys qu'on ne m'en **donne** quelque charge. (MystJM, p. 96, 7222)

Dans l'exemple 194, la conjonction *car* est employée au lieu de *que* (v. p. 101). Comme il s'agit d'une expression de crainte, le verbe de la subordonnée sera au subjonctif. Le subjonctif de la II<sup>e</sup> personne du pluriel des verbes de la première conjugaison (l'ex. 195) présente une certaine variation entre les formes en *-ez* et *-iez* dans *Les Cent nouvelles nouvelles*. En ce qui concerne *Le Mystère de la Passion de Jean Michel*, le verbe *s'esbahir* est toujours suivi du subjonctif. D'autre part, les explications que nous avons données ci-dessus pour l'emploi de l'indicatif sont valables pour les exemples 194–196.

Une comparaison de l'emploi du mode dans les expressions de crainte en moyen français et en ancien français met en évidence la disparition progressive, mais non totale, de l'indicatif dans la période étudiée. Si l'ancien français préfère l'indicatif dans d'autres expressions de sentiment (joie, etc.), le subjonctif est de plus en plus fréquent en moyen français d'après notre corpus. Le conditionnel ne concurrence le subjonctif que dans les expressions du verbe *douter* 'craindre' (Martin *et al.* 2012 : s. v. *douter*). Ces résultats diffèrent de ceux découverts par d'autres chercheurs. En ce qui concerne les expressions de crainte, Wunderli

(1970 : 379) n'aurait repéré aucune attestation de l'indicatif dans la subordonnée. Le linguiste suisse (1970 : 286-287) ignore presque complètement les autres expressions de sentiment, parce qu'il ne fait que mentionner les subordonnées régies par les verbes *s'émerveiller*, *être heureux*, *jouir* et *se plaindre* toujours suivis de l'indicatif dans son corpus. Une explication pour la divergence des résultats pourrait être la composition différente des corpus. Le corpus de Wunderli et le nôtre ne comportent que quatre textes en commun. Selon Jensen (1974 : 45-46), qui ne présente pas de données statistiques à l'appui de son affirmation, l'indicatif prédominerait encore dans les expressions sentimentales aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Un changement radical dans l'emploi de l'indicatif n'aurait eu lieu qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le XVI<sup>e</sup> siècle étant encore une période de transition pendant laquelle l'indicatif aurait prédominé. Nous doutons de cette affirmation, puisque ces données ne sont pas confirmées par les textes étudiés datant de 1450 à 1550. Le subjonctif y est employé dans 85,1 % des cas (97/114). D'après Lardon et Thomine (2009 : 233-234), l'indicatif présent ou le futur peuvent concurrencer le subjonctif au XVI<sup>e</sup> siècle après les verbes de crainte, bien qu'ils soient d'un usage sporadique.

### **2.2.1.3 Verbes d'opinion et de perception**

#### **2.2.1.3.1 Remarques préliminaires**

Après avoir présenté les statistiques sur tous les verbes du corpus, nous examinerons de plus près quelques-uns d'entre eux dont le comportement modal présente un intérêt majeur. Nous étudierons la présence de l'affirmation, de la négation, de l'hypothèse et de l'interrogation dans les exemples français pour rendre compte des facteurs influant sur le choix du mode.

TABLEAU 13 La fréquence des verbes d'opinion et de perception suivis du subjonctif.

verbe	1300-1350							1350-1450							1450-1550						
	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.
cuidier	21	13	1	1	3		39	25	4+ 2*			3		32+ 2*	67+5*	22		1	13+1*		103+6*
douter		1		1			2	6	2+ 1*	2	1			11+ 1*	7	22+2*	1	1			31+2*
croire	2	3					5	15	9					24	18+1*	13+1*			1		32+2*
dire		4					4	4	11		3		1*	18+ 1*	16	16+1*			3		35+1*
savoir	3+1*	7	1				11+1*	6	1	4	1			12	5+2*	10	7		1		23+2*
penser	4						4	5	2				1	8	27	15	1		10+1*	1	54+1*
avoir espérance								1	4					5							
voir	2	2	1				5	1	2	2				5	5	4	4	1			14
entendre								2	1	1				4	5	6					11
garantir									3					3							
juger								2	1					3							
(re)connaître		3					3		2					2	2		4				6
faire conte									2					2							
nier									1	1				2	1	2					3
(re)montrer								2						2	2	2					4
accorder			1				1							2	1						3
affirmer														2							2
ajurer														1							1
apprendre															1						1

aviser									1				1	2						2
avoir suspicion														1	1	1				3
avouer									1				1							
commenter									1				1							
compter													1					1		2
conclure													1				1			2
considérer															1*					1*
destourner															1					1
être certain														1						1
être d'opinion														7	1		1			9
n'être pas sûr										1				1						
excuser															3					3
faindre														5						5
fier														1						1
ignorer									1				1	2	1					3
imaginer														1						1
mentir	1	1																		
mercier														1						1
muer		1							1											
noter													1	1						1
parler	1								1						1					1
(a)percevoir		1							1						1	1				2
pourvoir															1					1
prendre														7						7
proposer														1						1
reciter																1				1
regarder														2						2
répondre														2						2



Pour cerner la variation des modes de subordonnées régies par les verbes d'opinion et de perception, les six verbes les plus communs du corpus et les subordonnées qui en dépendent ont été soumis à une analyse détaillée. Cet échantillon couvre 71,3 % (383/537) de toutes les attestations. Avec le reste des verbes, de fréquences infimes, un mode autre que le subjonctif ne se rencontre que très rarement. Les fréquences sont présentées dans les tableaux 14 et 15.

TABLEAU 14 La fréquence des six verbes d'opinion et de perception suivis de l'indicatif.

verbe	1300-1350							1350-1450							1450-1550						
	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.
cuidier	2						2	1						1	24				3		27
douter								6	6					12	14	6					20
croire	3	1					4	39			1			40	165						165
dire	79		3		1		83	317		14				331	994	11	3		9	3	1020
savoir	59		1		1		61	148		5		1		154	170	23	2		4	1	200
penser	9		2				11	11						11	90		6		1		97
<b>total</b>	<b>152</b>	<b>1</b>	<b>6</b>		<b>2</b>		<b>161</b>	<b>522</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>549</b>	<b>1457</b>	<b>40</b>	<b>11</b>		<b>17</b>	<b>4</b>	<b>1529</b>

TABLEAU 15 La fréquence des six verbes d'opinion et de perception suivis du conditionnel.

verbe	1300-1350							1350-1450							1450-1550						
	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.	a	n	a+h	n+h	a+i	n+i	tot.
cuidier								1						1	3						3
douter																					
croire								3						3	11						11
dire	19						19	34						34	30						30
savoir	6						6	9						9	7						8
penser	1						1	2						2	19						19
<b>total</b>	<b>26</b>						<b>26</b>	<b>49</b>						<b>49</b>	<b>70</b>						<b>70</b>

Abréviations :

a = affirmatif

n = négatif

a+h = affirmatif + hypothétique

n+h = négatif + hypothétique

a+i = affirmatif + interrogatif

n+i = négatif + interrogatif

### 2.2.1.3.2 Proposition affirmative

En moyen français, le verbe déclaratif *dire* peut prendre un sens de volonté – comme nous avons pu le constater dans le chapitre 2.2.1.1 – et se servir alors du subjonctif. Quand un verbe d'opinion et de perception exprime une certitude, le verbe régissant est en général à la forme affirmative et le verbe de la subordonnée à l'indicatif, comme dans 1311 cas du verbe *dire*. Nous avons toutefois rencontré 20 occurrences du verbe déclaratif *dire* suivi du subjonctif. En voici quelques exemples.

- (197) lui dirent que doresenavant il **feust** asseür (Bérin, p. 33)
- (198) a dit et declaré ycellui de Vauricher par son serement que plus tost bonnement n'en **eust** osé appeller pour crainte desdiz eulx disans lieutenant et commissaires (Journal, p. 140)
- (199) En laquelle de la partie desdits demandeurs eust esté dit et propousé que feu Jehan du Vergier l'aisné en son vivant **fust** deux foiz conjoint par mariage et que dudit premier mariage estoit nés et issu Colas du Vergier (Poictou, p. 279)
- (200) J'ayme tresbien voirement pasteuz d'anguilles pour une foiz, ou pour deux, ou pour trois, ou de foiz a aultre, et n'est viande que devant je ne preisse. Mais de dire que tous les jours les **voulsisse** avoir sans menger aultre chose, par Nostre Dame, non feroye. (CNN, p. 83, 124–129)
- (201) Je vous jure par Dieu que des oreilles,  
du nez, de la bouche et des yeux,  
jamais enfant n'a ressemblé davantage  
a pere ! Quel menton forché !  
Vrayement c'estes vous tout poché,  
et qui diroit a vostre mere  
que ne **feussiez** filz vostre pere, (Pathelin, p. 62, 148)  
il auroit grant fain de tancer.

Dans l'exemple 197, l'adverbe de temps *doresenavant* réfère au futur à partir du moment de l'énonciation, ce qui justifie l'emploi du subjonctif marquant le doute. L'attitude critique du locuteur amène le subjonctif dans le discours indirect de l'exemple 198 : il exprime son opinion par l'emploi des mots *oser* et *crainte*. Dans l'exemple 199, il s'agit d'un litige de succession dont le tribunal n'a pas encore rendu de jugement. Comme le plus-que-parfait du subjonctif *eust esté dit et propousé* est employé pour le conditionnel passé dans la principale et que les faits proposés n'ont pas encore été prouvés exacts, l'emploi du subjonctif dans la subordonnée exprime l'incertitude. Dans les exemples 200 et 201, le conditionnel de la principale influera sur le choix de l'imparfait du subjonctif dans la subordonnée.

En moyen français, le mode de la subordonnée est en général l'indicatif après les verbes affirmatifs exprimant une probabilité. Quand on se sert du



subjonctif après les verbes d'opinion *cuidier*, *croire*, *penser*, le degré de probabilité est si bas qu'il s'approche de la possibilité. L'emploi du mode après les verbes mentionnés ci-dessus est souvent complexe. Selon Buridant (2000 : 339-341), le verbe *cuidier* est considéré comme sémantiquement différent de *croire* parce qu'il désigne un degré plus bas de probabilité. Ce dernier fait explique le subjonctif. Dans 76,0 % des cas (92/121) rencontrés dans notre corpus, le verbe *cuidier* exprime le doute ou une opinion considérée comme fausse dans la proposition affirmative :

- (202) Et adonc cuida Aigres estre delivrez et eschapé du grant ennuy  
ou il avoit esté encheü, et se assetira en ce qu'il cuida que la  
queste en **deüst** atant demourer. Mais ja vous diray qu'il en  
avint depuis. (Bérin, p. 22)
- (203) Car ma dame, qui perduz a  
La fillette et cestui beau filz,  
Cuide bien que **soient** occiz (Grisel, p. 68, 1764)  
Ou destruis en autre maniere.

Dans les exemples ci-dessus, il s'agit d'une opinion rapportée dont l'émetteur n'est pas l'énonciateur ; par conséquent, le verbe est à la III<sup>e</sup> personne. L'énonciateur y juge l'opinion selon sa propre conviction basée sur la réalité connue ou présumée. Comme l'opinion d'Aigre est jugée fausse dans l'exemple 202 par le narrateur de l'histoire de Bérinus, le verbe de la subordonnée est au subjonctif. De plus, la constatation introduite par la conjonction adversative *mais* dans la phrase suivante démentit ce qui vient d'être dit. Dans l'exemple 203, tiré de *L'Estoire de Griseldis*, il s'agit également d'une opinion erronée.

Selon Gamillscheg (1957 : 502), la différence sémantique des verbes *cuidier* et *croire* persiste jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Le verbe *cuidier* ne s'emploie plus en français moderne. La profondeur de la conviction peut être appuyée par les compléments renforçant le message comme *tout certainement*, *tout vraiment* et *bien* (v. l'ex. 203) :

- (204) ne ilz ne pouoient penser que ce pouoit estre, fors qu'ilz  
cuidoient tout certainement que ce **fust** uns fantosmes qui eüst  
prins fourme humaine (Bérin, p. 3)

Bien que le subjonctif domine après le verbe *cuidier* dans la proposition affirmative, nous avons rencontré 25 occurrences à l'indicatif et 4 au conditionnel. Le verbe *cuidier* sert à exprimer une certitude dans l'exemple 205 si bien que le verbe de la subordonnée est au passé simple. Dans l'exemple 206, le complément *pour certain* souligne le fait réel.

- (205) Et semblant avons queulié  
La partie plus evidente ;  
Car je cuyde, scelon m'entente,  
Que de .VIII. jour ung n'**eut concléu** (MystSB, p. 184, 4208)

- (206) Entierement trestout le jeu.  
Maistre, je cuyde pour certain  
qu'**estes venu** pour les pecheurs (MystJM, p. 76, 5625)  
de Dieu propre, non point d'ailleurs
- (207) Pource qu'il est de deux villages,  
Donner nous pourroit des oppresses,  
C'est ung Gaultier de deux paroisses,  
A mon advis en cest endroit.  
Je cuide qu'il ne **daigneroit**, (RTS, p. 334, 407)  
G' imagine qu'il sera ferme.

Dans l'exemple 207, le conditionnel concurrence le subjonctif, puisque le verbe *cuidier* désigne un fait hypothétique soumis à une condition : Gaultier ne daignera pas se comporter de manière oppressive.

Nous avons également repéré un exemple du verbe *cuidier* à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier suivi de l'indicatif lorsqu'il s'agit d'un fait réel et que le locuteur est le sujet de la subordonnée. Il en résulte que l'attitude du locuteur n'est pas critique, ce qui explique l'emploi de l'indicatif :

- (208) Je cuide que je **assotirés** (RTS, p. 24, 73)  
N'estoit le soucy que je prens.

L'indicatif après les verbes *croire* et *penser* exprime l'absence de doute vis-à-vis de la véracité du contenu.

- (209) De son voisin, je croy et pense  
Que grant doubtance  
De la sienne bien **doit** avoir. (F&A, p. 200, 440)
- (210) Je pense estre de tel conroy  
Que g'y **conquerray** belle amie. (Grisel, p. 47, 1214)
- (211) S'il est de vous bien alené,  
Y sera a demy danné  
Le jour qu'i ne vous avra veue,  
Pensant que **serés** devenue. (RGS, p. 87, 48)

Dans les exemples 210 et 211, le futur de la complétive sert à exprimer une probabilité avoisinant la certitude, tandis que dans l'exemple 209 l'auxiliaire modal *doit* marque le degré de la probabilité. Dans l'exemple 212, il est évident que le verbe *falloir* domine le mode de la subordonnée :

- (212) Il nous fault penser que vous vous y **puissiez** bien entretenir,  
laquelle chose est en court tres forte par le faulz parler des  
envieux (Saintré, p. 71)

Lorsque le verbe *penser* dénote une croyance considérée comme illusoire par l'énonciateur, il est suivi du subjonctif. Nous avons rencontré le subjonctif dans 32 cas sur 154.

- (213) Moy souffiz bien et moye soies :  
Et ceste ci que tu pensoies  
Qu'estre **deust** m'espeuse nouvelle, (Grisel, p. 95, 2472)  
C'est ta fille qui moult est belle,  
Et voy ci ton fils autressi,  
Qui perduz estoient ainsi,  
Selon l'oppinion commune  
Qui estoit en noz subgez une.
- (214) Le petit Saintré, qui oÿt Madame si doucement parler, fut bien content et pensa qu'elle **eust** toute sa promesse **mise** en obly (Saintré, p. 11-12)

Même si l'indicatif est plus fréquent après *croire*, *croire bien* est suivi du subjonctif, parce que l'adverbe *bien* renforce la subjectivité.

- (215) Si m'en dites voir, car bien croy  
Que de treshault lieu **soient** nez. (Grisel, p. 69, 1790)
- (216) Je qui sui sa dolente mere  
Croy bien et sui toute certaine  
Que ja n'**endurast** telle paine, (Passion, p. 50, 1514)  
S'amour faire ne li faïst.

Il n'est pas possible de vérifier la véracité de l'opinion exprimée dans 33 exemples de *croire* suivi du subjonctif (v. l'ex. 219) sur un total de 251 exemples du verbe affirmatif *croire*. Bien qu'il s'agisse d'une opinion erronée, le verbe de la subordonnée peut se rencontrer à l'indicatif.

- (217) Si le [mari] met en telle dance qu'il croit que el **est** ainxin feble de completion, pour ce que a l'aventure el est ainxin descouloree, et pour ce le croit mieulx. (QJM, p. 38)

La déclaration peut aussi être colorée d'un élément de crainte ou d'appréhension. Parfois la négation *ne* nous aide à déterminer qu'il s'agit du subjonctif. Dans ces cas, il s'agit d'une expression équivalant à *je ne crois pas que*.

- (218) Or tost : pensez que chascun **mette** (MirND, p. 62, 1816)  
Main a l'espée pour ferir
- (219) Et croy que soubz le ciel n'**ait** homme (Grisel, p. 94, 2460)  
Qui - -  
Ait en autre femme esprouvee  
La bonne amour de mariage.

Quelquefois le subjonctif après les verbes *croire* et *penser* semblerait atténuer un message véridique :

- (220) car quelques femmes qu'ils aient, ilz croient généralement qu'elles **soient** meilleurs que toutes les autres (QJM, p. 59)
- (221) plusieurs gens et vous aussi pourriez penser que je **fusse** homme naturel comme un autre, ayant puissance d'avoir compaignie avecques femme, et de faire lignée, je vous ose bien dire et monstrier que point je ne suis tel (CNN, p. 94, 100-104)

Dans les exemples 220 et 221, nous présupposons l'idée de 'ils croient/pensent généralement - et ils ont tort de croire/penser que...'. Ainsi, la nature générale de la phrase peut être considérée comme négative.

Le verbe *savoir* suivi du subjonctif se rencontre dans 11 cas sur 345 dans une proposition affirmative :

- (222) Quant la parollë ouy dire  
Sachez qu'il me **despleust** moult fort (F&A, p. 12, 295)
- (223) Savoir vous fault aussi que pour rien ne l'**eust voulu** abandonner, tant pour son bien escrire et diligence que pour la fiance que doresnavant a luy adjoustera. (CNN, p. 95, 123-126)

Dans l'exemple 222, l'impératif *sachez* influera sur le mode employé dans la complétive. Le subjonctif de l'exemple 223 s'explique par le verbe *vous fault* régissant l'infinitif *savoir*. En effet, les onze exemples au subjonctif présentent un facteur modal ou lexical conduisant à l'emploi du subjonctif.

Dans une proposition affirmative, le verbe *douter* est suivi dans 60,6 % des cas (20/33) de l'indicatif dans notre corpus. Le subjonctif est cependant assez commun, puisqu'il se rencontre dans 13 passages, dont voici quelques exemples :

- (224) Je doubte bien qu'il me **conviengne** (F&A, p. 140, 3975)  
A attendre la revenue  
De plaisance, qu'elle revienigne,  
En elle j'ay mon attendue.
- (225) Je doubte qu'i **ait** jeu sans bourde. (RTS, p. 69, 312)  
Se le chat entre dans la bourde  
Souris hayront la chandelle,  
De cela bien je me vante.

Le subjonctif s'emploie dans ces propositions affirmatives vraisemblablement à cause de *douter* au sens de 'craindre'.

### 2.2.1.3.3 Proposition négative

Notre étude des six verbes d'opinion et de perception les plus communs dans les expressions de possibilité et de doute dont la proposition principale est sous forme négative donne le résultat suivant : dans 73,4 % des cas (127/173) le verbe de la subordonnée est au subjonctif et dans 26,6 % des cas (46/173) à l'indicatif. En voici des exemples avec le verbe régissant négatif suivi de l'indicatif :

- (226) Dame, me savez vous a dire  
 S'il se repent des mauvaistiez  
 Q'a faiz, et des ennemistiez  
 Qu'il a acquis ?  
 Chier sire, a ce qu'en ay enquis  
 Ne doutez que tant s'en **repent** (MirND, p. 29, 813)  
 Qu'adès la lerne a l'ueil li pent,  
 Quant on l'en parle.
- (227) Se je faulx, je ne doute pas  
 Qu'on **dira** que ne suis pas saige (F&A, p. 4, 62)

Dans l'exemple 227, le futur conjectural est employé au lieu du subjonctif. Il faut noter ici que l'indicatif (6 contre 2) est encore plus commun avec le verbe régissant *ne pas douter* dans le corpus de 1350 à 1450. Dans l'exemple 226, le repentir de Robert est souligné et considéré comme un fait réel, ce qui conduit à l'emploi de l'indicatif.

La négation de quelques verbes exprimant le doute ne conduit pas à une certitude objective, mais par exemple l'expression *ne pas douter que* conserve toujours un certain élément de doute et de subjectivité. Ainsi, le verbe de la subordonnée est au subjonctif dans 12 cas sur 36, précédé de la particule *ne* :

- (228) Sire, ne doutez que ne **face** (MirND, p. 9, 176)  
 Ce que voulez
- (229) Nous ne faisons point de doute, o l'aide de Nostre-Seigneur,  
 qu'ilz ne **facent** leur honneur et leur devoir, ainsi que gens de  
 bien doibvent faire. (Jouven, p. 167)

Contrairement au français moderne, même les subordonnées contenant des faits réels, suivies d'un verbe régissant sous forme négative sont présentées au subjonctif. Les verbes *cuidier*, *penser* et *croire* sont toujours suivis du subjonctif dans les textes datant de 1350 à 1550. La seule attestation de l'indicatif après *croire* se rencontre dans le corpus de l'ancien français. Après le verbe *dire*, l'indicatif est rencontré dans 28,9 % des cas (11/38).

- (230) Mais nostre [curé] les faisoit retourner, disant qu'il en venoit, et  
 que tout le dommage qui en pouvoit advenir estoit ja advenu, et

- que aider plus n'y pouvoient ; mais il ne leur disoit pas que le dommage luy **competoit**. (CNN, p. 495, 102-106)
- (231) gardez bien et gracieusement la maison, et ne dictes point que j'**ay** icy **esté** (CNN, p. 509, 56-58)
- (232) Le pere qui ne creüst en nulle maniere que ceste chose **peut** avenir ainsi comme il disoit, manda dix des meilleurs chevaliers de son lignage, et moult assembla grant pueple a ceste chose veoir, car il le tenoit a trop grant merveille. (Erec, p. 70, 434-438)

S'il s'agit d'un fait réel déjà passé, comme dans les exemples 230 et 231, le mode est l'indicatif. Dans le passage tiré d'*Erec*, la certitude du fait est soulignée par l'emploi du mode et le vocabulaire choisi : l'adverbe *en nulle maniere* renforce le message.

Quant au verbe régi par *savoir*, l'indicatif est employé dans 67,6 % (23/34) et le subjonctif dans 32,4 % des cas (11/34). En voici quelques exemples :

- (233) le duc de Bourgogne envoya à Rouen certaines lettres patentes, desqueles il recite le contenu, lesqueles on a dissimulé par aucun temps, pour ce que on ne savoit point qu'il **eust** entencion d'en envoyer en autres villes, mais depuis il en a envoyé plusieurs autres ailleurs es villes et citez de ce royaume (Journal, p. 30)
- (234) Mais le dit intimé pour ses duppliques disoit que autant en emportoit le vent et que nulz qu'elle ne pouvoit savoir qu'i **eust baisee**, car la patte du chaperon estoit au devant. (Arrêts, p. 117, 60-63)
- (235) Vous devez entendre et scavoir  
Qu'il **ne reste** que estre saisie (RTF, p. 92, 316)  
D'une herbe nommée jalousie

Dans les exemples 233 et 234, l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif est utilisé avec le sens de conditionnel. La forme verbale *reste* de l'exemple 235 doit être subjonctive à cause de l'influence modale du verbe *devoir* et de la présence du *ne* explétif.

#### 2.2.1.3.4 Insertion dans une subordonnée conditionnelle

Dans ce chapitre, nous traiterons des propositions conditionnelles commençant par la conjonction *se/si* et contenant une subordonnée incise régie par un verbe d'opinion ou de perception. L'emploi du mode de la subordonnée incise dépend du sens qu'on veut donner à cette subordonnée. Le subjonctif exprimant le doute est moins fréquent que l'indicatif dans notre corpus. Les chiffres sont les suivants : dans 41,5 % des cas (22/53) le verbe de la subordonnée est au subjonctif, dans 58,5 % des cas (31/53) à l'indicatif.

- (236) Se je scé qu'ilz **aient** joyaux (MirND, p. 4, 25)  
 Ne saintuaires bons ne biaux,  
 Avec moy les emporteray,  
 Certes ja riens ne leur lairay
- (237) Certainement, dit le bon homme, pleust a Dieu que mon filz fust  
 si eureux que d'avoir allyance en si bon hostel. Et certes si je  
 pensoye en aucune fasson qu'il y **peust** parvenir, et je fusse  
 fourny d'argent aussi bien que je ne suis mye, je y emploiroye  
 tous mes amis. (CNN, p. 297, 129-134)
- (238) el n'a nulle volenté de mal faire, si ne lesse elle pas a croire que  
 son mary **est** de maindre puissance que les autres (QJM, p. 58)
- (239) s'il pensoit que sa robe qu'il avoit vestu le **sceut** ou **peut** dire, il  
 la getteroit ou feu affin qu'il ne feust revelé (Fillastre, p. 175,  
 795-797)

Dans l'exemple 236, une subordonnée régie par *savoir* est incluse dans la subordonnée conditionnelle. L'emploi du subjonctif indique le doute du locuteur (le chevalier Robert) sur l'existence de joyaux et de la reliquaire qu'il serait prêt à voler aux moines. Dans l'exemple 237, le père n'est pas sûr que son fils arrive à faire un bon mariage. L'indicatif est de règle dans les expressions de réalité (v. les ex. 238 et 239).

#### 2.2.1.3.5 Proposition interrogative

Lorsque la phrase régissante est interrogative, le verbe de la subordonnée est au subjonctif (33) ou à l'indicatif (22). Selon Jensen (1974 : 62), l'indicatif était encore rare en ancien français. En fait, l'interrogation n'est souvent qu'une interrogation apparente, rhétorique : le locuteur ne pose pas la question pour se renseigner sur quelque chose ou dissiper son ignorance, mais pour communiquer son point de vue à l'interlocuteur qui, par un jugement erroné, a mal interprété la situation. Le locuteur doute donc de l'exactitude du message de la subordonnée, ce qui explique le subjonctif dans les exemples 240 et 241 :

- (240) Père, je vous voy estre sot  
 Qui ce traistre ci creez.  
 Diex, par qui sommes touz creez,  
 Ne veult souffrir sa menterie,  
 Sa traison, sa tricherie ;  
 Pour ce m'a le parler rendu,  
 Que j'oy dès mon naistre perdu.  
 Cuidez vous qu'il **ait** la bataille (MirND, p. 73, 2131)  
 Mise a fin ? nanil, non, sanz faille :  
 Un autre que li l'i a mis,  
 Qui trop plus est de Dieu amis
- (241) Ha ! qu'es tu fort lierre !  
 Dictes, seray je point payé ?

- De quoy ? Estes vous desvoyé ?  
 Mais qui cuidés vous que je **soye** ? (Pathelin, p. 184, 1504)  
 Par le sang de moy, je pensoye  
 pour qui c'est que vous me prenés.
- (242) Et vous savez qu'elle **est** muette ? (MirND, p. 72, 2120)  
 Ne parle point.
- (243) Pour monstrier se je n'y fuz point,  
 J'en ay encore le pourpoint,  
 Chausses, corset et les despouilles  
 De feu Gros Doux et de Tredouilles.  
 Qu'est ce qui dict que ne les **ay** pas ? (Cherré, p. 67, 546)  
 Si ay, par bieu ; elles sont là bas,  
 Cela est aussi vray que hystoire.

Dans l'exemple 240, le locuteur répète, en la rejetant, l'information fournie par l'interlocuteur. L'emploi de la II<sup>e</sup> personne renforce la question rhétorique. Dans l'exemple 241, il s'agit d'une nuance ironique introduite par le locuteur. Lorsqu'il n'existe aucun doute sur le fait exprimé, le mode employé est l'indicatif comme dans les exemples 242 et 243. Par rapport à *dire* et *penser*, c'est *cuidier* qui marque une réserve critique sur l'opinion émise. Le verbe *cuidier* au sens de 's'imaginer' ou même de 'supposer' (Martin *et al.* 2012 : s. v. *cuidier*, Godefroy 1880-1902 (1961), 2 : 395) en principale est suivie du subjonctif dans la complétive.

A la lumière du corpus, les questions négatives semblent très rares en moyen français. Nous n'en avons rencontré que huit, dont :

- (244) Pense tu point qu'il **appartiengne** (F&A, p. 34, 881)  
 Et que servir Dieu te **conviengne** ?
- (245) N'avez vous point ouy dire que l'en **parle** de me marier ? (QJM, p. 88)
- (246) Et, se il ne les croit et mal luy en prent, ne dira pas chascun qu'il le **a** bien **deservy** ? (Fillastre, p. 191, 1160-1162)
- (247) ne savez-vous pas bien que tousjours aux passages on **met** volontiers quelque embuche pour attraper les compaignons ? (Jouven, p. 219)

Dans les passages 246 et 247, l'indicatif sert à accentuer la certitude du fait. Dans l'exemple 245, il s'agit d'un fait réel, ce qui suggère une interprétation de *parle* comme indicatif.

#### 2.2.1.3.6 Cas spéciaux : facteurs syntaxiques et sémantiques

Comme nous l'avons constaté, différents facteurs peuvent perturber le mode régi par des verbes d'opinion et de perception : une négation, une interrogation, une condition en principale. De plus, l'enrichissement sémantique du verbe introducteur peut influencer sur le choix du mode. Considérons l'exemple



248, où *remonstrer* signifie 'tâcher de montrer' (cf. Martin *et al.* 2012 : s. v. *remontrer*) :

- (248) Et aussy de ces chastiaux qu'i tient du connestable, remonstrez luy doucement et en riant que à petite ocquoison il les a saisis et que il luy **plaise** à rendre (ChrF, p. 232)

Quelques verbes d'opinion peuvent gouverner une subordonnée soit à l'indicatif, soit au subjonctif, selon que l'affirmation est prise ou non à son compte par le locuteur (présence de *je, nous*), comme l'a démontré Moignet (1959 : 376) pour *cuidier* en ancien français. Cela vaut encore partiellement en moyen français. Le tableau 16 indique la répartition des modes après *je* et *nous* et après les autres personnes des verbes *cuidier*, *croire* et *penser* dans notre corpus.

TABLEAU 16 L'emploi du mode dans les subordonnées régies par les verbes *cuidier*, *croire* et *penser*.

		1300-1350						1350-1450						1450-1550					
		affirmatif			négatif			affirmatif			négatif			affirmatif			négatif		
verbe	personne	s	i	c	s	i	c	s	i	c	s	i	c	s	i	c	s	i	c
cuidier	je, nous	7	2		5			5	1		2			14	21	3	8		
	autres	18			9			23		1	2			66	6		15		
croire	je, nous	1	3		2			10	31	3	7			12	98	2	6		
	autres	1			1	1		5	8		2	1		7	67	9	7		
penser	je, nous		2						5					10	8		5		
	autres	4	9	1				5	6	2	3			28	89	19	11		

La fréquence du subjonctif après le verbe *croire* à la 1<sup>ère</sup> personne est plus basse que celle de l'indicatif. La tendance, attestée en ancien français, de l'alternance de l'indicatif et du subjonctif après une principale à l'affirmatif semble se poursuivre en moyen français d'après notre corpus. Selon Wunderli (1970 : 247), par contre, le subjonctif dominerait après le verbe *croire* à l'affirmatif. Le verbe *croire* au négatif est presque toujours (22/23) suivi du subjonctif dans le corpus. Dans la période de 1450 à 1550, nous n'avons rencontré aucun exemple à l'indicatif. Nous avons analysé les deux attestations à l'indicatif, dont l'une provient du corpus de l'ancien français (v. l'ex. 232, 238 p. 125-126).

En ce qui concerne le verbe *penser*, nous n'avons repéré aucune attestation à la 1<sup>ère</sup> personne suivie du subjonctif avant 1450. Il faut cependant tenir compte du fait que ce verbe est moins fréquent dans le corpus que les verbes *croire* et *cuidier*. Curieusement, le subjonctif est de 1450 à 1550 le mode le plus souvent employé dans une subordonnée régie par une proposition affirmative à la 1<sup>ère</sup> personne :

- (249) Par Nostre Dame, y congnoist tout.  
Je pense moy qu'il **soyt** propheste. (RGS, p. 164, 198)

- (250) Je pense que ores Lesignien le herault **soit** la. Et par aventure pour moy delivrer je le trouveray sur le chemin. (Saintré, p. 90)
- (251) Pour ce, Lucifer, j'ay pencé qu'il **soit** tempté et assally et que quelque ung **voyse** vers luy (MystJM, p. 29, 2338) pour le tempter par quelque voye, car, quant a moy, je ne sçauroye present y aller, car je suis si tormenté que je ne puis aller ou venir plus avant.

Selon les statistiques présentées dans le tableau 16, le verbe *penser* permet toujours au XVI<sup>e</sup> siècle plus de variation dans l'emploi du mode par rapport à *cuidier* ou à *croire*. Dans l'exemple 249, le locuteur souligne l'importance de son opinion en ajoutant le pronom *moy*. Dans tous les exemples cités, l'opinion est estimée non vraie par le locuteur. En outre, le doute est exprimé par le vocabulaire employé : dans l'exemple 250, le verbe *trouver* au futur et dans l'exemple 251 le pronom *quelqu'un* décrivent l'hésitation.

Quant au verbe *cuidier*, il faut d'abord noter que la première personne est moins souvent utilisée que dans le cas du verbe *croire*. Dans les textes datant de 1300 à 1450, l'emploi du subjonctif est pratiquement généralisé après toutes les personnes, vu que dans seulement 3 cas sur 75 le mode de la subordonnée régie par *cuidier* est l'indicatif. Les exemples à l'indicatif sont tirés d'*Erec* et des *.XV. joies de mariage*. Dans un cas (v. l'ex. 255), le verbe de la complétive est au conditionnel représentant le futur du passé.

- (252) – Sire, fait Hector a Eret, je cuid que nous nous **travaillons** pour neant (Erec, p. 92, 600–601)
- (253) Itant ly dirés de par ma Dame du Lac, et se il ayme ne soy ne son frere, je cuid que celle le **reconfortera**. (Erec, p. 120, 778–780)
- (254) Je cuide que la povvre femme ne **parla** oncques puis a home que je demoure avecques elle (QJM, p. 43)
- (255) Dont loerent aucuns a Grinus qu'il s'en alast a l'ymage en la place ou il lui donna l'annel, et feïst tant, s'il peüst, qu'il reüst son annel ; car s'il le pouoit avoir, ilz cuidoiënt de certain que l'ymage se **apaiserait**. (Bérin, p. 30)

Dans les exemples 252, 253 et 254, le mode du verbe de la subordonnée indique l'opinion personnelle du locuteur. Si le locuteur exclut toute hypothèse, le mode de la subordonnée est l'indicatif. En effet, selon certains chercheurs (Haase 1969 : 188, Togeby 1979 : 179–180, Winters 1989 : 721), la complétive tend à présenter l'indicatif après *cuidier* à la I<sup>ère</sup> personne. En revanche, il suffit que *cuidier* soit employé à la II<sup>e</sup> ou à la III<sup>e</sup> personne pour que le mode de la subordonnée soit le subjonctif, exprimant de toute évidence une nuance de subjectivité. Notre corpus démontre cependant qu'à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le subjonctif commence à céder la place à l'indicatif, et ceci non

seulement à la I<sup>ère</sup> personne. Nous avons rencontré six exemples du verbe de la subordonnée à l'indicatif après *cuidier* à la II<sup>e</sup> ou à la III<sup>e</sup> personne :

- (256) Et pour ce qu'il cuidoit lors qu'elle ne **fut** pas encore couchee et que tantost deust venir a l'uys, il attendoit tout seul illec enemy (Arrêts, p. 17, 48-50)
- (257) Cuydés vous que desoubz la nue  
Il y a deux sortes de brus ? (RGS, p. 87, 50)

Le subjonctif se rencontre aussi après *cuidier* ou *croire* à la I<sup>ère</sup> personne. Là, il semble s'agir de l'expression d'appréciation ou d'attitude critique. L'opinion devient ainsi, selon le cas, pure supposition ou forte conviction (v. l'ex. 259). Dans l'exemple 258, il s'agit de l'irréel du passé : *Je cuide que se ce n'eust esté Reconfort, Qui Espoir si me ramena, je fusse mort.*

- (258) Ung jour vint a moy Desconfort,  
Qui Desespoir si m'amena,  
Dequoy il me despleut moult fort,  
Car durement me pourmena,  
Se ce n'eust esté Reconfort,  
Qui Espoir si me ramena,  
Je cuide que je **fusse** mort, (F&A, p. 100, 2773)  
Tant Desconfort me demena.
- (259) Tres vaillant damoiselle, selon ce que je tiens de vous, je croy certainement que vous **soiez** celle a qui j'ay donné m'amour pour le debonnaire service quevous me feïstes par vostre courtoisie, et bien pouez avoir entendu de moy que je ne me suis ottrouï a vous aimer pour haultesse ne pour gentillesse que vous aiez, fors seulement pour la grant bonté que vous me feïstes par vostre humillité, en tel point que, se vous ne m'eüssiez secouru et aidé, je n'eüsse ja passé celle nuit. (Bérin, p. 70)
- (260) Madame, qui de ce oïr fut bien aise, en sousriant lui dist : " Et qui le vous a dit, abbés ? Quant a moy je croy qu'il **soit** ainsin. " Et en disant ces parolles elle marchoit sur les piez de damp Abbés. (Saintré, p. 277)

Quant aux 22\* exemples rencontrés au mode du verbe de la subordonnée d'identification difficile, la présence du *ne* explétif suggère le subjonctif dans 7 passages :

- (261) Vous doutez en vostre pensee  
Que Ronmains ne vous viengnent cuerre  
Et qu'i **ne** vous **tollent** la terre (Passion, p. 51, 1544)  
Et qu'i ne vous fachent engage  
Pour che que mon enfant ensagne  
Que le peuple soit pacient.

- (262) Et ne doutez que je n'y **garde** mon honneur, comme une bonne fille doit faire ! (CNN, p. 172, 293-295)
- (263) Je ne dy pas qu'on ne **retire** (RTS, p. 346, 24)  
Son droit ainsi et ainsi.

Le verbe régissant, *cuidier*, a plutôt tendance à se construire avec le subjonctif (135/167 cas, soit 80,8 %). Par conséquent, le verbe de la subordonnée est vraisemblablement au subjonctif dans 8\* attestations rencontrées, dont voici 2 exemples :

- (264) Et cuides tu que je t'en **baille** ? (RTF, p. 61, 260)  
Nennin, par Dieu, une poujoyse.
- (265) Et ne soiez ja si presumptueux de cuider que le chevalier la vous **laisse** mener sans la defendre. (CNN, p. 549, 121-123)

En ce qui concerne les 6\* exemples restant à expliquer, il s'agit d'une proposition principale soit négative, soit interrogative, ce qui rend vraisemblable le subjonctif en subordonnée.

- (266) Je ne croy pas que ung tel homme **desloge** avant le jour ; ce ne seroit pas honneste chose à lui. (Jouven, p. 207)
- (267) Corbieu ! pensez vous qu'il me **tarde** (Cherré, p. 57, 292)  
Que ne suis a quelque avant-garde  
Ou a faire quelque combat ?

Dans beaucoup de cas, l'emploi du mode dans la proposition subordonnée régie par une principale au verbe d'opinion ou de perception dépend donc du sens à attribuer à la subordonnée. Cependant, l'incertitude plus ou moins grande de l'énoncé se fonde sur un jugement individuel et subjectif. En moyen français, la réalité ou l'irréalité de l'action ne détermine pas exclusivement le mode, dont la variation observée avant l'imposition des règles grammaticales de l'époque classique. En moyen français, les verbes déclaratifs sont souvent suivis du subjonctif. Par contre, le subjonctif de l'ancien français est remplacé par l'indicatif après les expressions de possibilité ou de doute en moyen français. Une des causes en pourrait être l'emploi diminué du verbe *cuidier*. Comme l'indiquent les exemples traités ci-dessus, la variation modale caractérise cependant tous les genres littéraires.

#### 2.2.1.4 Locutions et verbes impersonnels

Nous avons réuni toutes les occurrences des locutions et verbes impersonnels dans le tableau 17. Nous commenterons dans les paragraphes suivants les sept locutions et verbes impersonnels les plus communs de notre corpus. Cet échantillon couvre 66,2 % (452/683) de toutes les attestations (au subjonctif). Nous avons délimité l'enquête à ces sept locutions et verbes impersonnels parce que les autres locutions et verbes régissant des

subordonnées au subjonctif sont d'une fréquence infime et que l'indicatif ne s'y rencontre que rarement.

TABLEAU 17 La fréquence des locutions et verbes impersonnels.

locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
il convient	15+2*	1		60+12*		2	23+5*		
il faut				29+9*			142+78*		
il advient	6	20		22+2*	28		19+3*	99	
il _ plait	3			17			23	5	
il ( ) semble	9	3	1	12+1*	29	7	69+8*	87	11
il est raison	1			9+3*			18+3*	1	
il ( ) est avis	6	13	1	7	19	4	2+2*	12	3
il ( ) est opinion							4		
il est besoin				8			9+5*		
il suffit				6+2*	1		8+2*		
il _ tarde	1			7			5		
il est mestier	1			6			5+1*		
il peut être	2			6			3+1*		
il est nécessaire				5			5		
il vaut mieux	2			5			6+3*		
il est ainsi	3			4	4		9		
il appert				3	3				
il est bon				3			9		
il est (bien) droit	4			3					
il peut conclure				3					
il apparaisse				2					
il _ appartient				2			1		
il est à entendre				2					
il _ est demouré				2					
il est expedient				2			1		
il doit être assuré				2					
il affiert				1					
il est assavoir				1			4		
il est employé				1					
il est destiné				1					
il _ est fait				1					
il est fort				1					
il est force							13+6*		
il est grande chose				1					
il est peril				1					
il est possible				1			15		
il est impossible							8		
il est temps				1			12+7*		
il s'ensuit				1					
il est heure	1								
il est saison	1						1+1*		
il est semaine							1		

il est	3						3		
il _est bel	1								
il est voir	1								
il _ chault							12+3*		
il est dommage							1+1*		
il est de gogues							1		
il est notoire							1		
il est en _ puissance							1		
il est imputé							1		
il est obligé							1		
il (n')est (pas) _ plaisir				1			3		
il est vrai							1		
il est _ profit							1		
il est mémoire							1		
il est pitié							1		
il est fol							1		
<b>total</b>	<b>60+2*</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>239+29*</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>444+129*</b>	<b>204</b>	<b>14</b>
							<b>743+160*</b>		

Le tiret \_ signale qu'un pronom personnel (COI) ou un pronom possessif peut être ajouté dans la construction impersonnelle. Nous utiliserons le même signe dans tous les tableaux de ce travail.

La construction impersonnelle *il semble* indique un degré de probabilité relativement bas, ce qui est vraisemblablement reflété dans l'emploi aussi bien de l'indicatif que du subjonctif dans la subordonnée complétive. En moyen français, *il semble* suivi du subjonctif sert normalement à évoquer le caractère irréel de l'action de la subordonnée :

- (268) Je m'esbahis comment ainsi  
 Peut or ma dame estre enseignie !  
 Ne semble pas que **feust** nourrie  
 En l'ostel d'un povre pastour ;  
 Ains semble mieux, a son atour  
 Et sa tressaige maniere,  
 Que en l'ostel d'un emperiere  
 Ou en aucun palais royal  
**Ait** demouré que ci aval (Grisel, p. 42, 1079)  
 Entre ces povres laboureurs.
- (269) Tantost qu'elle vit la dame, elle se plaudit de son meschef, et n'est pas a vous dire le dueil qu'elle menoit de ceste adventure. Maintenant plaint sa robe, maintenant son couvrechef, et a l'aultre foiz son tixu. Bref, qui l'oyoit, il sembloit que le monde **fust** finé. (CNN, p. 259, 141-146)

Certes, l'emploi du subjonctif peut aussi impliquer une atténuation subjective. Nous la rencontrons dans l'exemple 270, où *sembler* est accompagné de l'adverbe *bien* :

- (270) Moult est vertüeuse esprouvee  
 Car bien semble certainement  
 Que eulx deux n'**aient** seulement (Grisel, p. 71, 1838)  
 En tout que une seule pensee ;  
 Car celle du marquis entee  
 Est du tout ou cuer de la dame.

Dans ce même exemple, le subjonctif semble indiquer une interprétation personnelle de ce qui est perçu.

L'indicatif est moins fréquent que le subjonctif après *il semble* : dans 19,2 % des cas (14/73), le verbe de la complétive est à l'indicatif traduisant une simple perception, même si elle est illusoire.

- (271) pour entretenir la seureté et tranquillité de Paris en l'absence du Roy -- il sembloit que le Roy **devoit** laisser à Paris ung de ses capitaines qui eust charge de ij<sup>c</sup> hommes d'armes et de ij<sup>c</sup> hommes de trait pour faire venir et conduire les vivres à Paris et pour defendre les marchans de violences et oppressions, etc. (Journal, p. 186)
- (272) après qu'il a ouy ses conseilliers, il peut en soy examiner se il trouvera que le conseil que on luy donne est fondé en raison ou en passion ou en affection desordonnee. Et, posé qu'il le treuve en raison fondé, ancores semble il qu'il le **peut** examiner en .VI. manieres (Fillastre, p. 205, 1457-1462)

Bien que la construction *il me/te/lui/nous/vous/leur semble* soit d'une nature plus subjective que *il semble*, elle est suivie dans 71,8 % des cas (102/142) de l'indicatif dans le corpus. La subjectivité n'est donc pas le seul élément à définir le choix du mode, mais y contribuent aussi le doute et l'incertitude. La présence du pronom personnel en principale semble augmenter le degré de probabilité, c'est-à-dire la fréquence de l'indicatif, en subordonnée.

- (273) Sa, puis qu'il fault que je l'essaie,  
 Il me semble que je **suy** bien ; (MirND, p. 67, 1957)  
 Pren mon heaume, avec moy vien,  
 Delivre toy.
- (274) Cellui Sother estoit plain de si grant loiaulté que ja ne soufrist qu'il peüst nullui mettre a mort sanz droiture et sanz bonne cause. Et pour ce il dist oyant tous : " Seigneurs, il me semble que Anthonius ne **doit** mie estre creü de ce jugement, car nous n'avons mie d'usage, tant comme a present, de la vielle loy maintenir. (Bérin, p. 130)

- (275) Nostre fait ne desplaist a ame ;  
toutesfoys, sans fin, il nous blasme  
et nous veult separer d'ensemble.  
Par quoy, monseigneur, il me semble  
qu'il **est** besoing plus ne l'ouyr (MystJM, p. 97, 7302)  
et qu'il le **fault** faire mourir,  
ou que autrement y pourvoyez.

Dans les exemples précédents, *il me semble* + indicatif traduit une expression que le locuteur estime fondée. La différence de l'emploi du mode après *il semble* et *il \_ semble* est présentée dans le tableau 18 :

TABLEAU 18 La répartition des modes après *il(\_)* *semble*.

locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
il semble	8	1		9	5	3	46	9	1
il me/nous <sup>44</sup> semble		1		2	15	1	8	48	3
il te/lui/vous/leur semble	1	1	1	1	9	3	15	30	7
<b>total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>69</b>	<b>87</b>	<b>11</b>

Nos résultats diffèrent de ceux de Wunderli (1970 : 276-277) dans l'emploi du mode après *il me/te/lui/nous/vous/leur semble*. Selon la recherche de Wunderli, le subjonctif serait plus fréquent, tandis que notre corpus présente le contraire. Nous avons cependant repéré 27 exemples au subjonctif dans tous les textes examinés, ceux en ancien français inclus. Avant 1450, le subjonctif est assez rare (4/35), mais son emploi augmente dans les textes de 1450 à 1550 (23/111). En voici quelques exemples :

- (276) il me semble que ce **soit** le meilleur que tout avant nous  
prendrons hostel en la ville, le meilleur et le plus riche que nous  
pourrons trouver (Bérin, p. 104)
- (277) Par Dieu, fait elle, sire, il n'est ja mestier que je le vous dye, car  
c'est une chose, puis que je la vous avroye dite, vous n'en feriez  
compte et il vous sembleroit que je le **feisse** pour autre chose.  
(QJM, p. 7)
- (278) Ha dea, dit monseigneur, et te semble il que je ne **soye** ennuyé,  
qui veulx que je me passe de la char de ma femme. (CNN, p. 83,  
134-136)

<sup>44</sup> Le pronom *nous* ne se rencontre qu'une seule fois dans notre corpus : *Et, quant au tiers point, nous semble bien que, pour regir et gouverner, les compaignons n'auront point au monde de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel* (Jouven, p. 99).



Le passage relevé dans *Les Cent nouvelles nouvelles* est le seul pour lequel s'emploie le pronom *te*.

Dans l'introduction de ce travail (v. p. 61), nous avons souligné l'importance qu'il y a à examiner les différences de l'emploi du mode après les locutions et verbes impersonnels chez les écrivains étudiés pour définir le caractère systématique ou non de leur emploi de modes. Comme la fréquence de la plupart des locutions et verbes impersonnels est relativement basse et que les trois modes ne se rencontrent que rarement, nous étudierons plus en détail *il me/te/lui/nous/vous/leur semble* dont les attestations sont classées selon le mode dans le tableau 19 :

TABLEAU 19 La répartition des modes après *il\_ semble* selon les textes étudiés.

texte	subj.	ind.	cond.	mots	fond dialectal
1. <i>Erec</i>	1	2	1	47188	Picardie
2. <i>Le Livre de la Passion</i>				13616	Île-de-France
3. <i>Bérenus</i>	2	7		41327	Picardie
4. <i>Miracles de Nostre Dame par personnages</i>		1		12936	Paris
5. <i>Chronique de Jean le Bel</i>			1	4125	Liège
6. <i>Chroniques de J. Froissart</i>				7324	Franco-Picardie
7. <i>Les livres du roy Modus et de la royne Ratio</i>				6414	région de Bernay
8. <i>Les .XV. joies de mariage</i>	1	9	2	32785	nord de Poitou
9. <i>L'Estoire de Griseldis</i>		1		15452	Picardie
10. <i>Le Vieux Coustumier de Poictou</i>				79945	Poitou
11. <i>Journal de Clément de Fauquembergue</i>		1		74300	Paris
12. <i>Les Fortunes et adversitez de Jean Regnier</i>		5	1	35963	Auxerre
13. <i>Le Mystère de S. Bernard de Menthon</i>		3		25987	Savoie/Valais Val-d'Aoste
14. <i>Le recueil Trepperel, Les sotties</i>	1			35544	Paris/Normandie
15. <i>La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka</i>	1	1		70763	Les Pays-Bas
16. <i>Jehan de Saintré</i>	1	10		89889	Île-de-France
17. <i>Les Cent nouvelles nouvelles</i>	11	23	6	143862	Île-de-France
18. <i>La Farce de Maître Pierre Pathelin</i>				10129	Île-de-France
19. <i>Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne</i>	1	6		52460	Paris
20. <i>Le Jouvencel de Jean de Bueil</i>	3	23	2	48988	Touraine
21. <i>Le Franc Archier de Baignollet</i>				2306	Paris
22. <i>La Passion de Biard</i>				12650	Bourgogne
23. <i>Le Traictié de Conseil de Guillaume Fillastre</i>		2		24881	Tournai
24. <i>Mémoires de Philippe de Commynes</i>			1	4450	Flandre
25. <i>Le recueil Trepperel, Les farces</i>				24576	Paris/Normandie/ Picardie/Évreux
26. <i>Le Mystère de la Passion de Jean Michel</i>		6		58761	Angers
27. <i>Le Roman de Jehan de Paris</i>	3	3	1	23940	Île-de-France
28. <i>Le Franc-Archier de Cherré</i>				3237	Angers
29. <i>Recueil général des Sotties</i>	2	1		34617	Paris/Rouen
	<b>27</b>	<b>104</b>	<b>15</b>	<b>1038415</b>	

Comme le nombre des attestations est réduit, nous nous limiterons à constater que dans les textes écrits dans la région de Paris, l'indicatif semble être plus commun. Le dialecte de la région parisienne n'occupait cependant pas une position supérieure par rapport aux autres dialectes (cf. Merisalo 1988 : 13) ni ne

servait de modèle syntaxique, parce que c'est sur le plan morphologique<sup>45</sup> que commence l'exigence de l'unité de la langue au XVI<sup>e</sup> siècle (cf. Chaurand 1972 : 148). Notre corpus ne permet pas d'affirmer l'existence d'un emploi systématique des modes chez un écrivain particulier.

En moyen français, *il me semble* + subjonctif introduit l'expression d'une idée dont le locuteur sait qu'elle est illusoire ou qu'elle représente une impression toute subjective. Pour exprimer une éventualité attendue, est utilisé l'auxiliaire *devoir* au subjonctif. Dans ce cas-là, il exprime aussi une opinion subjective :

- (279) “ Certes ”, dist le chambellan, “ je yray moult volentiers, et me semble que par raison ilz ne **deüssent** avoir autre hostel que le vostre ”.  
– “ Par ma foy ”, dist la dame, “ tu diz verité ”.  
Lors s'en ala le chambellan et s'en vint en l'ostel ou les deux compaignons estoient en joie (Bérin, p. 123)

Dans les différentes éditions du même texte, il est possible de rencontrer une vacillation entre le subjonctif et l'indicatif dans la même phrase. C'est le cas dans *Les .XV. joies de mariage* :

- (280) Si elle tense, il ne sonne mot, car quelque tort que elle ait, il lui semble que elle **a** droit et qu'elle est sage. (QJM, p. 90-91)  
(281) Si elle tense, il ne sonne mot, car, quelque tort que elle ait, il lui semble qu'elle **ait** droit, et qu'elle est sage. (Fleuret 1936 : 148)

L'exemple 280 provient de l'édition de Jean Rychner (1967) et l'exemple 281 de celle de Fernand Fleuret (1936). Les deux éditions sont basées sur le manuscrit de Rouen<sup>46</sup>. Rychner (1967 : LIX-LXIX) reproduit ce manuscrit prenant en considération les variantes des autres manuscrits et copies conservés, tandis que Fleuret (1936 : LXX) ne suit que la copie faite par Anatole de Montaiglon. La différence de l'emploi du mode devrait refléter le degré variable de probabilité, mais le mode de l'exemple 281 serait choisi par le copiste de Montaiglon. En ce qui concerne la variante *il lui semble qu'elle ait droit*, Rychner ne la donne pas dans son commentaire.

En ce qui concerne le conditionnel comme alternative au subjonctif après la locution *il ( \_) semble* dans le corpus de l'ancien français, il se rencontre une seule fois dans *Erec*. Dans le corpus du moyen français, les exemples rencontrés sont de 18 au total, soit de 8,4 % de tous les cas (215). Le conditionnel commence cependant à se répandre dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle.

- (282) Et pour ce s'en parti il volentiers de court pour entrer en queste de celluy qui estoit renommés de proesce sur tous autres

<sup>45</sup> Les premières grammaires de la langue française traitent plutôt des questions morphologiques, p. ex. l'uniformité de la conjugaison verbale, de l'emploi des pronoms possessifs, etc. (v. p. 51-53).

<sup>46</sup> Ms. de Rouen, Bibliothèque municipale, 1052.

chevaliers, et pour cognoistre de soy mesmes s'il pourroit ja riens valoir. Et il ly sembloit bien que valoir **devoit** il aucune chose par droit a ce qu'il estoit estrait de roy et de prince (Erec, p. 54, 28-33)

- (283) avoit le noble roy grande entente toudis d'entretenir les communes de Flandres, car il luy sembloit que par eulx il **pourroit** plus tost venir à son intencion (Bel, p. 133-134)

En ce qui concerne les neuf\* subordonnées à la forme verbale ambiguë, dans le cas d'un fait réel (l'ex. 284), le verbe est à l'indicatif. S'il est question de l'irréel (l'ex. 285), le mode est le subjonctif.

- (284) Robert, a quoy tens tu, ne tires ?  
Il me semble que tu **empires** (MirND, p. 3, 2)  
Et vaulx pix hui que devant hier.  
Je t'avoie fait chevalier,  
Pour ce que les maulx delaissasses  
Et que de bien faire pensasses,  
Conme bon chevalier doit faire
- (285) " Dictes, mon amy, combien en y a il de la garde robe ? " Si luy respondirent que vingt cinq. " Par Dieu, " dit le roy de Portugal, " vela assez de richesse pour achepter tous noz royaulmes. Il me semble que je **songe** quant je voy cecy. " (Jehan, p. 56-57, 31-5)

Selon Louis Meigret et Henri Estienne, grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, *il semble* est suivi soit de l'indicatif, soit du subjonctif, mais *il me semble* est uniquement suivi de l'indicatif (v. Foerster 1888 : 6, 14, 16, 28, 87 et Huguet 1896 : 377).

Le tableau 20 présente l'emploi modal après les constructions *il est avis* et *il \_ est avis* :

TABLEAU 20 La répartition des modes après *il ( ) avis*.

locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
il est avis	1	2		1		1	1		
il m' / nous est avis		1		4	18			10	2
il lui / vous / leur est avis	5	10	1	2	1	3	1	2	1
<b>total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

En ce qui concerne l'expression *il est avis*, l'indicatif de la subordonnée traduit purement et simplement une perception. L'indicatif ne se rencontre que dans *Erec*, qui est l'un des textes du corpus de comparaison en ancien français.

- (286) Si furent moult bien servis, si fu avis a Heret qu'il n'**avoit trouvé** grant piece meilleur hostel. (Erec, p. 108, 367-368)
- (287) Si fut adviz a Heret que c'**estoit** la plus belle sale et la plus riche qu'il eust oncques veue, car il luy sembloit qu'elle estoit toute paincte a or musique (Erec, p. 107, 341-343)

Comme les attestations de la construction *il est avis* sans pronom sont peu nombreuses (3), il n'est pas possible de tirer des conclusions sur leur emploi modal. Wunderli (1970 : 272) n'a rencontré que le subjonctif après cette construction, tandis que notre corpus présente le conditionnel concurrençant le subjonctif. Notons que chaque époque étudiée présente des exemples au subjonctif.

La construction indicative est employée après *il \_ est avis*, non seulement quand il s'agit de ce qui est éprouvé par le sujet parlant, mais encore quand il s'agit de ce qui est ressenti par un autre. Le subjonctif semble indiquer qu'il s'agit d'une interprétation personnelle au sujet parlant de ce qui a été perçu. Après l'expression *il m'/nous est avis*, le subjonctif est bien plus rare (4/34) dans la complétive. En voici la seule attestation avec le pronom *nous* :

- (288) Bien viegniez, par sainte Marie !  
 Nous parlions ores de vous,  
 Car nous nous garmentions tous  
 Comment au marquis, nostre sire,  
 Pourrions deprier et dire  
 Qu'a soy mariër s'assentist,  
 Qu'a vis nous est qu'en **avenist** (Grisel, p. 10, 250)  
 Grant bien a lui et au commun.

Comme l'indicatif est le mode dominant après la locution *il \_ est avis*, les deux\* cas à la forme verbale ambiguë sont ici considérés comme des indicatifs.

Dans son étude sur le moyen français, Wunderli (1970 : 249) a rencontré autant d'attestations de l'indicatif que du subjonctif après *il m'/nous est avis*. Dans notre corpus, l'indicatif est nettement plus fréquent, à titre de 82,4 % des cas (28/34). Quant aux autres personnes, la proportion est de 3 : 1 en faveur du subjonctif dans le corpus de Wunderli. Nous avons relevé trois fois la présence des deux modes. Wunderli ne donne pas de chiffres exacts des attestations de son corpus. La différence entre nos résultats et ceux de Wunderli s'expliquera par la différence dans le choix des corpus.

La locution *il m'est avis* est généralement suivie du subjonctif de l'auxiliaire *devoir* quand il exprime une conjecture concernant l'avenir :

- (289) Or me fault il prendre congé  
 De lyesse, sans plus attendre,  
 Dont j'ay le cueur trop fort chargé ;  
 Advis m'est qu'on le **doye** fendre, (F&A, p. 27, 711)  
 Car je n'ay riens pour moy deffendre,

- (290) Mes joyes toutes si se partent,  
 Je n'en puis plus, il me fault rendre.  
 Tresvoulentiers je lui voiz dire,  
 Que le trop sejourner m'ennoye :  
 Certainement quant suis en voye  
 Et j'ay a troter quelque part  
 Par beau chemin, soit tost ou tart,  
 Et j'en faiz la poudre aler,  
 A vis m'est que **doye** voler, (Grisel, p. 21, 562)  
 Tant ay grant joye en mon coraige.

La différence de nuance est parfois infime entre l'indicatif et le subjonctif au point qu'il arrive de voir les deux modes coordonnés. Voici un exemple relevé dans un texte versifié :

- (291) il m'est a vis  
 Que pou d'amour a moy **avez**, --  
 Et qui tant m'**amiez** et **prisiez**, (Grisel, p. 13, 343)  
 Ce dites, et me **conseilliez**  
 De present a moy marier.

Le subjonctif après *il m'est avis* fait souvent allusion à une interprétation erronée, à une illusion. C'est ce qui se rencontre dans les exemples suivants :

- (292) Et si voit on voulentiers que plusieurs mariz louent leurs  
 femmes en racomptant les biens qui sont en elles et ne leur est  
 point avis qu'il en **soit** nulles pareillez et ou ilz **peussent** trouver  
 tant de biens, si bonnes denrees ne si bon apetit. (QJM, p. 59)
- (293) " Ha ! Jouvencel, je vois bien que c'est, il vous est adviz que pour vingt  
 chevaux que vous avez destroussez, que tout le monde **soit**  
 vostre. Ce n'est pas cela : mais aucuneffoiz tel cuide gaigner qui  
 pert. (Jouven, p. 61-62)

L'emploi du conditionnel après *il m'est avis* n'est attesté que dans les textes de 1450 à 1550, à titre de deux attestations. Le conditionnel y concurrence le subjonctif exprimant le doute.

- (294) J'ay bien regardé ça et là,  
 Mais il m'est advis seurement  
 Qu'il y **auroit** plus proprement (RTS, p. 207, 304)  
*Anima mea domino.*
- (295) Il m'est adviz, Jouvencel, que ce que avés ainsi advisé **pourroit** bien  
 pou prouffiter. (Jouven, p. 115)

S'il s'agit d'une certaine hésitation, la construction impersonnelle *il lui/vous/leur est avis* se construit avec le subjonctif. Par contre, lorsque

l'affirmation ne peut pas être niée, le verbe de la subordonnée est à l'indicatif. Ce n'est pas le cas des exemples 296 et 297, puisqu'il s'agit plutôt d'une simulation de la réalité renforcée par l'emploi de l'indicatif. Dans l'exemple 298, le verbe de la complétive au futur désigne la conséquence potentielle de l'action.

- (296) Et bien lui estoit aviz, pour le grant desir qu'il avoit d'oïr nouvelles de s'amie, qu'elle **avoit demouré** dix tems plus qu'elle n'avoit fait. (Bérin, p. 70-71)
- (297) Et quand il se trouve au plus hault de cest arbre, qui toute la terre d'environ descouvroit, il luy est bien advis que son veau **est** a moitié trouvé. (CNN, p. 88, 49-51)
- (298) Sire, leur est adviz que, si vous volvez faire diligence de leur aider, qu'ilz **seront** cause, par la grace de Dieu, du recouvrement de toute vostre seigneurie. (Jouven, p. 166)

Nous pouvons conclure que l'indicatif est le mode le plus commun après *il m'est avis* parce que l'émetteur est l'énonciateur. Le choix du mode est plus libre dans le cas d'une opinion rapportée après *il lui/vous/leur est avis* à la III<sup>e</sup> personne. L'énonciateur y juge l'opinion selon sa propre conviction basée sur une réalité connue ou supposée.

Après la construction impersonnelle *il faut* exprimant la nécessité, on emploie le subjonctif dans la subordonnée :

- (299) Il fault que ce pais **voidons** (MirND, p. 22, 582)  
Et qu'**aillons** faire ailleurs noz niz,  
Car nous en sommes touz baniz,  
Et vous premier.
- (300) Il fault que mon harnoys **fourbisse** (Cherré, p. 47, 9)  
Pour aller a l'arriere-ban,  
Aussi bien que je fuz entan,  
Empoinct comme ung petit tourin.

Les 87\* attestations de la locution *il faut* sont incontestablement au subjonctif pour la nature sémantique de l'expression. L'indicatif ne se rencontre pas dans les expressions de nécessité. Le résultat de Wunderli (1970 : 350-356) ne diffère pas du nôtre.

Les locutions de concordance *il convient* et *il est raison* sont dans 97,3 % des cas (110/113) suivies du subjonctif dans le corpus :

- (301) Le matin vestit son pourpoint,  
Au point du jour, quant il s'aveille,  
Dieu scet s'il estoit en beau point  
Quant nuyt et jour ainsi traveille,  
Car il ne dort ne ne sommeille,  
Si convient que nous **levissions**, (F&A, p. 188, 62)  
De quoy nous donnions grans merveilles,

- Et que nous **nous en allissions**.
- (302) O haulte et divine bonté,  
tres infalible providence,  
benediction et puissance  
soit tousjours devant vostre face !  
C'est bien raison que chacun **face** (MystJM, p. 39, 3101)  
vostre volenté tres entiere.

Nous n'avons repéré que trois exceptions. Il s'agit de la locution *il convient* suivie du conditionnel (2) ou de l'indicatif (1). Comme il s'agit de faits passés dans les exemples 304 et 305, le conditionnel de la complétive exprime le futur du passé.

- (303) Mez saciez leur paine perdirent,  
Car tout aussy que Dieu l'out dit  
Convenoit qu'i **fut** sans respit. (Passion, p. 72, 2172)
- (304) Puis parla tant au seneschal de l'empereur et tant lui promist et  
donna que le seneschal lui ot en convenant que, quant je  
vendroie en aage, il m'**adouberoit** chevalier. (Bérin, p. 16)
- (305) Et ainsi Aigres le lui fiença et elle aussi ot en convenant au  
chevalier que ja par lui ne **seroit** accusez. (Bérin, p. 44)

Dans l'exemple 303, il est suggéré par l'emploi du temps passé que l'objectif qu'exprime le verbe principal est atteint. Le verbe *convenir* prend alors la valeur d'un verbe déclaratif. L'ancien français permettait encore la variation dans l'emploi du mode. L'indicatif suivi de la locution *il convient* n'est rencontré qu'une fois dans *Le Livre de la Passion* écrit au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Nous avons rencontré une attestation de la locution *il est raison* après laquelle s'emploient aussi bien l'indicatif que le subjonctif. Le subjonctif *vist* est choisi selon le jugement personnel de l'écrivain. Le passé simple de l'indicatif (*vint*) désigne ici une action réelle déjà réalisée :

- (306) Mais les dits cordeliers defendeurs, perseverans toujours en ce  
qu'ilz avoient proposé, disoient que ce n'estoit pas raison que le  
dit amant rendu cordelier **vint** en jugement ne qu'i **vist** plus la  
dite dame (Arrêts, p. 169, 99-102)

La forme *vist* de l'imparfait du subjonctif ne se rencontre qu'une fois dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Par contre, nous avons relevé quatre attestations de la forme *veist* de l'imparfait du subjonctif. Le passé simple de la III<sup>e</sup> personne du verbe *voir* est toujours *vit* et celui du verbe *venir* est *vint*.

Selon Tanase (1943 : 109), l'expression verbale *il convient* ne doit pas être considérée comme une simple forme du verbe *convenir*. *Il convient* a une valeur propre, apparentée à celle du verbe *il faut*. C'est pourquoi *il convient* gouverne le subjonctif. La nécessité et la convenance semblent bien représenter les deux degrés d'intensité opposés d'une même idée. Quant aux 17\* exemples dans

lesquels le verbe de la subordonnée peut être considéré comme indicatif ou subjonctif, aucun facteur syntaxique ne rend ni l'un ni l'autre mode plus probable. La seule raison pour laquelle nous supposons qu'il s'agit du subjonctif est la tendance au subjonctif dans tous les textes étudiés. Dans 97,0 % des cas, *il convient* est suivi du subjonctif.

Quant aux exemples de la locution *il est raison*, nous avons repéré six\* occurrences dans lesquelles le mode peut être l'indicatif ou le subjonctif, parmi lesquels :

- (307) En la bonneure et de par Dieu  
Recevons l'enfançon en garde.  
C'est bien raison que l'en le **garde**, (Grisel, p. 57, 1488)  
S'en ferons toutes no devoir.
- (308) Et puis qu'il enquier et serche sa honte et il la trouve, il est bien  
raison qu'il **enduret** le mal qu'il a serché et quis, et en ce cas, je le  
tien pour perdu (QJM, p. 55)
- (309) C'est bien raison que nous **laissons** (MystJM, p. 56, 4244)  
l'occupacion seculiere,  
puis que, par grace singuliere,  
nous prenés de vostre college.

Comme nos textes ne comportent qu'une attestation à l'indicatif, le mode est vraisemblablement le subjonctif. La désinence *-et* de la forme verbale *enduret* de l'exemple 308 est considéré par Marchello-Nizia (1997 : 257) comme caractéristique à l'indicatif et au subjonctif en moyen français.

Le mode est l'indicatif après la construction *il advient* indiquant un événement quand il s'agit d'un fait réel. Lorsque cette expression est employée dans une proposition négative ou conditionnelle, le verbe de la complétive est au subjonctif.

- (310) Si envoya souvent par devers eulx en grandes promesses que s'il  
avenoit qu'il **parvenist** en son intencion, il leur rendroit sans  
doubte Lille et Doway (ChrB, p. 134)
- (311) il n'avendra a nul fuer que je **soie** si plain d'orgueil que je face  
filz d'empereur escuier dessoubz moy (Bérin, p. 85)
- (312) Celluy qui l'aprint a l'escole  
estoit normant ; ainsi advient  
qu'en la fin il luy en **souvient**. (Pathelin, p. 130, 904)

Les résultats de Wunderli (1970 : 200-213) ne diffèrent pas des nôtres.

Après avoir examiné de plus près les cinq\* cas dans lesquels le mode employé peut être soit l'indicatif, soit le subjonctif, nous sommes arrivée à la conclusion suivante : il s'agit d'un fait réel dans l'exemple 313, ce qui amène le plus probablement l'indicatif, tandis que l'exemple 314, hypothétique, entraînera un subjonctif :



- (313) comme en aucun cas le vassal puet empirer le fief de son seigneur comme dessus est dit, il advient bien souvent que le vassal **amande** le fief de son seigneur (Poictou, p. 225)
- (314) Or faut il donc que le mien face  
Se je vueil faire mon devoir,  
Mais s'il advient que je **trespasse** (F&A, p. 127, 3591)  
De l'acomplir, c'est assavoir :  
Chascun scet que suis prisonnier  
Et je scay bien trop que la gent  
Ne fait riens que pour le denier

Le subjonctif s'emploie après la construction impersonnelle *il \_plait* quand on réfère à un fait à venir. Dans ce cas-là, on ne peut pas être sûr que l'action se réalise :

- (315) Mais j'ay espoir au puissant Roy des cieulx  
Quant luy plaira qu'il me **soit** gracieux ; (F&A, p. 155, 4405)  
Se ce n'estoit cest espoir, je mourroye
- (316) Savoir vueil ta pensee entiere  
Sur ce, si soiez avisee,  
Car il me plaist que devisee  
**Soit** la chose, present ton pere. (Grisel, p. 37, 964)
- (317) Quam [il] vous playra de partir,  
Mon oncle, je suis apresté,  
Et [je] vous scés aussy bon gré  
Quam ilz vous play que je y **voye**, (MystSB, p. 8, 141)  
Car ilz me tarde que je voye  
Mon cusim Bernard, qui y est.

La construction *pleust a Dieu* (23/45), suivie dans 22 cas du subjonctif, est très fréquente dans *Les .XV. joies de mariage*, où nous l'avons rencontrée dix fois :

- (318) A Dieu plaise que je ne **vive** gueres ! (QJM, p. 9)
- (319) Pleust a Dieu qu'il ne vous **tenist** jamés qu'il fait a moy ! (QJM, p. 9)

Dans les textes étudiés, nous avons relevé cinq fois l'indicatif après la locution *il \_plait*, dont voici quelques exemples :

- (320) Bialz filz, je suis en grant torment  
De maladie par le corps.  
S'il plaisoit a Dieu que la mors  
M'**enmenas**, je seroie contens. (MystSB, p. 106, 2365)
- (321) Or disoit elle qu'il ne lui plaisoit pas alors qu'i la **baisa**, et par ainsi le grief y estoit tout evident. (Arrêts, p. 80, 55-57)

L'indicatif est d'usage quand il s'agit de mentionner seulement l'action sur laquelle porte le jugement exprimé par le verbe de la principale.

Les attestations à l'indicatif sont plus nombreuses après *il \_ semble* et *il \_ est avis*, puisque ces locutions présentent un pronom personnel qui augmente le degré de probabilité de l'indicatif. En ancien français, le subjonctif était cependant plus fréquent après *il \_ semble* et *il \_ est avis*. L'indicatif est plus fréquent après *il advient* que le subjonctif, vu que les expressions affirmatives réfèrent aux faits réels. Après les autres locutions et verbes impersonnels rencontrés dans notre corpus, le subjonctif s'emploie à quelques rares exceptions près (v. le tableau 17). Les recherches de Wunderli donnent le même résultat à l'exception des locutions *il \_ semble*, *il est avis* et *il \_ est avis* qu'il a rencontrées le plus souvent avec le subjonctif. Dans notre corpus, l'indicatif est pourtant plus fréquent.

## 2.2.2 Propositions adjectives

### 2.2.2.1 But, conséquence

Comme nous l'avons déjà constaté dans le chapitre 1.5.2 (v. p. 61), l'emploi des modes dans les propositions relatives de l'ancien français ne diffère pas sensiblement de celui de la syntaxe moderne. L'indicatif et le subjonctif sont possibles dans les propositions relatives. Le mode des subordonnées relatives est conditionné par l'accent mis sur le substantif ou le pronom antécédent dans la proposition principale. La distinction entre la relative explicative et la relative déterminative revêt une grande importance. Dans la relative explicative il s'agit d'un rapport d'apposition avec l'antécédent. La syntaxe modale y suit celle des propositions indépendantes. Nous rencontrons dans notre corpus les cas suivants :

1. l'indicatif dans tous les cas (cf. l'étude de Jokinen 1978), sauf un :

- (322) En fevrier et en mars que le soleil commenche a nous regarder, les arbres et les herbes prennent seve et getent leurs bourgons, et en celle maniere et pour celle cause reprennent les cerfs seve, c'est le sanc et la vertu, qui leur **vient** en la teste et es membres, par quoi leur cornes commencent a venir. (Modus, p. 13)
- (323) ung homme n'a pas bon sens, qui **est** en joies et delices du monde come en jeunesse garnie de franche volenté, et de son propre mouvement, sans nécessité, trouve l'entree d'une estroicte chartre douloureuse et plaine de plours et se boute dedens ; et quant il est liens enclos, on lui ferme la porte, qui **est** de fer fermant a grosses barres, et est si estroicement tenu que jamés pour nulles prieres ne avoir ne peut saillir (QJM, p. 1)

2. le subjonctif exprimant l'éventualité dans un cas :

- (324) Et aucunesfois il ne plest pas au mary et, pour ce, emprent avecques sa cousine, sa commere et son cousin, qui a l'aventure ne lui est rien, mais elle est acoustumé ainxin dire, et pour cause, et sa mere mesmes, qui **soit** aucuneffois des besoignes, a dit au pouvre home qu'il est cousin, pour lui esclarir le cuer s'il l'avoit chargé qu'il la vendroit querre. (QJM, p. 14)

La première relative explicative, dont l'antécédent est *son cousin*, contient un élément de doute, *l'aventure* ('peut-être'). Il est cependant plus probable qu'il ne s'agit pas d'un cousin de la femme, ce qui explique l'emploi de l'indicatif. En ce qui concerne la deuxième relative explicative, la mère ne mentira que dans un cas éventuel. Chez Montaigne (Micha 1969 : 191), nous rencontrons un exemple comparable, dans lequel la mise en débat de l'idée entraîne le subjonctif de la relative : *comme Euripides est en doute si la vie que nous vivons est vie, ou si c'est ce que nous appellons mort, qui soit vie.*

La relative déterminative apporte à l'antécédent une détermination restrictive nécessaire à l'expression. Le rôle y est alors celui d'une épithète. L'antécédent et la relative forment ainsi un ensemble syntaxique étroitement lié. L'antécédent peut être un nom précédé ou non d'un complément ou d'un pronom démonstratif, indéfini ou possessif. Il peut également être implicite, impliqué dans le pronom relatif. Le mode est conditionné par la signification de l'ensemble *antécédent + relative* ou *relative sans antécédent*. Le mode y est l'indicatif si l'objectif du discours requiert l'actualisation de l'ensemble :

- (325) Seneschal, se Diex vous ament,  
Estes vous celui qui **esté** (MirND, p. 69, 2029)  
**Avez** pour nous ? en verité  
Pour mon ennemi vous tenoie :  
A quoy faire vous mentiroie ?  
Je le vous dy.
- (326) Ce trompeur la est bien becjaune  
quant, pour vingt et quatre solz l'aulne,  
a prins drap qui n'en **vault** pas vingt. (Pathelin, p. 80, 351)
- (327) Et ad ce propos dit Seneque en son livre des Vertus que l'omme  
qui **veult** estre sage ou qui veult donner sain conseil, il doit avoir  
regart aux choses a venir, lesqueles il pourra congnoistre par les  
choses passees. (Fillastre, p. 145, 137-140)

Une autre explication pour l'indicatif dans les propositions relatives pourrait être l'emploi de ce mode pour attribuer un caractère positif à l'objet du désir, de la volonté, de la supposition, etc. :

- (328) Ne plus ne moins je n'y mectray,  
Regardez se scaurez comprendre  
En ung cueur qui **est** doux et tendre (F&A, p. 6, 107)

Grant voulenté le fait apprendre  
Ne doutez, ainsi le scaurez.

Dans une minorité de cas (cf. l'étude de Jokinen 1978), le mode est le subjonctif en moyen français. Le couple *antécédent - relative + verbe au subjonctif* peut revêtir de nombreuses formes, dont la fréquence est présentée dans le tableau 21 :

TABLEAU 21 La fréquence des constructions *antécédent - relative + verbe au subjonctif*.

construction + pronom relatif + relative	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
article indéfini+N	3	8+1*	18	
article zéro+N	9	21+1*	41+2*	
article défini+N	2	5+1*	18+1*	
tel+N		12		
tout+(art.déf.)+N	3		1	
(un) autre+(N)	1	3	6	
aucun+(N)	1	3		
celui	1		8+2*	
chacun			1	
plusieurs			1	
pron. poss.+N		6	5	
qui	1	3	17	
ou	1	3	2	
un qui		2	1	
2-3 des N			1	
<b>total</b>	<b>22</b>	<b>66+3*</b>	<b>120+5*</b>	<b>208+8*</b>

Abréviation : N = nom

Toutes les phrases relatives se rangent sous la règle générale : le subjonctif est employé chaque fois que l'antécédent déterminé par la relative est soit nié, soit mis en doute. Dans la suite, nous examinerons des exemples de chaque catégorie du tableau 21 :

#### 1. article indéfini + N + pronom relatif + relative

Le subjonctif s'emploie dans les propositions relatives marquant un but ou une intention :

- (329) Si loeroie, voir, que, comme  
La chose soit bonne et loisible,  
Nous en preïssons un sensible  
Qui la parole **prononçast** (Grisel, p. 9, 227)  
Pour tous et au marquis **moustrast**  
Ceste besoigne saïgement.

- (330) Après faudra avoir un homme qui **sache** jouer d'un bourdon, et une eschelle de corde qui sera debout et qui sera pour tout recouvrer (Jouven, p. 79)

Quant à la relative déterminative, on peut aussi rencontrer l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif de l'hypothèse sans avenir :

- (331) si orent grant merveille de lui et de son cheval qui de telle coullour sembloit, ne ilz ne pouoient penser que ce pouoit estre, fors qu'ilz cuidoient tout certainement que ce fust uns fantosmes qui **eüst prins** fourme humaine (Bérin, p. 3)
- (332) Certes, sire, je ne croy mie  
Qu'onques en feust une autre tele.  
C'est une trespovre pucelle,  
Fille d'un povre laboureur  
Qui **feust** or mors a grant doleur (Grisel, p. 29, 756)  
De foiblesse et de povreté,  
Se n'eüst celle fille esté  
Qui le sert si diligemment.

Moignet (1979 : 230) a également rencontré l'imparfait du subjonctif dans une subordonnée relative après une principale hypothétique. Notre corpus ne présente aucune attestation du verbe de la principale au conditionnel morphologique, mais l'imparfait *vouloye* de l'exemple 333 signifie 'voudrais' :

- (333) Je croy que tu ne me congnoiz,  
Rifflart. Que deable vuels tu faire ?  
Compter te vouloye un affaire  
Dont tu **eüsses eu** grant feste. (Grisel, p. 99, 2572)  
--  
Certainement, j'en ay grant joye.  
C'est grant honneur a bergerie.

En outre, l'imparfait du subjonctif sert à exprimer l'éventualité :

- (334) Ung jour, nostre bon clerc, voyant son maistre assez content de luy, emprunt de parler et tout seul treshumblement, et doucement et en grand reverence luy dist qu'il avoit en son cueur ung secret que volontiers luy **decelast** s'il osoit. (CNN, p. 93, 58-63)
- (335) Et puis, quant vint au decerrer, le frapa de la patte de son chaperon ou il y avoit une esguille et une espingle de laquelle il **eust** la joue toute esgratinee, qui depuis est devenue enflee et ne sera d'icy a trois mois qu'il n'y payre. Arrêts, p. 14, 10-14)

Notons que dans l'exemple 335 la variation morphologique entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple pourrait être possible, mais est improbable, parce que dans 172 cas de la forme verbale *eust* rencontrés dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* il s'agit du subjonctif.

## 2. article zéro + N + pronom relatif + relative

L'omission de l'article semble être plus répandue que l'article indéfini dans l'antécédent d'une construction relative. En voici quelques exemples au subjonctif :

- (336) Toutesvoies conme homme sage  
 Pria Dieu, de devost courage,  
 Que s'il avenoit qu'il eust  
 Engendré fruit qui li **pleust**, (MirND, p. 27, 748)  
 Que tel le feist, ains sa fin  
 Qu'amer peust Dieu de cuer fin,  
 Et li servir si bonnement  
 Qu'en gloire pardurablement  
 Regnast
- (337) Et si, par amour incités,  
 venés en aucunes cités,  
 logés vous en maison delivre  
 ou paisiblement **puissés** vivre (MystJM, p. 90, 6732)

## 3. article défini + N + pronom relatif + relative

En relative déterminative, le mode est conditionné par le caractère actuel (indicatif) ou virtuel (subjonctif) de l'antécédent. Lorsque l'antécédent déclare une déviation par rapport à la tendance générale, on relève le subjonctif en moyen français. En outre, le subjonctif peut prendre une valeur potentielle ('pourrait être') dans les relatives dont l'antécédent est défini :

- (338) celluy qui liève par rachapt a tous les fruitz de la terre qui viennent de ladite année, il aura lesditz chevaulx de service que **deust** avoir l'éritier ou successeur du vassal (Poictou, p. 233)
- (339) Ainsi desconfit le Jouvencel ses ennemiz par la congnoissance qu'il **eust** de la guerre. (Jouven, p. 146)

En français moderne la subordonnée relative au subjonctif n'est admise qu'après un substantif indéterminé, tandis qu'en moyen français, le substantif pouvait être déterminé<sup>47</sup>. A la lumière du corpus, cette tendance est assez rare, vu que nous ne l'avons repérée que dans 12,4 % des cas (23/186).

<sup>47</sup> Dans un cas exceptionnel, le français moderne emploie le subjonctif dans la relative après un substantif déterminé (v. p. 71).

4. *tel* + (N) + pronom relatif + relative

Dans le corpus de 1350 à 1450, le pronom *tel* est 12 fois inclus dans l'antécédent d'une proposition consécutive :

- (340) Si lui recommande humblement  
Le sort de mon mariement,  
Esperant en sa bonté bele  
Qu'il me ottroit a femme tele  
Avec qui vivre **puisse** en paix (Grisel, p. 17, 461)
- (341) l'on le puet quicter et renuncier comme dit est en laissant ladite  
chose en bon estat et telle qu'elle **puisse** porter ladite rente  
(Poictou, p. 156)

5. *tout* + (art. déf.) + N + pronom relatif + relative

Selon Moignet (1959 : 608), l'emploi du subjonctif est une nouveauté au XIII<sup>e</sup> siècle dans les propositions relatives dont l'antécédent est *tout* comportant l'idée de totalité. Il en a relevé des exemples assez nombreux. De notre côté, nous n'avons rencontré que quatre fois le subjonctif dans une proposition relative dépendant d'un substantif déterminé par *tout*. Trois des passages proviennent du corpus de l'ancien français (*Erec*) et un seul de *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka* en moyen français :

- (342) tant fust ore greigneur bonne aventure et greigneur joye que  
Gauvain ledesloyal eust mort receue en ceste bataille que cest  
preudom, qui tant povoit et tant valoit, et qui estoit loyal sur  
tous les chevaliers que je oncques **cogneusse** (*Erec*, p. 198,  
600-604)
- (343) manda secretement a ses cappitaines que non obstant tous  
appointemens ou trattiers qui se **peussent** faire, ilz passassent  
oultre et entraissent a toute puissance en Zeellande et  
donnaissent bataille a Florent (*Beka*, p. 123, 7-10)

Haase (1935 : 178) a encore rencontré cet emploi au XVII<sup>e</sup> siècle. Notre corpus ne présente pas la même tendance, puisque seul un des exemples date du XVI<sup>e</sup> siècle. La construction *tout* + (art. déf.) + N + pronom relatif + relative suivie du subjonctif semble se rencontrer plutôt dans les textes en ancien français. Le subjonctif employé dans la *Chronographia Johannis de Beka* pourrait s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une traduction du latin en français.

6. (art. indéf.) + *autre* + (N) + pronom relatif + relative

La construction (art. indéf.) + *autre* + (N) + pronom relatif + relative se rencontre neuf fois dans notre corpus, dont voici quelques exemples :

- (344) se il faut a prendre l'oiseil a quoi il vollera et il s'assiet ou a terre ou en un arbre,si l'apelle, et se il revient a toi, si le pes ; mes tu dois metre grant paine que il ne faille mie au premier, que tu puisses, et en volle au premier a gros oisiaus, comme aus perdriaus ou a austres que il ne **puisse** mie enporter (Modus, p. 226)
- (345) Ou si quelque ung a piece estrange de billon ou autre metal dont il ne **sçache** le detail, (MystJM, p. 73, 5462) apporte, tant que le jour dure !

Le subjonctif des exemples précédents s'explique par le caractère hypothétique de la proposition.

#### 7. *aucun* + (N) + pronom relatif + relative

Selon Brunot (1922 : 117-118), le pronom indéfini *aucun* avait originellement un sens positif équivalant à 'quelque' ou à 'quelqu'un'. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le sens d'*aucun* devient négatif, signifiant *nul*. Nous avons rencontré trois exemples de cette construction suivie du subjonctif dans les textes de 1350 à 1450. Les textes de la période tardive ne présentent aucune attestation.

- (346) dames et damoiseles, chascune peut avoir son esprevrier et en voler en gibiers, et doit avoir la dame aucun qui li **puisse** baillier son esprevrier quant il ara pris l'aloë ou la perdris (Modus, p. 227)
- (347) le senneschal fait aucun exploict dont **soit** appellé ou relevé à court souveraine (Poictou, p. 97)
- (348) celui qui fait hommage lige d'aucun fief onquel **ait** houstel ou aultre lieu qui soit chief de hommage (Poictou, p. 227)

Dans un seul passage de notre corpus, *aucuns* signifie plutôt 'certains'. Le verbe de la relative est à l'indicatif, puisqu'il s'agit d'un fait réel.

- (349) Si a aucuns en la ville ou en païs qui **dient** qu'il est bon homme (QJM, p. 99-100)

#### 8. pronom démonstratif *celui* + pronom relatif + relative

Dans les passages suivants, le pronom démonstratif *celui* peut être comparé à un article indéfini. L'emploi du subjonctif s'explique par le caractère consécutif de la proposition :

- (350) Tant en devises que aultrement se passerent tant d'heures que le jour estoit voisin et prochain a celui qui plus volontiers **dormist**



- (351) que nulle aultre chose feist. (CNN, p. 122, 70-73)  
 Celui qui premiers me **joignist** a lui, lasse moy ! il emporta mes vraies amours, et veul qu'il les ait tousjours et qu'il les garde en son sepulcre avecques lui. (Saintré, p. 4)

9. pronom indéfini *chacun* + pronom relatif + relative

Le subjonctif de la construction *pronom indéfini chacun + pronom relatif + relative* s'explique par l'influence de l'adverbe *mieulz* :

- (352) Et lors fut garny de trois dez et dist : " A la fortune de chascun ! Ceulz qui plus avront de poins a la veue de l'eul choisira. " Lors chascun qui mieulz **peust** et **sceust** l'en remercia (Saintré, p. 235)

10. pronom indéfini *plusieurs* + N + pronom relatif + relative

L'exemple 353 comporte une condition, ce qui conduit à l'emploi du subjonctif dans la relative après l'antécédent *pluseurs* :

- (353) Et en y avoit pluseurs qui **eussent** bien **voulu** estre tousjours arrière des horions, combien qu'ilz feissent grant manière de desirer le hustin. (Jouven, p. 109)

11. pronom possessif + N + pronom relatif + relative

Dans les constructions où l'antécédent est accompagné d'un pronom possessif, le subjonctif peut avoir une valeur potentielle ('pourrait être'), comme c'est le cas du verbe des relatives à l'antécédent défini. En voici quelques exemples :

- (354) Je doubte que nous ne soyons  
 Maulditz, car c'est par noz pechez  
 Parquoy esclandre nous **ayons**, (F&A, p. 68, 1859)  
 Car trop fort sommes entachez,  
 Nous en avons tous les meschiefz  
 Et les tourmens quë endurons.
- (355) Maistre Julien, qui avoit oÿ de damp Abbés et de Madame les deduis des chasses qu'ilz faisoient, n'en pensa gueres mains de la verité, print congié d'elle et tira son chemin ou il **peust** aler le soir au gicte (Saintré, p. 261)

12. sans antécédent + pronom relatif *qui* + relative

D'après Jokinen (1978 : 3), le pronom relatif *qui* sans antécédent est très fréquent en moyen français. Le mode employé est presque toujours l'indicatif.

Même si la relative indéfinie sans antécédent est le plus souvent à l'indicatif, le subjonctif est possible. Le subjonctif y est conditionné par le caractère virtuel de l'antécédent déclarant une déviation par rapport à la tendance générale. Nous en avons rencontré 20 exemples. Nous pouvons distinguer trois constructions dans lesquelles se rencontre le pronom relatif *qui* sans antécédent :

a) La proposition relative est le sujet du verbe :

- (356) Or vous diray que ceulx que le bacheler merqua avoient plus grant merque ou front que celui que Milie avoit merqué et, avec ce, avoit son poulse toullié et honny, et par ce on l'eüst certainement recongneü, qui bien s'en **feust** donné garde. (Bérin, p. 52)
- (357) Pour vous dire, sotez, seurement  
Peu de gens sont au temps qui court  
Qui n'en **soient** fourrez largement, (RTS, p. 84, 168)  
Soient gens de ville ou de court  
Qui ne soient fourrez brief et court.

Dans ces exemples, *qui* équivaut à *celui qui*.

b) La relative est reprise par le pronom *il* dans la principale :

- (358) et qui **diroit** a vostre mere  
que ne feussiez filz vostre pere,  
il auroit grant fain de tancer (Pathelin, p. 62, 149)
- (359) Et quant l'en le voulut faire approucher du feu que l'en fist en la cuisine pour l'eschauffer, il commença a soy esvanouyr, et, brief, qui ne l'**eust** a coup **secouru**, il estoit mort. (Arrêts, p. 102, 118-122)
- (360) Valere Grec, grant justicier et seur,  
qui en l'office fut mon predecesseur,  
fist l'evesché de Judee mettre a pris  
au plus offrant dernier encherisseur :  
qui plus en **donne** il jouyst de l'onneur. (MystJM, p. 30, 2395)

c) La personne ou l'objet représenté par *qui* est absent de la principale :

- (361) Ainxin est gouverné le bon homme, qui a vescu honnourablement, et se gouvernast bien et son mesnage, qui le **voulist** croire. (QJM, p. 76)
- (362) Qui me **païast**, je m'en alasse. (Pathelin, p. 106, 603)

Comme cette construction est plutôt assimilée à l'hypothétique 'Si l'on me payait, je m'en irais', nous traiterons ces exemples dans le chapitre 2.2.3.6 Subordonnées hypothétiques et conditionnelles (v. p. 228).

13. sans antécédent + pronom relatif *où* + relative

Si la proposition relative n'a pas d'antécédent, elle doit être assimilée à une relative dépendant d'un antécédent indéfini. Ainsi, le mode peut être subjonctif s'il s'agit de l'irréel du passé (l'ex. 363). Dans l'exemple 364, la construction relative prend une valeur générique, dont il résultera un subjonctif.

- (363) Celle nuit se logierrent les Anglès emprez où la bataille **eust esté faite**, laquelle fut faite par un mardi l'an M CCC XLVI, aprez la Saint Michiel. (ChrB, p. 129)
- (364) Et quant il respond qu'il aura advis, il doit assigner lieu, jour et heure audit requérant de rendre ledit advis s'il en est requis, lequel lieu soit placé où ledit requérant **puisse** et **ose** aller et que ladite heure ne passe point ledit jour naturel, ou aultrement l'on en puet appeller. (Poictou, p. 166)

Selon Jokinen (1978 : 201), en ancien français *où* pouvait signifier 'chez qui' (cf. Godefroy 1880-1902 (1961), 10 : 248) après un antécédent désignant une personne individuelle :

- (365) si el eust voulu, el eust esté mariee a ung grant chevalier ou el **fust** maintenant en grans honneurs, mais elle ne vouloit avoir aultre que vous (QJM , p. 112)

## 14. un + pronom relatif + relative

Comme il s'agit d'une valeur générique dans les propositions 366, 367 et 368, le mode employé dans la relative est le subjonctif :

- (366) chascun se consenteist a son elleccion, quel que elle le voulsist prendre, povre ou riche, car mielx vouldroit qu'il feust a sa plaisance qu'elle en prenist un qui **feust** contre son cuer (Bérin, p. 159)
- (367) Et ad ce que aucun soit ou doive estre dit comte, vicomte ou baron, convient qu'il ait soubz luy ung ou plusieurs qui **aient** droit de chastellenie. (Poictou, p.29)

## 15. 2-3 des N + pronom relatif + relative

- (368) Et qu'il renvoye à la repeue vers vous deux ou trois hommes, dont il en y **ait** ung bien entendu, qui vous rapporte des nouvelles de ce qu'ilz auront trouvé sur le paiz. (Jouven, p. 185)

## 16. les relatives imbriquées

Un autre tour intéressant, bien que rare (2), se rencontre dans notre corpus. Il s'agit d'un système imbriqué<sup>48</sup> (conjonctive + relative) dans lequel on rattache à un nom un système de deux verbes. Le premier joue le rôle du verbe principal par rapport au second. C'est le second qui est en relation avec l'antécédent. La seconde proposition est donc à la fois conjonctive et relative. Dans le cas de deux *que*, il semble logique de considérer que le premier est un pronom relatif, puisqu'il suit l'antécédent, et le second la conjonction, puisqu'il est entre les deux verbes que cette conjonction doit relier.

- (369) une robe de parement qu'i a bien cinq ou six ans qu'il a (QJM, p. 28)

Dans l'exemple 369, le premier *que* est un relatif renvoyant à *robe* et complément d'objet de *il a*, tandis que le second est une conjonction de temps. D'après Gougenheim (1974 : 99), cette sorte d'anacoluthie (= rupture ou discontinuité dans la construction d'une phrase) est fréquente encore au XVI<sup>e</sup> siècle dans cette tournure. Selon Härmä (1979 : 21), les relatives imbriquées sont toujours fréquentes en français moderne. Notons que le mode est l'indicatif dans les occurrences repérées dans notre corpus :

- (370) son amy, qu'i a huyt jours ou plus que elle ne le **vit** (QJM, p. 35)

La comparaison des deux constructions imbriquées citées met en évidence le fait que l'antécédent (*son amy*) de l'exemple 370 est repris par le pronom *le* dans la seconde proposition, tandis que ce n'est pas le cas dans l'exemple 369.

En ce qui concerne les huit\* formes verbales équivoques du corpus, il s'agit du subjonctif, lorsque le locuteur doute de l'existence de la chose en question :

- (371) Dictes moy se vous avez chose qui vous **grieve** (Bérin, p. 62)

Dans les deux exemples suivants, le mode est l'indicatif à cause de la référence aux faits réels :

- (372) Car en certain lieu vueil mander  
Une besoigne qui me **touche**. (Grisel, p. 75, 1967)
- (373) elles contiennent les causes et raisons qui **meuvent** le Roy à ce faire (Journal, p. 91-92)

Nous pouvons conclure que dans les relatives exprimant un but ou une conséquence, le subjonctif est employé pour souligner le doute par rapport à la présence de la qualité demandée. L'antécédent est normalement indéfini : un

<sup>48</sup> Le terme *système imbriqué* est employé par Batany (1972 : 249). Voir plus dans la thèse de Härmä (1979).

substantif précédé de l'article indéfini ou sans article, un pronom indéfini, etc. Une construction avec antécédent défini indique en général une qualité déjà existante, ce qui conduit à l'emploi de l'indicatif. La seule différence par rapport à l'emploi du mode en français moderne est l'emploi du subjonctif avec antécédent défini en moyen français. Les résultats de Wunderli (1970 : 420-452) démontrent également que l'emploi du mode dans les relatives n'a pas changé depuis l'ancien français.

### 2.2.2.2 Construction superlative

Le subjonctif dans les relatives après l'antécédent au superlatif est un phénomène assez tardif en français. Ce n'est en effet qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que les exemples commencent à abonder, même s'ils se rencontrent déjà au XII<sup>e</sup> siècle chez Chrétien de Troyes. D'après Moignet (1959 : 604), l'emploi des modes dans les constructions superlatives serait encore au XIII<sup>e</sup> siècle une question de style. L'enquête de Moignet démontre cependant que le subjonctif est utilisé dans la majorité des cas. Le tableau 22 présente le nombre des occurrences rencontrées au subjonctif et à l'indicatif dans notre corpus.

TABLEAU 22 La répartition des modes dans les subordonnées relatives rattachées au superlatif ou aux formes analogues.

construction superlative + relative	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
le plus+A	19	1	1	10	8	6	42	3	12
le meilleur+N	4	1		3	2		5	8	1
le greigneur+N	4	1							
le mieux	1	1		1	5		9	12	1
le premier+(N)	1	3	1	2	3			13	2
le dernier+(N)					1	1	1		
le seul+(N)				2					
un(e) des N	5+1*			8	5		6	7	2
<b>total</b>	<b>34+1*</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>63</b>	<b>123</b>	<b>18</b>
							<b>123+1*</b>		

Abréviations :

N = nom  
A = adjectif

Dans les relatives rattachées à un superlatif, l'indicatif est le mode le plus fréquemment employé même si le subjonctif gagne du terrain : nous avons relevé 167 exemples à l'indicatif et 89 au subjonctif. Comme les superlatifs et les expressions analogues présentent des affinités avec les expressions de sentiment et d'affection, qui sont rares en moyen français, surtout au subjonctif (v. p. 108), les mêmes raisons pourraient expliquer l'emploi de l'indicatif après le superlatif.

D'une part, l'indicatif marquera l'accomplissement neutre d'une action, sans qu'aucune idée d'appréhension s'attache au sens. D'autre part, le superlatif impliquera une prévision, d'où le verbe au futur dans la subordonnée. La nuance apportée par le futur est proche de celle du subjonctif. Les diagrammes 5 et 6 présentent les constructions superlatives suivies soit du subjonctif, soit de l'indicatif dans les textes des différents genres littéraires.

DIAGRAMME 5 Les constructions superlatives suivies du subjonctif par genre littéraire.

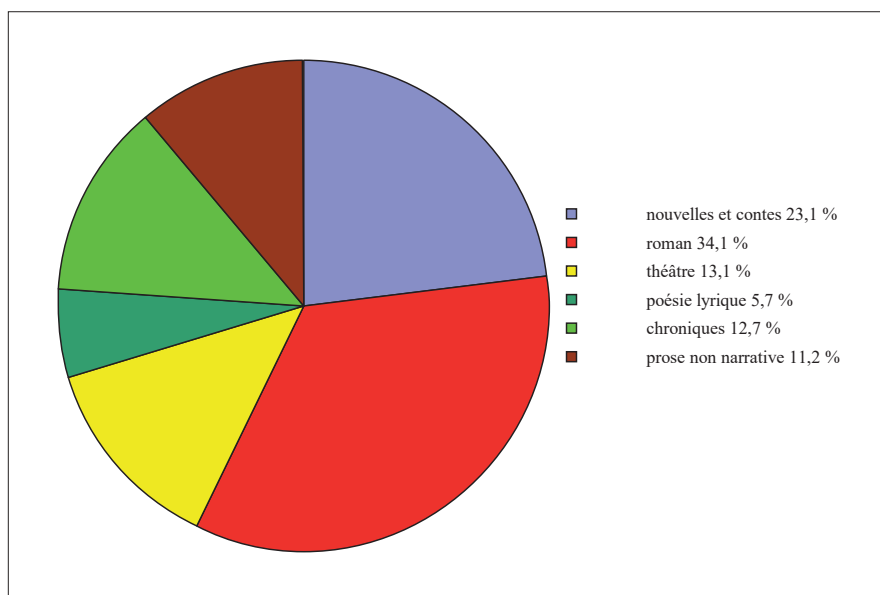
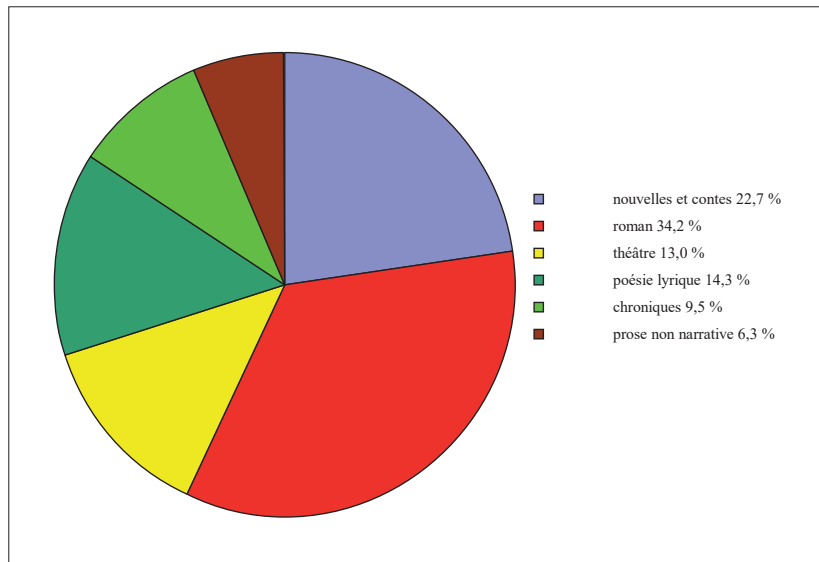


DIAGRAMME 6 Les constructions superlatives suivies de l'indicatif par genre littéraire.



D'après la comparaison des fréquences du subjonctif et de l'indicatif dans les textes des différents genres littéraires, l'emploi des deux modes est semblable dans les nouvelles et contes, les romans et les pièces de théâtre. La poésie lyrique préfère l'indicatif, tandis que le subjonctif est proportionnellement plus commun dans les chroniques et dans les textes de prose non narrative.

Nous pouvons répartir les relatives rattachées au superlatif ou aux formes analogues dans les catégories suivantes :

#### 1. le plus + A + que/qui + relative

Quand l'antécédent est déterminé par une expression indiquant une qualité superlative le distinguant d'un tout, le subjonctif est utilisé dans la relative :

- (374) Et se tu vois que illi volle volentiers et que il aime a y voller, si l'i meintienget en soit peu, quer c'est le plus biau vol que un esprevier **puisse** faire, que aus aloes, et ou il a plus plesant deduit. (Modus, p. 226-227)
- (375) Vecy vins les plus delicats que oncques langue d'homme **goustast**. (MystJM, p. 99, 7388)

Même s'il s'agit du superlatif, la considération du caractère positif de l'antécédent peut amener l'indicatif. Dans les exemples suivants, c'est le point de vue objectif envers les faits passés qui peut expliquer l'indicatif.

- (376) son seigneur le roy avoit la plus belle fortune que oncques **avint** à homme (ChrB, p. 129)
- (377) Et en ce m'avez fait le plus hault honneur qui jamais **fut** fait a jeune gentilhomme estrangier, dont je ne vous saroye assez mercier. (CNN, p. 334, 125-128)

Aussi bien le subjonctif que l'indicatif se rencontrent dans les phrases relatives dépendant d'un adjectif ou d'un adverbe au superlatif. L'indicatif exprime un fait objectif, tandis que le subjonctif contient un élément d'incertitude. Selon Jensen (1974 : 28), l'emploi du subjonctif après le superlatif, quoique non rare en ancien français, n'y serait pas aussi répandu qu'en moyen français. Notre corpus de 1300 à 1350 indique cependant le contraire.

Même si le subjonctif n'est pas employé, le verbe est modalisé par exemple par l'emploi du futur, de l'adverbe *oncques*, des verbes *pouvoir* et *savoir* :

- (378) Aigres – – s'en yssi de son hostel, le plus richement appareillié que il **pot** oncques ne **sceüst**. (Bérin, p. 2-3)
- (379) Dame, de tout honneur princesse,  
puis qu'il vous plaist, je dancieray  
le plus gaillard que je **sçauray** ; (MystJM, p. 99, 7403)  
garde n'avés que je repose.

L'exemple 378 présente le verbe *pouvoir* à l'indicatif, tandis que *savoir* est au subjonctif. L'indicatif *pot* est justifié par la réalité de la situation. Il n'est cependant pas connu si Aigres est capable de s'équiper mieux. Pour l'éventualité du fait, *savoir* est au subjonctif. Le verbe *savoir* au futur, tel qu'il est, exprime une possibilité dans l'exemple 379. Le verbe *pouvoir* est le plus fréquemment employé dans la subordonnée après un antécédent contenant un substantif accompagné d'un adjectif au superlatif. Nous avons rencontré 16 conditionnels, 22 futurs et 35 indicatifs des verbes *pouvoir* et *savoir* après le superlatif, soit 61,3 % de tous les cas (73/119).

## 2. le meilleur + (N) + que/qui + relative

Le subjonctif semble être le mode plus fréquemment utilisé après la construction *le meilleur + (N) + que/qui + relative* jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, bien que l'indicatif gagne du terrain (40,0 %) à partir de 1350. Dans les textes de 1450 à 1550, l'indicatif est employé dans 57,1 % des cas (8/14). Dans les romans *Le Jouvencel de Jean de Bueil* et *Le Roman de Jehan de Paris*, la complétive est au passé simple :

- (380) Et avoit en celle tour de bonnes gens de guerre, qui leur monstrerent et aprindrent beaucoup de la convine de ceulx du siège, et firent au Jouvencel et à sa compaignie le meilleur recueil que possible leur fut (Jouven, p. 143)



- (381) Après soupper les instrumens vindrent et dancierent et firent la meilleur chiere qui leur **fut** possible. (Jehan, p. 21, 13-15)

Il est possible qu'il s'agisse d'une forme du subjonctif sans -s comme dans les exemples 102 et 103 (v. p. 95-96).

### 3. le greigneur + (N) + que/qui + relative

La construction relative *le greigneur + (N) + que/qui + relative* ne se rencontre qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans *Erec*, quatre fois suivie du subjonctif et une fois du futur. En voici deux exemples :

- (382) Se je ma seur, si belle damoiselle et si vaillant com elle est, en tel manière occioie, ce sera la greigneur desloyaulté que oncques chevalier **feïst** en ceste terre, ne en autre. (Erec, p. 148, 392-395)
- (383) Et Meraugis, quant il se voit a terre, il se relieve moult vistement, moult honteux de ceste aventure qui cy li est advenue, si met la main a l'espee, et s'appareille de moustrer la greigneur prouesse qu'il oncques **pourra**, car il cognoist bien que cil n'est mie garçons qui a terre l'a abatu. (Erec, p. 160, 44-49)

Dans l'exemple 383, le verbe de la relative est modalisé par l'emploi du futur du verbe *pouvoir* et de l'adverbe *oncques*.

### 4. le mieux + que/qui + relative

Dans les exemples à l'indicatif, le verbe de la relative est toujours *pouvoir* ou *savoir*. Ces verbes expriment une possibilité. *Pouvoir* se rencontre 9 fois au futur et 11 fois aux autres temps de l'indicatif. *Savoir*, par contre est moins fréquent : nous l'avons rencontré 2 fois au futur et 5 fois aux autres temps de l'indicatif. Le conditionnel est encore rare : il ne se rencontre qu'une fois. En voici quelques exemples :

- (384) j'ay servie et serviray  
En tout le mieulx que je **sauray** (F&A, p. 50, 1337)
- (385) Noustre chier [seigneur] de bonne ayre,  
Nous ferons le mieulx que **pourrons**, (MystSB, p. 151, 3416)  
Et [tous] le pouvres recepvrons ;  
Au riches feronz bonne chiere.
- (386) Le dict amant requeroit doncques que ses aultres biens qu'elle avoit euz luy fussent rendus, et disoit qu'il se pourveroit aillieurs et se aideroit a oster de l'amour d'elle au mieulx qu'il **pourroit**, en maudissant l'eure qu'il l'avoit jamais veue. (Arrêts, p. 68, 122-126)

Notre corpus présente une exception dans laquelle *le miex* fonctionne comme sujet repris par *ce* du verbe *être* :

- (387) Seigneurs, le miex que **puissons** faire (MirND, p. 55, 1596)  
C'est de nous armer

Le subjonctif est employé dans 26,3 % des cas (10/38) après la construction *le mieux + que/qui + relative*. La fréquence est assez basse pour une construction superlative.

#### 5. le premier + (N) + que/qui + relative

En ce qui concerne la construction *le premier + (N) + que/qui + relative*, l'emploi du mode varie d'une période étudiée à l'autre. Dès les plus anciens textes jusqu'en 1550, l'indicatif est le mode dominant. Dans les textes de 1450 à 1550, le subjonctif est même complètement absent. En voici quelques passages :

- (388) par Sainte Croix vous n'estes pas le premier qui tel honte y **ait**  
**receu** (Erec, p. 125, 960-962)
- (389) Et le premier que **trouveray** (RGS, p. 308, 16)  
Acheminé en ce voyage,  
Je luy diray : " Si tu es sage,  
Amy, garde bien d'y aller,  
Car l'on t'y fera avaller  
Souvent mainte poire d'angoisse,  
Toute succree de tristesse. "
- (390) Et disoit que de long temps il fut nommé par l'université  
d'Amours aux premiers benefices qui **vacqueroient** au dyocese  
dont ceste dame cy estoit et que encore d'abondant il avoit  
obtenu grace expectative pour accepter la premiere qui **seroit**  
sans amy et sy avoit dispence d'en avoir deux, non obstant  
l'incompatibilité. (Arrêts, p. 25, 60-66)

Dans les exemples 389 et 390, le verbe de la subordonnée relative est soit au futur, soit au conditionnel (futur du passé) qui la modalisent.

#### 6. le dernier + (N) + que/qui + relative

La construction relative *le dernier + (N) + que/qui + relative* est rare, puisque nous avons rencontré seulement trois exemples : un au subjonctif (*Le Franc-Archier de Cherré*, écrit vers 1523), un au futur et un au conditionnel (*Le Vieux Coustumier de Poictou*).

- (391) Quant ilz me veirent, chascun tremble,  
Non point de froit, mais de peur  
Voicy venir le beau Gobeur,  
Qui me vint livrer ung assault,  
Mais ce fut le dernier sault  
Qu'il **feist** jamais (Cherré, p. 65, 490)

- (392) Toutesfois si ladite exoine estoit envoyée au dernier jour que l'on **devroit** perdre sa cause par contumace si l'on deffailloit absolument (Poictou, p. 61)
- (393) Et pour ce mect l'on en procès et registres du dernier deffault que l'on **esgardera** la journée à passer. (Poictou, p. 63)

Le verbe au futur ou au conditionnel (futur du passé dans l'ex. 392) modalise le contenu de la relative.

#### 7. le seul + (N) + que/qui + relative

Après l'adjectif *seul*, le mode de la relative est le subjonctif dans les deux exemples de notre corpus :

- (394) de tous ceulx que vous veïstes qui estoient marquez, il n'en y ot que un tout seul qui **fust** au lit de vostre fille (Bérin, p. 52)
- (395) Mais si la partie qui accuse l'aultre partie dudit jour ou le sergent monstre par ung seul tesmoing promptement qui **ait ouy** bailler ledit adjournement par le sergent à ladite partie en icelle manière qu'elle le puet entendre, icelle partie ne sera receue audit esgart et ira avant en cause. (Poictou, p. 107)

Dans le cas où l'antécédent est précédé de l'adjectif *seul*, sa nature comparative crée un état de relativité dans la proposition, ce qui conduit à l'emploi du subjonctif.

#### 8. un(e) + des + N + que/qui + relative

Quand l'antécédent est compris dans le tour partitif *un(e) + des + N + que/qui*, l'emploi du subjonctif est plus fréquent qu'après d'autres constructions superlatives : dans 50,0 % des cas (14/28) nous rencontrons le subjonctif. Le subjonctif sera justifié par le caractère générique de ces constructions. En voici quelques exemples de notre corpus :

- (396) il sembloit que le Roy devoit laisser à Paris ung de ses capitaines qui **eust** charge de ij<sup>c</sup> hommes d'armes et de ij<sup>c</sup> hommes de trait pour faire venir et conduire les vivres à Paris et pour defendre les marchans de violences et oppressions (Journal, p. 186)
- (397) je cognois vostre femme passé a dix ans, mes je prens sur le jugement de mon ame qu'elle est une des bonnes proudes femmes qui **soit** en tout le païs, et le scey bien, quar elle est ma fille de confession et l'ay bien serchee (QJM, p. 113)
- (398) Ogier, duc de Dannemarche, qui fut l'un des grans hommes et des vaillans dont **soit** memoire es fais et histoires des anciens François (Jouven, p. 76)

Une autre explication pour l'emploi du subjonctif pourrait être l'idée sous-jacente négative inhérente à toute comparaison : *c'est un des plus beaux livres que j'aie jamais lus = il n'y a pas de plus beau livre.*

Dans notre corpus, les exemples à l'indicatif (12) sont presque aussi fréquents que ceux au subjonctif (14). L'indicatif pourrait être expliqué par la modalité du verbe *pouvoir*, comme dans l'exemple 399 :

- (399) Et est ce un des cas auquel le vassal **puet** empirer le fief de son seigneur, car ce qui estoit paravant directement en son fief ne sera plus que en son arrière-fief. (Poictou, p. 224)
- (400) Mais encores ne peut tout sy bien illec mucer ne cachier que le dit Dangier ne trovast ung des patins du galant qui **estoit** par cas de fortune demouré en la ruelle du lict, et Dieu scet la tempeste qui en fut ! (Arrêts, p. 100, 69-73)

S'il s'agit d'un fait réel, comme dans l'exemple 400, le mode employé est l'indicatif.

Dans les relatives rattachées au superlatif et aux expressions analogues, le subjonctif devient plus commun en moyen français par rapport à l'ancien français, mais l'indicatif reste toujours le mode le plus fréquent (59,4 %). Le conditionnel se rencontre dans 9,1 % des cas (7/77) dans les textes de 1350 à 1450. Quant à l'emploi des modes dans les relatives, Wunderli (1970 : 459-470) est arrivé à la même conclusion.

### 2.2.2.3 Proposition principale négative, interrogative ou conditionnelle + relative

En ce qui concerne l'emploi du mode dans les relatives introduites par une principale négative, interrogative ou conditionnelle, l'indicatif y est exclu à de rares exceptions près. Selon Moignet (1959 : 421, 610), l'ancien français ne présente qu'un nombre infime d'exemples à l'indicatif que le chercheur français explique par des raisons rythmiques ou des différences morphologiques du français insulaire. Dans notre corpus, le subjonctif se rencontre dans un certain nombre de cas bien définis. L'indicatif est absent. Le tableau 23 présente la fréquence des propositions principales négatives, interrogatives ou conditionnelles suivies d'une relative.

TABLEAU 23 La fréquence des propositions principales négatives, interrogatives ou conditionnelles + relative.

construction négative, interrogative ou conditionnelle + pronom relatif + relative	1300-1350	1350-1450	1450-1550
négation : <i>ne, nul, point, rien, jamais oncques, sans, peu</i>	73	138	282+3*
expression de temps	1	2	4
interrogation	2	3	19
condition	8	52	59+2*
comparaison		2	
<b>total</b>	<b>84</b>	<b>197</b>	<b>364+5*</b>
			<b>645+5*</b>

Les attestations rencontrées ont été classifiées comme suit.

1. L'antécédent contient une négation (*ne, nul, rien, etc.*) :

- (401) Dames, faites lui tantost mettre  
La table et le tenez tout aise,  
Car il n'est rien qui tant me **plaise** (Grisel, p. 78, 2010)  
Qu'oÿr de mon frere nouvelles.
- (402) Virginités, vefvages  
N'ont plus qui les **deffende**. (RTF, p. 115, 342)
- (403) Jamais ne me trouvay en lieu  
Ou j'y **creusse** mieulx qu'a ceste heure, (Baignol, p. 42, 286)  
Mais qu'a ce besoing me secueure.

Nous pouvons repérer également des exemples sans antécédent substantif ni pronominal surtout dans *Les .XV. joies de mariage*. Dans ces cas-là, la référence sous-jacente est à *personne* ou à *nuls* :

- (404) Quant onques de moy fu touchiez  
Qui mal li **face**. (MirND, p. 64, 1867)
- (405) J'ay plus perdu en mon lin ou en mon chanvre, que je n'ay eu qui  
le mes **aït mis** en l'aive pour roïr pour ce que vous aviez mené le  
vallet, que vous ne gaingnerez, par le sacrement Dieu, de cy a  
quatre ans. (QJM, p. 30)
- (406) c'est Fortune qui lui court sus et qui regne contre lui, ne il ne  
croieroit jamés chouse qui lui fust dite contre sa femme, et auxi il  
ne trouvera jamés qui rien lui en **die** (QJM, p. 61)

Le subjonctif domine après la tournure *n'y a nul qui ne voie/ne sache, n'y a celui ...* où les deux propositions négatives se neutralisent. L'ensemble

principale-subordonnée équivaut alors à une assertion positive : *tout le monde voit/sait que, il n'y a personne qui ne ...* En voici quelques exemples :

- (407) Que touz les plus grans barons, sire,  
Du pais sont venuz a li ;  
Et sachiez qu'il n'y a celui  
Qui de vous ne **se plaingne** et **dueille**, (MirND, p. 18, 451)  
Et l'ont supplié qu'il y vueille  
Remède mettre.
- (408) Orchas si se desrenga tout premier et fist tant d'armes celle  
journee qu'il n'est nul qui n'en **eüst** grant merveille, car il le  
faisoit de grant volenté (Bérin, p. 178)
- (409) Or n'y a celuy  
qui ne **puisse** bien cler entendre (MystJM, p. 5, 277)  
que le filz qui jamais n'engendre  
ne peult pas estre pere dit

Selon Buridant (2000 : 348), l'indicatif alternait avec le subjonctif encore en ancien français.

Dans les relatives dépendant d'une proposition principale négative, le subjonctif peut prendre une valeur potentielle ('qui puisse faire') en moyen français :

- (410) Il n'y a n'estans ne seans  
Qui y **dorme** sire, par foy. (MirND, p. 8, 155)
- (411) " Tenez vous la a cel huys, et n'y ait homme ne femme qui **se meuve** ne **dye** mot, car qui fera le contraire je lui fendray la teste jusques aux dens ! " (Saintré, p. 294)

## 2. *que* relatif dans une expression de temps

*Que* relatif se rencontre dans l'exemple 412 dans lequel il est possible d'interpréter *nul jour que* comme *pas de jour où* :

- (412) sachiez que il ne sera jamaiz nul jour que je ne vous en **doie**  
amer et honorer (Bérin, p. 125)
- (413) Sy estoit la dite deffenderesse de ceulx qui le portoient au cueur,  
car jamais ne povoit oublier le defunct et n'estoit jour ne nuyt  
qu'elle n'en **plourast** et **priast** luy, quant il luy souvenoit de sa  
grant douceur et debonnaireté. (Arrêts, p. 111, 409–414)

Dans un autre exemple de notre corpus, nous rencontrons le même phénomène :

- (414) Et en prison fault que mon temps s'en aille,  
Or n'est il moys que vers vous je n'**envoye** (F&A, p. 123, 3482)

A celle fin qu'a mon fait on pourvoye ;  
Mais je n'y voy appoinctement qui vaille.

*N'est il moys* pourrait être remplacé par *pas de mois où*. La forme verbale *envoye* doit être interprétée comme subjonctive.

### 3. l'interrogation

L'insertion d'une subordonnée relative dans une proposition interrogative est rare dans les textes datant de 1350 à 1450. Nous n'en avons rencontré que trois attestations :

- (415) avez vous point  
Veu serviteur en son service,  
Ou l'on **ait** trouvé tour ne point (F&A, p. 202, 495)  
Pour l'oster hors de son office ?
- (416) N'a il pas ailleurs terres assez ou nous **puissons** habiter et  
demourer seürement ? (Bérin, p. 84)
- (417) Y a il nul en ceste place  
Qui beau gibier trouver nous **face**  
Ou avoir **puissons** beau deduit ? (Grisel, p. 5, 109)

Comme les exemples sont rares, nous ne pouvons pas dire si le subjonctif seul s'emploie déjà au XIV<sup>e</sup> siècle. La période plus tardive nous offre 19 propositions interrogatives, dans lesquelles le verbe de la subordonnée est toujours au subjonctif. Wunderli (1970 : 470–473) a repéré deux occurrences de propositions interrogatives : dans l'une le verbe de la subordonnée relative est à l'indicatif et dans l'autre au futur. Selon Wunderli, l'indicatif est possible lorsqu'il s'agit d'un fait lié au monde réel, tandis que le verbe *pouvoir* au futur exprime une éventualité.

### 4. condition

Le moyen français présente le subjonctif dans toute relative déterminative dépendant d'un antécédent qui figure en proposition hypothétique :

- (418) Si je fusse femme qui me **gouvernasse** mauvesement, je ne me  
mervoillasse pas et fusse mieulx de vous que je ne suy. (QJM, p.  
55)
- (419) Mais je respons a voz parolles, qui avez chargiez les chevaliers et  
escuiers, que se vous fussiez homme a cui je **deusse** respondre  
que vous trouveriés a qui parler, mais actendu la dignité et  
Cellui a qui vous estes je ne dy plus riens, et par aventure  
quelque foiz vous sera recordé. (Saintré, p. 279)

- (420) Toutesfois, il me semble que s'il y avoit homme en ceste ville qui **sceust** donner conseil pour le retrouver, que je seroye celui. (CNN, p. 45, 224-227)

Dans les exemples 418-420, une relative générique est insérée dans une proposition hypothétique. Le pronom relatif *cui* de l'exemple 419 tiré de *Jehan de Saintré*, écrit en 1456, est très rare dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle. Selon Jokinen (1978 : 3, 17), l'ancien français utilisait encore le pronom relatif *cui*, remontant au latin vulgaire. La construction *préposition + qui* est basée sur la forme tonique de *cui*.

Quant au sens conditionnel, l'imparfait du subjonctif s'emploie dans la subordonnée après une principale au conditionnel présent :

- (421) Sehir vist que riens ne vouldroit chose qu'il **deïst** a Denis (Bérin, p. 35)  
 (422) il ne croieroit jamés chouse qui lui **fust** dite contre sa femme (QJM, p. 61)  
 (423) Vous n'y sariez faire chose maintenant qui **valust** rien. (CNN, p. 259, 150-151)

Selon Bement (1931 : 304-305), le conditionnel présent aurait remplacé l'imparfait du subjonctif dans les relatives dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle surtout quand le verbe de la principale est au conditionnel présent. Notre corpus n'en présente aucune attestation. L'imparfait du subjonctif se rencontre dans les relatives, même si le verbe de la principale est au présent de l'indicatif :

- (424) Ge ne pense chouse que je ne **voulisse** bien que vous sceussés, mais je vouldroye bien que vous sceussés mes pencees sans que je les Vous deisse. (QJM, p. 85)

Dans l'exemple 424, il ne s'agit donc pas de la concordance des temps. Nous supposons que c'est à cause du conditionnel *vouldroye* que les verbes des subordonnées sont à l'imparfait du subjonctif.

##### 5. comparaison

Le moyen français peut présenter le subjonctif dans les relatives dont l'antécédent est précédé d'une conjonction de comparaison, notamment d'inégalité :

- (425) Or retournons a cest noble home dont nous parlons : il s'en va et recommande sa femme et ses enfans, qu'il aime plus que chose qui **soit** après son honneur, a ses especiaulx amis. (QJM, p. 96)  
 (426) Et ay avisé une chouse, que je vous metray en tel estat que je me rens fort que vous serez aux nopces de ma cousine la mieulx abillee que femme qui y **soit**. (QJM, p. 10-11)



Ces deux seuls exemples ont été rencontrés dans *Les .XV. joies de mariage*. Le subjonctif s'explique par le fait que dans l'antécédent, employé dans un sens général, sans article, est inclus un élément de doute.

En somme, seul le subjonctif s'emploie dans les relatives introduites par une principale négative, interrogative ou conditionnelle dans le corpus. L'indicatif, déjà rare en ancien français, semble disparaître complètement à l'époque du moyen français. En ce qui concerne les cinq\* exemples dans lesquels le verbe de la subordonnée pourrait être à l'indicatif, il s'agit de propositions négatives avec un antécédent indéfini. Comme nous n'avons rencontré aucune attestation à l'indicatif, ces passages équivoques seront, eux aussi, au subjonctif. Wunderli (1970 : 452–459, 470–473) ne présente que trois attestations à l'indicatif.

### **2.2.3 Propositions adverbiales**

#### **2.2.3.1 Subordonnées temporelles**

##### **2.2.3.1.1 Remarques préliminaires**

Par rapport à la principale, les temporelles peuvent marquer une relation de simultanéité, de postériorité ou d'antériorité. La principale étant prise pour repère, il s'agit de l'antériorité de la principale si la subordonnée est introduite par des locutions conjonctives signifiant 'avant que'. Si la subordonnée est introduite par des locutions signifiant 'après que', elle situe les événements de la principale à une période successive au moment d'énonciation. Très nombreuses sont les locutions marquant la simultanéité (avec ou sans indication de durée) entre le procès de la principale et celui de la temporelle. Dans le tableau 24 sont réunies toutes les locutions temporelles du corpus construites au subjonctif.

TABLEAU 24 La répartition des modes dans les subordonnées temporelles.

conjonction/ locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
<i>postériorité :</i>									
après que		1		1	5		6	111	1
après ce que	1	12	1	2	23		5	23	
depuis que							1	15	
<i>simultanéité :</i>									
comme				1	1				
tant que/comme	3	5		6	51		12+1*	16	
lors que				2	43		1	12	
mais que				1					
maintenant que	3	18							
<i>antériorité :</i>									
ains que	6	10		4+1*			12	5	
ainçois que	4	1		15			38	2	1
devant que	16	3	2	3			10		
devant ce que	3							1	
avant que	1			34+3*	3		92+19*	4	
avant ce que				6	1				
paravant que				4			1		
premier que							6		
jusques	1	1		1	1				
jusques atant que	4+1*	3	2	1	10		3	6	
jusqu'à ce que				69+2*	4	1	33+2*	21	2
(si)(tres)tost que	1	3					5	74	
tant que	4	2	1	13	19		14+1*	8	1
que							2		
<b>total</b>	<b>47+1*</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>163+6*</b>	<b>161</b>	<b>1</b>	<b>241+23*</b>	<b>298</b>	<b>5</b>
							<b>451+30*</b>		

### 2.2.3.1.2 La postériorité

La datation par rapport à un procès antérieur est traduite par la locution *après (ce) que* et *depuis que* dans les textes de 1350 à 1550. Comme aucun doute ne subsiste sur la réalité de l'action passée, le mode employé est l'indicatif. Selon Ménard (1976 : 217), la locution *après que* ne se rencontre qu'en moyen français. Dans notre corpus, la forme *après ce que* est la plus fréquente (80,6 %) jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Bien que le mode soit généralement l'indicatif après les locutions de postériorité, le subjonctif se rencontre dans 7,8 % des cas (15/193) du corpus :

- (427) après ce que de la partie du procureur general, le procureur de monseigneur de Berry – – **eust** esté requise provision – – et que de la partie de ladicte Université **feust** faite publiquement – – une solennelle proposition – – ladicte Court – – ordonna que ... (Journal, p. 97)
- (428) Et l'évesque Guillaume morut la v<sup>e</sup> kalende de may, apres qu'il **eust esté** evesque et **eu** l'administration de ladicte eglise de Utrecht par l'espace de xlij ans. (Beka, p. 51, 24-26)
- (429) Lors le roy s'en vat a sa messe et Saintré, après ce qu'il l'**eust** treshumblement **remercié**, ala a la royne (Saintré, p. 86)

Moignet (1959 : 617) présente trois exemples de la locution *après ce que* suivie du subjonctif au XIII<sup>e</sup> siècle. En français moderne, l'influence de la locution opposée *avant que* conduit à l'emploi du subjonctif surtout dans la langue parlée. Dès l'ancien français, le subjonctif se rencontre cependant dans un nombre infime d'attestations sans que l'emploi en remonte à un élément de doute. Selon Lau (1970 : 230-231), l'emploi du subjonctif pourrait s'expliquer par la présence d'un verbe au futur dans la principale, ce qui n'est pourtant pas le cas dans nos passages. Dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*, la forme *eust* est repérée 31 fois, chaque fois au subjonctif. La forme *eut* ne se rencontre pas. Comme *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka* fait la différence entre les graphies *eust* et *eut*, l'explication ne peut pas être la variation morphologique. *Jehan de Saintré* ne connaît cependant pas la forme *eut* pour le passé simple. Selon les sources consultées par Martin *et al.* (2012 : s. v. *avoir*), la forme *eust* est considérée comme indicatif passé trois fois. Cependant, dans dix exemples, *eust* est nettement un imparfait du subjonctif. La valeur de la forme *eut*, par contre, est dix fois l'indicatif passé, une fois l'imparfait du subjonctif et une fois le participe passé<sup>49</sup>.

En ce qui concerne l'emploi du subjonctif après la locution *après ce que*, presque toutes les attestations (4/5) des textes datant de 1450 à 1550 proviennent de *Jehan de Saintré*. *Après que* suivi du subjonctif se rencontre cependant dans différents genres littéraires. Selon Imbs (1956 (1987) : 371), en ancien français, la locution *après ce que* est stylistiquement historique et savant. Son emploi indique la précision et l'exactitude. Ainsi, elle n'est répandue ni en poésie ni au théâtre. La même tendance apparaît dans notre corpus même si la locution *après ce que* se rencontre une fois dans *Les Fortunes et adversitez de Jean Regnier* et plusieurs fois dans les romans *Bérinus* et *Jehan de Saintré*. Elle est la plus fréquente dans les chroniques et dans les textes en prose non narrative.

Le conditionnel ne semble pas concurrencer le subjonctif dans les subordonnées temporelles exprimant la postériorité, puisque nous n'avons rencontré qu'une attestation au conditionnel :

<sup>49</sup> Dans sa *Grammaire de la langue d'oïl*, Burguy (1869-1870 (1977) : 246-248) considère la forme *eut* du dialecte picard soit comme indicatif passé (parfait défini), soit comme participe passé (cf. Martin *et al.* 2012 : s. v. *avoir*).

- (430) il doit demourer neantmoins si constant que, ne de parolle ne de signe ne meysme de la face ne de son regart, il ne se monstre ne tourblé ne esmeu. Car il seroit possible qu'il trouveroit après qu'il se **seroit** esmeu sans cause. (Fillastre, p. 254, 2534–2538)

L'emploi du conditionnel dans la principale a dû influencer sur le mode de la complétive.

La locution *depuis que* a été rencontrée 16 fois, dont une seule subordonnée au subjonctif :

- (431) S'il eust tant soit peu sejourné,  
de bon cueur l'eusse mercÿé  
et desormais associé,  
ainsi que bien faire le doys ;  
toutesfoys, je ne le congnoys  
et, depuis que **eust** a moy **parlé**, (MystJM, p. 118, 8759)  
je ne sçay ou il est allé,  
dont grandement au cueur me poyse.

Dans l'exemple 431, une confusion entre les graphies des formes verbales *eut* (passé simple) et *eust* (subjonctif) est exclue, puisque le texte fait la différence entre ces deux graphies. Le subjonctif composé est employé plutôt à cause de l'influence de la proposition hypothétique.

### 2.2.3.1.3 La simultanéité

Quand il s'agit de la simultanéité des temporelles, le procès principal est situé à la même époque que le procès subordonné. La simultanéité est exprimée par les conjonctions et locutions suivantes dans notre corpus : *comme*, *tant que* /*comme* ('aussi longtemps que'), *lors que*, *mais que* et *maintenant que*.

En moyen français, l'emploi du subjonctif après la conjonction temporelle *comme* peut remonter à l'influence de la syntaxe latine. D'après Togeby (1979 : 184–185), *comme* est suivi du subjonctif surtout au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Selon Lau (1970 : 228) et Kukenheim (1968 : 173), on rencontre cet emploi même jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Notre corpus ne présente qu'une attestation de *comme* suivi du subjonctif. Ici, il peut cependant s'agir d'une expression temporelle à nuance causale :

- (432) Si loeroie, voir, que, comme  
La chose **soit** bonne et loisible, (Grisel, p. 9, 225)  
Nous en preissons un sensible  
Qui la parole prononçast

*Comme* a essentiellement trois emplois en moyen français : temporel, causal et comparatif. Lorsqu'il est temporel, il exige en général l'indicatif. En voici le seul exemple dans le corpus :

- (433) Comme ledit prisonnier se **complaint** des pays estranges ou il a esté bien ayse, et ou pays dont il est natif il a grant fortune et se lamente des maux qu'il voit venir en France. (F&A, p. 55)

Quelques locutions sont formées à partir de *comme* dès l'ancien français. Trois en présentent une valeur temporelle : *tant comme* marquant la durée, *tantost comme* et *si tost comme* marquant le point de départ du procès. Toutes étant concurrencées en moyen français par les locutions correspondantes formées avec *que*, *comme* n'est plus une base de locution productive en moyen français. (Marchello-Nizia 1997 : 365.)

En moyen français, *tant que/comme* ('aussi longtemps que'), qui traduit la coïncidence de deux durées, est suivi de l'un et de l'autre mode : l'indicatif quand l'aboutissement d'un espace de temps est constaté ou prévu comme probable, le subjonctif quand l'aboutissement n'est qu'envisagé.

- (434) mon cuer vous fera loial compaignie ne jamaiz, tant comme je **vive**, autrui m'ameray (Bérin, p. 78)
- (435) Ladictte terre viendra ainsi de frère à frère tant comme il y **aura** des frères - - et n'auront rien en ladictte terre les enffans de l'aisné frère tant comme il y **ait** frère puisné (Poictou, p. 208)
- (436) Vous savez que je suy seigneur de la meson et seroy tant come je **vivroy** (QJM, p. 74)

Selon Bement (1934 : 84), les locutions de simultanéité sont suivies de l'indicatif, du futur ou du conditionnel au XVI<sup>e</sup> siècle. L'emploi du subjonctif est exceptionnel, mais on peut le rencontrer après *tant comme* et *tant que* par exemple chez Froissart. Dans notre corpus, par contre, l'indicatif est beaucoup plus fréquent dans les textes de 1350 à 1450 que dans les textes de la période tardive, où le subjonctif semble même concurrencer l'indicatif :

- (437) elle ne le voulut aimer ne prendre en grace, ains lui a ja respondu par plusieurs fois qu'elle ne le veult aimer plus lui que ung autre et qu'elle ne sera subjecte en amours tant qu'elle **vive**, affin qu'il se pourveoie alieurs (Arrêts, p. 118, 4-8)
- (438) Je ne suis pas mains desplaisante que vous, par ma foy, que je ne vous puiz faire aultre chere ; mais vous savez, tant que mon mary **soit** ceans, force est qu'il soit entretenu. (CNN, p. 183, 31-34)
- (439) Et ne vous amusez point à prendre prisonniers, ne chevaulx, ne pillage, ne à chacer personne pour fuitte que vous voyez, pour paour du raliement, tant que vous **voyez** bien que soyez les maistres. (Jouven, p. 145-146)

Quel est le mode du verbe de la subordonnée dans l'exemple 439 (\*) ? Comme il s'agit d'une proposition principale à l'impératif, le verbe après la locution *tant que* sera au subjonctif.

Après la locution *lors que* le mode est dans 94,8 % des cas (55/58) l'indicatif. Dans les passages suivants, le verbe de la subordonnée temporelle est pourtant au subjonctif :

- (440) Lors que le sire **feust** venu et il entra en la salle, la dame vint a l'encontre de lui et le sallua (Bérin, p. 88)
- (441) Tant tu m'as huy donné de peine !  
Je ne cessay de la sepmaine  
de toy querir en ce desert ;  
tu te tiens celé et couvert  
lors que tu **deusses** apparoir. (MystJM, p. 37, 2866)

L'emploi du subjonctif pourrait être une simple imitation de la construction *comme + subj.* qui doit être considérée comme un latinisme en moyen français.

Le corpus présente une attestation de *mais que* temporel suivi du subjonctif :

- (442) dire l'ose,  
Que le commun avra grant joye,  
Maiz que de ce la nouvelle **oye** (Grisel, p. 18, 508)  
Et aussi avra, n'en doubt mie,  
Toute vostre chevalerie  
Et vos nobles entierement.

Selon Bement (1934 : 85), après *mais que* le subjonctif peut se rencontrer occasionnellement par exemple chez Froissart. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Vaugelas (1981 : 125) condamne l'emploi de *mais que* au sens de *quand* comme barbarisme. Dans l'exemple 442, il s'agit d'un fait situé dans l'avenir, ce qui doit conduire à l'emploi du subjonctif après la locution *mais que*.

La locution *maintenant que* est particulièrement fréquente dans *Erec*, mais ne se rencontre plus dans le corpus du moyen français. Le plus souvent elle est suivie de l'indicatif (18), tandis que les passages au subjonctif ne sont que de trois. En voici deux exemples :

- (443) L'enfant, qui de la trahison ne se prenoit garde, print ce que cilz ly baillerent, et le porta la ou son pere estoit. Et maintenant que le pere en **eust beu**, il morut. (Erec, p. 140-141, 155-157)
- (444) Messire Gauvain le jour devant estoit venu a cel establissement, et maintenant qu'il eust veu la damoiselle qui devoit estre guerdon de celle journee a celluy qui l'onneur avoit de cel establissement, il en fut durement desirant, car elle estoit de merveilleuse beauté (Erec, p. 163, 18-22)

La locution *maintenant que* ('dès que') sert à traduire une coïncidence exacte dans le commencement de deux procès simultanés. L'indicatif y est le mode le plus courant, puisqu'il sert à actualiser le procès repère. Il serait alors

disconvenant de virtualiser le procès. Le plus-que-parfait du subjonctif des exemples 443 et 444 n'est pas simple à expliquer. Ce qui a dû favoriser la confusion, c'est la ressemblance du passé antérieur avec le plus-que-parfait du subjonctif, même si l'auteur distingue nombre de fois les formes *eut* y *eust* dans son texte.

#### 2.2.3.1.4 L'antériorité

Dans notre corpus, la datation par rapport à un procès postérieur se fait par les locutions signifiant 'avant que' (*ains que, ainçois que, devant (ce) que, avant (ce) que, paravant que, premier que, que*) et par celles qui signifient 'jusqu'à ce que' (*jusque(s), jusques atant que, jusqu'à ce que, (si) (tres)tost que, tant que, que*). Le subjonctif est le mode le plus fréquent après les locutions temporelles d'antériorité à titre de 69,1 % des cas (366/530). Toutefois, l'indicatif est toujours relativement commun.

Le subjonctif est utilisé après la locution *ains que* même quand il est question d'actions passées dont la réalisation n'est donc pas mise en doute. Le mode attendu est l'indicatif. Dans cinq passages de notre corpus il s'agit de faits passés décrits à l'indicatif. En voici deux attestations :

- (445) A quoy les nepveux dudit Liffroy, procreéz de son premier filz, disoient au contraire que ainsy ne se devoit faire, ains que ladicte prefecture leur **devoit** appartenir et appartenoit de plain droit. (Beka, p. 65, 6-9)
- (446) Ung soir bien tard sur le souper, ainsi qu'on **ostoit** les plas de la table d'une nopces ou ung jeune galant amoureux estoit et que les menestriers questioient l'aumosne pour saint Julien, y eut une très belle dame et jeune assise a table qui, en parlant d'Amours ainsi qu'on en **devisoit** a table (Arrêts, p. 199, 1-6)

L'emploi du mode n'est pas inéquivoque (\*) dans un passage. Comme il s'agit d'un ordre, le caractère volitif de l'expression s'ajoute à l'effet de la locution *ains que*. Le mode est le subjonctif :

- (447) Et quant est de l'esbatement,  
Vous en arez si largement,  
Se cest ordre vous tient en laisse,  
Que le lairez ains qu'il vous **laisse**. (Grisel, p. 15, 406)

D'après Marchello-Nizia (1997 : 371), la locution *ainçois que*, marquant l'antériorité, disparaît peu à peu au profit de *ains que*. Dans notre corpus, elle est cependant toujours la locution la plus fréquente des deux. Dans 94,6 % des cas (53/56), elle est suivie du subjonctif dans la subordonnée. Voici un exemple à l'indicatif et au conditionnel :

- (448) Mais le chastel estoit moult fort, et d'autre part le chastelain l'avoit tres bien garny de vivres, telement qu'il le deffendy un an et plus aincois que le roy en **fut** maistre. (Beka, p. 114, 22-25)
- (449) Et luy estoit bien avis, puis qu'il portoit sur luy la devise de sa dicte dame, que son cheval ne luy pareillement ne povoient perir et estre en danger, aincois que, a l'aide d'elle et de la bonne querelle qu'il pretendoit, il **vendrait** au dessus de son entreprinse. (Arrêts, p. 190, 10-15)

Dans l'exemple 448, la forme *fut* pourrait être un subjonctif sans *-s* muet. Comme *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka* fait la différence entre les graphies *fust* et *fut*, l'explication la moins probable est la variation morphologique. En revanche, le passé simple *fut* dans la subordonnée s'explique par l'expression d'une action réelle à une époque déjà écoulée. Le conditionnel de l'exemple 449 est le futur du passé.

Marchello-Nizia (1997 : 371) a rencontré les derniers exemples de la locution *devant ce que* chez Jean le Bel. D'après notre corpus, cette locution se rencontre cependant encore un siècle plus tard dans *La Passion de Biard* (1471). Après la variante *devant ce que*, l'indicatif se rencontre une fois :

- (450) Jay entenduz ait bien huit jours  
Devant ce qu'i fut mys a mors, (Biard, p. 132, 1722)  
 Je aloe contant et disoit  
 Que au tiers jour resusciteroit,  
 Et reviendrait de mort a vie.

Notons ici que la forme *fut* est le passé simple et la forme *fust* l'imparfait du subjonctif dans *La Passion de Biard*. Jensen (1974 : 74), par contre, n'a rencontré que le subjonctif après *devant ce que*. Pourtant, après la locution picarde *devant la que*, Jensen n'a repéré que des exemples à l'indicatif. Dans l'exemple 450, il s'agit d'un fait incontestable dans le passé, ce qui explique l'indicatif.

La locution *avant que* est suivie en général du subjonctif en moyen français. Nous l'avons rencontrée cependant sept fois suivie de l'indicatif :

- (451) Or nous menés donc sanz detri  
 Veoir vostre tresor, or sus,  
Avant que nous vous **corons** sus (MirND, p. 11, 256)
- (452) lors qu'elle sentit le chevalier, avant qu'il se pot apercevoir, elle le toucha de l'espac ou front (Bérin, p. 41)

Dans l'exemple 452, l'indicatif pourrait s'expliquer par la référence au fait réel passé bien que le subjonctif s'emploie également lorsqu'on parle des faits passés. Même si le fait est situé dans l'avenir, il peut être présenté comme sûr, ce qui conduit à l'emploi de l'indicatif.

Selon Lerch (1929 : 49), la locution *avant que* se rencontre par exemple chez Joinville (1224-1317) et Rutebeuf (vers 1230-1285), mais elle n'est pas fréquente



en ancien français. Notre corpus (1) était la thèse de Lerch. Marchello-Nizia (1997 : 371), par contre, a relevé les premières attestations de *avant que* au XII<sup>e</sup> siècle. Selon Gardner et Greene (1958 : 99), *avant que* était au XV<sup>e</sup> siècle plus fréquent que par exemple *ains que*, *devant que*, *ainçois que*. En ce qui concerne l'emploi du mode, *avant que* se comporte comme *ains que*. D'après Gardner et Greene (1958 : 104), la locution *avant que* n'est jamais suivie de *ne* pléonastique en moyen français, ce que corrobore aussi notre corpus.

Puisque dans 94,7 % des cas le verbe est au subjonctif après la locution *avant que*, le mode des 22\* occurrences d'interprétation ambiguë est le plus probablement le subjonctif :

- (453) lesdis ambaxadeurs, avant q'ilz se partent du Roy, devront jurer et promettre en sa presence – – que dudit Pape ilz ne prendront ne pourchasseront (Journal, p. 105)
- (454) Se Madame me croit, avant que ly **eschappez** vous ly direz la verité. (Saintré, p. 227)
- (455) je leur prie que dimenche  
Soyent icy, avant qu'on commence (MystSB, p. 64, 1411)  
La messe

Dans tous les passages cités, il est question de faits à l'avenir, ce qui explique l'emploi du subjonctif marquant l'indétermination de la réalisation du procès.

La locution *avant ce que* ne se rencontre que dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*. En voici le seul exemple à l'indicatif :

- (456) avant ce que on **fist** publier lesdictes lettres ou ordonnances, maistres Ja. du Gard et J. du Molin yroient par devers ledit cardinal lui dire de par ladicte Court l'intencion et deliberation de la Court (Journal, p. 113)

Nous avons déjà noté (v. l'ex. 110 p. 97–98) que la forme verbale *fist* est un passé simple dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*. La forme de l'imparfait du subjonctif y est encore *feist*. Dans l'exemple 456, l'indicatif est employé parce qu'un procès connu a réellement eu lieu.

Les seuls textes à comporter des attestations de la locution *paravant que* sont le *Journal de Clément de Fauquembergue*, *Le Vieux Coustumier de Poictou* et *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka*, tous datant du début du XV<sup>e</sup> siècle. Le mode est toujours le subjonctif dans les cinq exemples du corpus :

- (457) paravant qu'il partist de Paris pour aler par devers le Roy, – – conselliers du Roy avoient esté commis de par la Court à faire l'enquete d'entre dame Marguerite de Braquemont (Journal, p. 386)

- (458) ilz les doivent mectre par escript par manière de protocole et les lire et donner à entendre à leur pouvoir aux parties paravant qu'ilz en soient jugiez (Poictou, p. 170)
- (459) Tellement qu'ilz ne promirent pas seulement faire satisfaction a l'evesque des offensez qu'ilz avoient commisez contre ses subgetz, mais aussy se obligierent et astringnerent de reffaire bien et convenablement le chastel de Dullemburg en tel ou meilleur estat ouquel il estoit paravant qu'ilz l'eussent brulé (Beka, p. 172, 17-22)

Toutefois, d'après Imbs (1956 (1987) : 501), la locution *auparavant que* n'est attestée qu'à la Renaissance : ce serait une forme plus précise et expressive de la locution *avant que*. Il a cependant rencontré chez Robert de Clari dans la *Conquête de Constantinople* (XIII<sup>e</sup> siècle) la forme *par devant chou que*, sous l'effet de laquelle se rencontrera plus tard la variante *auparavant que*.

Selon Gamillscheg (1957 : 680), la locution *premier que* est employée du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Notre étude corrobore ce résultat, puisque la locution *premier que* ne se rencontre que dans les textes datant de 1450 à 1550. Elle est toujours suivie du subjonctif :

- (460) Et n'est possible qu'un homme chiche  
Ou avare devienne riche  
Premier qu'un aultre n'apauvrise. (RGS, p. 261, 484)
- (461) Ilz donroient aux dyables leurs ames  
Premier qu'ilz ne fussent larrons. (RTS, p. 62, 140)

La locution temporelle peu fréquente *jusques*, marquant le point final du procès principal, devrait être suivie du subjonctif, puisqu'elle exprime une antériorité. Une fois, cependant, *jusques* est suivi de l'indicatif.

- (462) Ne jamais mon cueur n'aura joye  
Jusques nouvelles d'elle j'aye (F&A, p. 149, 4248)  
Pour le fait de sa delivrance  
Qui puisse estré a sa plaisance.
- (463) Dieu scet se je fuz pourmené  
Jusques je fus en l'hermitage. (F&A, p. 8, 161)

Dans *Les Fortunes et adversitez de Jean Regnier*, la forme *fus* est employée 16 fois pour le passé simple (I<sup>ère</sup> et III<sup>e</sup> personne du singulier), tandis que la forme *fusse* se rencontre cinq fois comme imparfait du subjonctif (I<sup>ère</sup> personne du singulier). D'après Martin *et al.* (2012 : s. v. *être*), la forme *fusse* doit toujours être considérée comme imparfait du subjonctif. L'indicatif s'emploie dans l'exemple 463 parce que l'action est déjà accomplie.

Dans 80,0 % des cas (16/20) de notre corpus, *jusqu'à tant que* s'emploie avec l'indicatif :

- (464) Si nous vault mielx tendre que rompre, jusques a tant que Dieu nous **avra aidié**. (Bérin, p. 105)
- (465) Cestui enfançon vous envoie  
Pour nourrir ; maiz que toutevoie  
Ce soit si secretement fait  
Que nulz home m'en saiche le fait  
Jusques a tant qu'il lui plaira (Grisel, p. 67, 1761)

Dans 5 cas sur 16, le futur de la subordonnée apporte l'aspect de modalité. Dans onze cas, le passé simple est employé pour référer aux faits réels accomplis dans le passé. En revanche, dans les exemples dont le verbe de la subordonnée est au subjonctif, il s'agit d'une nuance finale :

- (466) je ne le puis laisser jusques atant que j'aye acompli a l'empereur ce qu'il m'a requiz (Bérin, p. 35)
- (467) Car, depuis qu'il a sceu qui elle estoit, il n'a cessé jusques a tant qu'il ait eue l'acointance d'elle et qu'i luy **ait fait** bailler le bont, ce qu'il n'eust jamais cuidé tant le sentoit son singulier amy. (Arrêts, p. 179, 23-26)

Selon Jensen (1974 : 77) et Ménard (1976 : 220), la locution *jusqu'à ce que* ne se rencontrerait qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous l'avons repérée deux fois suivie de l'indicatif dans *Bérinus*, du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. D'après Huguet (1894 (1967) : 197), Rabelais (1494 ?-1553) se sert souvent de l'indicatif après la locution subjonctive *jusqu'à ce que* et d'autres expressions analogues pour référer à un fait passé. C'est le cas également des deux exemples 468, 469. L'indicatif et le subjonctif sont possibles jusqu'au français classique :

- (468) les compaignons s'en alerent toute la maistresce rue sanz parler a homme ne a femme, jusques a ce qu'ilz furent devant la grant eglise (Bérin, p. 109)
- (469) Puis entrerent en mer et ne finerent de nagier -- jusques ad ce que ilz arriverent au port de Romme (Bérin, p. 169)
- (470) les lettres seront portées en la Chambre des Comptes et ne seront exhibées jusques à ce que ledit archevesque **face** foy de sa confirmacion en forme deue (Journal, p. 6)
- (471) a l'aventure le bon homme ne mengea de tout le jour et a l'aventure ne mangera jusques ad ce qu'il sache de la dame et come il lui va (QJM, p. 21)

Lorsqu'une expression volitive renvoie au passé, elle n'est pas nécessairement suivie du subjonctif, mais du conditionnel :

- (472) Et fist tant ledit duc que les parties furent contentez de non proceder a nul euvre de fait jusquez ad ce qu'il seroit ordonné du discord. (Beka, p. 123, 1-3)

Le remplacement du subjonctif passé par le conditionnel passé sera un choix stylistique particulier de l'auteur, puisque les conditionnels rencontrés ne sont que de trois dans notre corpus. La locution *jusqu'à ce que* est particulièrement fréquente dans *Les .XV. joies de mariage*, *Le Vieux Coustumier de Poictou* et *Journal de Clément de Fauquembergue*, tous du début du XV<sup>e</sup> siècle, où elle est normalement suivie du subjonctif et une seule fois du conditionnel.

Le mode des exemples suivants (\*) n'est pas évident.

- (473) Or passe ainxin le temps jusques ad ce que le bon home **trouve** par aventure la dame (QJM, p. 55)
- (474) Et est a noter que, la premiere foys que Jesus parle a elle, les deux qui portent l'enfant mort ne se arrestent point jusques ad ce que Jesus **commande** qu'ilz arrestent. (MystJM, p. 92)

Comme il ne s'agit pas de faits réels passés, le mode employé est le plus probablement le subjonctif.

D'après Haase (1935 : 183), en moyen français et encore au XVII<sup>e</sup> siècle, la locution *jusqu'à ce que* se construirait de préférence avec le futur pour annoncer un prochain accomplissement de l'action. Nous avons rencontré six attestations à l'indicatif futur, contre 102 au subjonctif, dont voici deux passages :

- (475) se les causes qui sont et seront reservées par ycelle Court aux jours de Vermendois et aux jours ensuivans, ne pevent estre expediées es jours esquelz elles seront reservées, elles le seront es autres jours ensuivans, et se continueront de jours en jours jusques en la fin du Parlement, et jusques à ce qu'elles **auront esté expediées** ou oyes (Journal, p. 180-181)
- (476) Il conclud toutesfoiz tenir silence et nul mot dire jusques ad ce qu'il **verra** mieulx son point. (CNN, p. 243, 73-75)

Selon Marchello-Nizia (1997 : 365), la locution *(si)(tres)tost comme*, marquant le point de départ, est employée jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, elle est concurrencée en moyen français par la locution correspondante formée avec *que* : *(si)(tres)tost que*. Nous avons relevée cette dernière locution 79 fois. Cinq fois le mode est le subjonctif, dans le reste des cas l'indicatif. En voici quelques exemples :

- (477) Contre lequel l'evesque Conrad, si tost qu'il **peust** la chose perchevoir, fist grande assemblee de gens pour lui faire resistance. (Beka, p. 52, 6-8)
- (478) J'ay autresfoys tenu les rencz,  
Dieu mercy, et gagné le pris  
Contre cinq Angloys que je pris,  
Povres prisonniers desnuez,  
Si tost que je les **eu ruez**. (Baignol, p. 29, 18)

Dans la plupart des cas il s'agit d'expressions de faits situés à l'avenir qui contiennent un élément de doute, d'où l'emploi du subjonctif. Comme dans l'exemple 478 les faits sont réels et déjà accomplis, le mode est l'indicatif.

Quant au mode utilisé après *tant que*, le subjonctif indique encore en moyen français des actions intentionnelles ou probables, tandis que l'indicatif décrit un fait objectif ou un événement passé ('jusqu'au moment où') :

- (479) je ne dormiray bon somme  
Jamais tant que **seray** a Romme (MirND, p. 28, 770)  
Et qu'au pape seray confès  
De touz mes pechiez et meffaiz.
- (480) Certes, tant qu'absolz **soie** et quittes (MirND, p. 33, 938)  
De mes meffaiz ne seray aise.
- (481) le interroger et mettre en question et geygues si mestier est tant que l'on **sache** la vérité par sa bouche (Poictou, p. 252)

Nous avons rencontré l'expression *ne finer tant que* ('n'avoir de cesse que') deux fois suivie du futur dans les *Miracles de Nostre Dame par personnages*. Notons que l'ancien français utilisait le subjonctif.

- (482) je la voir ne fineray  
Tant qu'a ma mère **parleray** (MirND, p. 25, 676)
- (483) jamais ne finera  
Tant qu'au pape **sera confès** (MirND, p. 29, 803)  
De touz les pechiez qu'il a faiz

L'emploi du mode après la locution *tant que* ('jusqu'à ce que') est varié : outre l'indicatif et le subjonctif nous avons rencontré une fois le conditionnel :

- (484) Toutefois il failloit qu'il se tenist à la plus grant oppinion, et accorda à ceulx la ville de ne departir point son armée, tant que le duc Baudouin **auroit** la sienne entière (Jouven, p. 220)

Le conditionnel de l'exemple 484 est un futur du passé.

L'exemple 485 comporte une forme ambiguë (\*) après *tant que* :

- (485) Si en fait doncques et par effect vous ne povez garder chasteté, au mains mettez peine de la garder tant qu'il **touche** fame et commune renommée. (CNN, p. 563, 272-275)

Comme il s'agit d'un fait possible dans l'avenir, le mode sera le subjonctif marquant l'éventualité.

La conjonction *que* temporel suivie du subjonctif, signifiant 'avant que' (l'ex. 486) ou 'jusqu'à ce que' (l'ex. 487), se rencontre deux fois dans *Le Jouvencel de Jean de Bueil* :

- (486) Ainsi passerons la nuit en repaissant, et puis, quant le jour sera venu, nous partirons un peu tart, affin que nous ne puissions arriver sur eulx qu'il ne **soit** nuyt serrée. Et faudra qu'il soit nuyt, avant que nous approuchions d'eulx plus près de demye lieue, adfin que les fourragiers ne nous sentent venir. (Jouven, p. 106)
- (487) Et d'autre part partit le Cappitaine et entra en son embusche ; et le Jouvencel avec toute leur route ung pou devant ; et ne sejourna gueres le Jouvencel, que le jour ne **poingnist**. (Jouven, p. 133)

En bref, dans les subordonnées temporelles exprimant la postériorité ou la simultanéité, le mode est dans 88,5 % des cas l'indicatif. Des raisons stylistiques ou encore l'influence du latin explique l'emploi du subjonctif. Dans le cas de l'antériorité par rapport à la principale, le verbe de la subordonnée est au subjonctif dans 69,1 % des cas. L'indicatif peut se rencontrer dans le cas d'un fait réel passé. Dans les expressions de simultanéité, le subjonctif est moins fréquent qu'en ancien français. Comme Wunderli (1970 : 494-512) ne donne pas de fréquences, il est impossible de dire si ses résultats diffèrent des nôtres.

### 2.2.3.2 Subordonnées causales

La subordination causale présente une action antérieure à l'action de la proposition principale. Si l'effet exprimé par la proposition principale est un fait, sa cause doit être, elle aussi, un fait. Par conséquent, le subjonctif ne devrait pas se rencontrer dans la subordonnée causale. Le contraire est cependant attesté dans le corpus, à titre de 73 occurrences de subjonctif (v. tableau 25).

TABLEAU 25 La répartition des modes dans les subordonnées causales.

conjonction/ locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
non pas que							13+1*		
fait que							1		
actendu que				1	4		2	15	
pour tant que	2	4		2	8		1	7	
pour ce que		45	3	1	194			203	2
comme				2	1		41		
puis que		53			113		4	286	
que	2			1					
<b>total</b>	<b>4</b>	<b>102</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>62+1*</b>	<b>511</b>	<b>2</b>
							<b>73+1*</b>		

La locution causale *non pas que* est particulièrement commune dans *Les Cent nouvelles nouvelles* (11 fois), toujours suivie du subjonctif. Les deux autres passages au subjonctif se rencontrent dans *Jehan de Saintré* et *Le Traittié de Conseil de Guillaume Fillastre* :

- (488) Et affin qu'il en soit memoire, j'en fourniray ceste nouvelle, non pas que je **veille** toutesfoiz dire que tous les chaperons fourrez ne soient bons et veritables ; mais car il y eut non pas ung peu de desloyaulté en cestuy cy, mais largement, qui est chose estrange et non accoustumée, comme chacun scet. (CNN, p. 414, 6-12)
- (489) " Ma dame, " dist il, " vous veez que c'est du commandement de la royne, et non pas que je l'**aye desservi**. (Saintré, p. 169)
- (490) Pour ce estoient appelez les senateurs de Romme " princes ", non pas qu'ilz feussent seigneurs de la cité, ne du peuple, ne de la chose publique, ne de la seignourye des Rommains, mais pour ce qu'ilz conseilloyent comment la chose publique se devoit conduire (Fillastre, p. 186, 1039-1043)

Dans les exemples 488-490, le subjonctif sert à écarter une fausse cause. Le seul passage à la forme ambiguë (\*) se rencontre dans *Le Mystère de la Passion de Jean Michel* :

- (491) Sire, moustre d'amour ce signe  
a moy, pecheur et Publicain,  
non pas que me **repute** digne (MystJM, p. 57, 4356)  
de recevoir don si haultain,  
mais j'ay ferme espoir et certain  
que tu viens saulver les pecheurs

Ici il s'agit probablement du subjonctif, puisque c'est le mode dominant dans le cas d'une cause niée. Certes, Gamillscheg (1957 : 664-665) distingue la cause objective de la cause imaginée dans les subordinées causales négatives suivies d'une affirmation adversative commençant par la conjonction adversative *mais*. Le mode employé après la locution *non pas (parce) que* serait l'indicatif dans le premier cas. Une fausse cause serait écartée au moyen de cette locution suivie du subjonctif. Le linguiste allemand cite des exemples à partir du XVII<sup>e</sup> siècle chez Pascal : *Je consens bien qu'on m'y mette, non pas parce qu'il est bas, mais ...*

Comme la locution *fait que* est précédée d'une construction négative, le verbe de la subordinée est au subjonctif :

- (492) Je m'en doubtoye bien, dit elle ; veritablement, je ne voy remede en voz fait que [ne] **soiez** prins, car les sergens me dirent, il m'en souvient maintenant, qu'ilz retourneroient sur la nuyt. (CNN, p. 509, 74-78)

Si la subordinée causale sert à motiver le contenu de la proposition principale, la subordinée commence par les locutions et conjonction *actendu que, pour tant que* et *comme*. Selon Borlé (1927 : 71-72), la locution *attendu que* se rencontre pour la première fois au XV<sup>e</sup> siècle. Dans nos textes du XV<sup>e</sup> siècle, elle est attestée 22 fois, dont trois passages au subjonctif :

- (493) il appellast dedans le jour que ladite sentence auroit esté donnée, et est veu ce faire *illico*, actendu qu'il ne se divertist à aultres besoingnes (Poictou, p. 95)
- (494) Et me semble bien que n'en devez estre marrye, actendu que vous cognoissez que c'est ma maniere de vivre, mon art et mon mestier, auquel moi en j'ay acquis richesses, maisons, nom, renommée, et trouvé grand nombre d'amys et de familiarité. (CNN, p. 561, 212-217)
- (495) ne failloit point qu'il se plaingnist d'elle, attendu que a lui ne a aultre ne **fist** jamais desplaisir (Arrêts, p. 53, 88-89)

Comme la locution temporelle *en attendant que* est toujours suivie du subjonctif (v. Jensen 1974 : 79) en moyen français, c'est vraisemblablement par analogie avec la locution temporelle que la locution causale *actendu que* se rencontre occasionnellement suivie de ce même mode. Le subjonctif remonte au caractère volitif du verbe *attendre*. Il est possible, cependant, que dans les exemples 493 et 495 il s'agisse de variation morphologique entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple. Dans *Le Vieux Coustumier de Poictou*, les formes de l'imparfait du subjonctif et du passé simple faible en *-i* coïncident (*-ist*). De plus, les passé simples *fit* et *eut* ne se rencontrent pas. La forme verbale *fist* est un subjonctif dans 34,1 % des cas (14/41) dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. En outre, la forme *feist* s'emploie 7 fois pour l'imparfait du subjonctif. En revanche, *fit* n'est utilisé que trois fois pour le passé simple. Selon Martin *et al.* (2012 : s. v. *faire*), la forme *fist* est considérée comme indicatif passé 21 fois. Cependant, dans un exemple, *fist* marque l'imparfait du subjonctif. La forme *fit*, par contre, a été relevée trois fois à l'indicatif passé et une fois à l'imparfait du subjonctif.

En ce qui concerne l'exemple 494, le subjonctif de la II<sup>e</sup> personne du pluriel des verbes de la III<sup>e</sup> conjugaison présente une certaine variation entre les formes en *-ez* et *-iez* jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme une nuance d'éventualité est présente à cause de l'emploi du verbe modal *devoir*, il est légitime de considérer la forme *cognoissez* comme subjonctif.

Dans notre corpus la locution causale *pour tant que* suivie du subjonctif semble rare :

- (496) Ne cuidez pas que je vous lobe :  
Par roberie les destruit,  
Pour tant que rien de bon y **truist**. (MirND, p. 15, 380)
- (497) E ! sire Diex, qui ne despis  
Quelque pecheur ne ne veulz perdre,  
Pour tant qu'a toy se **vueille** aherdre, (MirND, p. 30, 828)  
Je te mercy de la bonté  
Que m'as fait, qui la voulenté  
As estainte en moy de mal faire.
- (498) Il se fault fondé en jouvant  
Et parail scelon son mary ;



Pour tant que moy, [seigneur], je **dist** (MystSB, p. 14, 278)  
 Qu'e[n] la moyson de Myolans  
 A une fillie de .xvj. ans,  
 Damoiselle bien gracieuse,  
 Et, que myeulx vault, moult virtuose :  
 Droit auroy [je] mon coraige.

Dans les exemples 496, 497 et 498, le subjonctif est employé pour souligner la cause seulement supposée par le locuteur. La forme *dist* est employée pour le passé simple (42/44) et pour l'imparfait du subjonctif (2/44) dans *Le Mystère de S. Bernard de Menthon*, tandis que *dit* (p. s.) ni *deist* (s. i.) ne s'y rencontrent pas. En outre, la locution *pour tant que* sert à exprimer également une valeur concessive en moyen français (v. l'ex. 669 p. 221).

En ce qui concerne la locution *pour ce que*, la distinction entre les propositions causales et finales semble clairement marquée : la proposition causale comportera un verbe à l'indicatif alors que le verbe de la finale sera au subjonctif. Le verbe de la subordonnée causale peut cependant être au subjonctif s'il s'agit d'un cas d'éventualité comme dans un passage rencontré dans notre corpus :

- (499) les ambassadeurs du roy d'Angleterre – – requierent ledit president de exposer ycelle creance, pour ce que chascun n'**eust** mie bien aiseement **entendu** leur françois langage (Journal, p. 367–368)

Certes, la variation morphologique est toujours possible dans l'exemple 499 même si la forme *eust* est repérée 31 fois, chaque fois au subjonctif, dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*. Cependant, la forme *eut* ne s'y rencontre pas. La locution *pour ce que* est courante jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, où elle est condamnée par Vaugelas (1981 : 65–66) au profit de *parce que*.

Selon Jensen (1974 : 79), *comme* introduit une cause déjà connue : cette conjonction équivaut à *puisque* ou à *puisque'il paraît que*, mais non à *parce que*. Pour Borlé (1927 : 76–77), par contre, *comme* causal serait un équivalent exact soit de *parce que*, soit de *puis que*, ce qui expliquerait le fait que la phrase causale commençant par *comme* suit alors la proposition principale. Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette conjonction serait concurrencée par la conjonction temporelle *quant* au sens causal. *Comme* causal se rencontre surtout dans les textes d'auteurs savants comme Mondeville, Christine de Pizan et Alain Chartier, ce qui n'exclut pas l'hypothèse de l'imitation de *cum* latin. Selon Marchello-Nizia (1997 : 365) et Jensen (1974 : 79), *comme* suivi du subjonctif indiquerait en moyen français la cause, emploi qui sera fréquent encore au XVI<sup>e</sup> siècle et se raréfiera au XVII<sup>e</sup> siècle. Nos données concordent avec celles de Jensen et de Marchello-Nizia, puisque le corpus présente 43 attestations à considérer comme représentant le subjonctif même si la variation morphologique entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple est possible dans 12 cas sur 43.

- (500) la chastelaine – – si fut toute nuit en agait comme elle **peüst** les clefs avoir, car elle avoit grant pitié des chevaliers (Bérin, p. 96)
- (501) prouver que comme ledit dessaisi **eust** la possession et saisine de telle chose etc., et en ladite saisine et possession **eust esté** par an et par jour tant luy que celui dont il a droit et cause, ledit tel l'en a dessaisi en faisant telz exploitz (Poictou, p. 72)
- (502) Comme doncquez nostre intention **soit** le present euvre deduire a effects de brieve execution, il est chose digne et juste que nous commencons le stile de nostre cronicque a Celui qui est commencement et fin de toutes choses. (Beka, p. 9, 42-45)

*Comme* causal n'est fréquent que dans deux textes dans la période de 1450 à 1550 : il se rencontre 31 fois dans *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka* et 9 fois dans *Les Cent nouvelles nouvelles*. De plus, il se rencontre une fois dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Comme la *Chronographia Johannis de Beka* est une traduction du latin (v. Noomen 1954 : VI), la syntaxe latine aurait pu influencer sur celle du français. Le corpus ne présente qu'une attestation de *comme* causal suivi de l'indicatif :

- (503) Espervier sont de diverses manieres et de diverses condicions, et, aussi comme il **sont** de divers plumages et de diverses tailles, ont il les manieres diverses (Modus, p. 220)

Comme nous n'avons rencontré *comme* causal que dans six textes, l'emploi y semble un choix stylistique de l'auteur. Les résultats de Jensen et ceux de Marchello-Nizia diffèrent donc considérablement des nôtres. Cette différence peut remonter aux corpus : les textes de Christine de Pizan ou d'Alain Chartier, étudiés par Jensen et Marchello-Nizia, présentent plus de calques du latin que par exemple les *Chroniques* de Froissart ou *Les .XV. joies de mariage* de notre corpus. En moyen français, l'emploi du subjonctif remonterait à l'influence du latin.

La locution conjonctive causale *puis que* suivie du subjonctif ne se rencontre que dans deux textes du corpus : dans le *Recueil général des Sotties* et *Le Mystère de S. Bernard de Menthon*.

- (504) C'est un gendarme droicturier,  
Puys qu'en paradis **fust passé**. (RGS, p. 192, 327)
- (505) Puys que la monstre **fust** sy belle, (RGS, p. 192, 338)  
Ou vous avés esté receu,  
Et ausy que j'ey aperceu  
Qu'estes vaillant plain de babille,  
Venés sa, que je vous abille  
De quelque harnoy qui vous vaille.
- (506) Et a Myolans je me tient,  
Puisque vous toust le **conseilliés**. (MystSB, p. 14, 299)

La locution *puis que* exprimant une condition suspensive peut entraîner le subjonctif dans la subordonnée ; on entre alors dans un cadre hypothétique. Dans tous les passages rencontrés, la variation morphologique entre le subjonctif et l'indicatif est cependant possible.

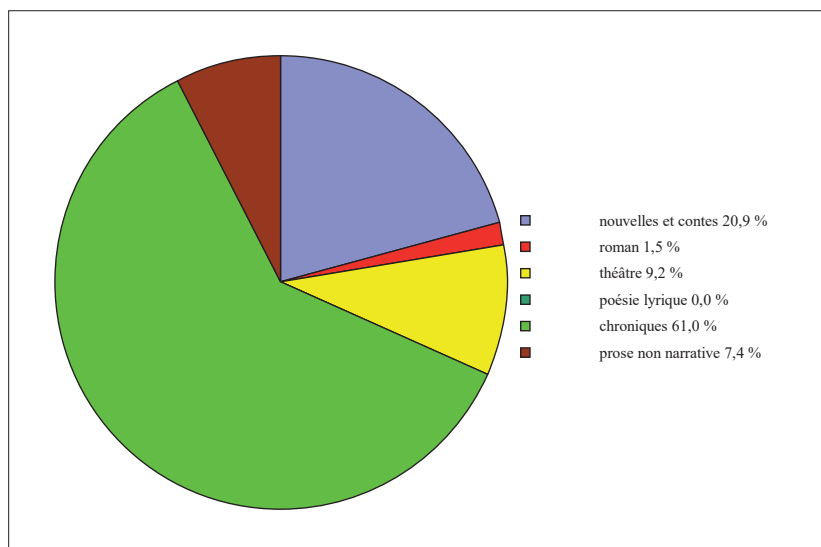
La conjonction causale *que* sert à expliquer ou à motiver la phrase principale. D'après Kukenheim (1968 : 173), *que* + subjonctif et *que* + indicatif expriment tous les deux la cause en moyen français. Notre corpus présente une occurrence au subjonctif :

- (507) Par ma foy, dit la chambriere, monseigneur, c'est grant honte a vous quant vous venez de hors, que la meson **deust** estre toute resjoÿe de vostre venue, et vous ne faites que noise. (QJM, p. 32)

Dans l'exemple 507, il s'agit d'une confrontation sémantique de deux idées (réjouissance >< noise → honte) qui suggère un rapport de causalité. La construction affective *c'est grant honte* aura également un effet sur l'emploi du subjonctif dans la causale.

Comme l'indication de la cause est toujours de nature objective et qu'elle ne comporte aucun doute ni aucune volition, le mode employé est logiquement l'indicatif. Le subjonctif se rencontre cependant en moyen français dans la subordonnée causale régie par une construction négative, conditionnelle ou après des verbes affectifs. Il s'agit de propositions renvoyant à des actions irréelles ou dont la cause n'est pas réelle. Dans ces phrases, le subjonctif n'exprime pas une action à venir ou non encore en existence, mais une action non existante. Le diagramme 7 présente les attestations du subjonctif par genre littéraire.

DIAGRAMME 7 Les subordonnées causales suivies du subjonctif par genre littéraire.



Les statistiques du diagramme 7 indiquent que 81,9 % des attestations du subjonctif se rencontrent dans les chroniques, nouvelles et contes. Ce résultat s'explique par la conjonction *comme*, très fréquente dans *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka* et dans *Les Cent nouvelles nouvelles*. D'après Wunderli (1970 : 512-519), l'indicatif domine dans les subordinées causales du moyen français à l'exception de celles introduites par les locutions négatives *non que*, *non pas que*, *non mie pour chose que*, etc. et par l'influence du latin après *comme*. L'emploi du subjonctif ne diminue pas dans les causales en moyen français par rapport à l'ancien français.

### 2.2.3.3 Subordonnées finales

Le rapport de finalité et le rapport de conséquence sont voisins. Selon Moignet (1959 : 455-457), la position d'un procès dans la perspective d'un autre procès peut avoir pour effet de suggérer qu'il constitue une conséquence logique du premier. Si la mise en perspective du second procès se fait par des moyens grammaticaux recourant à la subordination, il s'agit d'une proposition consécutive. La proposition finale est un cas particulier, où la conséquence est suggérée par la volition d'une personne. Le subjonctif y est employé pour les mêmes raisons que dans les subordinées dépendant de verbes de volition ou dans les indépendantes volitives. Le tableau 26 présente les attestations des constructions finales.

TABLEAU 26 La répartition des modes dans les subordinées finales.

conjonction/ locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
affin que	2			107+18*	2		283+61*	11	
a celle fin que				2+1*	1		8+4*	1	
a(d) ce que				14			2		
par/pour quoy	1			15			6		
pour que	1						2		
pour ce que	15+2*			4			12		
si que	5			4					
par si que				1					
que	2			11			25+2*		
<b>total</b>	<b>26+2*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158+19*</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>338+67*</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
							<b>522+88*</b>		

La locution finale la plus fréquente de notre corpus est *affin que* : sur les 403 attestations de cette locution, 390 présentent le subjonctif. La variation morphologique entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple est envisageable mais peu probable. Les formes ambiguës sont au nombre de 3 sur

13 ; la forme *fut* est cependant toujours considérée comme indicative par Martin *et al.* (2012 : s. v. *être*). Notre corpus présente 79\* verbes de la subordonnée qui pourraient relever de l'indicatif. Comme la syntaxe ne diffère pas des autres exemples rencontrés et qu'il s'agit dans tous les cas d'un but à réaliser, le mode est le plus probablement le subjonctif, comme c'est le cas dans 96,8 % des formes explicites. Voici quelques passages :

- (508) Selon le Rosne t'en iras,  
 Environ trois lieues petites,  
Afin que miex vers Dieu t'**aquittes**. (MirND, p. 40, 1148)
- (509) Elle n'est pas pour moy venue,  
 mes pour vous, affin que **croyez**  
 ce que vous oyez et **voyez** (MystJM, p. 222, 15756)  
 que Dieu, du ciel, pour vous m'envoie.
- (510) Pour ce vouldroy ge conseillé  
 Que tantost venir vous faissié  
 Bon chevalier et bon sergent,  
 Et leurs donnons de nostre argent  
Affin qu'i **gardoent** volentiers (Biard, p. 132, 1731)  
 Le corps du malvais patonier.

De même, selon Marchello-Nizia (1997 : 374) et Jensen (1974 : 84), la locution *afin que* est la locution le plus fréquemment utilisée pour indiquer le but du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.

Bien que le subjonctif soit de règle dans les subordonnées finales, selon Bement (1934 : 66), après la locution *afin que* on peut encore rencontrer l'indicatif (futur) au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les 13 cas de notre corpus, le temps n'est cependant pas le futur. Plus de la moitié des occurrences (7/13) se rencontre dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* et le verbe de la subordonnée y est au passé simple en référence au passé.

- (511) priant à ladicte Court que voulsist audit lieu – – envoyer ses  
 ambassadeurs et deputez, afin que conclusion **peut** estre prise  
 en ladicte matiere (Journal, p. 340)
- (512) Disoit oultre qu'il estoit vrai que pour l'entretenir en amour et  
affin qu'il luy **souvint** de luy, il luy avoit baillé plusieurs bagues  
 et joyaulx (Arrêts, p. 64, 9-11)
- (513) Las, devant le peuple tout nuz l'amena,  
 Tout ensanglanté, quar sur luy n'y avoit que plae,  
Affin que le peuple le **delivra** (Biard, p. 121, 1437)  
 Et qu'on en eusse de luy pitié.

L'emploi de l'indicatif dans l'exemple 511 est original. Comme une proposition finale présente toujours un aspect volitif et que cet aspect est encore renforcé par la fonction du verbe volitif *vouloir*, le subjonctif devrait s'imposer. L'explication de l'indicatif réside vraisemblablement dans un double effet de

volition : d'une part, l'indicatif sert à indiquer le but à réaliser, et de l'autre, le verbe *pouvoir* comprend un aspect de modalité.

La locution *a celle fin que* se rencontre dans *Les Fortunes et adversitez* de Jean Regnier :

- (514) Helas, ma seur, quant devers vous j'estoye  
 A ung tel jour de mes biens vous donnoye,  
 Et en prison fault que mon temps s'en aille,  
 Or n'est il moys que vers vous je n'envoye  
A celle fin qu'a mon fait on **pourvoye** ; (F&A, p. 123, 3483)  
 Mais je n'y voy appointement qui vaille.
- (515) Je prie Dieu que tresbonne nouvelle  
 Il vous envoye de vostre partement ;  
A celle fin, que en la saison nouvelle  
 Vostre joye du tout **se renouvelle**, (F&A, p. 164, 4673)  
 Et que **puissiez** trouver loyal amant
- (516) Chascun vers Dieu humblement s'umilie  
A celle fin, que quant la mort viendra,  
 Que l'ennemy qui sur tous a envie  
 Ne leur **puisse** reprocher de leur vie (F&A, p. 186, 197)

Regnier utilise systématiquement les formes verbales *envoye* et *pourvoye* pour le présent de l'indicatif et du subjonctif sans recours à d'autres formes du type *enveit*, *envoit* pour le subjonctif. Comme les attestations de la locution *a celle fin que* sont peu nombreuses chez Regnier et Froissart (v. l'ex. 519), il est impossible de donner une vue d'ensemble de l'emploi du mode dans les textes de 1350 à 1450. En ce qui concerne les textes plus tardifs, la locution *a celle fin que* se rencontre dans tous les genres littéraires.

- (517) Encores fault il que l'en face  
 Unes vigilles assés briefves,  
A celle fin que l'en **parface** (RTS, p. 230, 179)  
 Le service, si aurés treves.
- (518) ordonna qu'il fust couchié blanc et mol comme a luy bien  
 appartenoit et en beaux draps tous neufz qui sentoient a plaine  
 gorge les roses de Provins, qu'elle luy tira de son coffre a celle  
 fin qu'il dormist mieulx (Arrêts, p. 106, 259–263)

Les deux attestations de la locution *a celle fin que* que nous considérons comme relevant de l'indicatif se rencontrent dans les *Chroniques de Froissart* et dans *Le Roman de Jehan de Paris* :

- (519) seront tous leurs noms escripts et raporté par devers le  
 cappitaine, à celle fin que ceulx qui ens citez et bonnes villes  
 entreront, ne **pourront** plus retourner en Galisse (ChrF, p.  
 107–108)

- (520) il trouva ses fourriers qui avoient acoustré les logis le plus sumptueusement que l'on pourroit deviser, car les cuisiniers et maistres d'hostelz alloient tousjours devant a celle fin que tout **fut** prest quant il seroit arrivé (Jehan, p. 33, 11-15)

L'emploi occasionnel du futur dans les subordonnées finales s'explique par analogie sémantique. Tout comme le subjonctif, le futur exprime une actualisation partielle. Les deux conviennent à l'expression finale dans la mesure où le contenu de la subordonnée est présenté comme un objectif à réaliser. Dans l'exemple 520, comme il est question d'un but déjà réalisé, l'auteur utilise le passé simple *fut* au lieu de l'imparfait du subjonctif *fust*.

La locution *a(d) ce que* est toujours suivie du subjonctif dans notre corpus :

- (521) Avant, mes amis ! Labourez  
A ce que tout **soit** nettement (Grisel, p. 91, 2364)  
Ordonné
- (522) Et ad ce que aucun **soit** ou **doive** estre dit comte, vicomte ou baron, convient qu'il ait soubz luy ung ou plusieurs qui aient droit de chastellenie. (Poictou, p. 29)
- (523) Neantmoins toutesfoiz il vint ung gentilhomme qui fist arriere requerre nostre damoiselle bergiere, et la vouloit seulement avoir vestue et habillée comme a son estat appartenoit, sans aultre chose. A laquelle chose le frere d'elle eust voluntiers entendu, et cuida mener sa seur ad ce qu'elle s'i **consentist**. (CNN, p. 359, 72-78)

Selon Jensen (1974 : 83), la locution *a ce que* connaît la fréquence la plus élevée du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui est confirmé par notre corpus. D'après Borlé (1927 : 84), *à ce que* serait peu fréquent aussi bien en ancien français qu'à la fin du XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Même notre corpus indique une baisse de fréquence considérable dans les textes de la période tardive.

Selon de Waard (1933 : 90), la locution *par quoy* indique à l'origine le moyen de l'action indiquée dans la phrase précédente, pour prendre ensuite une nuance finale. *Par quoy* est suivi 21 fois du subjonctif dans notre corpus, dont 13 attestations du verbe *pouvoir* dans *Bérinus*. En voici quelques exemples :

- (524) Et vous dy a briefz mos que demain serez pendu, car il est sorti que celui qui vendroit couchier avec moy a emblé le tresor mon pere, et pour ce je vous ay marqué de mon pauch, par quoy on vous **puist** congnoistre entre les autres. (Bérin, p. 42)
- (525) ne feussent ycelles lettres enregistrees, superscriptes au dos, ne signées par moy en aucune maniere, par quoy on **peust** dire ou arguer que la Court eust approuvé lesdictes lettres (Journal, 286)
- (526) Vous devés chevalcher entour ces gens, qui sont en bataille, tellement qu'il ne leur viengne nulz vivres et, s'ilz en ont, les

tenir si longuement qu'ilz les menguent ; parquoy leur **soit** force qu'ilz marchent devant vous. (Jouven, p. 155)

Parmi les conjonctions et locutions finales du corpus, *par quoy* est la plus fréquente après *affin que* et *que*. Une variante de la locution finale *par quoy* est *pour quoy*, rencontrée une seule fois au sens final :

- (527) N'avoir ne puis longue durée  
Se tu ne me fais apporter  
Nouvelles, pour quoy transporter  
Je me **puissè** en ma contree. (F&A, p. 22, 558)

Selon Bement (1934 : 67-68), la locution *par quoy* n'est plus fréquente au XVI<sup>e</sup> siècle. Son successeur est *dont*, exceptionnel au sens final.

En ce qui concerne les locutions *pour que* et *pour ce que*, la distinction entre les propositions finales et causales semble clairement marquée. La proposition finale comporte un verbe au subjonctif, tandis que le verbe de la causale est à l'indicatif (v. l'ex. 530).

- (528) Je t'avoie fait chevalier,  
Pour ce que les maulx **delaissasses**  
Et que de bien faire **pensasses**, (MirND, p. 3, 6)  
Conme bon chevalier doit faire
- (529) Se nous voullons que a mercy Dieu nous prenne,  
Soyons songneux de nostre concience,  
[Pour] qu'a noz jours la mort ne nous **souprenne**. (RTF, p. 140, 1307)
- (530) L'autre cause de l'esloignement du Roy jusques à Provins estoit pour ce que le Roy, estant à Provins, **pourra** avoir plus aiseement secours de ses vassaulz (Journal, p. 237)

D'après Marchello-Nizia (1997 : 374), la locution finale *pour ce que* ne serait plus employée après le XIV<sup>e</sup> siècle. Notre corpus en présente cependant 12 attestations du XV<sup>e</sup> siècle, par exemple dans *Les Cent nouvelles nouvelles* et *La Passion de Biard* :

- (531) Et car elle ne savoit ou le sauver, pour ce que ou grenier ne l'**eust** jamais **envoyé**, elle le fist bouter en la ruelle du lit (CNN, p. 243, 81-83)
- (532) Batre le feray et destranchier  
De deux hommes et a grand courgie,  
Pour ce que ses meffais ne **die**. (Biard, p. 95, 738)

D'après Gamillscheg (1957 : 712), la locution finale *pour que* se rencontre dans *La chanson de Roland*. Selon le chercheur allemand, *pour que* final disparaît au XV<sup>e</sup> siècle pour réapparaître au XVI<sup>e</sup> siècle. La locution *pour que* est très rare



dans le corpus. Un seul exemple du corpus de l'ancien français et les deux attestations rencontrées du début du XVI<sup>e</sup> siècle semblent étayer la thèse de Gamillscheg, mais sont insuffisantes pour l'affirmer. Selon de Waard (1933 : 84-85), la locution *pour ce que* prit la fonction de *pour que* entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. En ancien français, *pour ce que* avait concurrencé *pour que*. D'après les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1981 : 49-50), la locution *pour que* était utilisée surtout dans le français de la vallée de la Loire au XVII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'elle fût courte et commode, Vaugelas n'en recommanda pas l'emploi, puisqu'on s'en sert en " plusieurs façons qui ne valent toutes rien ".

Selon Marchello-Nizia (1997 : 374) et Borlé (1927 : 149), la locution *si que* suivie de l'indicatif signifie 'de sorte que'. Par conséquent, elle exprime une conséquence, à la différence de *si que* suivi du subjonctif, qui prend le sens final de 'afin que, pour que'. Notre corpus présente quatre attestations de *si que* final suivi du subjonctif contre 34 *si que* consécutif suivi de l'indicatif. Dans les exemples suivants, *si que* marque un but dont la réalisation n'est que désirée.

- (533) S'on ne me pendre par le col,  
 Au queux le [héron] baurray a plumer,  
Si qu'il soit prest a desjuner (Grisel, p. 6, 152)  
 Au moins sera ce d'avantaige.
- (534) Et se Dieu plaist, elle avra hoir  
 De mon seigneur prouchainement,  
 Qu'enceinte est ja grandement.  
 Dieu l'en face a joye delivre,  
Si qu'elle ait hoir qui puisse vivre (Grisel, p. 42, 1089)  
 A l'honneur et au bien publique.
- (535) Soit bailliez a bonne nourrice  
 Qui tressouëfment le nourrisse  
Si qu'il croisse fort et amende. (Grisel, p. 60, 1547)

Outre *si que*, la locution *par si que* suivi du subjonctif exprime un but. Le corpus la présente une seule fois au sens final dans *L'Estoire de Griseldis* :

- (536) Voulsist une autre dame prendre  
 De hault estat, dont l'aliance  
 Lui creüst honneur et vaillance,  
 Et laissier celle qu'il a prise,  
 Qui povre estoit et entreprise  
 D'avoir le jour qu'il l'espousa.  
 Si m'a envoyé par deça  
 Pour vous de par lui deprier  
 Que ce lui veuilliez ottroyer,  
Par si que ce lui soit loisible (Grisel, p. 73, 1893)

D'après Jensen (1974 : 81-82), les multiples emplois de la conjonction *que* le rendraient moins populaire en moyen français. Cette affirmation n'est pas

confirmée par notre corpus, qui présente 36 attestations de *que* final suivi du subjonctif :

- (537) Regardez : au chien s'en va la ;  
Oster li veult son os sanz faille.  
Et le chien aux dens, qu'il ne **faille**, (MirND, p. 52, 1502)  
Le tient forment.
- (538) Arestons, et faisons bon guet,  
Et ne faisons pas grand caquet,  
Que l'on ne nous **viene** attraper, (RGS, p. 197, 429)  
Car ilz viendront sur nous fraper.
- (539) Je passe oultre, point ne m'arreste  
Que ne **fusse** a l'artillerie, (Cherré, p. 64, 482)  
Ou toute la chevalerie  
Des enemys estoit ensemble.

De plus, la conjonction *que* finale se rencontre surtout après un impératif dans la principale :

- (540) Vous qui voulez si fièrement  
Le tresor de ceens veoir,  
Qui estes vous ? Dites me voir,  
Que je le **sache**. (MirND, p. 11, 243)
- (541) Tu scez a quoy tu te soubmis  
A l'heure que te feis partir,  
Fais ton devoir vers mes amys,  
Que d'icy **puisse** departir (F&A, p. 53, 1412)

Dans les subordonnées finales, le subjonctif domine donc dès l'ancien français. Même dans les cas où la morphologie ne consent pas une identification inéquivoque du mode (\*), il s'agit cependant d'un but à réaliser. Par conséquent nous avons interprété même ces formes comme représentant le subjonctif. Les recherches de Wunderli (1970 : 530-538) démontrent la même tendance dans l'emploi du mode.

## 2.2.3.4 Subordonnées consécutives

### 2.2.3.4.1 Remarques préliminaires

Selon Damska-Prokop (1963 : 341), l'expression consécutive se caractérise par la présence de l'antécédent de la conséquence. L'antécédent a pour fonction d'indiquer le rapport logique de conséquence. Il devrait donc servir comme critère de distinction entre les consécutives et autres circonstancielles mais la confusion de la proposition consécutive surtout avec la proposition finale est

cependant possible, comme nous l'avons constaté dans le chapitre précédent. Dans ce cas, il faut examiner le stade de réalisation de la cause. Si la cause n'est pas réalisée et reste toujours au niveau du désir, il s'agit d'une finale. Au contraire, si cette cause devient la conséquence d'une autre cause, il s'agit d'une proposition consécutive. Par exemple, le sens de *je dis tout pour qu'il réussisse* est final mais celui de *j'ai fait tout de sorte qu'il a réussi* est consécutif. Dans le chapitre 1.5.2 (v. p. 65), nous avons constaté que l'emploi des modes dans les consécutives est en principe identique en ancien français et en français moderne, même si l'ancien français admet davantage de variation. Comment emploie-t-on alors les modes en moyen français ? Selon Kukenheim (1968 : 172) et Sneyders de Vogel (1927 : 194), à partir du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle il y avait une tendance à étendre le subjonctif aux consécutives, emploi qui s'explique par l'influence du latin. Cette tendance est-elle présente dans notre corpus ?

Le tableau 27 présente l'emploi du mode dans les subordonnées consécutives du corpus.

TABLEAU 27 La répartition des modes dans les subordinées consécutives.

conjonction/ locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
manière :									
en/par telle manière que	6	7	1	7+2*	15		9	30	
en/par telle façon que							4	14	
tant que	7+1*	17	3	22	46	2	52+4*	127	
si que	1	25	1	6	24	1	5	10	2
ainsi que	2	8					2	48	3
si bien que		6		3	3		6	40	
tant bien que				1					
en point que				1					
pareillement que				5	2	1			
semblablement que							2		
tel/tellement que	3/0	3/0		0/9	0/9	0/1	9/16	37 /194	0 /2
sans (ce) que				26			63+4*	4	
que ... ne				1					
que	1			1			3+1*		
intensité :									
si ... que	41+6*	99	9	33+2*			104+3*	383	13
tant ... que	21+1*	67	8	7	29		83+4*	243	8
maint ... que				1					
tel ... que	5+1*	6	2	2			13	68	4
tellement ... que				2	4		10	22	1
<b>total</b>	<b>87+9*</b>	<b>238</b>	<b>24</b>	<b>127+4*</b>	<b>132</b>	<b>5</b>	<b>381+16*</b>	<b>1220</b>	<b>33</b>
							<b>595+29*</b>		

Après une principale affirmative (l'ex. 542) ou hypothétique (les ex. 543 et 544), le verbe de la subordinée consécutive peut être à l'indicatif, au subjonctif ou au conditionnel (v. l'ex. 572). Lorsque la conséquence est présentée comme éventuelle, le subjonctif ou le conditionnel sont employés. Après une principale négative (les ex. 545 et 548) ou impérative (les ex. 546 et 547), la consécutive se construit avec un verbe au subjonctif.

- (542) Tredame, quant je vy cela,  
Je commencé a me fumer  
Si bien qu'on m'eust veu escumer (Cherré, p. 52, 139)

- Comme ung verratz, et moy de batre ;  
 Je les vous hastoys quatre a quatre,  
 Dix a dix, douzaine a douzaine,  
 Si bien que, sans perdre alaine  
 Je les vous mys tretous en fuyte,  
 Et moy après a la poursuyte.
- (543) si elle puet trouver si hardi chevalier qui contre lui ose combatre  
 corps a corps, par telle maniere que, se le conte vient au dessus  
 de la bataille, il **sera** sire et duc de la terre (Bérin, p. 136)
- (544) Se fortune m'avoit donné de ses biens tellement que je **peusse**  
 vivre honnourablement, j'auroye suffisance. (Jouven, p. 123)
- (545) N'alons pas sy hastivement,  
Que ne **soyons** a la mort mys. (RGS, p. 197, 422-423)
- (546) Va t'en en la cité de Romme,  
 Et fay tant que **truisses** Robert (MirND, p. 68, 1989)
- (547) celle honnourrez,  
 Aimerez et obeïrez  
Sans ce qu'aprez aucunement  
 En **doiez** estre mal content (Grisel, p. 17, 478)  
 N'aucunement en murmurer.
- (548) Pour quoy, dame, comment qu'il en aille, je ne laisseray a nul  
fuer<sup>50</sup> que je n'y **voise** ennuit. (Bérin, p. 2)

Lorsqu'il s'agit d'un souhait exprimé par la consécutive, celle-ci contient une nuance finale, ce qui conduit à l'emploi du subjonctif :

- (549) elle lui respond en telle maniere qu'il **cognoist** bien que elle le  
 ame bien (QJM, p. 45)
- (550) je espoire bien qu'il sera gaitiez, maiz se Dieu me vouloit tant  
 faire de grace que je le **peüsse** tenir sur Moreau mon cheval et  
 que je en **feusse** saisiz, je ne m'esmaieroie de riens que moult  
 bien ne leur eschapasse (Bérin, p. 2)

Si la proposition consécutive suit une proposition dont le verbe est au subjonctif, le verbe de la consécutive est également au subjonctif.

- (551) La secunde cause est que le cas soit tel que mort naturelle s'en  
**doye** ensuir (Saintré, p. 32)

En somme, une comparaison de l'emploi du subjonctif et de l'indicatif dans les deux périodes étudiées indique une diminution des attestations du subjonctif par rapport à celles de l'indicatif, passées de 48,1 % à 23,3 %. Ces résultats contredisent ceux de Kukenheim (1968) et Sneyders de Vogel (1927). En ce qui

<sup>50</sup> Selon Godefroy (1880-1902 (1961), 4 : 173), *a nul fuer* signifie 'en aucune manière'.

concerne les 20 passages équivoques (\*) sur 1918 (soit 1,0 %), l'indicatif ou le subjonctif est possible selon le stade de réalisation de la cause.

Le moyen français dispose d'un riche système de locutions consécutives (v. le tableau 27). Les subordinées consécutives sont introduites par les locutions suivantes, réparties ici en deux groupes selon la fonction. Il faut cependant souligner qu'en moyen français l'opposition formelle entre la manière et l'intensité n'est pas nette.

#### 2.2.3.4.2 Les locutions adverbiales qui marquent la manière

Lerch (1929 : 388) considère la forme *en telle manière que* comme plus ancienne par rapport à *de telle manière que*. Les premières attestations de *de manière que* sont attribuées par de Waard (1933 : 70-71) à Villehardouin (1152-1213). Dans les textes de notre corpus, la forme *de manière que* est absente. *En telle manière que* y est rare ; la lexicalisation n'en est pas encore accomplie<sup>51</sup>. La locution *en/par telle façon que* n'est pas attestée dans les textes antérieurs à 1450. En voici quelques exemples de notre corpus :

- (552) Sire, pour Dieu, laissez aler  
Vostre oyseau aprez celle proye  
En telle maniere qu'il la voye. (Grisel, p. 6, 140)  
Si verrez tantost bel deduit.
- (553) il est expedient et convenable nous y gouverner et entretenir en telle façon et manière que Dieu et le monde **soient** contens de nous (Jouven, p. 95)

Après les locutions *en/par telle maniere que* et *en/par telle façon que*, l'indicatif exprime une conséquence réalisée ou réalisable, tandis que le subjonctif indique un fait potentiel, c'est-à-dire avec une valeur finale. Le même emploi vaut également pour les autres locutions consécutives marquant la manière. Les chiffres (59/79) démontrent la prédominance de l'indicatif :

- (554) Quant le jœune conte vit son faulconnier fraper des esperons, il commencha à courir aprez tant qu'il poeut, en telle maniere qu'il ne revint pas à la journée pour espouser la damoiselle qu'il avoit fyancée (ChrB, p. 139)
- (555) Je precipiteray ses consaulz en tele maniere qu'il ne fera chose que par soudain et hastif conseil (Fillastre, p. 239, 2198-2199)
- (556) Alors trompectes et clarons commencerent a sonner, et par telle façon que a peine les **peust** on faire cesser. (Saintré, p. 168)

<sup>51</sup> Marchello-Nizia (1997 : 373) ne considère pas *en telle manière que* comme une locution dans *Le Roman du comte d'Anjou* (1316) de Jehan Maillart (Roques 1931 : 209) ni chez Villon (1431-après 1463). Ni Godefroy (1880-1902 (1961), 5 : 173-174) ni Tobler et Lommatzsch (1963, V : 1062-1071) ne mentionnent *en/de telle manière que* comme locution.

La locution *tant que*, formée d'un adverbe de degré + *que* référant à cet adverbe comme antécédent, exprime la conséquence-manière dans notre corpus. Il faut souligner que la locution *tant que* est construite dans 69,5 % des cas (173/249) avec l'indicatif :

- (557) Mais ferons d'estoc et de taille,  
Tant que **puissons** de la bataille (MirND, p. 62, 1808)  
 L'onneur avoir.
- (558) Et n'aye paour, car je seray  
 Avesque toy et conduiray,  
Tant que tu n'**auras** mal ne damp. (MystSB, p. 122, 2756)
- (559) Lors la prent par la main et les autres dames par l'autre, tant  
qu'elle **fut levee** et **fut** a la veue du hourt. (Saintré, p. 158)

Pour indiquer de façon spécifique une conséquence, le moyen français se sert de la locution *si que* suivie de l'indicatif. Par exemple, chez Joinville, Froissart et Molinet, c'est la locution consécutive la plus fréquemment utilisée (Marchello-Nizia 1997 : 373). De même, dans notre corpus, la locution *si que* est suivie de l'indicatif dans 70,8 % des cas (34/48) :

- (560) la bonne dame vaillans  
 Sera de tous poins deposee ;  
Si ques<sup>52</sup> – –  
 Ce ne **sera** pas de merveille. (Grisel, p. 79, 2059)
- (561) Mais elle, qui tent a ferir son coup que elle a tendu pour avoir sa  
 robe, n'en fera riens, mes se levera bien matin et a heure non  
 acoustumee et fera tout le jour malle chiere, si qu'il ne **avra** d'elle  
 nulle belle parolle. (QJM, p. 10)

Cependant, nous avons repéré 11 attestations au subjonctif, dont voici deux exemples :

- (562) Biau doulx frère, je sui tout prest,  
 Puis que le pape a moy t'envoie.  
 Or avant : dy, si que je t'**oye**  
 Et que t'**entende**. (MirND, p. 41, 1179)
- (563) Et quant il oÿ parler de dame par amours, comme celui qui  
 onques ne l'avoit pensé, les yeulx larmoiant, le cuer fremist et le  
 viz palist, si qu'il ne **sceust** un seul mot parler. (Saintré, p. 7)

Comme les fonctions finale ('pour que') et consécutive ('de sorte que') de la locution *si que* sont très proches l'une de l'autre lorsqu'elle est suivie du

<sup>52</sup> La locution *si que* se rencontre six fois dans *L'Estoire de Griseldis*, quatre fois écrite *si ques*. Selon Tobler et Lommatzsch (1973, IX : 626), *siques* est une graphie de la locution *si que* signifiant 'tant que' par exemple dans *La clef d'amors* (XIII<sup>e</sup> s.) (v. Doutrepoint 1890 (1975) : 22).

subjonctif, seul le contexte permet d'en identifier le sens. Ainsi, *si que* est une locution de conséquence-manière dans les exemples 562 et 563. La locution *si que* suivie du subjonctif annonce une qualité qui n'est actualisée que dans la proposition subordonnée. Tout comme en ancien français, *si que* modal est encore fréquent en moyen français, mais commence à disparaître à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après Dambaska-Prokop (1963 : 346). De même, nos textes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ne présentent plus la locution *si que* consécutive.

La locution *ainsi que* est attestée dans les textes de 1450 à 1550. Le subjonctif s'emploie assez rarement après cette locution (3,8 %, soit 2/53). En voici un exemple :

- (564) Elle est allee faire labourer  
 Sa mote pour mieulx reverdir,  
 Jamais ne s'en pourroit tenir  
 Quant ainsi sont atinteles  
Qu'elles ne **soient** tantost appellees (RTS, p. 136, 318)  
 De tous costez parmy la ville.

La locution *si bien que* est attestée 52 fois, neuf fois suivie du subjonctif et 43 de l'indicatif. L'emploi du mode est semblable à celui de la locution *en (telle) manière que*. En fait, la lexicalisation de la locution *si bien que* n'en est pas encore accomplie en moyen français (v. l'ex. 565). Selon Brunot (1922 : 838), l'expression *si bien que* signifiant 'de sorte que' remonte à l'emploi de l'adverbe *si* suivi d'un adverbe de manière. Dans tous les passages à l'indicatif (les ex. 566 et 567), la locution présente la forme jointe. Notre corpus présente les exemples suivants :

- (565) Je ne scé se Dieu par sa grace  
 Nous aroit si bien avoié  
Qu'ange nous **eust** envoié (MirND, p. 64, 1870)  
 Espiritel.
- (566) Ces deux chevaliers trouverent le roy à Tudelle en Navaire ; si  
 parlerent à luy et exploittierent si bien que il leur **accorda** à  
 passer parmy Navaire pour paier ce qu'ilz prenderoient. (ChrF,  
 p. 118)
- (567) Le jour ensuivant encores vint il sur les joustes, houssé, lui et son  
 destrier, d'un autre nouvel parement tout de satin vert a fleurs  
 de pensees. Que vous diroye ? Encores fist il si bien que chascun  
 s'en **esmerveilloit**. (Saintré, p. 88)

Selon Jensen (1974 : 85), la locution *si que*, employée jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, serait remplacée plus tard par *si bien que*. D'après De Waard (1933 : 75), la locution *si bien que* n'est cependant pas inconnue de Villehardouin, Joinville, Froissart et Commynes. D'une part, notre corpus corrobore l'affirmation de De Waard (v. l'ex. 566), d'autre part non, puisque la locution *si bien que* ne se rencontre pas dans les *Mémoires de Philippe de Commynes* (texte enregistré partiellement dans le corpus). Comme nous l'avons constaté ci-dessus (p. 199), la



locution consécutive *si que* devient de plus en plus rare dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle. Une locution synonymique, *tant bien que*, ne se rencontre qu'une fois dans notre corpus :

- (568) Helas, vecy trop dure dance  
 Se la mort me vouloit attraire,  
 Car il n'y a escu ne lance  
 Ne archier, tant bien sache traire,  
Que de la mort se **sceust** fortraire, (F&A, p. 125, 3561)  
 Par ce mon cueur est tourmenté.

La modification de l'ordre des mots du passage permet de mieux cerner la fonction consécutive-manière : *Car il n'y a escu ne lance, ne archier [qui] sache traire tant bien que de la mort se sceust fortraire*. Même si l'adverbe d'intensification (*si/tant*) manque dans l'exemple 569, la signification est toujours 'de sorte que' :

- (569) Je doubte moult quë aujourd'huy ne voye  
 A mes estraines vers moy prendre leur voye  
 Pour me mener grant guerre et grant bataille,  
 Pour ce qu'avoir ne peuent de moy monnoye.  
[Si] Bien taillé suis que remis je ne **soye** (F&A, p. 122, 3469)  
 En la prison

La locution consécutive *en point que* ne se rencontre qu'une fois, suivie du subjonctif :

- (570) Grinus ne le mist mie en oubly, ains y ala menu et souvent, mais oncques ne la pot trouver en point que son anel lui **peüst** oster (Bérin, p. 30)

Il ne faut pas la confondre avec *en ce point que* qui est une locution temporelle surtout en ancien français (v. Imbs 1956 (1987) : 239). En français moderne, une autre variante consécutive, *au point que*, demande le subjonctif quand la principale est négative ou interrogative.

Selon Tobler et Lommatzsch (1969, VII : 231), la locution *pareillement que*, signifiant 'd'une manière pareille', est suivie du subjonctif au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous en avons relevé cinq occurrences au subjonctif, une au conditionnel et deux à l'indicatif :

- (571) Contenoit oultre ladicte creance que c'estoit la volenté du Roy que certaine lettre faicte et passée par aucuns qui tenoient lors le Parlement, touchant ladicte proposicion, soit revoquée par la Court et mise au neant ; pareillement que l'Université **revoque** et **mette** au neant ce qui auroit esté fait en ladicte matiere par aucuns qui lors estoient en l'Université de Paris, ou que

- autrement ladicté Université pourvoie sur ce ainsi qu'il appartient. (Journal, p. 281-282)
- (572) Tout clerc non marié ou prestre qui est tenu en arrérages de rentes soient lesdictes rentes par raison de chose réelle ou personnelle respondra et procédera en court laye pareillement que serait tenu faire ung homme lay. (Poictou, p. 52)
- (573) le ije jour de ce moys, peust signer et signeroit toutes lettres, actes, explois qu'il devoit faire et feroit à cause de sondit office de greffier, ainsi et pareillement qu'il avoit acoustumé et qu'il pourroit faire (Journal, p. 170)

La locution *pareillement que* ne se rencontre que dans *Le Vieux Coustumier de Poictou* et dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*, tous les deux écrits vers 1417. Bien que le mode dominant soit toujours le subjonctif au XV<sup>e</sup> siècle, le conditionnel commence à le concurrencer. Le plus-que-parfait de l'indicatif de l'exemple 573 réfère aux faits déjà réalisés.

La locution consécutive *semblablement que* est très rare dans notre corpus : nous l'avons rencontrée une fois dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Dans l'exemple 575, la construction *faire semblant que* au sens de 'faire comme si' (v. Martin *et al.* 2012 : s. v. *semblant*<sup>1</sup>) semble fonctionner de la même manière que la locution consécutive *semblablement que*.

- (574) Et avecques ce, que ilz fussent condemnez a la faire deterrer et apporter son corps et ses os en ung des cymetieres d'Amours et contrains a estre tous au convoy du corps pour reparer et restituer le deshonneur qu'ilz luy avoient fait. Et semblablement que ung chascun d'eulx **fust condenné** a une bonne amende prouffitable. (Arrêts, p. 161, 59-65)
- (575) Il fit semblant qu'i fust saige homme (Biard, p. 90, 595)  
Et luy respondy ses paroles :  
Ne vous souciés, ma doulce amye ;  
Jay Dieu n'a mercy de ma vie,  
Se je il fais mesque droiture.

Certes, nous pouvons douter de l'emploi du subjonctif dans les exemples 574 et 575 à cause de l'ambiguïté des formes *fut* et *fust*. Nous avons déjà noté la possibilité de la variation morphologique dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* (v. l'ex. 108 p. 97). *La Passion de Biard*, par contre, fait la différence entre les formes mentionnées.

La locution *tellement que* peut exprimer la manière ou l'intensité en moyen français. Par conséquent, il n'est pas toujours facile, ou même pas possible, de distinguer les deux fonctions. Selon Dambaska-Prokop (1963 : 345), l'acception intensive est postérieure à l'acception modale. Comme le processus du changement de sens n'est pas encore accompli dans les textes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les deux interprétations sont possibles dans certains passages :

- (576) Elles ne furent pas si tost mises a la broche que, par les paroles que je sçais, je les charmé tellement que en substance de poisson se **convertirent** (CNN, p. 583, 96-99)

Voici quelques passages où *tellement que* équivaut à *de sorte que* :

- (577) Quant l'eurent veu, le bruyt en court  
Tellement que la congnoissance  
**Vint** au prince qui tout secourt, (F&A, p. 209, 684)  
Dont après il eut souvenance.
- (578) toujours<sup>53</sup> mectent le gallant pres la damoiselle, qui toujours fait bien son personnage, tant et tellement qu'il est tout **alumé** et **embrasé** de s'amour (QJM, p. 87)
- (579) il seroit bon d'eulx d'illecquez deppartir et aler celle nuit devant Utrecht, tellement qu'ilz se trouvaissent tout entour la cité droit au point du jour pour l'assaillir et prendre de fait, aincois que aucun en peust riens appercevoir (Beka, p. 133, 2-6)

Notons d'abord que l'indicatif s'emploie dans 47,4 % des cas (9/19) dans les textes de 1350 à 1450, tandis qu'il devient dominant dans la période plus tardive (91,5 %, soit 194/212). On rencontre trois types d'ordre des mots dans la proposition consécutive : 1) *tellement que* suivant immédiatement le verbe (576), 2) *tellement que* séparé du verbe par un COD (578) et 3) *tellement que* placé après un complément circonstanciel postposé au verbe (577, 579). Selon Borlé (1927 : 151), *tellement que* serait la plus fréquente des locutions consécutives au XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, *Le Franc-Archier de Cherré* et le *Recueil général des Sotties*, les deux textes de notre corpus datant du XVI<sup>e</sup> siècle, n'en présentent aucune attestation.

Selon Jensen (1974 : 116-117), la locution *sans que* se rencontrerait à partir du XV<sup>e</sup> siècle et remplacerait depuis complètement *sans ce que*. Le corpus du moyen français présente encore les deux locutions, suivies du subjonctif dans 95,7 % des cas (89/93). La locution *sans ce que* est attestée encore au XV<sup>e</sup> siècle dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* (1460-1466), les *Mémoires de Philippe de Commynes* (1474-1483) et *Le recueil Trepperel, Les sotties* (1451-1500).

- (580) Chascun peult bien appercevoir  
Sans ce que je le **doive** dire (F&A, p. 27, 693)  
Que Fortune fait son devoir  
De moy mettré a grief martyre
- (581) elle savoit bien qu'elle se fioit en elle et qu'elle s'en fust bien gardee s'elle eust voullu et sans ce qu'elle en **eut** riens **sceu** (Arrêts, p. 86-87, 150-152)
- (582) La dame, en secrette maniere,  
Entre par l'huys de derriere,

<sup>53</sup> L'adverbe *toujours* est écrit *tourjours* dans *Les .XV. joies de mariage*, sauf quatre exceptions de *tousjours*.

Sans que personne la **peult** veoir. (RGS, p. 258, 404)

Dans le corpus, *sans (ce) que* n'est suivi de l'indicatif que quatre fois dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne* et le *Recueil général des Sotties*. Le nombre peu élevé des attestations ne permet pas de trancher s'il s'agit d'un trait particulier de la région parisienne, d'où proviennent ces textes. Selon Jensen (1974 : 117), *sans que* + indicatif se rencontrerait surtout aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles au sens de 'si ce n'est que', ce que ne confirme pas l'exemple 582.

Les subordinées consécutives présentent une certaine affinité avec les propositions introduites par *que ... ne* ('sans que') suivant une principale négative. Même si la principale est à la forme affirmative dans l'exemple 583, la valeur en est négative :

- (583) Appareilliez sont ja les draps.  
Et les joyaux nobles et riches  
Et le disner qui n'est pas chiches.  
Si est ja l'eure d'espouser ;  
Pou puet le marquis demourer  
Qu'**ne vieigne** a ses espousailles. (Grisel, p. 31, 823)

Les diverses fonctions de la conjonction *que* employée seule ne sont pas faciles à distinguer les unes des autres. Selon Jensen (1974 : 88), la conjonction *que* consécutive serait toujours suivie de l'indicatif ; il s'agirait de *que* final si elle se construit avec le subjonctif. Dans notre corpus, lorsqu'il s'agit d'une conséquence à réaliser, *que* conjonction consécutive peut être suivie du subjonctif. La thèse de Jensen pourrait s'expliquer par la nuance finale qui est incluse dans cette sorte de conséquence. Aussi pourrait-on dire que la limite entre *que* conjonction consécutive et *que* conjonction finale n'est pas étanche. En revanche, *que* conjonction consécutive et *que* conjonction causale sont plus faciles à distinguer. Dans l'exemple suivant *c'* ('que') signifie plutôt 'de telle sorte que' :

- (584) Chantez, non pas a voiz secrée,  
Ange, mais c'on vous **puist** oir, (MirND, p. 67, 1971)  
En alant, pour touz esjoir  
Et nous esbatre.
- (585) souvent advenoit que le jour les sourprenoit si largement  
qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel que les aultres  
religieux ne s'en **apperceussent** (CNN, p. 373, 14-17)
- (586) Faictes bon guet qu'ilz ne partent point que vous ne le **saichez**.  
(Jouven, p. 197-198)

#### 2.2.3.4.3 Les locutions adverbiales qui marquent l'intensité

Les adverbes *si*, *tant*, *tellement* et les adjectifs *maint* et *tel* précédant la conjonction *que* forment des locutions disjointes. Ces locutions se rencontrent en

trois variantes, selon qu'elles déterminent un COD (l'ex. 587), un attribut (l'ex. 588) ou un adverbe (l'ex. 589). C'est surtout la troisième variante qui est fréquente dans le corpus. Selon Dambaska-Prokop (1963 : 345-348), l'ordre des termes de la proposition principale permet de reconnaître la valeur modale de la proposition consécutive. Si l'adverbe *si* précède le complément déterminé, la subordonnée exprime l'intensité. Voici quelques exemples de la locution *si ... que* suivie du subjonctif :

- (587) si l'en donnes  
Si grant cop que tu le m'estonnes (MirND, p. 11, 246)  
 Tout mort icy
- (588) le teudre tellement que les deulz paupieres soient si haut levees  
que l'esprevier n'i **puist** veoir goute (Modus, p. 218)
- (589) il fut un ministre du dyable, troubleur de paix et semeur de  
 rihotez, qui prist une pierre et, tandis qu'ilz estoient occuppéz  
 en leurs raisons, la rua contre le roy si secretement que oncquez  
 nul ne **perceust** qui le fist, et luy blessa la teste assez griefment  
 (Beka, p. 127, 14-18)

La forme verbale *estonnes* de l'exemple 587 est vraisemblablement au subjonctif à l'instar du reste des passages correspondants des *Miracles de Notre Dame par personnages*.

Les moyens syntaxiques ne suffisent pas toujours à distinguer les fonctions de manière et celles d'intensité dans les subordonnées introduites par *tant que* et *tellement que*. Outre la manière, la locution *tant que* seule peut exprimer l'intensité de la conséquence :

- (590) Si prie a Dieu, nostre sire,  
 Car c'est le souverain mire,  
 Joye vous vueille reduire  
Tant qu'il vous **doive** souffire (F&A, p. 46, 1211)  
 Sans mesdire

Dans les textes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la locution d'intensité disjointe *tant ... que* est cependant plus fréquente. Elle présente quatre variantes, à savoir *tant ... que*, qui détermine un attribut (l'ex. 591), un COD (l'ex. 592), un adverbe (l'ex. 593) et un verbe (l'ex. 594) :

- (591) Ne sçarés ja estre tam fort  
Que ne **soyés** trestout **vencu**. (MystSB, p. 131, 2970)
- (592) Tant euz au cueur de dueil et d'yre  
Que j'**eusse voulu** estre mort (F&A, p. 12, 297)
- (593) Lors Saintré, tant humblement qu'il **peust**, remercia le roy.  
 (Saintré, p. 147)

- (594) " Pensez-vous, " disoient les aultres, " que se le roy Charles, le pere du roy, vivoit, qui tant amoit le connestable, qu'il ne lui **deust** bien anoier ? (ChrF, p. 2)

Godefroy (1880–1902 (1961), 7 : 639) cite un exemple de la locution disjointe *tant ... que* du XIII<sup>e</sup> siècle. En ancien français la conjonction *que* y est souvent sous-entendue. Nous rencontrons encore en moyen français une attestation de la conjonction *que* sous-entendue dans *Les fortunes et adversitez* de Jean Regnier :

- (595) Qui tant plain est d'iniquité,  
Dieu y **mettë** amendement. (F&A, p. 71, 1957)

Dans l'exemple suivant, l'adjectif indéfini *maint* ('beaucoup de') fonctionne comme *tant* :

- (596) Qui fist mainte fiere merveille,  
Que je **voulsisse** la pareille (Grisel, p. 47, 1222)  
Faire

Les subordinées consécutives d'intensité introduites par des locutions *si ... que* et *tant ... que* représentent 87,7 % (903/1030) des attestations, tandis que la fréquence des locutions *tel ... que* et *tellement ... que* est nettement plus basse, soit 12,2 % (126/1030).

- (597) pour quoy elle demenoit tel doeil que il ne **fust** si dur cuer qui n'en eüst grant pitié en la regardant (Bérin, p. 153)
- (598) toutesfois tele fut en ceste armee la confusion que moins de mil hommes, quant vint a combattre, les **meysrent** a desconfiture (Fillastre, p. 170, 701-703)
- (599) Lors son cuer fut tellement destraint que il ne **peust** un seul mot parler. (Saintré, p. 168)
- (600) Et tellement fit durer le roy d'Angleterre ce qu'il recitoit de Jehan de Paris que le soupper **fut parachevé**. (Jehan, p. 48, 21-23)

Dans les exemples 598 et 599, la locution disjointe se rapporte à l'attribut du sujet, tandis que dans l'exemple 597 *tel ... que* détermine le COD et dans l'exemple 600 *tellement ... que*, le verbe.

Concernant l'emploi du mode dans les consécutives exprimant l'intensité, l'indicatif est plus fréquent dans notre corpus, puisque la subordinée présente simplement le résultat, comme dans le passage suivant :

- (601) Le page du bon home est avecques les pages de ses amis en l'estable et leur compte comment la dame fait le malade, tant est courrocee que leurs maistres **sont** liens. (QJM, p. 53-54)

Le subjonctif ou le conditionnel est employé lorsque la proposition subordonnée n'actualise pas la valeur d'intensité ajoutée par la locution à la proposition principale. Le conditionnel se rencontre déjà en ancien français.

En moyen français, notons les fonctions multiples de différentes locutions conjonctives servant tantôt à exprimer la nuance de manière dans la conséquence, tantôt à mettre en relief la nuance intensive, tantôt encore à les exprimer toutes les deux. L'emploi du mode suit celui de l'ancien français : indicatif pour les faits passés ou à réaliser, le subjonctif pour ce qui est réalisable, mais dont on doute, ou pour les faits seulement supposés. Quant aux formes ambiguës (\*), le mode doit être déduit du contexte. La notion de doute présente dans l'expression consécutive entraîne le subjonctif. Le conditionnel est employé lorsqu'il s'agit d'une conséquence éventuelle. Les résultats de Wunderli (1970 : 519-530) sont identiques aux nôtres.

### 2.2.3.5 Subordonnées concessives

#### 2.2.3.5.1 Remarques préliminaires

On peut répartir les expressions concessives en cinq groupes selon la fonction : 1) les locutions relatives indéfinies, 2) les locutions concessives, 3) les cas où la concession réfère à un verbe, 4) les cas d'une concession conditionnelle et 5) les cas d'une subordonnée adversative combinée avec élément concessif. Bien que plusieurs chercheurs (Martin et Wilmet 1980 : 59, Jensen 1974 : 88) aient relevé une alternance sans raison évidente de l'indicatif et du subjonctif en ancien français, notre corpus couvrant la période de 1300 à 1350 ne corrobore pas ce résultat. D'après Jensen, le choix du mode des concessives serait même très libre avant l'époque du français moderne. L'affirmation de Jensen nous semble exagérée à l'égard du moyen français. Le corpus ne présente pas un degré de variation modale considérable. À part la locution *combien que*, l'indicatif ou le conditionnel est employé dans 2,6 % des cas (6/228) dans les textes de 1350 à 1450 et dans 9,0 % des cas (35/388) dans les textes de 1450 à 1550. Le tableau 28 présente la fréquence des différents modes :

TABLEAU 28 La répartition des modes dans les subordinées concessives.

locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
locutions relatives indéfinies <sup>54</sup> :									
qui que/ qui qui	1/0			6/1			5+6*/0		
quiconque(s)				1			2	5	
que que	1			10			1		
quoi que				13+2*			33+4*		
(pour) rien(s) que	1			13	1		7		
quel(le) que				7			13		
lequel que				1			1	1	
quel+N+que				2					
quelque+N/A+que	1			52+2*	2		140+9*	8	1
quelconque+N+que/ quelconque que				9/1	1/0		8/0		
où que				8	1		7		
en lieu ou				1					
comment que				5			11		
quanque		3	1	1*			1	1	
alors que							1		
locutions concessives :									
quoique				3			21+3*		
combien que	3			69+5*	28	1	101+12*	37	3
nonobstant que				17	1		8	4	
malgré que							7		
encores que							1		
concession réfère à un verbe :									
tant soit A+ (que)				7					
quelque+A+qu'il soit				1			15	4	
pour+N/Adv.+que				15/1			3/0		
concession conditionnelle :									
subj.passé+inversion				16			1		
"advienne que pourra"				1			6		
subordonnée adversative+élément concessif :									
ja soit (ce) que				29			47+4*	7	2
en cas que				1			2		
comme ainsi soit que				1			1+1*		
moyennant que							1	1	1
au moins que							7		
toutefois que							2		
oncques que							1		
<b>total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>291+10*</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>454+39*</b>	<b>68</b>	<b>7</b>
							<b>752+49*</b>		

Abréviations :  
N = nom  
A = adjectif  
Adv. = adverbe

<sup>54</sup> En ce qui concerne les formes composées *qui que*, *quoi que*, *quel que*, etc., nous les considérons comme des locutions relatives indéfinies d'après Marchello-Nizia (1997 : 210), puisque la valeur de ces locutions est différente de celle du pronom relatif indéfini. Bien qu'ils soient des pronoms relatifs pour Jokinen (1978 : 30-31), elle admet qu'il s'agit du domaine de la concessivité.



### 2.2.3.5.2 Les locutions relatives indéfinies

Une locution relative indéfinie est construite au moyen de la conjonction *que* et d'un pronom, adjectif ou adverbe. Marchello-Nizia (1997 : 210) souligne que l'on ne dispose d'aucun terme parfaitement adéquat pour désigner les locutions subordonnantes *qui que, que que, quoi que, quel(le) que*. Dans notre corpus, elles introduisent une subordonnée dont le verbe est toujours au subjonctif. À la différence du pronom relatif indéfini *qui*, ces locutions servent à exprimer un fait supposé. Pour Boysen (1966 : 27-28), les véritables problèmes de l'histoire du subjonctif se présentent dans les relatives dont l'antécédent est un pronom ou un adverbe interrogatif. Il fait remarquer la variation, difficile à classer, des modes dans les concessives introduites par *où que, quel que*. Nous reviendrons à cette affirmation ci-dessous p. 211 et p. 214.

En moyen français, *qui que* peut être le sujet de la subordonnée, à la différence du français moderne où c'est toujours l'attribut du sujet. Nous avons rencontré la locution *qui que* onze fois suivie du subjonctif. Dans six\* passages, le mode est équivoque, comme dans l'exemple 604 :

- (602) Ne ne verray dame tant belle,  
Soit mariée ou soit pucelle,  
De qui n'aie, vueille ou ne vueille,  
Ma volenté, qui que s'en dueille. (MirND, p. 14, 350)
- (603) Si ne vueil faire tel horreur  
Sanz le te faire avant savoir.  
Ains vueil, qui qui s'en puist doloir, (Grisel, p. 52, 1366)  
Que tu t'accordes a ce faire  
De franc vouloir et debonnaire
- (604) Rien, c'est trop clere simonie.  
Je voue a Dieu, se l'en m'en prie,  
D'aller au conseil de Lyon.  
Qui qu'en parle ne qui qu'en grongne (RTS, p. 347, 34)  
Je le mettray *in medium*.

Parmi les exemples cités, le plus intéressant est l'exemple 603, où *qui que* est graphié *qui qui*. Selon Soutet (1992 b : 151-153), la locution *qui qui* est très rare en moyen français. En effet, notre corpus ne présente que l'occurrence citée. Soutet explique l'élimination de la locution *qui qui* par l'économie. Comme le deuxième *qui* n'a qu'une valeur subordonnante, il aurait été remplacé par le *que* universel. Avant la fin du moyen français, la locution *qui que* sera elle aussi éliminée à cause de l'ambiguïté ; elle sera remplacée par *qui que ce soit qui* ou *quiconque*. Selon Gamillscheg (1957 : 656), *qui que* se rencontre en moyen français aussi sous la forme de *quiconque(s)* dérivé de *qui que onques*. Cette forme se rencontre pour la première fois dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle comme dans *Les .XV. joies de mariage* :

- (605) La dame et les commeres parlent et raudent et dient de bonnes chouses et se tiennent bien aises, quicomques ait la paine de le querir. (QJM, p. 19)

Dans l'exemple 605, l'emploi du subjonctif s'explique par sa fonction généralisante. *Quiconque(s)* peut prendre un sens objectif, le mode étant alors l'indicatif (Soutet 1992 b : 160). C'est le cas des cinq passages attestés dans les textes de 1450 à 1550, dont voici deux exemples :

- (606) Le dyable, en lieu de ly,  
a prins mon drap pour moy tenter.  
*Benedicite*, atenter  
ne puis il ja a ma personne !  
Et puisqu'ainsi va, je le donne,  
pour Dieu, a quiconques l'a prins. (Pathelin, p. 136, 994)
- (607) C'est a dire, mon ami, que ne portez a nul yre ne hayne, mais que vous pacifiez a chascun ; car quiconques het son prouchain, il est omicide, comme dit l'Euvangile. (Saintré, p. 19)

*Quiconque(s)* correspond à *celui qui* dans les exemples 606 et 607 cumulant en lui les fonctions d'antécédent et de relatif. Il ne s'agit pas ici de rapport concessif. Lorsque *quiconque* est le sujet de la proposition, il est souvent repris par le pronom personnel *il* (v. l'ex. 607) d'après Jokinen (1978 : 36).

Les formes neutres *que que* et *quoi que* sont toujours suivies du subjonctif dans notre corpus. La locution temporelle *que que* ('pendant que'), mise à la mode par Chrétien de Troyes (Togebly 1979 : 182), est cependant suivie de l'indicatif. Notre corpus ne présente aucun exemple de *que que* temporel. Après *que que* concessif, l'*et* pléonastique, typique de la locution temporelle, ne se rencontre pas dans les exemples 608 et 609.

- (608) ayes congnoissance  
Qu'il n'est nul mal dont bien ne viengne.  
Or garde bien, que qu'il adviengne, (F&A, p. 35, 893)  
Que doucement tu te maintiengne,  
Prens en gré et en pacience ;  
Il n'est si sage qu'on n'enseigne.
- (609) La compaignie fut bien esbahie et longuement sans mot dire ;  
mais, que que fust simple et esbahy[e], la pouvre espousée  
estoit toute desconfortée et ploroit des yeulx tendrement, et ne  
savoit sa contenance. (CNN, p. 340, 68-72)
- (610) Je croy bien que son compaignon  
Tresdoulles, qui veit le debat,  
Me vint presenter le combat  
Seul a seul, dont il feist oultraige,  
Car il n'estoit pas personnaige  
Pour moy, quoy qu'il feust vaillant homme (Cherré, p. 65, 508)

Et hardy en bataille.

- (611) Et s'il ne ly baille la dicte robe, sachez que, puis qu'el a bon cuer et goy et qu'elle l'a entreprins, elle en avra de quelque lieu qu'elle **doye** venir et quoy qu'elle **couste**. (QJM, p. 40–41)

Selon Soutet (1992 b : 154–155), il est extrêmement rare de rencontrer *que* *que* sujet de la subordonnée. C'est cependant le cas dans l'exemple 609. Soutet n'étudie en effet que les cinq premières nouvelles des *Cent nouvelles nouvelles*, tandis que l'exemple 609 provient de la nouvelle 53. Notre dernier exemple, soit l'ex. 609, date du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que celui de Soutet (1992 b : 157) se rencontre dans *La passion de Palatinus* du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Malgré son caractère inanimé (cf. *qui que*), *que que* renvoie à un être animé dans l'exemple 609. Dans l'exemple 611, le verbe de la première concessive est au subjonctif, ce qui amènera le subjonctif aussi dans la deuxième concessive. L'exemple 612, au mode de la subordonnée non explicite (\*), est une exception du point de vue de la syntaxe :

- (612) je vous dyray, quoyque grant courtoisie que les malades **treuvent** ens ou connestable de Castille, car il leur accorde paisieblement et sans moyen à entrer ens es citez et bonnes villes de Castille pour y demourer à leur aise (ChrF, p. 114–115)

La construction concessive *quoyque* + A + N + *que* de l'exemple 612 est une variante de la construction plus fréquente *quelque* + N/A + *que*. Notons la présence de l'adjectif *grant* devant le nom *courtoisie*.

Outre les pronoms neutres *que* et *quoi*, le corpus présente *rien(s)*, qui est sémantiquement assimilable au pronom indéfini neutre *quoi*. *Rien(s)* est également fréquent après la préposition *pour*. Notre corpus en présente 21 attestations, dont 20 sont suivies du subjonctif :

- (613) Pour riens qui vous **puisse** advenir, (F&A, p. 192, 163)  
Le fol ne vous fault ressembler ;  
Malebouche vous fait trembler,  
Ce ses faiz vous sont dommageux,  
Les vertus vous fault assembler  
Pour vous deffendre de ces jeux.
- (614) Et si m'as tousjours bien amé,  
Et rien que **vueil** ne te desplaist ; (Grisel, p. 36, 919)  
Une chose vueil et me plaist :  
C'est que par toy me soit donnee  
Ta fille a femme espousee
- (615) Rien que **vueilles** ne me desplaist, (Grisel, p. 64, 1673)  
Fay que je muire, s'il te plaist

Dans l'exemple 614, il s'agit d'une chose réelle demandée (cf. *res* du latin), ce qui conduit à l'emploi de l'indicatif. De même, *chose* peut remplacer les

pronoms neutres mentionnés ci-dessus. Il est pourtant rare : nous n'en avons relevé qu'un exemple.

- (616) Or retournons a cest noble home dont nous parlons : il s'en va et recommande sa femme et ses enfans, qu'il aime plus que chose qui soit après son honneur, a ses especiaux amis. (QJM, p. 96)

Nous avons classé cet exemple dans la catégorie des propositions principales dubitatives suivies d'une relative (v. l'ex. 425 dans le chapitre 2.2.2.3 p. 167) parce qu'il s'agit d'un doute à la nuance concessive.

La locution relative indéfinie *quel(le) que* s'emploie quand il s'agit d'une qualité. *Lequel que*, qui est très rare, décrit un choix limité dans trois passages de notre corpus. Les deux locutions sont suivies du subjonctif. Notre corpus présente un exemple de la locution *lequel que* précédée de la préposition *de* > *duquel que* :

- (617) vous ne pourrez abstenir nullement que vous ne soiez obeïssant a la voullenté duquel que soit, par force de parolles (Bérin, p. 79)
- (618) Seigneurs, je tien en mes prison  
Encoire Barrabam, le larron,  
Et vous m'avés amenés pris  
Jhesus qui rien n'y a mespris.  
Prenés lequel qu'i vous **plaira**. (Biard, p. 99, 824)

Dans l'exemple 618, le futur amène la modalité dans la subordonnée concessive. Dans le corpus, *lequel* ne renvoie qu'à un animé. Selon Jokinen (1978 : 120-165) et Soutet (1992 b : 159), le moyen français semblerait ignorer la construction *lequel + que + relative*.

Quant à la locution *quel(le) que*, nous en avons repéré 20 attestations, dont :

- (619) De ville en ville t'en iras  
Ainsi crier, sanz laissier lieu  
Quel qu'il soit jusqu'a Ville Dieu (MirND, p. 21, 560)  
De Sanchemel.
- (620) quant ils sont en aucune maison quelle elle **soit**, lesdictes choses sont censées choses immeubles (Poictou, p. 189)

Dans l'exemple 620, la conjonction *que* est absente, mais la fonction de *quelle* est celle d'une locution relative indéfinie. À la différence de Boysen (v. ci-dessus p. 208), nous n'avons rencontré que le subjonctif dans les concessives de ce type.

Selon Soutet, les déterminants *quel* et *quelque* se rencontrent dans la même construction sans variation sémantique perceptible. Avant le XIV<sup>e</sup> siècle, c'est *quel* qui prédomine. Au XV<sup>e</sup> siècle, *quelque* est employé dans tous les passages repérés, à une exception près. (Soutet 1992 b : 164-165.) Notre corpus présente la même tendance du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Notre corpus de comparaison très réduit, couvrant la période de 1300 à 1350, ne corrobore pas le résultat pour l'ancien

français. La locution relative indéfinie *quel + N + que* ne se rencontre que deux fois dans l'ensemble du corpus. Le subjonctif sert à exprimer quelque chose d'imaginaire ou de douteux (v. les ex. 621 et 622).

- (621) De ceste response fut le roy d'Espaigne tout resjoys, car on le conseilloit aprez sa plaisance, ne il n'avoit cure quel marchié qu'il **fesist**, mais que il fust quite des Anglois. (ChrF, p. 107)
- (622) de quelle condicion qu'elle **soit**, proude femme ou aultre, il y a une reigle generalle en mariage, que chacune croit et tient que son mary est le plus meschant et le moins puissant au regard de la matere secrete que touz les autres du monde (QJM, p. 57)

Selon Batany (1972 : 248-249), les relatives au subjonctif sont déterminatives, possédant une valeur hypothétique lorsque l'antécédent, déterminé par *quelque*, n'a pas de fonction nette dans la principale. L'ensemble *quelque + N + que* forme une locution conjonctive très fréquente dans notre corpus :

- (623) Or est l'home, de quelque estat qu'il **soit**, gasté et affolé en ce monde (QJM, p. 81)
- (624) Le mary puet donner à sa femme et la femme à son mary et *e contra* par donnaison mutue ou singulière soit par testament ou aultrement tous ses meubles et acquests et la tierce partie de son héritage, ou à aultre personne que ce **soit** capable de don (Poictou, p. 172)
- (625) Mais, quelque bien que l'omme **face**, quelque loy que Dieu **ait donnee**, quelque haulte et bonne pensee que l'omme **ait** dedens son esp(e)rit et quelque bien qui **soit** escript, (MystJM, p. 76, 5638)  
il est de Dieu determiné

Dans l'exemple 624, nous considérons le pronom indéfini *aultre* comme équivalent à *quelque*. Notons qu'il s'agit de la seule occurrence du corpus et que nous n'avons pas rencontré d'autres attestations dans les sources étudiées. Selon Soutet (1992 a : 55), la structure *quelque ... que* commencerait à admettre l'insertion d'un adjectif en moyen français. Les passages relevés dans les textes datant de 1450 à 1550 le confirment (v. l'ex. 626).

- (626) Toutesfoiz, quelque esbahiz qu'ilz **fussent**, il entendirent encores ung peu, s'ilz oyrent la voix du par avant arriere les hucher tres aigrement (CNN, p. 276, 96-99)

La construction *quelque + N + que*, se basant sur *quel + N + que*, remonte au XII<sup>e</sup> siècle. L'indicatif sert à souligner les faits considérés comme réels par le

locuteur. Les attestations de l'indicatif ne représentent que 4,9 % des cas (10/203), dont voici deux exemples :

- (627) J'en ey la puissance  
De cognoistre toute science ;  
De quelque mestier que peult estre (RGS, p. 180, 93)  
Incontinent je seray maistre  
Sans plus, pour un seul mot parler.
- (628) Faire fault ce qu'on m'institue  
Ou je suis de malheure nee.  
Juge, je me suis rectournee  
Vers vous, serchant correction  
De quelque acte qu'avés donnee (RTF, p. 138, 1194)  
Contre moy par affection.

Les onze\* attestations à la forme ambiguë renvoient soit à un élément de doute (l'ex. 630), soit à un fait réel (l'ex. 629). Par conséquent, le mode est déterminé par le contexte.

- (629) Un notaire seul avec 2 témoins peut passer tous contrats à quelque somme qu'ils se montent. (Poictou, p. 270)
- (630) Vous dictes vray, reverend Joathan, et, quelque chose que vous **tesmoingne** Jehan, (MystJM, p. 17, 1390)  
je ne croy point que le Crist soit venu.

Le conditionnel (ici futur du passé) a été relevé une fois comme concurrençant le subjonctif :

- (631) Et furent si surprins, car point ne se doubtoient de ce dolent retourner, que le povre gentilhomme n'eut aultre advis que de se bouter ou retraict de la chambre, esperant en saillir par quelque voye que sa dame **trouveroit** avant que le chevalier y mist le pié (CNN, p. 435, 44-49)

En moyen français, la combinaison *quelconque* (+ N) + *que* est assez rare. D'après Soutet (1992 b : 169), le nombre infime de *quelconque* (+ N) + *que* par rapport à celui de *quelque* (+ N) + *que* serait un phénomène stylistique. Il a repéré *quelconque* surtout dans les textes du genre savant, tandis que quatre de nos exemples se rencontrent dans *Jehan de Saintré*, roman remontant à 1456. Nous avons repéré un total de 18 occurrences de *quelconque* avec un substantif et un exemple sans substantif : un seul présente le verbe au futur.

- (632) ne pourront plus retourner en Galisse ne en Portingal pour quelconque besoingne que ce **soit** (ChrF, p. 107-108)

- (633) partiront du plus tost qu'ilz pourront – – pour aler jusques en la ville de Calays ou quelconques port ou havene qu'il leur **plaira** à prendre (ChrF, p. 108)
- (634) L'on ne puet donner sinon par provision du corps soit par contrait fait entre vifs ou par testament à quelque personne que ce soit plus du tiers de son héritage obtenu par succession, n'en puet l'on faire par voie de donnacion quelconque que les deux pars dudit héritage ne **veignent** à ses héritiers délivrément (Poictou, p. 171)

Quelle est la différence sémantique entre le futur de l'exemple 633 et le subjonctif de l'exemple 632 ? Il faut noter d'abord que le subjonctif est employé après une principale négative, tandis que le futur suit une principale affirmative. Froissart semble utiliser l'indicatif tout simplement pour accentuer l'aspect objectif du fait. Soulignons néanmoins le nombre extrêmement réduit (2) des attestations repérées chez Froissart.

Nous avons relevé la locution *où que* seize fois, dont un cas suivi de l'indicatif. Ce résultat ne semble pas corroborer l'affirmation de Boysen selon laquelle la variation modale serait impossible à prédire (v. p. 208). En revanche, une légère différence de nuance de sens peut être remarquée. En moyen français, le subjonctif exprime quelque chose d'imaginaire ou de supposé :

- (635) Onques n'ot entente ne cure  
A nul delit ou qu'elle **alast**, (Grisel, p. 40, 1032)  
Que rien n'estoit que tant amast  
Que simplesce et humilité
- (636) Je reluys,  
Je conduys,  
Je monstre la clere voye.  
Je vous duys  
Et produis  
Principal, ou que je **soye**. (RTS, p. 109, 300)

L'indicatif sert à souligner la réalité de l'action. Avec l'indicatif, *où que* a le sens de 'là où'. En voici le seul passage rencontré dans notre corpus :

- (637) partout estoient-ilz le bien venus, car ilz avoient des chevaliers du roy qui les conduisoient et se payoient tout pareillement, partout où que ilz **venoient**, ce que ilz prenoient (ChrF, p. 117)

Selon Gamillscheg (1957 : 658), *où que* est assez commun au XV<sup>e</sup> siècle et se rencontre aussi par la suite. Dans l'exemple 638, le déterminant *quelque* manque dans la locution *en lieu ou*. Il faut noter cependant le sens concessif 'où que' :

- (638) Mais, de par Dieu, je ne veil plus qu'il vienne en lieu ou je **soye**. (QJM, p. 64)

Selon Jensen (1974 : 91), la locution *en leu ou* serait considérée comme concessive dans deux passages rencontrés : *et desfandi qu'il ne parlast de lui, an leu ou il alast* (Roques 1958 : 169) et *tu ies si maubailliz et honiz que ja mes en leu ou tu vieignes n'avras honor* (Pauphilet 1923 : 127). Martin et al. (2012 : s. v. *lieu*<sup>1</sup>) ne présentent aucune attestation de la locution *en l(i)eu ou*, mais donnent des exemples du complément circonstanciel *au lieu où* ('à l'endroit où') suivi de l'indicatif.

Dans *comment que*, *que* est combiné avec un adverbe interrogatif indiquant la manière. Le subjonctif seul s'emploie dans les seize exemples de notre corpus. Lorsque *comment que* indique la manière, les expressions employées sont *comment qu'il soit* (9), *aille* (3), *voise* (2) et *advienne* (1). S'il s'agit d'un autre verbe, *comment que* semble exprimer plutôt un degré indéfini, équivalant ainsi à *combien que*.

- (639) Et je la voir ne fineray  
Tant qu'a ma mère parleray,  
Comment qu'il voise. (MirND, p. 25, 677)
- (640) comment que la departie du corps **soit** faicte, mon cuer vous  
fera loial compaignie (Bérin, p. 78)
- (641) Va a la dame de present  
Et lui di que, comment qu'il aille, (Grisel, p. 53, 1388)  
Il convient que elle te baille  
Sa fille
- (642) Va de grant feyre ton message,  
Sains arest, coment qu'il en poigne. (MystSB, p. 95, 2111)

La locution relative indéfinie *quanque* (< *quant que*), exprimant une quantité, peut également être concessive, suivie du subjonctif, mais cet emploi est très rare dans notre corpus. Selon Klare (1958 : 56-57), *quanque* ('combien que') ne se rencontrerait que sporadiquement chez certains auteurs après 1300. Nos exemples sont cependant du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle.

- (643) Dieu soit loué, fait el, de quanqu'il me donne ! (QJM, p. 76)

Bien entendu, la forme verbale *donne* (\*) pourrait tout aussi bien être à l'indicatif. La locution relative indéfinie *quanque* signifierait alors 'tout ce que', qui exprime une quantité objective (v. l'ex. 757 p. 237). Comme il s'agit d'un souhait à réaliser, la quantité n'est pas mesurée dans l'exemple 643. En voici le seul exemple à l'indicatif :

- (644) Or bien  
il couvient adviser combien  
vous en voulez, premierement ;  
tout (est) a vostre commandement,  
quanque il en y a en la pille (Pathelin, p. 68, 225)



En principe, le sens de *quanque* (l'ex. 644) peut signifier aussi bien 'combien que' que 'tout ce que' (Godefroy 1880-1902 (1961), 6 : 479-480). Il ne s'agit probablement pas de concessivité, puisque le verbe de la subordonnée est à l'indicatif.

La locution *alors que* suivie du subjonctif ne semblerait pas purement temporelle mais pourvue d'une nuance concessive dans le seul exemple rencontré :

- (645) Alors qu'il sentist sa douleur, et ne **peust** sa haiche souslever, comme chevalier hardy et preux tint sa haiche fort en sa main senestre, ouvrant ses bras soy lier avec Saintré. (Saintré, p. 127)

### 2.2.3.5.3 Les locutions concessives

Quand une concession réfère au contenu d'une phrase entière, les locutions concessives remplacent les relatives indéfinies, qui peuvent alors seulement référer à un élément comme la quantité, l'intensité, la qualité ou la manière. La plupart des locutions remontent aux relatives indéfinies.

En ancien français, la relative indéfinie *quoi que*, indiquant une quantité ou un degré, était suivie du subjonctif. Selon Soutet (1992 b : 180), le premier exemple de *quoique* comme locution remonte au XIV<sup>e</sup> siècle et se rencontre chez Froissart. Quant à l'emploi du mode après la locution *quoique*, la règle générale relative aux subordonnées introduites par une locution – le subjonctif pour les faits incertains ou supposés, l'indicatif pour les faits objectifs – ne semble pas fonctionner dans les passages repérés. Même le subjonctif peut exprimer les faits objectifs dans le corpus. Nos trois exemples se rencontrent dans les *Chroniques* de Froissart :

- (646) Ceux qui estoient entechiez de la morille, quoyqu'ilz terminassent et **quesissent** nouvel air et nouvelles medicines, ne peurent fuir ne eschapper qu'ilz ne morurent. (ChrF, p. 111)
- (647) Nostre terre est gastée et toutte mengié et foulée par ces François, quoyqu'elle en ait esté gardée. (ChrF, p. 123)
- (648) Laquelle chose, tant que de la guerre pour le present, il n'a nulle voulenté de le faire, se vous ne le courrouchiez encoires secondement plus que courrouchiez vous ne l'aiez, quoyque pluseurs **dient** generaulment parmy le royaulme que vous l'avez bien desservy. (ChrF, p. 235)

Selon le contexte, il s'agit d'un fait réel et objectif dans l'exemple 647. Dans l'exemple 646, l'imparfait du subjonctif exprime une éventualité. Dans les passages 646 et 647, *quoyque* pourrait encore exprimer une quantité ou un degré ('combien que'). A notre avis, l'emploi du subjonctif s'explique plutôt par l'influence de la relative indéfinie correspondante que par un emploi précoce

comme locution conjonctive. Dans l'exemple 648, il s'agit cependant incontestablement de la locution concessive *quoique*.

Selon Jensen (1974 : 94), la locution *combien que* n'est attestée qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans notre corpus, cette même locution est suivie du subjonctif dans 71,1 % des cas (170/239), sans doute à cause de l'influence de la relative indéfinie *combien + N + que* exigeant le subjonctif. L'indicatif ne se rencontre pas dans le corpus de comparaison de l'ancien français, mais commence à devenir plus fréquent à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. L'indicatif exprime des faits réels dans la subordonnée concessive, mais le subjonctif se rencontre aussi :

- (649) il escript ou signa ladicte cedula, ou se il le fist de son auctorité sans commandement de juge, combien qu'il recongnissoit – – que sans commandement dudit prevost ou de ses lieutenans – – de leur auctorité avoient escript cedules et escroes pour amener oudit Chastellet les prisonniers (Journal, p. 274)
- (650) poy de gens osoient aler avant le pays, mesmement en Champaigne – – combien que bonne paix **fut faite** et que le roy Jehan et tous ses haults barons **fussent** avecques luy à Paris (ChrB, p. 322)

D'après Lerch (1929 : 197, 201, 204), le subjonctif aurait été partiellement supplanté par l'indicatif en moyen français sous l'influence du latin *quamquam* qui demande l'indicatif. Il fait remonter le retour du subjonctif du XVI<sup>e</sup> siècle à l'influence de l'italien *benché* qui demande ce dernier mode. Nous attribuerions au changement de fonction de *combien que* l'emploi plus fréquent du subjonctif pour exprimer un fait objectif. En français moderne, *combien que* n'exprime plus une quantité supposée, mais équivaut à *quoique*.

Si *combien que* est suivi du conditionnel, il s'agit d'une notion potentielle :

- (651) Quant l'un des conjoings rousturiers va de vie à trespassement delaissez enfans, combien que lesditz enfans ne **pourroient** commencer ne contracter compaignie, toutesfoiz ilz continuent celle de leur prédécesseur deffunct (Poictou, p. 185-186)

En fait, dans *La précellence du langage françois* (1579) d'Henri Estienne, le conditionnel se rencontre au lieu du subjonctif après la locution concessive *combien que* (v. Huguet 1896 : 378). D'après Soutet (1992 a : 56), *combien que* est la locution concessive dominante au XV<sup>e</sup> siècle, se rencontrant encore au XVII<sup>e</sup> siècle. *Combien que* est également la locution concessive la plus fréquente de notre corpus, à titre de 239 attestations, dont 170 suivies du subjonctif :

- (652) Combien qu'il eust esté tempté (F&A, p. 115, 3243)  
Et que maint peché il **eust fait**,  
Il estoit fort entalenté  
Et repentant de son meffait.

- (653) Car, comme il dit, combien que longue demeure en ung conseil **soit** annoyeuse, toutesfois elle donne aux hommes sapience et prudence (Fillastre, p. 238, 2173–2175)

Bien que le subjonctif prédomine après la locution *combien que*, deux textes présentent un grand nombre de subordonnées à l'indicatif. Dans *Les .XV. joies de mariage*, nous avons rencontré 18 indicatifs et 5 subjonctifs. L'indicatif et le subjonctif sont attestés à titre égal dans *Jehan de Saintré*, l'emploi de l'indicatif devant être un choix stylistique particulier de l'auteur. Dans tous les autres textes, le subjonctif est nettement plus fréquent. Comme l'emploi du mode après la locution *combien que* varie sans raison évidente, il est difficile de trancher sur le mode dans les 17\* cas équivoques.

La locution *nonobstant que* est courante dans le corpus, où elle est suivie du subjonctif, à l'exception de cinq cas. Notre corpus présente 25 exemples au subjonctif, dont 16 se rencontrent dans *Le Vieux Coustumier de Poitou*. Selon Soutet (1992 a : 56), la locution *nonobstant que* est typique des textes juridiques. Voici quelques attestations :

- (654) celluy qui prend aucune chose à rente paieroit icelle rente pour raison desdits lieux, nonobstant que à ce il **eust obligé** tous ses biens et nonobstant qu'il fut dit qu'il paieroit tant comme il tiendroit les lieux (Poitou, p. 142)
- (655) Et non obstant que ledit Theoderic **fust** jone d'eage, toutesfois il estoit de grant et vertueux corage. (Beka, p. 52, 1–3)

Dans l'exemple 654, l'indicatif *fut* sert à renforcer un ordre absolu. En ce qui concerne les formes verbales *fut* et *fust* dans *Le Vieux Coustumier de Poitou*, le premier est employé toujours pour le passé simple et le dernier pour l'imparfait du subjonctif. La graphie *fût* ne se rencontre pas ; l'accent circonflexe y serait ajouté par l'éditeur.

Nous avons rencontré sept fois la locution *malgré que* suivie du subjonctif. En fait, il s'agit plutôt de la construction *malgré qu'il en ait* qui signifie, selon Borlé (1927 : 131), 'quoiqu'il fasse'. Pour Borlé, cette construction serait le stade primitif de la locution concessive *malgré que*. Selon Borlé et Soutet (1992 b : 208), les attestations de la locution *malgré que* seraient d'un nombre infime encore au XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, le verbe *avoir* est conjugué au temps et à la personne. La valeur de la construction est concessive.

- (656) A ces parolles le maistre d'ostel vint, qui fist laver la royne, et quant elle fut assise, malgré que Saintré en **eust**, le fist seoir a sa destre. (Saintré, p. 161)
- (657) laquelle court la condempne a dancier avecques luy maulgré qu'elle en ait, au moins faire deux ou trois tours (Arrêts, p. 172, 24–26)

Lorsque la locution adversative *encores que* contient un élément de modalité et est colorée concessivement, le verbe de la subordonnée est au subjonctif dans l'exemple 658.

- (658) Car les princes de l'empire, encores que l'empereur **fust** homme de peu de vertuz, y donneront ordre. (MémPC, p. 6)

D'après Soutet (1992 b : 202), les premières attestations de *encores que* se rencontrent dans les *Mémoires de Philippe de Commynes* de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le seul exemple de notre corpus provient lui aussi de Commynes.

#### 2.2.3.5.4 La concession réfère à un verbe

Dans le corpus, la construction concessive référant à un verbe se rencontre avec un adverbe de quantité *tant* ou *quelque*, et avec la préposition *pour*.

L'ancien français présente la formule *tant soit (il) + A*, dont les versions ultérieures sont *tant + A + soit-il > tant + A + qu'il soit*. Selon Jensen (1974 : 96), la dernière version ne se rencontre pas avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Le mode est le subjonctif parce qu'il s'agit d'une qualité hypothétique. En moyen français, la construction *tant soit + A* se rencontre toujours.

- (659) *Homo morto, amico perduto,*  
Oublié est, tant soit de grant lignage, (F&A, p. 138, 3911)  
On n'y attend ne *quarto* ne *quinto*.
- (660) Ou monde n'a prison fermee,  
Tant soit forte nē enserree (F&A, p. 23, 563)  
Que bien ne t'y saches bouter  
Pour les prisonniers conforter.

Tous les passages du corpus proviennent des textes datant de 1350 à 1450. Nous ne l'avons pas rencontrée avec d'autres verbes qu'*être*. Jensen (1974 : 96), par contre, a relevé une occurrence avec *savoir*.

L'adverbe *quelque* a son origine dans la relative indéfinie *quel + N + que*. Selon Jensen (1974 : 97), cet adverbe s'est formé de la façon suivante : *quel femme qu'elle soit > quelque femme qu'elle soit > quelque pauvre femme qu'elle soit > quelque pauvre qu'elle soit*. Les textes datant de 1350 à 1450 n'en présentent qu'une seule attestation, tandis que dans les textes de la période plus tardive cette construction est plus commune. Sur 20 passages relevés, le verbe de la subordonnée est dans 16 cas au subjonctif sans doute à cause de la qualité hypothétique de l'expression :

- (661) Je vous ay ja servi quatre ans leaument, quelque pouvre femme que je soie (QJM, p. 111)

- (662) Mais pou prouffite avoir conseillers, quelque parfait qu'ilz soient, se le prince ne croit a leurs consaulz. (Fillastre, p. 182-183, 963-965)

Dans le manuscrit de Rouen (BM 1052) des *.XV. joies de mariage* édité par Jean Rychner en 1967, le développement de la construction n'est pas encore accompli. En revanche, dans la copie du manuscrit de Rouen due à la plume d'Anatole de Montaiglon, éditée par Fernand Fleuret (1936), la même construction se rencontre sans substantif :

- (663) Je vous ay jà servi quatre ans léaument, quelque pauvre que je **soie** (Fleuret 1936 : 181)

Les passages à l'indicatif se rencontrent dans *Les Cent nouvelles nouvelles*, d'où proviennent également la majorité (9/16) des attestations au subjonctif. L'indicatif s'emploie pour des faits réels dans le passé comme dans :

- (664) A quelque meschef que se **fut**, se mist sur piez, cuidant parmarcher sur son houseau et par ce l'oster de sa jambe (CNN, p. 158, 130-132)

Selon Jensen (1974 : 97), la construction *pour + N + que* a amené une construction analogue avec adjectif. Selon Soutet (1992 b : 177), la construction *pour + A + que* remonterait au roman *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Notre corpus ne confirme pas cette affirmation. La construction *pour + A + que* ne se rencontre pas dans le corpus. *Pour* s'emploie devant un substantif sans article, suivi d'une relative indéfinie + verbe au subjonctif au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle :

- (665) Si feray je, soiez ent fis.  
Pour chose qui **puist** avenir (MirND, p. 31, 861)  
Ne m'en pense point abstenir  
Jusqu'a la mort.
- (666) Helas, pour chousz que **puissien** faire, (Biard, p. 142, 1972)  
Aultre remede n'y pouvons faire.

*Pour* peut être combiné avec *quelque* :

- (667) Pour quelque chose qu'on vous **face**, (F&A, p. 190, 101)  
Monstrez vous pacient et sage
- (668) pour quelque paine que je **mette** (Pathelin, p. 48, 2)  
a cabasser n'a ramasser,  
nous ne pouons rien amasser

Dans le passage suivant, il s'agit de la construction *pour + Adv. + que* :

- (669) jamaiz ils ne feussent ratsains, pour tant qu'ilz voulsissent fourir  
(Bérin, p. 98)

### 2.2.3.5.5 La concession conditionnelle

Une concession peut être exprimée à la forme hypothétique. Le français moderne utilise par exemple la locution *même si* + indicatif. En moyen français, la concession conditionnelle est exprimée par le subjonctif passé + inversion ou par la tournure *advienne que pourra* du corpus. Dans *Le Vieux Coustumier de Poictou* et *Les .XV. joies de mariage*, l'inversion concessive est commune avec *avoir* (11), mais rare avec d'autres verbes. Nous l'avons repérée avec les verbes *devoir* (3), *être* (2) et *vouloir* (1). Les attestations de l'inversion concessive sont donc au nombre de 17, dont une seule de la période tardive, de *La Farce de Maître Pierre Pathelin*. En voici quelques passages :

- (670) s'il n'y a convenance que celluy qui transporte doye demourer en l'hommaige, en cas susdit il n'y demourra point, et le **voulist** ores le seigneur souverain ; mais l'on pourra forclure et débouter celluy à qui la chose est transportée (Poictou, p. 225)
- (671) Et lors il la batra et empirera sa besoingne, car el ne s'en chastiera jamés, et en la batant il ne fera que alumer le feu de folle amour d'elle et de son amy, et lui **eust** il coupé les membres. (QJM, p. 16)
- (672) Et pour ce voit on souvent que pluseurs par leur mauvés gouvernement sont veuz ou trouvez, par quoy leurs dames sont diffamees, qui sont si franchez que quant elles voient les paines que leurs amis prenent pour elles, jamés elles ne les reffuseroient, et en **deussent** elles mourir, mes se alume le feu de la folle amour plus grandement. (QJM, p. 91-92)
- (673) Donc auras tu ta cause bonne,  
et **fust** elle la moitié pire : (Pathelin, p. 148, 1128)  
tant mieulx vault et plus tost l'empire  
quant je veulx mon sens applicquer.

Comme l'inversion est de règle, la conjonction *que* ne se rencontre pas. En revanche, la conjonction *et* est fréquente devant l'inversion (16/17). Selon Jensen (1974 : 98), les premiers exemples sont de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Du point de vue sémantique, cette construction équivaut à *même si* du français moderne. Nos exemples sont à la III<sup>e</sup> personne du singulier (15) et du pluriel (2).

Le subjonctif concessif s'emploie dans la tournure *advienne que pourra* qui contient le pronom neutre *que* ou la conjonction *comme* (Jensen 1974 : 98). Les sept attestations de cette tournure sont du XV<sup>e</sup> siècle ; en voici quelques-unes :

- (674) ma cousine de tel lieu m'avoit demandé di je avroye point de robe a mes levailles, mais j'en suis bien loing, et auxi il ne m'en

- chault, et suy d'acord de lever demain et **aille** come aller pourra (QJM, p. 23)
- (675) faloyt il qu'i but du vin,  
Et sy n'avoyt denier ne maille ?  
Il requapa, **vaille** que vaille, (RGS, p. 327, 35)  
Mais on le print par le colet.
- (676) Je suis gent, plaisant et joyeux,  
**Viengne** qui [voudra], je ne bouges. (RTF, p. 14, 34)

#### 2.2.3.5.6 Subordonnée adversative + élément concessif

Les propositions adversatives marquent simplement l'opposition entre la principale et la subordonnée. Les propositions concessives expriment également une opposition : l'action de la principale semble contraire à la raison. Comme les locutions adversatives introduisent l'objectivité, le mode employé dans la subordonnée est l'indicatif. Dès qu'un élément de concession est inclus, la modalité sera exprimée par le subjonctif.

Dans le corpus, la locution *ja soit (ce) que* est très fréquente, suivie dans 89,4 % des cas (76/85) du subjonctif. Dans 50 attestations le pronom *ce* est inclus dans la locution :

- (677) Car les Angloys, jasoit ce qu'ilz fussent poy de gens et sans leur bon seigneur, toutesfois s'enforchoient ilz de faire au mielx que pouoient (ChrB, p. 128)
- (678) et fust d'eulz la Court bien contente comme par avant, jà soit que les responses à eulz faictes **fussent** de petit effect (Journal, p. 229)
- (679) Et jasoit ce que ceste clause **soit** une verité notoire, (MystJM, p. 4, 137)  
toutesfoys, il fault de Dieu croire

Les faits réels passés sont racontés à l'indicatif, tandis que la modalité est amenée par le conditionnel :

- (680) Vous scavez que vous ay aymee  
Autant que je fis oncques femme,  
Long a encore, par mon ame,  
Ja soit que n'ay perdu mes pas. (RTS, p. 132, 220)
- (681) dictes et faites dire les autres, ja soit ce que l'on s'en **devroit** taire,  
et quant vous et toutes avrez dit j'en diray ce qu'il m'en semble  
(Saintré, p. 305)

La locution *ja soit ce que*, attestée depuis le X<sup>e</sup> siècle, est toujours très fréquente en moyen français. La majorité des locutions concessives ne sont attestées qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle ou plus tard. (Jensen 1974 : 99.) La locution *ja*

*soit que* se développa probablement d'une proposition indépendante en ancien français, à en juger par les passages du XIII<sup>e</sup> siècle cités par Soutet (1992 b : 197-199). Dans ces passages, soit le verbe de *ja fust ce que* et de *ja soit ore ce que* est conjugué au temps, soit un adverbe est inséré dans la construction.

En moyen français, la locution *au cas que* ('alors que'), toujours suivie du subjonctif, marque également la concession (Picoche - Marchello-Nizia 1991 : 296). Dans notre corpus, *au cas que* n'est pas attesté. Par contre, *en cas que*, locution synonymique, y est présente.

- (682) s'il vient et nye ledit adjournement, en cas qu'il soit grief, s'il n'est prouvé, la partie demourra saulve (Poictou, p. 107-108)
- (683) Ainsi renvoyèrent devers luy ung chanoine de Coullongne de la maison de Bavière, et ung autre ambassadeur avec luy, et apportèrent au roy par roolle l'armée que l'empereur avoit intention de faire, en cas que le roy, de son costé, se y **voulsist** employer. (MémPC, p. 12)

Le subjonctif s'emploie par attraction modale dans la subordonnée après la locution *comme ainsi soit que*. En qui concerne le sens de la locution, nombre de linguistes (par ex. Haase 1935 : 201, Lerch 1925 : 318, Sneyders de Vogel 1927 : 286, 305-306) le considèrent comme causal. Borlé (1927 : 207-212) est le seul à citer des exemples concessifs. Dans le corpus, *comme ainsi soit que* suivi du subjonctif correspond plutôt à *quoique* :

- (684) Comme il soit donques ainsi, sire,  
Que vous et vos choses nous **plaisent** (Grisel, p. 11, 291)  
 Et en nul sen ne nous **desplaisent**, --  
 Maiz une chose desirons,  
 Laquelle, se nous l'avions,  
 Nous tenrions pour fortunez

Le seul passage contenant *comme ainsi soit que* suivi de l'indicatif (\*) est causal :

- (685) Dieux immortalz, soyés aux mortelz doux  
 Et sans coupe genre humain ne deffaictiez,  
 Ne frappés point sur eulx, souffise vous,  
 Gardés les loix que pour eulx Dieu a faictes,  
Comme ainsi soit que an **courroucez** courroux  
 Ne fault pardonner par conclusions nectes ; (RTF, p. 111, 190)  
 Une mort suffist, naturelle a tous,  
 Sans acourcir les naturelles mettez.

Corcuera Manso (1985 : 171) relève en plus de *comme ainsi soit que* la variante *comme einsi fust que*. Le linguiste espagnol explique cette alternance par



un processus de grammaticalisation encore en cours au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Notre corpus n'en présente aucune occurrence.

Pendant la période du moyen français, certains tours adversatifs ne tendent pas à se figer en locutions concessives. Outre les locutions déjà traitées, nous avons rencontré quatre tours adversatifs très rares dans notre corpus. Il s'agit de *moyennant que*, *au moins que*, *toutefois que* et *oncques que*, dont seulement le premier est suivi aussi bien de l'indicatif que du conditionnel. Voici quelques exemples de *moyennant que* :

- (686) Neantmains, pource que je suis celle qui pas ne veil troubler, ou je puisse bonnement a l'encontre, je suis contente d'emprandre l'estat de mariage, ou aultre tel qu'il vous plaira, moyennant qu'il vous **plaise** me donner congié ainçois faire ung pelerinage a Saint Nicolas de Warengewille (CNN, p. 170, 236-241)
- (687) Quant vint sur le temps d'esté, Raoul requist avoir treves avecquez l'evesque. Lesquellez l'evesque lui accorda pour xv jours, par et moyennant que ledit Raoul **estoit** content et **promettoit** ester a l'ordonnance de trois abbéz du pays de Frise sur tous ses forfais. (Beka, p. 102, 5-9)

Selon Borlé (1927 : 103), *moyennant que* serait synonyme des locutions conditionnelles *mais que* et *pourvu que*. A notre avis, il s'agit plutôt d'une nuance concessive dans les passages cités. Il faut noter cependant que la concession et la condition sont très proches sémantiquement, comme c'est également le cas de la locution *au moins que* (cf. Borlé 1927 : 99). Le tour adversatif concessif *au moins que* se rencontre sept fois dans notre corpus chez divers auteurs. En voici deux exemples :

- (688) Il ne cessera  
huy de parler divers langaiges ?  
Au moins qu'il me **baillast** ung gage  
ou mon argent, je m'en alasse ! (Pathelin, p. 128, 881)
- (689) J'avoye bonne volenté  
D'enquerir où est ton repaire,  
Mais nullement n'en ay que faire,  
Puis qu'ainsi nous sommes trouvés,  
S'aucunement riens vous scavés  
De nouveau, au moi[n]s que j'en **sache**. (RTS, p. 289, 70)

Les tours adversatifs concessifs *toutefois que* et *oncques que* sont d'un nombre infime dans les textes de 1450 à 1550. Il semble même qu'il ne sont utilisés que chez certains auteurs : *toutefois que* se rencontre deux fois dans *Les Cent nouvelles nouvelles*. Ce tour pourrait être comparé à *cependant que*, mentionné par Soutet (1992 b : 122) et Jensen (1974 : 99). Nous avons rencontré le seul exemple de *oncques que* dans *La Farce de Maître Pierre Pathelin* :

- (690) La damoiselle, bonne et sage, voulant garder son honneur, que aussi cher elle tenoit que sa propre ame, voulant aussi garder la loyaulté que a sa maistresse elle devoit, ne prestoit pas l'oreille a son seigneur toutesfoiz qu'il eust bien voulu. (CNN, p. 73, 16-20)
- (691) - Et adieu donc, dist il ; mais toutesfoiz qu'il n'y ait pas faulte que je n'aye demain six rasieres de blé. - Ne vous doubtez, dit l'autre, je vous tiendray promesse. (CNN, p. 291-292, 88-91)
- (692) Par Dieu, oncques que je prestasse, (Pathelin, p. 106, 604) je n'en trouvé point aultre chose !

Borlé (1927 : 221) a rencontré un exemple de *toutefois que* ('bien que') suivi du subjonctif, tandis que *oncques que* est ignoré dans les recherches sur les conjonctions en ancien et moyen français.

En ancien français, l'indicatif et le subjonctif alternent sans raison évidente dans les concessives. Un changement notable pendant l'époque du moyen français est la création des locutions concessives *combien que* et *quoique* basées sur les relatives indéfinies. La locution *bien que* est absente de notre corpus. Le verbe de la subordonnée concessive y est majoritairement au subjonctif. L'emploi de l'indicatif s'explique par la volonté du locuteur de souligner la réalité des circonstances qui n'empêchent pas le procès de la principale. Au XV<sup>e</sup> siècle, le conditionnel commence à concurrencer le subjonctif pour exprimer une concession supposée. En outre, l'évolution aussi bien du sens que de la fonction des locutions conjonctives en moyen français explique partiellement l'emploi encore libre des modes. Selon Bement (1934 : 103), l'emploi de l'indicatif ne diminue considérablement qu'après 1550. Les grammairiens, Meigret et Estienne entre autres (v. p. 52-53), le condamnent et le subjonctif devient la règle. Dans les 49\* cas ambigus, il faut recourir au contexte pour identifier le mode. D'après Wunderli (1970 : 581-591), l'indicatif se rencontre dans 15 % des cas. Dans notre corpus, l'indicatif est moins fréquent, à titre de 11,9 % des cas. À part la locution *combien que*, qui est le plus fréquemment utilisée, les chiffres pour l'indicatif sont infimes, à titre de 6,0 % seulement.

### 2.2.3.6 Subordonnées hypothétiques et conditionnelles

#### 2.2.3.6.1 Remarques préliminaires

Le tableau 29 présente les constructions conditionnelles les plus fréquentes au subjonctif :

TABLEAU 29 La fréquence des différents types de subordonnées conditionnelles au subjonctif.

proposit.	temps	construction avec le subjonctif	1300-1350	1350-1450	1450-1550
réelles	passé	-	-	-	-
	présent	si + pr. ind. + et (que) + pr. subj. ... pr. ind.	2	10	4
	futur	si + pr. subj. ... futur	2	39	7
possibles	futur	si + imp. subj. ... -rais	2	6	21
irréelles	présent	si + imp. subj. ... imp. subj.	15	17	15
	passé	si + p-q-p subj. ... p-q-p subj.	1	31	113
		si + imp. subj. ... imp. subj.	15	4	2
		si + imp. subj. ... p-q-p subj.	7	14	10
		si + p-q-p subj. ... imp. subj.	6	8	16
		autres constructions	53	82	471
<b>total</b>			<b>103</b>	<b>211</b>	<b>659</b>
					<b>973</b>

La proposition conditionnelle exprimant une condition ou une supposition est amenée par les faits suivants :

### 2.2.3.6.2 La conjonction *se/si, car ou quand*

En ancien français, deux hypothèses juxtaposées sont coordonnées par la conjonction *et* dans la plupart des cas, le mode de la deuxième subordonnée pouvant varier selon les textes (Moignet 1959 : 632-633). La conjonction *se/si* peut être répétée ou sous-entendue lorsque deux ou plusieurs propositions conditionnelles se suivent :

- (693) Mieux conseiller ne te **scauroye**  
Se de parler je ne **cessoye**  
 Et **fusse** ton prochain parent. (F&A, p. 117, 3306)
- (694) Aultre chose **seroit** si le don **estoit** pur et absolu fait entre vifs –  
 – et si ledit donnant en **eust retenu** le usufruit (Poictou, p. 197)

Selon Picoche et Marchello-Nizia (1991 : 292), la graphie *si* de la conjonction hypothétique remonte au moyen français.

Les propositions hypothétiques peuvent aussi être jointes par la conjonction *que* suivie du subjonctif comme c'est le cas déjà en ancien français (cf. p. 69). Toutefois, notre corpus de comparaison n'en présente pas d'occurrences. Ce procédé de reprise n'est attesté dans notre corpus qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, mais dans un texte seulement, *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio*, où il est repéré deux fois :

- (695) Et se il **s'est bien lachié** et que il **voie** bien devant et derriere et que il **fache** signe d'estre seur entre les gens, donques le pes

- devant les gens et li donne un poi de bonne char chaude, et que il n'**ait** que bien poi en gorge. (Modus, p. 223)
- (696) se tu **vois** que il regarde l'iaue et que il **fache** semblant de la vouloir, si t'apreche du bachin et li offre tout en pes (Modus, p. 224)

Dans l'exemple 696, la proposition *que il fache semblant de la vouloir* pourrait être complément du verbe *voir*, mais le mode subjonctif laisse supposer qu'il s'agit d'une autre subordonnée conditionnelle. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, la reprise par *que* se rencontre plus souvent, mais toujours de façon très minoritaire. Elle présente 13 attestations, dont :

- (697) s'il n'y **a** que héritier masle principal et filles et qu'il n'y **ait** aucuns puisnez masles, l'héritier principal masle **prandra** l'oustel principal (Poictou, p. 212)
- (698) Si le mary **ayme**, mieulx boire  
Que de tenir sa femme honneste,  
Et qu'elle **soit**, comme une beste, (RGS, p. 133, 153)  
Nue, sans oser voller hault,  
Que faut il ?

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la reprise par *que* se rencontre particulièrement dans les textes des régions parisienne et normande : *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio*, *Le recueil Trepperel*, *Les farces* et *Recueil général des Sotties*. Pour savoir s'il s'agit vraiment d'un phénomène géographiquement défini, il faudrait étudier un corpus plus vaste. Par exemple, dans *Le recueil Trepperel*, *Les sotties*, provenant de la région parisienne ou normande, nous n'en avons rencontré aucune attestation.

Dans notre corpus, la simple coordination par *et* + subj. est encore la plus courante : nous la rencontrons dans 64,4 % des cas (76/118). Les autres procédés de liaison sont *si ... ou* (8/118) et *si ... ou que* (19/118). Dans l'exemple 700, *que* est sous-entendu et le verbe est au subjonctif :

- (699) Se vous **alez** contre luy et il vous **faiche** guerre, vous ne l'**airez** pas d'avantaige (ChrF, p. 235)
- (700) si celluy à qui l'on doit ledit hommage **avoit** chastellenie ou **eust** **acoustumé** faire assavoir par cry ses hommages, l'on n'**est** en demeure de faire sondit hommage (Poictou, p. 218)
- (701) Si le corps **estoit** ja **ousté**  
ou qu'on l'**eust** **emblé** de ceste heure, (MystJM, p. 439, 29861)  
la garde n'en **seroit** pas seure  
pour nous et si n'en pourrion mes.

Pour découvrir la fréquence de l'emploi du subjonctif dans la deuxième subordonnée d'une construction hypothétique coordonnée, il faudrait repérer également les expressions hypothétiques à l'indicatif. Dans notre corpus, la

coordination par *et* + subj. (76) est de loin plus fréquente que la coordination par *que* + subj. (15). Selon Marchello-Nizia (1997 : 364), la reprise par *et* suivie du subjonctif en moyen français serait pourtant plus rare si la première subordonnée est à l'indicatif.

Dans les propositions en apparence relatives, le pronom *qui* signifie soit 'si l'on, si quelqu'un' (l'ex. 702 et les ex. 361, 362 p. 153), soit 'celui qui' (l'ex. 703). Nous avons repéré 17 attestations de la subordonnée conditionnelle introduite par *qui*. Ce sont des hypothèses généralisées à sujet indéfini.

- (702) Qui aprez lui **deust** posseder  
Ceste terre, moult eüreux  
En **feussions** ! (Grisel, p. 7, 170)
- (703) Qui adonc **veist** rire le varlet et la meschine, il n' **eust** jamais **eu**  
les fievres ! (CNN, p. 487, 76-77)

Dans l'exemple 702, la subordonnée relative et la principale ont différents sujets (*qui* et *nous*), tandis que dans l'exemple 703 le sujet *qui* de la relative est le sujet de la phrase entière.

Le tour hypothétique accompagné de la conjonction *car* se rencontre encore sporadiquement, soit dans 3,1 % des cas (27/870) :

- (704) si ma fille **eust fait** faulte, il ne m'en **chalist**, quar moy mesmes la **estranglasse** (QJM, p. 112)

Nous pourrions reformuler le tour hypothétique de l'exemple 704 de la façon suivante : *si ma fille eust fait faulte, moy mesmes la estranglasse*.

En moyen français, la conjonction *quand* peut commuter avec *si*, sans privilégier ni subjonctif ni indicatif. En voici le seul exemple (1/211 soit 0,5 % des cas) au subjonctif rencontré dans les textes datant de 1350 à 1450 :

- (705) Quant aucun en cause simple **a obtenu** sentence par constumace  
- - ou que ladite exécution **soit venue** à sa cognoissance, il se  
**doit** opposer dedans huyt jours après (Poictou, p. 62)

Dans la période tardive, la conjonction *quand* sert fréquemment à remplacer la conjonction *si* (10,2 % des passages relevés au subjonctif, soit 67/659). Voici trois exemples :

- (706) Ilz **eussent** autant faict de moy,  
Quant ilz **eussent eu** l'avantaige.  
Brief, si j'**eusse creu** mon couraige,  
J'**eusse deffaict** toute l'armee. (Cherré, p. 49, 72)
- (707) Alors le bon chevalier - - ne cuidant jamais veoir l'eure que sa  
tresbelle et desiree dame il peust veoir, et quant il l'**apparceust** il  
**eust** tout le cuer ravy de joye (Saintré, p. 272)

- (708) Car, quant ilz **eussent sceu** le secours près, ilz **fussent saillis** dès la nuyt (Jouven, p. 92)

C'est dans les propositions hypothétiques que se remarque un changement notable en moyen français par rapport à l'ancien français. Cependant, le subjonctif joue toujours un rôle considérable : il entre dans des constructions mixtes, où il concurrence le conditionnel et l'indicatif. Le locuteur du moyen français avait à sa disposition de nombreuses constructions hypothétiques mixtes, permettant de varier non seulement le mode mais jouant également sur l'aspect et le temps. Dans la suite, nous présenterons les tours les plus fréquents. Le total des passages repérés du corpus du moyen français est de 870.

#### 2.2.3.6.2.1 *Les tours hypothétiques exprimant le réel*

##### 2.2.3.6.2.1.1 *Le passé*

Les hypothèses marquant la réalité dans le passé sont exprimées à l'indicatif. Nous ne les analyserons pas, puisque le but de ce travail est de comparer l'emploi du subjonctif à celui de l'indicatif ou du conditionnel.

##### 2.2.3.6.2.1.2 *Le présent*

En général, le présent réel est exprimé par le présent de l'indicatif dans la principale et dans la subordonnée. Dans les textes datant de 1350 à 1450, le subjonctif ne se rencontre que dans dix cas de deux hypothèses coordonnées : *si + présent de l'indicatif + et (que) + présent du subjonctif ... présent de l'indicatif*. L'emploi du subjonctif dans la seconde hypothèse d'une construction juxtaposée est encore moins commun dans la période plus tardive : il a été rencontré dans quatre cas.

- (709) Si aucun **va** de vie à trespassement sans hoirs de sa chair et il **ait** biens meubles et biens immeubles et le deffunct a père ou mère, ayeul ou ayeulle et collateraulx, les biens meubles **viennent** aux ascendans selon leur degré (Poictou, p. 200)
- (710) Mais si ung mary se **gouverne**  
En friandise a la taverne,  
Et en **deust** il aller deschaulx, (RGS, p. 134, 160)  
Quel metz est bon ?

Comme nous l'avons constaté ci-dessus (p. 227), la coordination de deux hypothèses par la conjonction *et* est encore la façon la plus fréquente dans le corpus. Dans le cas de deux hypothèses juxtaposées par la conjonction *que*, la deuxième peut être considérée comme dépendante de la première si bien que le verbe de la deuxième est au subjonctif.

Le subjonctif présent du verbe *vouloir* et de *voir* se rencontre dans les expressions figées optatives en ancien français et continue à le faire en moyen français :

- (711) car se Dieu nous **vueille** aidier, nous sommes en grant volenté de vostre dame aidier (Bérin, p. 115)
- (712) Trop Joliet, se Dieu te **voye**, (Grisel, p. 88, 2311)  
Va a Griseldis

#### 2.2.3.6.2.1.3 *Le futur*

Si l'hypothèse se rapporte au futur et qu'elle soit considérée comme réelle, le verbe de la subordonnée conditionnelle est à l'indicatif et le verbe de la principale au futur. La construction conditionnelle *si + présent de l'indicatif ... futur* se rencontre souvent accompagnée d'une autre subordonnée dont le verbe est au subjonctif. De plus, nous avons rencontré 46 attestations dans lesquelles le verbe de la subordonnée conditionnelle est au présent du subjonctif. Selon Anglade (1930 (1973) : 210), le subjonctif du tour *si + présent du subjonctif ... futur* se présente principalement avec une négation :

- (713) S'on ne me **pende** par le col, (Grisel, p. 6, 150)  
Au queux le [héron] **baurray** a plumer
- (714) S'ilz **se mettent** au chemin pour eulx en aller, et ilz vous **ayent** une foyz le doz **tourné** et vous leur **donnez** au doz, les premiers ne **tourneront** jamaiz pour aider aux derreniers. (Jouven, p. 198)

Le moyen français (cf. a. fr. p. 68) semble poursuivre la tradition du présent du subjonctif dans les subordonnées conditionnelles, mais selon Wagner (1939 : 369), ce tour disparaîtrait au terme du XV<sup>e</sup> siècle. D'après Borlé (1927 : 94), l'emploi du présent du subjonctif après *si* conditionnel est cependant assez fréquent dans la langue de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Selon Gamillscheg (1957 : 719) et Jensen (1974 : 101), c'est par l'analogie de la construction *si ... et (que) + subj.* qu'on emploie le présent du subjonctif dans une hypothétique introduite par *si*.

#### 2.2.3.6.2.2 *Les tours hypothétiques exprimant le possible*

Selon Brunot (1905 : 255) et Wagner (1939 : 260-272), c'est à partir du XII<sup>e</sup> siècle que se répand le tour moderne, qui consiste à mettre l'imparfait de l'indicatif dans la subordonnée, le conditionnel présent dans la principale lorsqu'il s'agit d'une hypothèse possible. La forme en *-rais* aurait été d'abord une forme de substitution destinée à remplacer le futur là où ce dernier ne pouvait pas être rattaché à un verbe principal au passé. Ensuite, elle exprime une affirmation nuancée de doute portant sur le présent ou sur l'avenir. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'indicatif devient plus courant dans les propositions conditionnelles de la forme *si + imparfait de l'indicatif ... présent du conditionnel* :

- (715) vous **feriez** trop villaine traïson se vous nous **fesiez** mal (Bérin, p. 90)
- (716) Et se vous en **veniez** a bout,  
Singulier plaisir me **feriez**. (Grisel, p. 72, 1869)

- (717) Et comment les **pourroye** ge scavoir, si vous ne les me **disiez** ?  
(QJM, p. 85)

Selon Wagner (1939 : 282), *La chanson de Roland* est le premier texte à présenter un exemple du tour mixte : *si + imparfait du subjonctif ... présent du conditionnel*. Nous l'avons rencontré 27 fois, dont voici quelques exemples :

- (718) sachiez que, se je le **sceüsse**, volentiers le vous **diroie** (Bérin, p. 67)  
 (719) le conseiller,  
Se ore **feust** o nous en vie, (Grisel, p. 9, 239)  
Je croy, ne l'en **passeroit** mie  
 (720) je te fais assavoir  
Que s'ilz **fussent** sains et entiers, (RTF, p. 30, 56)  
Ilz **passeroient** mains sentiers,  
Avant que je te les apportasse.

Le subjonctif se rencontre encore dans la subordonnée conditionnelle au lieu de l'imparfait de l'indicatif, mais n'est plus fréquent dans le corpus.

#### 2.2.3.6.2.3 Les tours hypothétiques exprimant l'irréel

##### 2.2.3.6.2.3.1 Le présent

À la lumière du corpus, le tour *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* disparaît à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans les propositions hypothétiques référant au présent ou au futur. Du début du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à quelques exceptions près, le tour ne présente que les verbes *avoir, estre, pouvoir, devoir*. Le corpus en comporte 32 occurrences.

- (721) Maiz, se par le congié divin  
Un filz **feust**, j'en **eusse** grant joye. (Grisel, p. 50, 1295)  
 (722) Au moins te **deüst** il laissier,  
Se cuer n'**eüst** plus dur qu'aymant (Grisel, p. 86, 2254)  
 (723) Car onques dame d'onneur ne **peust** amer homme envieux, se  
ne **fust** sur les bonnes vertus (Saintré, p. 20)

Nous n'avons repéré que quelques attestations d'autres verbes dans cette construction :

- (724) pour riens ne le **deïsse** a nulle personne, se ne **cuidasse** mourir  
ou demourer en vie (Bérin, p. 11)  
 (725) Helas, par ma foy, se je **osasse**, (F&A, p. 57, 1507)  
Je **parlasse**  
Plus avant de ceste matiere,  
Së autre que Dieu ne **doubtasse**,  
Je **comptasse**  
La chose qui est assez clere,



- Mais la gent est de tel maniere  
 Si tres fiere,  
 Quë il convient que je m'en passe,  
 Ainsi que fait la chamberiere  
 En sa saziere  
 Qui farine par gros sas sasse.
- (726) se je le **sceusse** je ne le **demandasse** pas (CNN, p. 280, 79–80)
- (727) vous ne le **feissés** jamés si je ne vous en **parlasse** premierement (QJM, p. 37)

Selon Wagner (1939 : 365), au XIV<sup>e</sup> siècle, le tour *si + imparfait de l'indicatif ... présent du conditionnel* se rencontre dans 95,1 % des cas (213/224), tandis que le tour *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* n'est plus que d'une fréquence de 4,9 % (11/224). D'après Huguet (1894 (1967) : 191), la construction hypothétique entièrement au subjonctif jouerait cependant encore chez Rabelais un rôle important. Pour justifier son affirmation, il ne présente aucune statistique.

#### 2.2.3.6.2.3.2 *Le passé*

Dans le corpus, le plus-que-parfait du subjonctif est plus répandu que l'imparfait du subjonctif dans les tours hypothétiques exprimant l'irréel du passé. Or, les verbes auxiliaires *pouvoir, devoir, vouloir* résistent par nature à l'extension du plus-que-parfait du subjonctif. Ces verbes se rencontrent à l'imparfait du subjonctif plus longtemps que d'autres verbes, par exemple chez Malherbe et Corneille, comme effet stylistique (Wagner 1939 : 178). Notre corpus ne présente que six attestations du tour *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* référant au passé. En voici quelques exemples :

- (728) Dont loerent aucuns a Grinus qu'il s'en alast a l'ymage en la place ou il lui donna l'annel ; et **feist** tant, s'il peüst, qu'il reüst son annel ; car s'il le pouoit avoir, ilz cuidoient de certain que l'ymage se apaiseroit. (Bérin, p. 30)
- (729) Moul't longuement furent ensemble sans enoyer, et sachiez que jamaiz ne se **voulsissent** partir de celle compaignie, se ce ne **feust** pour la doubtance de blasme recevoir. (Bérin, p. 79)
- (730) quant il l'**apparceust** il **eust** tout le cuer ravy de joye ; ainsin joly que il et tous ses gens estoient, broicha son bel et fringant destrier droit a elle (Saintré, p. 272)

Le corpus de comparaison en ancien français d'une part et le corpus de moyen français de l'autre mettent en évidence une nette diminution de l'emploi du tour *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* (parmi les tours contenant un subjonctif), à savoir de 51,7 % (15/29) en ancien français à 3,0 % (6/198) en moyen français. Selon Wagner (1939 : 180), l'alignement des verbes *pouvoir, devoir, vouloir, savoir* et *dire* à cette construction s'accomplit avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

Selon Marchello-Nizia (1997 : 362), au XIV<sup>e</sup> siècle se développe une nouvelle forme de la phrase hypothétique au plus-que-parfait du subjonctif dans les deux propositions. Même dans les cas des auxiliaires *avoir, estre, pouvoir, devoir*, le plus-que-parfait y est utilisé dès le XV<sup>e</sup> siècle. Selon Wagner (1939 : 182), c'est le cas de 83,4 % au XV<sup>e</sup> siècle et de 90,0 % au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XIV<sup>e</sup> siècle le pourcentage n'est que de 14,2. Les chiffres de notre corpus (parmi les tours contenant un subjonctif) sont les suivants : 3,4 % (1300–1350), 54,4 % (1350–1450) et 80,1 % (1450–1550). Même si notre corpus est plus limité que celui de Wagner, une nette augmentation de l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif peut cependant être notée au XV<sup>e</sup> siècle. Voici quelques exemples au plus-que-parfait :

- (731) se il **eüst creü** son courage, il **eüst occiz** Gieffroy (Bérin, p. 57)  
 (732) et plus m'en **euist compté**, se je **euisse** longuement **chevalchié**  
 en sa compagnie (ChrF, p. 5)  
 (733) Nous **eussions dit** chose nouvelle  
Se ce ne **fust** trop **quaqueté**. (RGS, p. 137, 215)

Le tour *si + plus-que-parfait du subjonctif ... plus-que-parfait du subjonctif* est le plus répandu pour exprimer l'irréel du passé au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle (72,7 %, soit 144/198). Ce tour est encore attesté en français moderne même si l'emploi en est désormais limité au langage littéraire plutôt élevé (Grevisse 1993 (1997) : 1671).

Outre les tours déjà traités, le corpus présente deux types de tour au subjonctif : *si + imparfait du subjonctif ... plus-que-parfait du subjonctif* et *si + plus-que-parfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif*. Nous en avons repéré 24 pour chacun d'entre eux, comme :

- (734) se je **eüsse** pieça **sçeü** comment il est avenu du tresor de  
 l'empereur, encores **feust** vostre pere Berinus en vie (Bérin, p.  
 60)  
 (735) Se j'**eusse** sayette ne dart,  
 Incontinent l'**eüsse mort** ! (Grisel, p. 26, 703)  
 (736) Helas, si tu **eusses congneu**  
 la grand grace que Dieu t'a faicte,  
 tu **fussez** eureuse et parfaicte (MystJM, p. 222, 15788)  
 et ton peuple a touz agreable !  
 (737) se ne **fust** le bon droit que j'avoie, il m'**eust foulé** et **mis** au bas  
 (Saintré, p. 283)

La condition peut également être exprimée par un subjonctif indépendant, dans la plupart des cas sans *que*. Un subjonctif passé est aussi attesté ; il s'agit alors d'un cas irréel. La formule *se ce ne feust* correspond à la construction positive parataxique *fust...* Nous n'en avons repéré qu'une occurrence :

- (738) Sire, je suis de Bourgoingne, une bonne terre et plantureuse, se  
 ce ne **feust** la guerre qui y est. (Bérin, p. 102)

Le subjonctif est toujours attesté dans les propositions hypothétiques du corpus aussi bien dans la principale que dans la subordonnée. Le corpus en présente 198 cas en référence au passé. Certes, ce résultat se base sur les attestations dans lesquelles l'une ou l'autre proposition contient le verbe au subjonctif. Les résultats de Wunderli (1970 : 547-573) sont conformes aux nôtres.

### 2.2.3.6.3 Les autres conjonctions ou locutions conditionnelles

Les propositions qui marquent une réserve, une exception, une restriction, une exclusion et une extension peuvent être regroupées avec les conditionnelles. Le tableau 30 présente les principales locutions employées par le moyen français pour exprimer ces rapports.

TABLEAU 30 La répartition des modes dans les subordonnées conditionnelles.

locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
mais que	3			49	3	2	48+3*	2	
pourveu que				10	7	2	8+1*	5	
(sup)posé que				70+3*	6	1	22	3	
sinon (ce) que				9	1		12	6	
par ainsi que				1		1	1		
si n'estoit que				13			1		
se ainsi (n'est) que				8			3		
fors que	1						2		
<b>total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160+3*</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>97+4*</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
							<b>261+7*</b>		

Selon Ménard (1976 : 233), l'emploi hypothétique de *mais que* s'explique soit par la valeur adversative de *mais* suivi d'un subjonctif de souhait, soit par le sens étymologique 'plus' (*magis* du latin) passé au sens de 'mis à part que, sous la réserve que' devant un subjonctif d'éventualité. *Mais que* suivi de l'indicatif signifie 'si ce n'est que'. Dans le corpus, la locution *mais que* exprimant une restriction est en général suivie du subjonctif, à titre de 97 occurrences contre cinq attestations à l'indicatif et de deux au conditionnel. Contrairement à la subordonnée conditionnelle en *si*, la subordonnée en *mais que* suit souvent la principale :

- (739) qui vouldra sa fille avoir  
 Viengne a li, s'armes blanches porte,  
Mais que le fer il li **apporte**  
 D'un glaive, et qu'aussi monstrier **puisse** (MirND, p. 65, 1899)  
 La plaie de fer en sa cuisse ;  
 Et qui faire ainsi le pourra

- (740) Avec sa fille li donrra  
il promet qu'il feroit tout ce qu'il[z] voudroi[en]t, mais que on le  
**laissast** aler deduire en riviere et aultre part sur bonnes gardes  
(ChrB, p. 137)
- (741) Saint Jehan, bien content en seray,  
Mais qu'ilz **soient** bien et beau fais. (RTF, p. 30, 50)

D'après Godefroy (1880-1902 (1961), 5 : 92), en moyen français *mais que*, suivi du subjonctif, se rencontre en Normandie au sens de 'lorsque, après que', dans le Maine au sens de 'en attendant que, pourvu que, dès que' et dans le Berry au sens de 'à moins que'. Dans l'exemple 741, rencontré dans *Le recueil Trepperel, Les farces* des régions parisienne et normande, la locution *mais que* pourrait être temporelle ou conditionnelle.

La locution conditionnelle *mais que* suivie de l'indicatif ou du conditionnel est rare, si ce n'est pour renvoyer à une action future :

- (742) aultrement l'on ne donneroit pas sentence contre l'éritier du  
demandeur ne mais qu'il **seroit** condempné seulement ès  
despens faiz et soubstenuz en la cause par sa partie (Poictou, p.  
66)
- (743) Je les voudroie avoir maintenant, mais que en coffre ou en sacz  
les me **faites** apporter, que nul ne s'en puisse apparcevoir.  
(Saintré, p. 291)
- (744) je le feray voluntiers et de bon cueur ; mais que vous me  
**pardonnez** vostre mal talent (CNN, p. 419, 41-43)

Dans les trois\* passages (v. l'ex. 744) à la forme verbale ambiguë, l'action se passera dans le futur, ce qui suggère l'emploi du subjonctif.

Pour exprimer un souhait, la locution *pourveu que* est en général suivie du subjonctif en moyen français. Au XV<sup>e</sup> siècle, le futur (11) ou le conditionnel (2) sont eux aussi attestés. La locution *pourveu que* se rencontre toujours suivie du subjonctif (10) dans *Le Vieux Coustumier de Poictou*, tandis que dans le *Journal de Clément de Fauquembergue*, elle est construite avec le futur (7) ou le conditionnel (2). En voici quelques exemples :

- (745) le Roy le puet bien recevoir à faire ledit serement, pourveu que  
les lettres **seront** portées en la Chambre des Comptes (Journal,  
p. 6)
- (746) le roy d'Angleterre avoit esté d'accord de proroguer lesdictes  
treves jusques au xij<sup>e</sup> jour de mars, pourveu que on lui **feroit**  
baillier et delivrer le chastel et forteresse de Beaumont (Journal,  
p. 350)
- (747) le chemier transporte la plus grant partie de son fief, pourveu  
qu'il **reteigne** la valeur du tiers en icelluy fief (Poictou, p. 224)
- (748) Vous me semblés de bon affaire,  
amÿable, doulx et courtoys

et semble bien a vostre voix  
 que vous soyés homme pourveu  
 de sens et de sçavoir, pourveu  
que vous y **mectés** vostre entente. (MystJM, p. 35, 2708)

Le futur de la subordonnée de l'exemple 745 et le conditionnel (futur du passé) de l'exemple 746 soulignent l'aspect objectif du fait. Vu le subjonctif de la proposition objective en *que* de l'exemple 748 (\*) marquant le doute, le verbe de la proposition en *pourveu que*, subordonnée à la proposition objective, est vraisemblablement lui aussi au subjonctif.

Tobler et Lommatzsch (1973, IX : 1082-1083) ont rencontré la locution *supposé que* suivie du subjonctif dans *Remedia Amoris* d'Ovide traduit en ancien français. En moyen français, cette locution est également suivie du subjonctif :

- (749) quant la livree ne souffist pas a la dame, pousé que elle **soit** bonne proude femme et que el n'a nulle volenté de mal faire, si ne lesse elle pas a croire que son mary est de maindre puissance que les aultres (QJM, p. 58)
- (750) que cellui qui par orgueil entreprennent querelle ou guerre sur autruy, supposé qu'il vaincque et **viengne** au dessus, ne doit pas estre nommé victorien (Jouven, p. 123-124)

En ce qui concerne l'emploi du mode, le subjonctif (92) est plus commun que l'indicatif (9) : dans 8,8 % des cas, le mode est l'indicatif. Dans un passage, le conditionnel concurrence le subjonctif :

- (751) supposé que au regard de chacun il **puet** tenir une assise, toutesvoyes s'il veulst il n'en tiendra que une (Poictou, p. 161)
- (752) lequel donnataire se pourra tenir au don fait sans venir à la succession du donnant, supposé qu'il n'y auroit renoncé, mes s'il y venoit, il seroit tenu derapporter ou desduire ce qui luy auroit esté donné comme dit est (Poictou, p. 172)

Dans l'exemple 751, la subordonnée introduite par la locution *supposé que* pourrait être considérée comme une hypothèse marquant la réalité. Par conséquent, le verbe est à l'indicatif comme c'est le cas après la conjonction *si*. Dans les exemples 753 et 754, le verbe de la subordonnée peut être à l'indicatif ou au subjonctif :

- (753) supposé que le droit mal me **laisse**, (F&A, p. 80, 2224)  
 Neantmoins sens je le cueur qui me souspire
- (754) si le frère aîné qui est héritier principal va de vie à trespassement par avant lesditz frères puisnez, posé ores que icelluy frère aîné héritier principal **délaisse** enffans de luy et de loial mariage, iceulx enffans ne succéderont point lors à leurdit père sinon ès meubles (Poictou, p. 207)

Comme nous avons repéré la construction hypothétique *se + présent de l'indicatif + présent du subjonctif... futur* 32 fois dans *Le Vieux Coustumier de Poitou*, nous pourrions considérer l'exemple 754 comme conforme à ce tour.

En latin, la proposition en *si* fait partie de la construction hypothétique. La négation en est *nisi* si la négation porte sur toute la phrase ; *si non* ou *si minus* si elle ne se rapporte qu'à une partie de la phrase. La conjonction négative *nisi* disparut en roman. Elle fut remplacée par *si non*, qui donne en ancien français *se ... non* et en moyen français *sinon* allongé avec *que* > *sinon que*. (Sneyders de Vogel 1927 : 306.) Dans 75,0 % des cas (21/28), le mode employé est le subjonctif. En outre, sept attestations à l'indicatif ont été rencontrées.

- (755) Or me dictes, avez vous point  
 Veu serviteur en son service,  
 Ou l'on ait trouvé tour ne point  
 Pour l'oster hors de son office,  
Sinon qu'il ait fait aucun vice ? (F&A, p. 202, 497)
- (756) Au regard encores que incontinent il s'en failloit retourner et  
 passer par bois et ruisseaulx et aussi dangier que devant, sinon  
qu'il attendit dessoubz quelque auvent que le mauix temps fust  
 passé et la pluie cessee. (Arrêts, p. 206, 99-103)
- (757) Lors se prent a plourer et le bon homme l'apaise et lui promet et  
 jure tout quanque el lui a dit, sinon qu'il ne deffendra pas sa  
 maison au jeune compaignon qui n'en peut mes (QJM, p. 64)

Lorsque *sinon que* exprime la réserve, il est accompagné du subjonctif (l'ex. 755). Si les faits appartiennent au passé, aucun doute ne subsiste ; par conséquent, le mode est l'indicatif comme dans l'exemple 756. Dans l'exemple 757, le verbe au futur amène le sens modal.

Godefroy (1880-1902 (1961), 5 : 734) présente trois exemples de la locution conjonctive *par ainsi que* au sens de 'à condition que' + indicatif. Son premier exemple remonte à 1258. Dans le corpus, cette locution, marquant une réserve, est rare. Nous l'avons rencontrée trois fois : deux fois suivie du subjonctif, une fois du conditionnel :

- (758) puet l'on bailler adjournement en jugement à aucun en personne  
 d'icelluy qui l'exoine par ainsi qu'il soit de la famille de l'exonié  
 (Poitou, p. 37)
- (759) il me laissa demourer en vie, par ainsi que je seroie banni de son  
 país toute sa vie (Bérin, p. 13)
- (760) Et celui a qui Dieu avra donné du meilleur gaynera un dyamant  
 ou ruby de C nobles et au dessus, par ainsi que l'aventurier ait  
 lectres de son roy ou de prince roial a seel pendant (Saintré, p.  
 173-174)

Jensen (1974 : 109) a aussi relevé un nombre infime d'attestations de la locution *par si que*. Il ne donne aucune vue d'ensemble de l'emploi du mode. Le

sens modal amené par le conditionnel de l'exemple 759 équivaut à celui du subjonctif, puisque le conditionnel est le futur du passé.

La locution *si ce n'est que* exprime une réserve ou une exception et est suivie toujours du subjonctif dans notre corpus. Les 13 exemples des textes de 1350 à 1450 proviennent du *Vieux Coustumier de Poictou*. Dans la période plus tardive, elle est d'un nombre infime, puisqu'un seul exemple se rencontre dans *Les Cent nouvelles nouvelles* :

- (761) si ce n'estoit que le malfaiteur **eust** esté prins en présent méffait ou qu'il s'en **fust** fuy, et la justice en laquelle avait esté fait le delit **l'eust** suivy de chaude fuyte et **l'eust** prins et trouvé en aultre jurisdicion (Poictou, p. 254)
- (762) Mais la maniere comment se pavoit faire, il ne le pavoit ymaginer, si n'estoit que le curé **viensist** a l'heure qu'il forgeoit au plus fort avec son maistre. (CNN, p. 493, 43-46)

*Le Vieux Coustumier de Poictou* ne présente aucune attestation de la forme *eut* our le passé simple, ce qui nous permettrait de douter du mode employé dans l'exemple 761. Le même texte comporte cependant d'autres attestations de la locution *si ce n'est que* suivie du subjonctif.

La locution conditionnelle *se ainsi (n')est que* n'est enregistré ni par Godefroy ni par Tobler et Lommatzsch. Cette locution, suivie toujours du subjonctif, marque une réserve.

- (763) il ne le bleche ne ne destraigne mie endroit les yeulz, se ainssi est que tu le **veulles** afaitier au chaperon (Modus, p. 221)
- (764) Et doncques, s'ainsi eust esté que le Pere **l'eust entrepris**,  
il **eust esté** pere et filz  
tout ensemble comme j'ay dit ;  
pareillement, le Sainct Esprit  
**eust esté** filz quant a ce cas. (MystJM, p. 8, 595)

La locution conditionnelle *fors que* ne se rencontre que deux fois dans les textes de 1450 à 1550. Le verbe de la subordonnée est au subjonctif :

- (765) ceulz qui sont levez es haulz estas, qu'i' n'ont de rien plus grant besoing fors que on leur **die** verité (Saintré, p. 47)
- (766) Pensez vous qu'elle soit si besjaune  
Et si cocarde de vous prendre ? --  
Fors que vous **voisés** seullement (RTF, p. 50, 373)  
Vers elle prier doucement  
Que son amour vous abandonne.

Selon Borlé (1927 : 107–108), la locution *fors que* aurait été d'un emploi assez commun en ancien français et même au XVI<sup>e</sup> siècle. Tous les exemples cités par Borlé sont à l'indicatif.

L'ancien français possédait un grand nombre de combinaisons possibles pour exprimer des actions réelles, possibles ou irréelles. Le subjonctif des constructions conditionnelles de l'ancien français est attesté encore en moyen français. En ce qui concerne les faits réels, le subjonctif se rencontrera par analogie dans la subordonnée juxtaposée du tour *si + présent de l'indicatif + et (que) + présent du subjonctif ... présent/futur*. La conjonction *que* du français moderne manque encore dans le tour précédent. Le présent du subjonctif cède vraisemblablement la place à l'indicatif (futur) parce que l'emploi du subjonctif n'est pas d'origine latine et qu'il n'a pas de valeur sémantique (doute) en ancien et en moyen français.

Pour exprimer des hypothèses considérées comme possibles, l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif alternent dans la subordonnée, le futur et le conditionnel dans la principale. Dans sa grammaire (1550), Meigret exige l'emploi du conditionnel dans la principale exprimant l'irréel (v. p. 52). Dans les hypothèses marquant l'irréel au futur, l'imparfait du subjonctif dans les deux propositions est cependant courant. Cette construction typique de l'ancien français exprime également l'irréel du passé en moyen français, mais est déjà moins fréquente dans le corpus. Le tour *si + plus-que-parfait du subjonctif ... plus-que-parfait du subjonctif* gagne du terrain en moyen français ; quoique rare, il est toujours attesté en français moderne. Pourquoi l'imparfait du subjonctif disparaît-il en français (cf. italien, espagnol, portugais) ? En latin, ce temps exprime originellement l'action irréelle, ce qui est aussi le cas de l'ancien français. De plus, l'imparfait du subjonctif exprime une action à venir non pas nécessairement irréelle, comme c'est le cas de l'exemple 767 :

- (767) li pria sans plus atendre  
Que Dieu li **eidast** a despendre. (Passion, p. 66, 1978)

Cette variation pourrait expliquer la disparition de l'imparfait du subjonctif dans les expressions d'action irréelle. Le plus-que-parfait du subjonctif, par contre, survit, puisqu'il a toujours référé à l'action irréelle passée.

Le mode subjonctif domine après les locutions conditionnelles du corpus, bien que le futur ou le conditionnel puissent exprimer quelquefois une condition référant au futur. Ce qui est surprenant, c'est que le conditionnel ne concurrence pas le subjonctif dans les textes de 1450 à 1550, même s'il est déjà attesté dans la période précédente.

### 2.2.3.7 Subordonnées comparatives

#### 2.2.3.7.1 Remarques préliminaires

Le tableau 31 présente les occurrences des subordonnées comparatives au subjonctif, à l'indicatif et au conditionnel du corpus.



TABLEAU 31 La répartition des modes dans les subordonnées comparatives.

conjonction/ locution	1300-1350			1350-1450			1450-1550		
	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.	subj.	ind.	cond.
comme si	11			11	17		34	7	
comme qui							2		
ainsi ... que/ comme				1	97	11			
tout ainsi comme/que (si)		8		7	11		2+1*	13	
comme							2		
si ...que	1			1					
aussi ... que/comme	1	17					3	19	4
autant ... que		5					2	18	2
autant que		1					2	16	2
autrement que							1		
plus ... que	7	25		9	55	7	14	107	9
n(é)amplus ... que				2					
mieux ... que	2	2					8	12	2
<b>total</b>	<b>22</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>180</b>	<b>18</b>	<b>70+1*</b>	<b>192</b>	<b>19</b>
							<b>123+1*</b>		

Nous pouvons classer les différents types de subordonnées comparatives selon leur fonction de la façon suivante :

#### 2.2.3.7.2 Subordonnée comparative hypothétique

Dans le corpus, la locution comparative *comme si* est suivie du subjonctif passé dans la plupart des cas : dans 45 cas le mode est le subjonctif, tandis que l'imparfait de l'indicatif s'emploie dans 24 cas. Dans les textes de 1350 à 1450, l'indicatif est le mode dominant. Tous les exemples au subjonctif se rencontrent dans *Le Vieux Coustumier de Poitou*. Par contre, le subjonctif se rencontre dans huit textes du XV<sup>e</sup> siècle.

- (768) et y a le seigneur féodal et le lignager pour les retraire et avoir par puissance de fief ou avoir les ventes et honneurs tous et telz droiz comme si lesditz biens immeubles **eussent esté venduz** purement pour le priz que avoit cousté la rente (Poitou, p. 148)
- (769) Et si partie adverse n'y vient, il puet et doit en absence d'icelluy deffendeur faire ladite monstrée au sergent, et vauldra comme si c'**estoit** en présence de partie. (Poitou, p. 48)
- (770) Mais fuyoient comme se on les **chassast** eulx chauffer en la sale, ou Albert avoit commandé faire grans feus. (Beka, p. 116, 9-11)

- (771) Icy sort Judas de quelque lieu, tout effraïé, et tient un glaive nu, tout senglant, comme s'il venoit de faire murtre. (MystJM, p. 33)

Dans toutes les attestations du subjonctif, le verbe est donc au subjonctif passé, qui exprime un fait possible ou probable.

Nous avons rencontré deux passages dans lesquels *si* de la locution *comme si* a été remplacé par le pronom *qui*. Notons que le verbe de la subordonnée comparative est à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif :

- (772) Et mesmement quant il couroit parmy les rues, il n'atendoit que le coup come un homme ja condempné, qui lui estoit un grant danger, sans les autres inconveniens du vent et des goutieres qui degoutoient sur lui et dedens son doz come qui les **gettast** par despit. (Arrêts, p. 206, 87-91)
- (773) Que la [Laurence] vis je belle  
et grande et droite et gracieuse !  
Par la mere Dieu precieuse,  
vous luy resez de corsaige  
comme qui vous **eust fait** de naige ; (Pathelin, p. 62, 164)  
en ce país n'a, se me semble,  
lignaige qui mieulx se reze.

Borlé (1927 : 174) a de son côté relevé de nombreux exemples de *comme qui*, remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, dans lesquels le verbe de la subordonnée est au conditionnel présent ou passé. De plus, il présente trois occurrences au subjonctif. Ainsi, le conditionnel concurrence l'imparfait du subjonctif après *comme qui* au XVI<sup>e</sup> siècle. Notre corpus ne corrobore pas cette tendance.

### 2.2.3.7.3 Comparaison d'égalité

Pour marquer la conformité d'un fait mentionné dans la principale (premier terme du système comparatif) avec une circonstance énoncée dans la comparative (deuxième terme du système), la locution *ainsi ... que/comme* est utilisée. Le circonstanciel évoqué dans la comparative peut exprimer des traits sémantiques variés : possibilité, obligation, convenance, volonté, promesse, parole, croyance, sentiment, évidence, état, etc. Selon Borlé (1927 : 175), après les adverbes de comparaison, de degré, d'intensité *ainsi, aussi, si, autant, tant* et le pronom *tel*, on emploie encore souvent au XVI<sup>e</sup> siècle *comme* au lieu de la conjonction *que*. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le mode serait toujours l'indicatif. Après *ainsi ... que/comme*, notre corpus ne présente qu'une attestation au subjonctif (1/109) :

- (774) que nos ou cil de qui cil tendra porra tenir le fié en sa mayn per an et per jour tout aussint comme cil qui mort sera le **peust** tenir et exploitier - - ainssint comme li herityers le **peust** lever (Poictou, p. 235)

L'emploi du subjonctif dans l'exemple 774 s'explique par l'éventualité des faits supposés. Dans onze passages, le conditionnel concurrence le subjonctif comme mode d'éventualité. Dix exemples sur onze ont été relevés dans le *Journal de Clément de Fauquembergue* :

- (775) le dit duc de Bourgogne avoit offert et offroit à prester au Roy cent ou deux cens mil frans pour faire et conduire sa guerre contre ses ennemis anciens, ainsi que besoing **seroit** et **sembleroit** expedient aux gens de son Conseil (*Journal*, p. 238)

Les attestations de *tout ainsi que* (6) suivies du subjonctif sont plus fréquentes que celles de *tout ainsi comme* (3) dans le corpus. Quelques textes seulement présentent des attestations du subjonctif : sept passages ont été relevés dans *Le Vieux Coustumier du Poitou*, deux dans *Jehan de Saintré* et un\* exemple dans *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*, où la forme verbale *adviennent*, rencontrée dans la subordonnée, peut être soit l'indicatif, soit le subjonctif :

- (776) s'il eust survescu celui qui aura consenti le dit mariage tout ainsi comme si celluy qui l'aura consenti **fust** allé de vie à trespassement (*Poitou*, p. 190-191)
- (777) Et le semblable soit il des pouvres qui vous requerront aumosne, se vous pouez, et si non, que en vostre cuer au mains vous en deullez et en appelez Dieu a tesmoing, et se de ce faire pour la honte des gens vous laissez, vous pechiés mortellement, tout ainsi que **faisiez** par vaine gloire et vanité du monde. (*Saintré*, p. 41)
- (778) le galant se despita ; et, combien qu'en amours l'en porte en pacience les maulx tout ainsi qu'ilz **adviennent** et qu'il soit defendu de longement garder courroux ne user d'aucune vengeance, neantmoins le dit amoureux defendeur, en haine de ce qu'elle ne le voulut saluer (*Arrêts*, p. 204, 20-25)

Quant aux formes verbales *fut* et *fust* dans *Le Vieux Coustumier de Poitou*, le premier est employé toujours pour le passé simple et le second pour l'imparfait du subjonctif. Par conséquent, la forme *fust* de l'exemple 776 sera un subjonctif. En effet, il s'agit de faits éventuels. En ce qui concerne la forme verbale *faisiez* de l'exemple 777, elle est à considérer comme un subjonctif, puisque la forme *fassiez* ne se rencontre pas dans le corpus et que Martin *et al.* (2012 : s. v. *faire*) donnent une attestation de la forme *faisiés* considérée comme présent du subjonctif. Ni cette forme, ni *faisiez* ne sont rencontrés à l'imparfait de l'indicatif dans le corpus. Comme il s'agit d'une action future, il est plus probable que le verbe de l'exemple 778 est au subjonctif.

En outre, la locution *tout ainsi comme/que* est suivie de l'indicatif ou du futur (24) dans plus d'un texte :

- (779) Nourrissez le a mieux que pourrez,  
Et tout ainsi que vous **vouldrez** (Grisel, p. 60, 1554)  
En serez du tout contentee.
- (780) Tout ainsi comme cecy **avoit esté conclud**, il fut executé  
(MémPC, p. 17)

Le verbe de l'exemple 779 est modalisé par l'emploi du futur. Les faits passés sont exprimés au plus-que-parfait dans l'exemple 780.

Nous avons rencontré deux exemples de la conjonction comparative d'égalité *comme*. Ici, *comme* est suivi de l'imparfait du subjonctif *deusse*. Les deux passages proviennent des *Cent nouvelles nouvelles* :

- (781) Je sçay bien que je suis morte, si vous voulez, et que je n'ay pas fait comme je **deusse**. (CNN, p. 374-375, 56-58)
- (782) je n'ay pas gardé loyaulté comme je **deusse**, mais comme femme fresle, legere et muable de courage (CNN, p. 424, 79-81)

La forme verbale *deusse* à l'imparfait du subjonctif correspond ici au conditionnel passé *aurais dû*.

Selon Regula (1966 : 290), *si ... que* est encore une expression comparative au XIII<sup>e</sup> siècle, mais sa fonction est déjà consécutive en moyen français. Tous nos exemples de cette tournure expriment l'intensité d'une consécutive (v. le chapitre 2.2.3.4.3 p. 204) à l'exception du suivant dans lequel la conjonction *que* manque :

- (783) Celle feste fut moult noble, si grande n'**eust** on **veu** en Engleterre (ChrB, p. 3)

Dans l'exemple 783, il s'agit d'une fête donnée par le roi d'Angleterre à Londres. Le subjonctif met en doute la qualité supposée de la fête. Dans la *Chronique de Jean le Bel*, la forme *eut* se rencontre huit fois, toujours au passé simple, et la forme *eust* cinq fois à l'imparfait du subjonctif. La conjonction *que* peut être omise dans les propositions complétives en moyen français, mais l'omission est rare dans les comparatives.

La locution comparative d'égalité *aussi ... que/comme* se rencontre 26 fois dans le corpus. Dans trois passages relevés dans *Les Cent nouvelles nouvelles*, le mode de la subordonnée est le subjonctif. Le conditionnel est employé dans quatre cas pour concurrencer le subjonctif d'éventualité.

- (784) Je ne suis pas celle qui doit ou ose actendre sa presence ; je ne suys pas aussi digne qu'il me **doye** ou **veille** regarder, ne jamais veoir en sa compaignie ! (CNN, p. 424-425, 83-85)
- (785) Hacquin, qui en avoit son saoul luy respondit : " En nom Dieu, j'ay aussi cher que je ne **face** neant que je face. (CNN, p. 483, 41-43)
- (786) Et cest advocat potatif

a trois leçons et trois psëaulmes,  
 et tient il les gens pour Guillaume ?  
 Il est, par Dieu, aussi pendable  
comme seroit ung blanc prenable. (Pathelin, p. 120, 774)

Nous avons rencontré la locution *autant (...) que* 42 fois dont quatre fois suivie du subjonctif. En voici quelques exemples :

- (787) Et dit qu'il dira, mais qu'il luy veille promettre que par luy jamais ame n'en sçaura nouvelle, car il aymeroit autant ou plus cher morir que son maleureux cas **fust** cogneu. (CNN, p. 94, 93-97)
- (788) Se les gens me hayoient autant qu'il font toy, je feusse long temps a pendu. (Fillastre, p. 249, 2419-2420)
- (789) s'il y en a trop petit,  
 prenés du lait d'une nonnain  
autant que pourroit a la main (MystJM, p. 108, 8065)  
 et luy en jectés a la gorge

Aussi bien le subjonctif de l'exemple 787 que le conditionnel de l'exemple 789 marquent l'éventualité des faits, tandis que l'indicatif souligne la réalité de la situation dans l'exemple 788.

La locution *autrement que* est très rare dans notre corpus (une attestation) :

- (790) Mais je vous dy que, quant vous allés deliberer de combatre ou lever ung siège sur vos ennemys, fors ou foibles, vous devez aller vous-mesmes porter la nouvelle, ne devés point faire sçavoir vostre venue par coueurs ne autrement que vous **puissiés**. (Jouven, p. 149)

Notons que nous n'avons pas rencontré d'exemples à l'indicatif. Dans l'exemple 790, le subjonctif s'emploie pour l'éventualité des faits supposés.

#### 2.2.3.7.4 Comparaison d'inégalité

Notre corpus présente 23 exemples de comparaison de supériorité exprimés par *plus ... que* qui se construisent avec le subjonctif. Contrairement au français moderne, le subjonctif peut se rencontrer parfois dans les comparatives, surtout quand il s'agit des verbes *être*, *avoir* et *faire*. La particule *ne* traduit sémantiquement le caractère semi-négatif de ce à quoi l'idée de la principale est préférée. Dans notre corpus, la construction *principale affirmative + subordonnée + ne* devient plus rare à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. La présence de *ne* est facultative quand la subordonnée est au subjonctif. C'est le cas dans 7 sur 23 passages repérés :

- (791) Si a faite bonne müance  
 Le marquis et belle proesce,

- Car trop plus grant est de noblece,  
De beauté et de jeune aage  
Que ne **soit** Griseldiz la saige. (Grisel, p. 92, 2401)
- (792) elles despendent et confondent plus de biens a celle gallerie que  
le bon homme n'**eust** pas en huit jours pour tout son mesnage  
(QJM, p. 67)
- (793) Aussi dist on qu'il appareille  
Une feste trop honnourable  
Qui sera assez plus notable  
Que nulle qu'il **fëist** pieça. (Grisel, p. 80, 2063)

D'après notre corpus, l'emploi du subjonctif n'est plus une question dialectale comme c'est le cas en ancien français (v. p. 70). Toutefois, les textes franco-picards et poitevins présentent encore quelques exemples au subjonctif. L'emploi du subjonctif s'y explique plutôt par la nature hypothétique de l'action ou par l'irréalité du fait. L'indicatif domine cependant comme mode dans la comparaison d'inégalité introduite par *plus ... que/comme*. Nous en avons relevé 162 attestations. Le conditionnel ne se rencontre que dans 8,0 % des cas (16/201).

- (794) Encoires se confioient plus les Anglois en ceulx que je vous ay  
nomez que ilz ne **faisoient** en es Espaingnolz. (ChrF, p. 110)
- (795) Je ne le diz que pour beaucoup de menuz gens, qui vous suivent  
entre vous, Messeigneurs, et entrent plus hardement en voz  
chambres que ne **feroient** voz cappitaines ne que je ne **feroie**.  
(Jouven, p. 180-181)

La locution *n(é)amplus ... que*, signifiant selon Godefroy (1880-1902 (1961), 5 : 481) 'pas plus ... que', n'est repérée que deux fois, toujours suivie du subjonctif :

- (796) il ne sera plus receu à deffendre icelle cause néamplus que eust  
**esté** sondit prédécesseur (Poictou, p. 65)
- (797) il ne sera plus receu à soy opposer dedans l'an contre la sentence  
par contumace ne à deffendre namplus que eust esté son  
prédécesseur (Poictou, p. 65)

Dans *Le Vieux Coustumier de Poictou*, la forme *eut* n'existe pas pour le passé simple. Selon Martin *et al.* (2012 : s. v. *avoir*), la forme *eust* pourrait être utilisée au lieu de la forme *eut* pour l'indicatif passé. Comme ce n'est le cas que dans trois passages sur treize, le mode employé dans les exemples 796 et 797 est vraisemblablement le subjonctif.

La locution comparative d'inégalité *mieux ... que* ne se rencontre que dans les textes de la période tardive. Le subjonctif (8) et son concurrent, le conditionnel (2), sont aussi fréquemment employés que l'indicatif (12), tandis que ce dernier mode prédomine (80,6 %) après *plus ... que*.

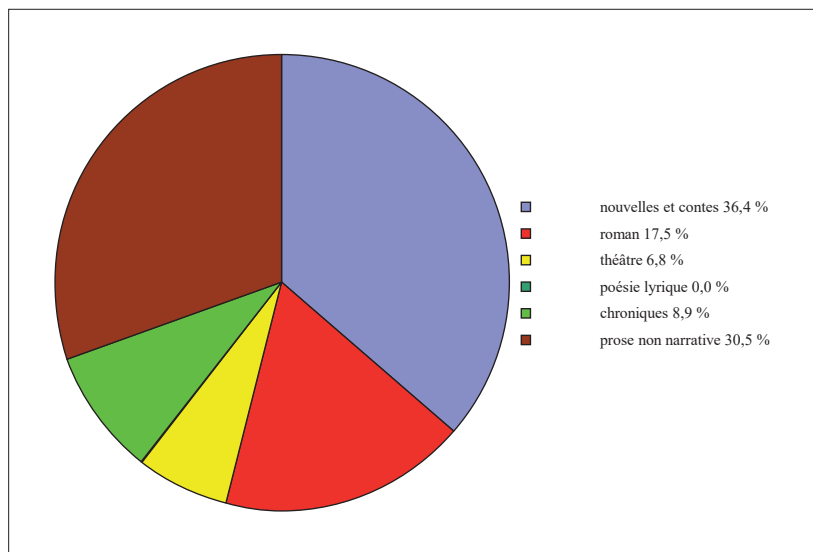
- (798) Puisque eschapés je m'an suis,

Mieulx ayme estre despoillier  
 Et laissier porpoint et coulier,  
 Voyre, perdre robe et manteaul,  
**Que** ce qu'**eusse** laissier la peaul. (Biard, p. 86, 483)  
 (799) mais elle aimeroit mieulx mourir qu'elle ne **parlast** ou **dist** en  
 mal d'un chascun (Arrêts, p. 133, 62-64)

Le subjonctif est mode de l'éventualité dans les exemples 798 et 799.

Le subjonctif ne disparaît donc pas encore dans les subordonnées comparatives. Selon Bement (1934 : 80-81), le subjonctif n'est même pas rare dans les comparatives avant le XVI<sup>e</sup> siècle : par exemple, chez Froissart, il aurait même été dominant. Nous doutons de cette affirmation, dans la mesure où les *Chroniques* ne présentent pas de subordonnées comparatives au subjonctif. Peut-on noter une différence dans l'emploi du mode par genre littéraire ? Le subjonctif est-il plus employé dans un certain genre ?

DIAGRAMME 8 Les subordonnées comparatives suivies du subjonctif par genre littéraire.



Le résultat de la comparaison de l'emploi des modes par genre littéraire conduit à une synthèse globale. Les nouvelles, les contes et les textes en prose non narrative présentent le plus d'expressions comparatives au subjonctif. Particulièrement riche en sont *Les Cent nouvelles nouvelles* et *Les .XV. joies de mariage* qui, à eux seuls, couvrent un bon tiers des attestations rencontrées. En ce qui concerne les textes en prose non narrative, 26 sur 28 subjonctifs se rencontrent dans deux écrits : *Le Vieux Coustumier de Poictou* et *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Le fond dialectal des quatre textes mentionnés est soit poitevin soit parisien. L'emploi du subjonctif n'est cependant pas un phénomène dialectal dans ces deux textes, puisque l'indicatif y est encore plus commun dans

les expressions comparatives. La poésie lyrique ne comporte pas d'expressions comparatives au subjonctif.

Bien qu'affirmant qu'un second terme négatif puisse amener le subjonctif, Bement (1934 : 80-81) ne donne pas de règles explicites de l'emploi du mode dans les comparatives. Selon lui, ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que le subjonctif commencerait à être exceptionnel dans les comparatives. Par exemple, quand il s'agit d'une comparaison d'égalité, le subjonctif s'emploierait plutôt à cause d'un antécédent indéfini. Dans les comparaisons d'inégalité, le subjonctif serait remplacé par l'indicatif ou conditionnel. Wunderli (1970 : 539-547) explique l'emploi du subjonctif dans les subordonnées comparatives par l'éventualité des faits exprimés, ce que nous confirmons.

#### 2.2.4 Propositions interrogatives indirectes

L'indicatif est le mode dominant dans les propositions interrogatives indirectes déjà en latin vulgaire et continue à l'être en ancien et en moyen français (v. Wunderli 1970 : 395). Nous nous pencherons donc sur l'emploi exceptionnel du subjonctif en moyen français. Le subjonctif sert à marquer une critique portant sur la nature ou la qualité du contenu de la proposition ou un doute relatif au personnage ou à la chose sujet ou régime. Les exemples repérés sont indiqués dans le tableau 32.

TABLEAU 32 La fréquence des différents types de subordonnées interrogatives indirectes au subjonctif.

conjonction	1300-1350	1350-1450	1450-1550	
se/si	2	5	1	
com(m)e		3		
comment		9	5	
combien			1	
que	3	4		
qui			3	
quel+N	2		1	
<b>total</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>39</b>

Abréviation :

N = nom

Dans les passages au subjonctif, les verbes régissants les plus fréquents sont *savoir* (13/32) et *penser* (4/32) :

- (800) Savoir vueil ta pensee entiere  
Sur ce, si **soiez** avisee (Grisel, p. 37, 962)
- (801) Et pensez comment elle, qui est jeune et tendre et de douce  
alaine, **puisse** endurer veil home qui toussira, crachera et se  
plaindra toute la nuit, poit et esternue (QJM, p. 101)



- (802) Et lors fut la bataille dure et fiere qui dura moult longuement sans savoir qui eust du meilleur. (Saintré, p. 184)

En outre, les verbes exprimant une émotion, comme *ne pas chaloir* ou les verbes d'étonnement ou de doute, peuvent être suivis d'une question indirecte au subjonctif. Les subordinées interrogatives indirectes commencent par un pronom (*qui, que, quel*), par un adverbe interrogatif (*com(m)e, comment, combien*) ou par une conjonction (*se/si*). Le subjonctif va perdre du terrain pendant l'époque du moyen français. Les constructions lui faisant concurrence sont surtout le futur et le conditionnel ainsi que la périphrase en *devoir, pouvoir* ou l'infinitif.

Selon Martin et Wilmet (1980 : 55), en moyen français, l'indicatif est usuel, quel que soit le verbe régissant ou la forme de la principale. Cependant, après *je ne sais/il ne sait*, le subjonctif traduirait l'irrésolution du sujet sur la conduite à tenir. Cette nuance ne se rencontre qu'aux I<sup>ère</sup> et III<sup>e</sup> personnes sous la réserve que le locuteur, différent du protagoniste, n'intervienne pas. A la II<sup>e</sup> personne, il s'agit d'un tour qui élimine l'idée critique, parce qu'il souligne l'opposition entre l'ignorance de l'allocutaire et les connaissances du locuteur. Nous ne rencontrons que l'indicatif après *tu ne sais/vous ne savez*. Voici quelques exemples au subjonctif :

- (803) ne sçay quelle chose je **doye** maintenant dire, respondre, ne proposer a voz raisons (CNN, p. 565, 343-345)
- (804) Lors emprenent a aller en quelque pelerinage et, quelque besongne que les mariz aient a faire, il ne leur en chault. Lors la dame dont nous parlons dit : " Vroiemment, ma commere, je ne scey comment je **puisse** avoir congïé de mon mary. – Comment vous pourrez avoir congïé ? dit l'autre. De cela, ma commere, je ne me soucy point. (QJM, p. 67)
- (805) Et Meraugis qui tant est doulent de ceste aventure qu'il ne scet qu'il en **doye** dire, dist a Eret : – Messire Eret, je diroye devant tout le monde que vous estes honis a tous les jours de vostre vie, se vous vostre seur occïés en tel maniere pour une desloyal damoiselle. (Erec, p. 150, 468-474)

Quand la régissante exprime l'impuissance dans la résolution d'un problème, le subjonctif s'emploie après *je ne sais* avec l'idée d'une action à accomplir.

Le subjonctif se rencontre quand la locution régissante implique l'idée d'une finalité. L'introducteur de la subordinée est alors *comment*, qui indique la manière ou le moyen :

- (806) Ma compaigne tresbien aymee,  
Nuyt et jour je suis en pensee  
Comment je vous **puisse** rescripre (F&A, p. 38, 992)  
Pour vous oster hors du martyre

- (807) Duquel pour moy estes navree.  
 Que nous vault cecy ? Pas enpaigne !  
 nous mourons de fine famine ;  
 noz robbes sont plus qu'estamine  
 reses, et ne pouons savoir  
comment nous en **peussions** avoir. (Pathelin, p. 50, 32)

Selon Bement (1934 : 105), *comment* n'est éliminé par *comme* ('de quelle manière, combien, à quel point') que pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous l'avons rencontré dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle :

- (808) Mon seigneur le marquis oublie  
 Vostre bonté et vult avoir  
 Femme plus noble et plus d'avoir :  
 Si en a envoyé a Romme  
 Pour empetrer du pape comme  
 Il **puist** prendre autre et vous laisser (Grisel, p. 75, 1947)

Quand la phrase régissante est une expression signifiant l'indifférence ou l'indécision devant un problème, notamment après *il me chault*, le subjonctif est particulièrement fréquent.

- (809) Veé vous cy une belle dance !  
 Commensiez a faire esmodaillies.  
 Il ne m'en chault comment yl **aïlle** : (MystSB, p. 95, 2104)  
 Je m'en vay fere cest message.

Selon Boysen (1966 : 26), c'est au début du XIII<sup>e</sup> siècle que commence l'élimination du subjonctif dans les interrogatives indirectes à l'exception des verbes *pouvoir*, *devoir*, *chaloir* ('importer'). L'indicatif sera le mode dominant à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le subjonctif est exceptionnel sauf dans les interrogatives à nuance concessive.

L'interrogation indirecte introduite par *se* est presque constamment à l'indicatif. Selon Buridant (2000 : 347), le subjonctif se rencontrerait surtout dans le domaine anglo-normand. Même si notre corpus ne comporte aucun texte en anglo-normand, nous avons repéré six attestations de *se/si* + subjonctif, dont :

- (810) Je croy qu'il feust heure et saisons,  
 Puisqu'autre chose ne faisons,  
 D'aler voler sur la riviere,  
 Savoir g'en aucune maniere  
 Prendre y **peüssons** le haron. (Grisel, p. 4, 105)
- (811) – Vous compteray je de la crocte  
 D'une souris de Barbarie  
 Aussi grosse qu'une pelocte ?  
 – Cela, ce n'est [pas] mincerie.

- Qui scauroit donc mieulx si le **die**. (RTS, p. 348, 76)

Selon Bement (1934 : 106), le subjonctif disparaît au XVI<sup>e</sup> siècle des interrogatives indirectes introduites par *si/se*. Notre corpus confirme cette affirmation, puisque la dernière attestation y remonte au XV<sup>e</sup> siècle.

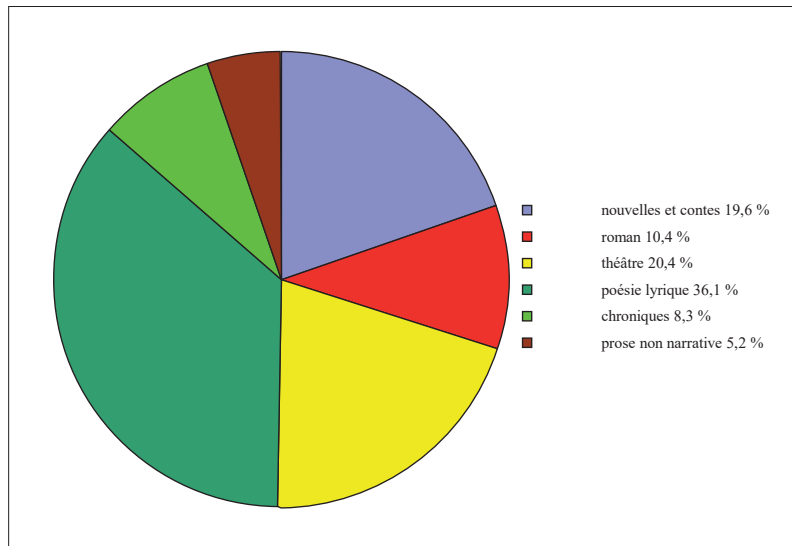
Le subjonctif est exceptionnel dans les interrogatives indirectes introduites par le pronom *que*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, aussi bien l'indicatif que le conditionnel s'emploient après *que* (Bement 1934 : 105).

(812) Las suis de gesir  
En grant desplaisir,  
Ne scay que je face. (F&A, p. 97, 2707)

Lorsque qu'il s'agit d'une action future, l'interrogation indirecte peut être au subjonctif après *ne pas savoir* en moyen français. Le français moderne emploie le futur : *je ne sais pas ce que je ferai*.

Même si le subjonctif continue à reculer dans les propositions interrogatives indirectes en moyen français, il se rencontre après une régissante négative (*ne + savoir*), entre autres. Comme nous l'avons constaté, l'interrogation indirecte au subjonctif est un phénomène sporadique dans le corpus, ne dépassant pas les 0,4 % (32/8607) du total des exemples rencontrés au subjonctif. Or, le subjonctif est-il plus typique dans un certain genre littéraire ? Le diagramme 9 présente la fréquence du subjonctif dans les interrogations indirectes par genre :

DIAGRAMME 9 Les interrogations indirectes suivies du subjonctif par genre littéraire.



D'après le diagramme 9, le subjonctif est le plus fréquent dans la poésie lyrique, qui est le genre le plus éloigné de la langue parlée, tandis que les pièces de théâtre, imitant la langue orale, occupent la deuxième place. Une explication pour le choix du mode dans les textes en vers pourrait être le compte des syllabes. Le subjonctif est assez commun également dans les deux nouvelles du corpus, puisque la langue est dite ressembler à la langue parlée dans les conversations (v. Rychner 1967 : xxvii, Sweetser 1966 : xiv). Les constructions concurrençant le subjonctif sont le futur, le conditionnel et l'infinitif. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le subjonctif n'est rencontré qu'exceptionnellement après un verbe affectif employé négativement et après *n'importe, qu'importe* (Sneyders de Vogel 1927 : 170-171, Weissgerber 1886 : 293-294).

### 3 CONCLUSION

Bien que l'élaboration de la norme linguistique ne commence que par la grammaire de l'Académie française et celle de Port-Royal au XVII<sup>e</sup> siècle, les grammairiens du siècle antérieur (v. p. 51-53) souhaitent déjà soumettre le français à des règles. Louis Meigret exige le *bon usage* du français dans sa grammaire *Le tretté de la gramme française* (1550). Certes, l'influence de ce purisme grammatical n'est pas encore attestée dans les textes de la même époque. En outre, les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle observent l'usage commun de la langue parlée des savants (Perret 1999 : 58). Le terme de *bon usage* est repris et défini par Vaugelas dans les *Remarques sur la langue française* (1647). Il s'agit d'une sorte de norme sociale de la langue française (Vaugelas 1981 : 10).

À notre avis, il n'est même pas pertinent de chercher un dénominateur commun au subjonctif, puisque, d'une part, la norme grammaticale permet une variation modale dans certains cas (v. p. 43), et que d'autre part, l'emploi normatif ne semble avoir aucune valeur spéciale dans *Je suis heureux qu'il ait fait cela* (v. p. 26) ou dans *Je sors bien qu'il pleuve*. Dans ces cas, il ne s'agit pas de subjonctif reflétant le doute. Par conséquent, notre intérêt n'a pas porté sur la théorisation du subjonctif, mais nous avons cherché à examiner l'éventuel changement et la variation dans l'emploi modal pendant deux cent ans et à en identifier la direction. Les résultats obtenus démontrent que l'évolution de la syntaxe française n'est pas complètement linéaire. Par exemple, le conditionnel se rencontre déjà dans les textes de 1350 à 1450 après une locution conditionnelle (v. p. 240), mais ne concurrence pas le subjonctif dans la période tardive du corpus. Il est vrai que le rôle du conditionnel comme concurrent du subjonctif est infime dans le corpus : le conditionnel n'est attesté que 321 fois, soit dans 2,3 % des cas.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1.2.8 p. 42-43, le cadre théorique de la partie empirique est une combinaison des nombreuses approches théoriques présentées. Les facteurs influant sur l'emploi du subjonctif sont la servitude grammaticale, la syntaxe antécédente, le contexte sémantique et le choix du locuteur. Il s'agit de l'emploi conventionnel du mode dans 85,4 % des cas dépouillés. Après avoir analysé les 16165 attestations au subjonctif, à

l'indicatif ou au conditionnel relevés dans le corpus de textes en moyen français de l'Université de Jyväskylä, nous sommes arrivée aux conclusions suivantes :

1. L'étude de l'emploi du subjonctif dans les propositions indépendantes et subordonnées du corpus permet de relever les différences suivantes dans l'emploi du subjonctif en moyen français par rapport à l'ancien français, d'une part, et au français moderne, de l'autre. Les résultats de notre étude ne peuvent indiquer que des tendances dans l'emploi modal, parce que le choix et l'étendue du corpus sont certainement des facteurs influant sur le résultat. Dans le tableau 33, nous avons rassemblé les résultats de l'analyse.

TABLEAU 33 La répartition des modes dans les différents types de propositions.

proposition	genre	genre	lat.	lat. v.	a. fr.	m. fr. 1350-1550	fr. m.	tot. subj. 1300-1350	tot. subj. 1350-1450	tot. subj. 1450-1550
propositions indépendantes	ordre, défense		s/impér.	s/impér./fut.	s/impér.	s/impér.	(s)/impér.	2	90+6*	79+3*
	souhait, regret, impr.		s		s	s	(s)	43	262+1*	531+12*
	concession		s		s	s	∅	14	157	53
	indifférence		-		i/(s)	s	∅	3	5	17
	affirm. attén.		s		s	s	s	1	2	9
	hyp. non éven.		s		s	s	(s)/cond.	2	11	27
propositions substantives	volonté		inf./s	i/s	(i)/s	s	s	77+18*	642+44*	1055+211*
		ordonner	inf.		i/(s)	i	s			
	sentiment		inf.	inf./i	i	s	s	8+2*	32+4*	97+21*
		peur	s		(i)/s	s	s			
	opinion							80+1*	144+6*	393+15*
		affirmative	inf.		i/(s)	i	i/(cond.)			
		négative	inf.		(i)/s	(i)/s	i/s/(cond.)			
		hypothétique	inf./s		i/s	i/s	i/s/(cond.)			
		interrogative	inf./s	-	i/s	i/s	i/s/(cond.)			
		locutions	inf./s		i/s	i/s	(i)/s/(cond.)	60+2*	239+29*	444+129*
	il est avis	-		(i)/s	i/(s)	i/cond.				
propositions adjectives	but, conséq.		s		i/s	i/s	i/s/cond.	22	66+3*	120+5*
	art. dét. + N + pron. rel.		i/s		i/s	i/s	i/cond.			
	superlatif		i/s		i/s	i/(s)	s	34+1*	26	63
	prop. princ.							84	197	364+5*
		négative	i/s		(i)/s	s	s			
		interrogat.	i/s		(i)/s	s	s			
	condit.	i/s		s	s	s				

propositions adverbiales	temporelles							47+1*	163+6*	241+23*	
		postériorité	i/(s)		i	i	i/(cond.)				
		simultanéité	i/(s)		i/(s)	i/(s)	i/(cond.)				
		antériorité	i/s		(i)/s	(i)/s	s				
	causales		i/s		i/(s)	i	i/(cond.)	4	7	62+1*	
	finale		s		s	s	s	26+2*	158+19*	338+67*	
	consécutives		s	i/(s)	i/s	i/s	i/s/(cond.)	87+9*	127+4*	381+16*	
	concessives		i/s		i/s	(i)/s	s	7	291+10*	454+39*	
	combien que			i/s	i/s	∅					
comparatives		i/(s)		i/(s)	i/(s)	i/(cond.)	22	31	70+1*		
propositions hypothétiques et conditionnelles	réelles	passé	si+parf.i, parf.i		si+parf.i, parf.i	si+parf.i, parf.i	si+parf.i, parf.i				
		présent	si+prés.i, prés.i		si+prés.i, prés.i	si+prés.i, prés.i	si+prés.i, prés.i				
		futur	si+prés.i /fut., prés.i/ fut.		si+prés.s, fut.	si+prés.i+ prés.s, fut.	si+prés.i, fut.				
	possibles	futur		si+prés.s, prés.s	si+fut.ant., fut.						
					si+imp.i, fut.	si+imp.i, cond.	si+imp.i, cond.	si+imp.i, cond.			
					si+p-q-p s, fut.	si+imp.s, cond.	si+imp.s, cond.				
	irrélles	présent		si+imp.s, imp.s	si+p-q-p s, p-q-p s	si+imp.s, imp.s	si+imp.s, imp.s				
						si+imp.i, cond.	si+imp.i, cond.				
		irrélles			si+ p-q-p s, p-q-p i.						
				si+p-q-p		si+p-q-p	si+p-q-p	si+p-q-p i,			



		passé	s, p-q-p s		s, p-q-p s	s, p-q-p s	cond. passé			
					si+imp.s, imp.s					
	total							103	211	659
	autres locut.		s	i/s	(i)/s	s	(i)/s/(cond.)	4	160+3*	97+4*
interrog. indir.			s	i/(s)	i/(s)	i/(s)	i	7	21	11
<b>total</b>								<b>737+36*</b>	<b>3042+135*</b>	<b>5565+552*</b>
										<b>9344+723*</b>
										<b>= 10067</b>

## Abréviations :

i = indicatif  
 s, subj. = subjonctif  
 cond. = conditionnel  
 impér. = impératif  
 prés. = présent  
 imp. = imparfait  
 parf. = parfait  
 p-q-p = plus-que-parfait  
 fut. = futur  
 fut. ant. = futur antérieur  
 inf. = infinitif  
 poss. = possible  
 lat. = latin classique  
 lat. v. = latin vulgaire  
 a. fr. = ancien français  
 m. fr. = moyen français  
 fr. m. = français moderne  
 i/s = les deux modes sont possibles  
 i/(s) = les deux modes sont possibles, mais le subjonctif est plus rare  
 (i)/s = les deux modes sont possibles, mais l'indicatif est plus rare  
 ø = la construction a disparu  
 - = la construction n'existe pas  
 N = nom

Premièrement, nous pouvons constater que la plupart des classes sémantiques et des verbes matrices qui requièrent le subjonctif en latin (vulgaire) le requièrent également en moyen français<sup>55</sup>. Dans certains cas, le subjonctif du latin a toutefois disparu presque complètement : dans les subordinées temporelles exprimant la postériorité, dans les causales et dans les interrogatives indirectes. L'indicatif du latin a cédé la place au subjonctif dans les propositions relatives négatives, interrogatives ou conditionnelles. Ainsi, le moyen français présente des changements dans l'emploi des modes par rapport à celui du latin.

Deuxièmement, l'emploi du subjonctif semble beaucoup plus fréquent dans les propositions indépendantes en moyen français qu'en français moderne : 14,4 % (1243/8607) des attestations relevées représentent cette catégorie en moyen français. Le subjonctif s'emploie en abondance dans les expressions d'ordre et de souhait du corpus. Le français moderne, par contre, a presque abandonné cet usage, dont l'influence n'est perceptible que dans quelques expressions figées. L'emploi du subjonctif dans les propositions indépendantes concessives est lui aussi fréquent dans le corpus. Le français moderne a conservé la structure syntaxique de la conjonction de coordination *soit – soit*, même si les formes verbales ne sont plus considérées comme telles. A la lumière du corpus, les constructions *il \_ chaille* et *que je sache* sont rares en moyen français. En ce qui concerne l'hypothèse non éventuelle et ce à partir du latin classique, le mode est le subjonctif.

La catégorie la plus vaste est celle des verbes de volonté, dont le comportement modal ne présente pas de surprises. Le subjonctif, dominant en ancien français, continue à prévaloir en moyen français. Toutefois, le verbe *ordonner* fait exception : il est le plus souvent suivi de l'indicatif, contrairement à ce qui se passe en français moderne.

Les expressions de sentiment sont peu nombreuses dans le corpus : nous en avons repéré 129 occurrences suivies du subjonctif, soit 88,4 % des exemples (129/146). L'ancien français utilise l'indicatif après les expressions de sentiment, tandis qu'en français moderne le mode est presque uniquement le subjonctif. Le nombre réduit des attestations ne permet de tirer qu'une conclusion approximative sur l'emploi du mode en moyen français. Le subjonctif semble prédominer. Notons pourtant qu'après les expressions de crainte et de peur, le mode utilisé est le subjonctif dès l'ancien français.

Quant aux verbes d'opinion et de perception, ils se construisent dans la plupart des cas avec l'indicatif quand il s'agit d'une proposition principale affirmative. Il n'y a que peu de variation depuis l'ancien français. Dans les propositions négatives, hypothétiques et interrogatives, les deux modes sont possibles. Le verbe *cuidier* est un cas à part : il est suivi du subjonctif dans 80,8 % des cas (135/167). Ce verbe ne se rencontre plus en français moderne.

Après les locutions et verbes impersonnels, le mode le plus habituel est le subjonctif même si l'indicatif est également possible depuis l'ancien français. La locution *il est avis que* se construit le plus souvent avec l'indicatif.

<sup>55</sup> Lardon et Thomine (2009 : 232) font la même constatation dans leur étude sur le français du XVI<sup>e</sup> siècle.

Aussi bien l'indicatif que le subjonctif se rencontrent dans les relatives finales. Après la construction *article déterminatif + N + pronom relatif*, le verbe de la subordonnée peut être également au subjonctif en moyen français. Certes, le subjonctif y est possible également en français moderne, mais d'une fréquence infime. Dans les constructions superlatives, l'indicatif est dominant en ancien et en moyen français (59,4 % des cas), tandis que le subjonctif est de règle en français moderne. En ancien français, l'indicatif se rencontre, quoique rarement, après une principale négative ou interrogative dans les propositions relatives, mais à partir du moyen français le subjonctif est le seul mode.

L'emploi du mode dans les subordonnées temporelles est identique en moyen français et en français moderne. Notons toutefois quelques attestations de l'indicatif dans les expressions d'antériorité. Le subjonctif des expressions de simultanéité, encore fréquent en ancien français, ne se rencontre qu'exceptionnellement dans le corpus. Les subordonnées causales au subjonctif sont très peu nombreuses (7,6 % des cas).

À l'exception de quelques rares exemples à l'indicatif, le subjonctif s'emploie dans les subordonnées finales du corpus. Dans les consécutives, le mode est choisi selon le but atteint (ind.) ou à atteindre (subj.) tout comme en français moderne. L'indicatif et le subjonctif sont employés dans les concessives dès l'ancien français, l'indicatif devenant toujours plus rare. La locution *combien que* précède la forme plus courte *bien que*, qui ne se rencontre jamais – ce qui nous a étonnée – dans le corpus (cf. p. 66-67).

C'est la proposition hypothétique qui subit une vraie transformation quant à l'emploi du mode. En ancien français, de multiples variations de constructions hypothétiques et conditionnelles sont utilisées. Même si la variation modale diminue en moyen français, le subjonctif se rencontre encore. Dans le corpus, la construction *si + imparfait du subjonctif ... imparfait du subjonctif* est courante pour exprimer l'irréel du présent, tandis que la construction *si + plus-que-parfait du subjonctif ... plus-que-parfait du subjonctif* sert à exprimer l'irréel du passé. L'emploi du mode après les conjonctions ou les locutions conditionnelles est identique dès l'ancien français. Si le subjonctif est le plus commun, l'indicatif se rencontre également dans quelques cas précis.

Dans les subordonnées comparatives, le subjonctif apparaît en ancien français ; en moyen français il se raréfie. Le français moderne ne connaît plus le subjonctif dans les comparatives. Le verbe des propositions interrogatives indirectes est presque toujours à l'indicatif, et ce dès l'ancien français ; le corpus ne présente que 32 attestations du subjonctif.

L'hypothèse présentée dans le chapitre 1.1, selon laquelle l'emploi du mode n'aurait pas essentiellement changé du latin vulgaire en moyen français, a été validée. Du fait d'une marge de variation, le moyen français peut être qualifié de phase de transition. La perception du locuteur/narrateur joue toujours un rôle important dans l'emploi du mode. En moyen français, les nuances existent toujours bien qu'elles soient d'une fréquence considérablement diminuée par rapport à celle de l'ancien français. L'emploi des modes n'est pas encore automatique comme c'est le cas avec certains verbes ou conjonctions/locutions conjonctives en français moderne. Un grand nombre de variations linguistiques

sont éliminées à cause de la norme grammaticale au XVII<sup>e</sup> siècle. En français classique, il faut plutôt éviter des interprétations personnelles du locuteur et de l'allocataire de ce qui est perçu, puisque la pureté, la clarté et la précision sont appréciées dans le langage. Les expressions de sentiment deviennent relatives : les verbes affectifs (p. ex. *s'étonner*) requièrent le subjonctif au lieu de l'indicatif dans la subordonnée. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le grammairien Sanchez souligne déjà la valeur affective intrinsèque au subjonctif (v. p. 53).

2. Dans ce travail, notre intérêt a principalement porté sur l'emploi particulier du subjonctif, de l'indicatif et du conditionnel représentant 14,6 % (2033/13910) des attestations rencontrées dans les textes datant de 1350 à 1550. La variation modale peut être répartie en deux catégories : variation morphologique et variation sémantique (v. tableau 34).

TABLEAU 34

L'emploi particulier du mode dans les différents types de propositions du corpus.

proposition	genre	genre	m. fr. 1350-1550	mode exceptionnel %	variation morphologique	variation sémantique	variation total	exemples total (i+c+s)
propositions indépendantes	ordre, défense		s/impér.				0	169
	souhait, regret, impr.		s				0	793
	concession		s				0	210
	indifférence		s				0	22
	affirm. attén. hyp. non éven.		s				0	11
propositions substantives	volonté		s	i/c 2,3 %	21	8	29	1265
	ordonner		i	i/c 59,6 %		87	87	146
	sentiment		s	i/c 11,6 %		17	17	146
	opinion							
	affirmative négative hypothétique interrogative		i (i)/s i/s i/s	s 8,7 % i 27,0 % i 58,5 % i 38,9 %	15 3 1	186 44 30 21	201 47 31 21	2299 174 53 54
propositions adjectives	locutions but, conséq. superlatif prop. princ. nég./int./ cond.		i/s i/s i/(s) s	(i/c) 0,4 %		3	3	759
	temporelles						0	186
	postériorité simultanéité antériorité		i i/(s) (i)/s	i/c 68,3 %	16	176	192	281
	causales finales consécutives		s				0	561
	concessives hypothétiques		(i)/s i/c/s	i/c 12,9 % s	15	95	110	855
propositions adverbiales	causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 7,8 % s 15,8 % i/c 30,9 %	11 3 58	4 20 106	15 23 164	193 146 530
	concessives hypothétiques		s i/s	s 6,2 % i 2,9 %	21 4	35 11	56 15	902 511
	causales finales consécutives		i i/(s) i/s	i/c 12,9 % s	15	95	110	855
	concessives hypothétiques		i/c/s	s	15	856	856	870
	causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 7,8 % s 15,8 % i/c 30,9 %	11 3 58	4 20 106	15 23 164	193 146 530
causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 6,2 % i 2,9 %	21 4	35 11	56 15	902 511	
concessives hypothétiques		(i)/s i/c/s	i/c 12,9 % s	15	95	110	855	
causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 7,8 % s 15,8 % i/c 30,9 %	11 3 58	4 20 106	15 23 164	193 146 530	
causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 6,2 % i 2,9 %	21 4	35 11	56 15	902 511	
concessives hypothétiques		(i)/s i/c/s	i/c 12,9 % s	15	95	110	855	
causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 7,8 % s 15,8 % i/c 30,9 %	11 3 58	4 20 106	15 23 164	193 146 530	
causales finales consécutives		i i/(s) i/s	s 6,2 % i 2,9 %	21 4	35 11	56 15	902 511	
concessives hypothétiques		(i)/s i/c/s	i/c 12,9 % s	15	95	110	855	

	loc. condit.			i/c	11,1 %	2		31		33		296
	comparatives	s		s	19,8 %	45		56		101		510
interrog. indir.		i/(s)		s		2		30		32		32
<b>total</b>						<b>217</b>		<b>1816</b>		<b>2033</b>		<b>13910</b>
%						<b>1,6 %</b>		<b>13,0 %</b>		<b>14,6 %</b>		

Abréviations :

- i = indicatif
- s = subjonctif
- c = conditionnel
- imper. = impératif
- m. fr. = moyen français
- fr. m. = français moderne
- i/s = les deux modes sont possibles
- i/(s) = les deux modes sont possibles, mais le subjonctif est plus rare
- (i)/s = les deux modes sont possibles, mais l'indicatif est plus rare
- ∅ = il n'y a pas de variation

La variation morphologique comprend les cas traités dans le chapitre 1.3 (v. p. 47–48) : l'emploi de l'imparfait du subjonctif (*fust, eust*) vs. le passé simple (*fut, eut*) donne la majorité des passages équivoques. La variation morphologique ne se rencontre que dans 1,6 % environ des passages (217/13910) du corpus. Dans 13,0 % des cas (1816/13910), il s'agit de variation sémantique. Quels sont les cas principaux dans lesquels l'emploi des modes diffère du moyen français au français moderne ?

Le moyen français permet une variation dans l'emploi du mode lorsque la perception du locuteur du sujet traité est accentuée. Le doute, l'hésitation, l'attitude ironique, l'irrésolution ou l'indifférence sur la conduite à tenir, une opinion considérée comme fausse ou illusoire de la part du locuteur amènent le subjonctif dans la subordonnée. Comme nous avons pu le noter plusieurs fois, il y avait encore au XVI<sup>e</sup> siècle une tendance courante qui consistait à exprimer des faits réels à l'indicatif au lieu du subjonctif. La condition nécessaire pour l'emploi de l'indicatif n'est pas seulement l'existence réelle des faits, mais aussi la connaissance de ces faits de la part du locuteur. En outre, l'indicatif sert à neutraliser le message si le locuteur est indifférent à cet égard. D'autre part, si l'attitude du locuteur n'est pas critique, l'opinion est exprimée à l'indicatif. La nuance entre le subjonctif et le futur (valeur conjecturale) peut être infime dans beaucoup de cas. En moyen français, le conditionnel commence à concurrencer le subjonctif : les fonctions du subjonctif et du conditionnel ne semblent pas se distinguer beaucoup dans les textes du corpus. En ce qui concerne la subordonnée régie par une principale au verbe de volonté, l'impératif peut y être utilisé. Au lieu du subjonctif, l'imparfait de l'indicatif peut aussi exprimer l'irréel.

Différents facteurs syntaxiques peuvent influencer le choix du mode. Par exemple, les adverbess de manière *pour certain* et *en nulle manière* renforcent la référence à la réalité, tandis que les adverbess temporels *oncques*, *doresnavant* soulignent la référence au doute. Les verbes *oser*, *craindre*, *crier* peuvent influencer le mode de la subordonnée. Les auxiliaires modaux *devoir* ou *pouvoir* à l'indicatif servent souvent à exprimer le doute. De plus, l'emploi de certains compléments renforce la subjectivité du message : le pronom personnel *moi*, les adverbess *tout certainement*, *tout vraiment*, *bien* et le *ne* explétif.

Quelles sont les causes qui ont pu amener la diminution de l'emploi du subjonctif ? La raison la plus importante est vraisemblablement la tendance générale du langage parlé à passer à la simplification de l'expression. La pression du paradigme y joue évidemment un rôle de premier ordre. En ancien et en moyen français, le subjonctif sert précisément à exprimer le doute. Au moment où d'autres moyens d'expression remplissent la même fonction, le subjonctif disparaît (v. le paragraphe au-dessus).

3. Les genres littéraires ne servent que d'outil secondaire dans cette étude. Comme le corpus du moyen français de l'Université de Jyväskylä ne présente que 22 textes intégraux et 5 textes partiellement enregistrés, nous n'avons pas pu examiner en détail les différences dans le style littéraire par exemple de Jean le Bel et de Jean Froissart. L'hypothèse relative à la différence de l'emploi modal selon le genre littéraire s'est validée dans les cas suivants : après le verbe

*ordonner* la prose non narrative et les chroniques utilisent le plus fréquemment l'indicatif dans la subordonnée. Ces textes comportent des ordres donnés par le roi, par la Cour ou par une personnalité représentant l'Etat. Ces ordres sont considérés comme déjà exécutés, ce qui explique l'emploi de l'indicatif. Dans 91,2 %, les sentiments sont exprimés par un verbe à l'indicatif dans les nouvelles et contes, les romans et les pièces de théâtre. Les dialogues y permettent au locuteur de choisir le mode plus librement que dans les autres genres du corpus. L'emploi du subjonctif ne disparaît pas dans les causales en moyen français. Des attestations au subjonctif se rencontrent surtout dans les chroniques et dans les nouvelles et contes datant du 1450 à 1550. L'emploi du subjonctif après la conjonction *comme* est particulièrement fréquent dans la *Chronographia Johannis de Beka*, qui est une traduction du latin. L'emploi particulier du subjonctif dans les causales pourrait être considéré comme résultat de la re-latinisation de la langue française. L'hypothèse sur l'évolution non-linéaire de la syntaxe française due à la re-latinisation (v. le chapitre 1.1 p. 14) n'est donc confirmée que dans ce cas.

En ce qui concerne l'emploi du subjonctif dans les subordonnées comparatives, les nouvelles et contes et les textes en prose non narrative en présentent beaucoup. Même si la poésie lyrique est le genre le plus éloigné de la langue parlée, le subjonctif y est commun après une interrogative indirecte. Les pièces de théâtre, imitant la langue parlée, occupent la deuxième place. Concernant l'emploi du subjonctif dans les subordonnées comparatives et les interrogatives indirectes, l'influence du latin peut être notée dès l'ancien français. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de re-latinisation. Une explication du choix du mode dans les textes en vers pourrait être le compte des syllabes. Dans les textes en prose non narrative, le subjonctif serait le choix stylistique particulier de l'auteur. Comme nous l'avons constaté (v. p. 251), le subjonctif est assez commun dans les nouvelles et contes reflétant la langue parlée. Les conclusions tirées sont cependant approximatives, puisque la documentation écrite n'en présente des attestations que dans des cas bien définis. Les dialogues des contes et des nouvelles ne sont nécessairement pas des imitations directes de la langue parlée. En outre, la variation modale dans ces cas peut évidemment refléter l'idiolecte de l'auteur ou du copiste.

4. Bien que notre étude ne relève pas de la géographie linguistique, nous avons noté les cas susceptibles de s'expliquer par la variation diatopique. Dans les cas où le mode prédominant est le subjonctif, les attestations à l'indicatif (et vice-versa) sont trop rares pour permettre d'évoquer des différences dialectales. La variation modale pourrait remonter aux faits de style personnels. D'autre part, les copistes ont pu modifier les formes (v. l'ex. 280, 281 p. 137). De même, Jokinen (1978 : vi) fait remarquer que les traits dialectaux n'ont pas d'importance pour la syntaxe des pronoms relatifs.

5. En ce qui concerne les locutions conjonctives rencontrées dans le corpus, signalons les attestations présentées dans le tableau 35. Cette étude permet de réviser la datation de certaines locutions.



TABLEAU 35 La datation de certaines conjonctions et locutions du corpus.

conjonction/locution	notre datation	la datation dans les recherches antérieures
<i>devant ce que</i>	une attestation rencontrée dans <i>La Passion de Biard</i> (1471)	dernières attestations : ~1357 (Marchello-Nizia 1997 : 371) 1422 (Martin <i>et al.</i> 2012) ~1440 (Jensen 1974 : 74)
<i>jusqu'à ce que</i>	première attestation rencontrée dans <i>Bérinus</i> vers 1350	l'apparition : première attestation rencontrée en 1374 (Martin <i>et al.</i> 2012) à partir du XV <sup>e</sup> siècle (Jensen 1974 : 77, Ménard 1976 : 220)
<i>pour ce que</i> (finale)	12 attestations rencontrées dans les textes datant du XV <sup>e</sup> siècle	dernières attestations : au XIV <sup>e</sup> siècle (Marchello-Nizia 1997 : 374)
<i>que que</i> (comme sujet de la subordination)	dernière attestation dans <i>Les Cent nouvelles nouvelles</i> vers 1467	dernières attestations : au début du XIV <sup>e</sup> siècle (Soutet 1992 b : 154-155)
<i>lequel que</i>	3 attestations rencontrées dans les textes datant de 1350 à 1550	pas d'attestations rencontrées par Jokinen (1978 : 120-165), Soutet (1992 b : 159) et Martin <i>et al.</i> (2012)
<i>oncques que</i>	une attestation rencontrée dans <i>La Farce de Maître Pierre Pathelin</i> (1456-1469)	pas d'attestations rencontrées dans d'autres études de la bibliographie

Les locutions concessives *lequel que* et *oncques que* sont ignorées dans les recherches sur les conjonctions et locutions conjonctives en ancien et moyen français. Quant aux locutions *devant ce que*, *pour ce que* finale et *que que*, elles se rencontrent encore au XV<sup>e</sup> siècle. Les premières attestations de la locution *jusqu'à ce que* de notre corpus prédatent de 20 ans celles qui ont été signalées par Martin *et al.*

L'examen d'un nombre plus élevé de textes intégraux semble nécessaire pour analyser la variation modale dans différents genres littéraires et dans différentes régions. Pour pouvoir donner des conclusions valables sur les rôles respectifs du dialecte et de l'idiolecte dans l'emploi modal, une analyse approfondie de ces facteurs serait indispensable. Même si nous avons rencontré relativement peu de variation modale (14,6 %) dans le corpus du moyen français, il nous reste à établir quand le subjonctif ne sera plus employé dans les cas suivants :

1. Après les verbes d'opinion et de perception exprimant la certitude ou la probabilité après une proposition affirmative
2. Après la locution impersonnelle *il est avis*

3. Dans les subordonnées temporelles exprimant la postériorité ou la simultanéité
4. Dans les subordonnées causales
5. Après la locution concessive *combien que*
6. Dans les propositions hypothétiques
7. Dans les subordonnées comparatives
8. Dans les propositions interrogatives indirectes

De plus, une étude détaillée d'un corpus du XVI<sup>e</sup> siècle permettrait de définir l'époque à laquelle l'indicatif sera exclu dans la subordonnée suivie du verbe volitif *ordonner*, des verbes de sentiment, dans les expressions superlatives, dans les subordonnées temporelles exprimant l'antériorité et dans les subordonnées finales et concessives.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Textes étudiés

- Bossuat 1933 = Bossuat, R., éd. *Bérunus* 2. Roman en prose du XIV<sup>e</sup> siècle. Paris.
- Calmette 1925 = Calmette, J., éd. *Mémoires de Philippe de Commines* 1. Paris.
- Droz 1923 = Droz, E., éd. *Les Fortunes et adversitez de Jean Regnier*. Paris.
- Droz 1935 = Droz, E., éd. *Le recueil Trepperel 1, Les sotties*. Paris.
- Droz - Lewicka 1961 = Droz, E. - Lewicka, H., éd. *Le recueil Trepperel 2, Les farces*. Genève.
- Dufournet 1986 = Dufournet, J., éd. *La Farce de Maître Pierre Pathelin*. Paris.
- Filhol 1956 = Filhol, R., éd. *Le Vieux Coustumier de Poictou*. Bourges.
- Frank 1930 = Frank, G., éd. *Le Livre de la Passion*. Paris.
- Frank 1934 = Frank, G., éd. *La Passion de Biard dans La Passion d'Autun*. Paris.
- Häyrynen 1994 = Häyrynen, H., éd. *Guillaume Fillastre, Le Traittié de Conseil*. Jyväskylä.
- Jodogne 1959 = Jodogne, O., éd. *Le Mystère de la Passion de Jean Michel*. Gembloux.
- Lecestre 1887 = Lecestre, L., éd. *Le Jouvencel de Jean de Bueil*. Paris.
- Lecoy de la Marche 1888 = Lecoy de la Marche, A., éd. *Le Mystère de S. Bernard de Menthon*. Paris.
- Mirot 1966 = Mirot, A., éd. *Chroniques de J. Froissart* 3. Paris.
- Misrahi - Knudson 1965 = Misrahi, J. - Knudson, Ch.A., éd. *Antoine de la Sale, Jehan de Saintré*. Genève.
- Noomen 1954 = Noomen, W., éd. *La traduction française de la Chronographia Johannis de Beka*. Gravenhage.
- Paris - Robert 1881 = Paris, G. - Robert, U., éd. *Miracles de Nostre Dame par personnages*. Paris.
- Pickford 1959 = Pickford, C.E., éd. *Erec. Roman arthurien en prose*. Paris.
- Picot 1902 = Picot, E., éd. *Recueil général des Sotties*. Paris.
- Polak 1966 = Polak, L., éd. *Le Franc Archier de Baignollet*. Genève.
- Polak 1966 = Polak, L., éd. *Le Franc-Archier de Cherré*. Genève.
- Roques 1957 = Roques, M., éd. *L'Estoire de Griseldis*. Paris.
- Rychner 1951 = Rychner, J., éd. *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Paris.
- Rychner 1967 = Rychner, J., éd. *Les .XV. joies de mariage*. Paris.
- Sweetser 1966 = Sweetser, F.P., éd. *Les Cent nouvelles nouvelles*. Genève.
- Tilander 1932 = Tilander, G., éd. *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio* 1. Paris.
- Tuetey - Lacaille 1903 = Tuetey, A. - Lacaille, H., éd. *Journal de Clément de Fauquembergue*. Paris.
- Viard - Déprez 1905 = Viard, J. - Déprez, E., éd. *Chronique de Jean le Bel* 2. Paris.
- Wickersheimer 1923 = Wickersheimer, E., éd. *Le Roman de Jehan de Paris*. Paris.

### 2. Ouvrages consultés

- Abouda 2002 = Abouda, L. 'Négation, Interrogation et Alternance Indicatif - Subjonctif', *French Language Studies* 12 : 1-22.

- Anglade 1930 (1973) = Anglade, J. *Grammaire élémentaire de l'ancien français*<sup>4</sup>. Paris (Paris).
- Anon. 1970 = Anon., éd. *Gustave Guillaume, Temps et verbe*. Théorie des aspects, des modes et des temps. Suivi de *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*. Paris.
- Bally 1950 = Bally, Ch. *Linguistique générale et linguistique française*<sup>3</sup>. Berne.
- Barbaud 1991 = Barbaud, Ph. 'Subjunctive and ECP'. D. Wanner – D.A. Kibbee, eds. *New Analyses in Romance Linguistics*. Amsterdam. P. 125-141.
- Barral 1965 = Barral, M. 'Remarques sur l'emploi des temps du subjonctif en français moderne : Valeurs temporelles et modales', *Revue des Langues Romanes* 79 : 39-78.
- Bassols de Climent 1945 (1967) = Bassols de Climent, M. *Sintaxis latina II*. Madrid (Madrid).
- Batany 1972 = Batany, J. *Français médiéval*. Textes choisis. Commentaires linguistiques. Commentaires littéraires. Chronologie phonétique. Paris.
- Battye - Hintze 1992 = Battye, A. - Hintze, M.-A. *The French Language Today*. London.
- Bement 1931 = Bement, N.S. 'The Subjunctive in Relative Clauses from Comynnes to Malherbe', *Philological Quarterly* X/3 : 294-306.
- Bement 1934 = Bement, N.S. *French Modal Syntax in the Sixteenth Century*. Language and Literature XI. Michigan.
- Benoit 1961 = Benoit, J.-D., éd. *Calvin, Institution de la religion chrestienne*. Livre Quatrième. Edition critique avec introduction, notes et variantes. Paris.
- Benveniste 1976 (1985) = Benveniste, É. *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris (Paris).
- Bertin 1997 = Bertin, A. *L'expression de la cause en ancien français*. Publications romanes et françaises 219. Genève.
- Bescherelle 1856 = Bescherelle, L.-N. *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*. Tomes I-II. Paris.
- Bischoff 1882 = Bischoff, F. *Der Conjunktiv bei Chrestien*. Halle.
- Black 2001 = Black, R. *Humanism and Education in Medieval and Renaissance Italy*. Tradition and Innovation in Latin Schools from the Twelfth to the Fifteenth Century. Cambridge.
- Blücher 1979 = Blücher, K. 'Les niveaux fonctionnels du subjonctif en espagnol, en français et en italien', *Revue Romane* 14/1 : 16-58.
- Boca 1841 (1972) = Boca, M.L., éd. *Li romans de Bauduin de Sebourc, III<sup>e</sup> roy de Jhérusalem*. Poème du XIV<sup>e</sup> siècle. Valenciennes (Genève).
- Börjeson 1966 = Börjeson, L. 'La fréquence du subjonctif dans les subordonnées complétives introduites par " que " étudiée dans des textes français contemporains', *Studia-Neophilologica* 38 : 3-64.
- Borlé 1927 = Borlé, E. *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris.
- Bossuat 1931 = Bossuat, R., éd. *Bérinus 1*. Paris.
- Bourgain - Hubert 2005 = Bourgain, P. - Hubert, M.-C. *Le latin médiéval*. Turnhout.

- Boysen 1966 = Boysen, G. 'L'emploi du subjonctif dans l'histoire des langues romanes', *Bulletin des Jeunes Romanistes* 13 : 19-33.
- Boysen 1971 = Boysen, G. *Subjonctif et hiérarchie*. Étude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne. Odense.
- Brunot 1905 = Brunot, F. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Tome I. De l'époque latine à la Renaissance. Paris.
- Brunot 1922 = Brunot, F. *La pensée et la langue*. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français. Paris.
- Brunot - Bruneau 1949 (1969) = Brunot, F. - Bruneau, Ch. *Précis de grammaire historique de la langue française*<sup>3</sup>. Paris (Paris).
- Burgess 1998 = Burgess, G.S., ed. *Le pèlerinage de Charlemagne*. Edinburgh.
- Burguy 1869-1870 (1977) = Burguy, G.-F. *Grammaire de la langue d'oïl*<sup>2</sup>. Tomes I-II. Berlin (Genève).
- Buridant 2000 = Buridant, C. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris.
- Bursill-Hall 1972 = Bursill-Hall, G.L., ed. *Grammatica speculativa of Thomas of Erfurt*. London.
- Bursill-Hall 1995 = Bursill-Hall, G.L. 'Linguistics in the Later Middle Ages'. E.F.K. Koerner - R.E. Asher, eds. *Concise History of the Language Sciences from the Sumerians to the Cognitivists*. Cambridge. P. 130-137.
- Cellard 1996 = Cellard, J. *Le subjonctif*. Comment l'écrire - quand l'employer ?. Paris.
- Chaurand 1972 = Chaurand, J. *Introduction à la dialectologie française*. Paris.
- Chomsky 1980 = Chomsky, N. *Essais sur la forme et le sens*. Traduit de l'anglais par Joëlle Sampy. Paris.
- Chomsky 1982 = Chomsky, N. *Lectures on Government and Binding*. The Pisa Lectures. Dordrecht.
- Chomsky 1987 = Chomsky, N. *La nouvelle syntaxe*. Concepts et conséquences de la théorie du gouvernement et du liage. Traduit de l'anglais par Lélia Picabia. Paris.
- Clédat 1923 = Clédat, L. 'En marge des grammaires 1. Les modes et particulièrement le subjonctif', *Revue de philologie française et de littérature* 35 : 82-125.
- Clément 1898 = Clément, L. *Henri Estienne et son œuvre française*. Paris.
- Clérico 1982 = Clérico, G., éd. *Franciscus Sanctius, Minerve ou les causes de la langue latine*. Lille.
- Cohen 1965 = Cohen, M. *Le subjonctif en français contemporain*. Paris.
- Confais 1990 = Confais, J.-P. *Temps, mode, aspect*. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand. Toulouse.
- Corbeil 1971 = Corbeil, J.-C. *Les structures syntaxiques du français moderne*. Les éléments fonctionnels de la phrase. Paris.
- Corcuera Manso 1985 = Corcuera Manso, J.F. 'Un latinismo de sintaxis en francés medio : *comme seguido de subjuntivo*', *Revista Española de Lingüística* 15/1 : 157-175.

- Cox 1986 = Cox, T.J. 'Remedies for Subjunctive Anxiety', *The French Review* 60/1 : 65-70.
- Dambska-Prokop 1963 = Dambska-Prokop, U. 'Un problème de la syntaxe française du XV<sup>e</sup> siècle : l'expression de la conséquence dans les *Chroniques* de Molinet et chez quelques autres prosateurs', *Kwartalnik Neofilologiczny* 10/4 : 333-363.
- Damourette - Pichon 1911-1936 = Damourette, J. - Pichon, É. *Essai de Grammaire de la Langue Française*. Tome 5. Paris.
- De Boer 1923 = De Boer, C. *Essais de syntaxe française moderne*. Paris.
- Dees 1987 = Dees, A. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*. Tübingen.
- Delbey 1988 = Delbey, A. 'Les connecteurs *car - que - puis que* et la justification en ancien français', *Revue de Linguistique Romane* 52 : 397-419.
- Demaizière 1998 = Demaizière, C., éd. *Jacques Dubois, Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (1531)*. Paris.
- Demaizière 2003 = Demaizière, C., éd. *Robert Estienne, Traicté de la grammaire francoise (1557)*. Paris.
- Doutrepoint 1890 (1975) = Doutrepoint, A., éd. *La clef d'amors*. Genève (Genève).
- Dreer 2007 = Dreer, I. *Expressing the Same by Different*. The subjunctive vs the indicative in French. Amsterdam.
- Ducos - Soutet 2012 = Ducos, J. - Soutet, O. *L'ancien et le moyen français*. Que sais-je ? 3935. Paris.
- Ducrot 1984 = Ducrot, O. *Le dire et le dit*. Paris.
- Ernout - Thomas 1953 (1984) = Ernout, A. - Thomas, F. *Syntaxe latine*<sup>2</sup>. Paris (Paris).
- Fleuret 1936 = Fleuret, F., éd. *Les Quinze joyes de mariage*. Paris.
- Foerster 1888 = Foerster, W., éd. *Louis Meigret, Le tretté de la grammere françoëze*. Heilbronn.
- Foulet 1930 (1977) = Foulet, L. *Petite syntaxe de l'ancien français*<sup>3</sup>. Paris (Paris).
- Gamillscheg 1957 = Gamillscheg, E. *Historische französische Syntax*. Tübingen.
- García 1975 = García, E.C. *The Role of Theory in Linguistic Analysis : The Spanish Pronoun System*. Amsterdam.
- Gardner - Greene 1958 = Gardner, R. - Greene, M.A. *A Brief Description of Middle French Syntax*. Studies in the Romance Languages and Literatures 29. Chapel Hill.
- Gaunt 1995 = Gaunt, S. *Gender and Genre in Medieval French Literature*. Cambridge.
- Génin 1852 a = Génin, F., éd. *L'éclaircissement de la langue française par Jean Palsgrave*. Paris.
- Génin 1852 b = Génin, F., éd. *Gilles du Guez, An Introductory for to lerne to rede, to pronounce and to speke French trewly, compyled for the Right High, Excellent and most Vertuous Lady The Lady Mary of Englande, Doughter to our Most Gracious Soverayn Lorde Kyng Henry the Eight*. Paris.
- Globevnik 1983 = Globevnik, D. 'Modalités verbales du subjonctif à la lumière d'une analyse contrastive fonctionnelle dans les langues française et slovène', *Linguistica* 23 : 5-52.

- Godefroy 1880–1902 (1961) = Godefroy, F. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Tomes 1–10. Paris (Vaduz).
- Gougenheim 1969 = Gougenheim, G. *Système grammatical de la langue française*. Paris.
- Gougenheim 1974 = Gougenheim, G. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Paris.
- Grevisse 1993 (1997) = Grevisse, M. *Le Bon Usage*. Grammaire française<sup>13</sup>. Paris (Paris).
- Grevisse – Goosse 2011 = Grevisse, M. – Goosse, A. *Le Bon Usage*. Grammaire française<sup>15</sup>. Paris.
- Gross 1978 = Gross, M. 'Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif', *Langue française* 39 : 49–65.
- Guiraud 1972 = Guiraud, P. *Le moyen français*<sup>3</sup>. Que sais-je ? 1086. Paris.
- Haase 1935 = Haase, A. *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>4</sup>. Paris.
- Haillet 1995 = Haillet, P.-P. 'Le " sens " du subjonctif', *Revue de l'ACLA – Journal of the CAAL* 17/2 : 153–165.
- Härmä 1979 = Härmä, J. *Recherches sur les constructions imbriquées relatives et interrogatives en français*. Helsinki.
- Harmer 1954 = Harmer, L.Ch. *The French Language Today*. Its Characteristics and Tendencies. London.
- Harris 1978 = Harris, M. *The Evolution of French Syntax*. London.
- Hejno 1980 = Hejno, E. 'Quelques aspects des subordonnées complétives avec le subjonctif dans le français d'aujourd'hui', *Roczniki Humanistyczne* 28/5 : 43–83.
- Herman 1963 = Herman, J. *La formation du système roman des conjonctions de subordination*. Berlin.
- Herman 1967 = Herman, J. *Le latin vulgaire*. Paris.
- Herslund 1999 = Herslund, M. 'La classification des propositions subordonnées'. G. Boysen – J. Moestrup, éd. *Etudes de linguistique et de littérature dédiées à Morten Nøjgaard*. Odense. P. 179–190.
- Hertz 1859 = Hertz, M., ed. *Grammatici latini III. Prisciani, Grammatici Caesariensis Institutionum Grammaticarum Libri XVIII*. Vol. II. s. I.
- Holden 1971 = Holden, A.J., éd. *Le roman de Rou de Wace*. Tome II. Paris.
- Holtz 1981 = Holtz, L. *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*. Étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècle) et édition critique. Paris.
- Hooper 1975 = Hooper, J.B. 'On Assertive Predicates'. J.P. Kimball, ed. *Syntax and Semantics*. Vol. 4. New York. P. 91–124.
- Horning 1881 = Horning, A. 'Über den Conjunctiv in Comparativsätzen im Altfranz.', *Zeitschrift für romanische Philologie* 5 : 386–391.
- Householder 1995 = Householder, F.W. 'Aristotle and the Stoics on Language'. E.F.K. Koerner – R.E. Asher, eds. *Concise History of the Language Sciences from the Sumerians to the Cognitivists*. Cambridge. P. 93–99.
- Hovdhaugen 1995 = Hovdhaugen, E. 'Roman Ars Grammatica, including Priscian'. E.F.K. Koerner – R.E. Asher, eds. *Concise History of the Language Sciences from the Sumerians to the Cognitivists*. Cambridge. P. 115–118.
- Huchon 1988 = Huchon, M. *Le français de la Renaissance*. Que sais-je ? 2389. Paris.

- Huguet 1894 (1967) = Huguet, E. *Etude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*. Paris (Genève).
- Huguet 1896 = Huguet, E., éd. Henri Estienne, *La précellence du langage français*. Paris.
- Hummel 2004 = Hummel, M. *El valor básico del subjuntivo español y románico*. Cáceres.
- Huot 1986 = Huot, H. 'Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation'. R. Mitsou – D. Couquaux, éd. *La grammaire modulaire*. Paris. P. 81-111.
- Imbs 1953 = Imbs, P. *Le subjonctif en français moderne, essai de grammaire descriptive*. Strasbourg.
- Imbs 1956 (1987) = Imbs, P. *Les propositions temporelles en ancien français. La détermination du moment*. Paris (Paris).
- Jensen 1974 = Jensen, F. *The Syntax of the Old French Subjunctive*. *Janua linguarum* 220. The Hague.
- Jensen 1990 = Jensen, F. *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*. Tübingen.
- Jokinen 1978 = Jokinen, U. *Les relatifs en moyen français. Formes et fonctions*. Thèse. Helsinki.
- Kalepky 1894 = Kalepky, Th. 'Vom begriffbildenden Konjunktiv', *Zeitschrift für romanische Philologie* 18 : 159-169.
- Kalepky 1927 = Kalepky, Th. 'Die Modi des französischen Verbs', *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 50 : 450-463.
- Kalepky 1928 = Kalepky, Th. 'Verwechslung von Grundbedeutung und Gebrauchsweise in der französischen Tempus- und Moduslehre', *Zeitschrift für romanische Philologie* 48 : 53-74.
- Kampers-Manhe 1991 = Kampers-Manhe, B. *L'opposition subjonctif/indicatif dans les relatives*. Amsterdam.
- Keil 1857 = Keil, H., éd. *Grammatici Latini I. Flavii Sosipatri Charisii Artis grammaticae libri V*. s. l.
- Kerbrat-Orecchioni 2009 = Kerbrat-Orecchioni, C. *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*<sup>4</sup>. Paris.
- Kibbee 1995 = Kibbee, D.A. 'Renaissance Linguistics in France'. E.F.K. Koerner – R.E. Asher, eds. *Concise History of the Language Sciences from the Sumerians to the Cognitivists*. Cambridge. P. 161-166.
- Kiesler 2006 = Kiesler, R. *Einführung in die Problematik des Vulgärlateins*. Tübingen.
- Klare 1958 = Klare, J. *Entstehung und Entwicklung der konzessiven Konjunktionen im Französischen*. Berlin.
- Korzen 2003 = Korzen, H. 'Subjonctif, indicatif et assertion ou : Comment expliquer le mode dans les subordonnées complétives ?'. M. Birkelund – G. Boysen – P.S. Kjærsgaard, éd. *Aspects de la Modalité*. Linguistische Arbeiten 469. Tübingen. P. 113-129.
- Kristol 1995 = Kristol, A.M., éd. *Manières de langage. (1396, 1399, 1415)*. London.
- Kukenheim 1968 = Kukenheim, L. *Grammaire historique de la langue française. Les syntagmes*. s. l.



- Labov 2001 = Labov, W. *Principles of Linguistic Change*. Social Factors. Vol. 2. Oxford.
- Lagerqvist 2009 = Lagerqvist, H. *Le subjonctif en français moderne*. Esquisse d'une théorie modale fondée sur des textes non littéraires. Paris.
- Lalaire 1998 = Lalaire, L. *La variation modale dans les subordinées à temps fini du français moderne*. Bern.
- Lallot 1989 = Lallot, J., éd. *La grammaire de Denys le Thrace*. Paris.
- Lallot 1997 = Lallot, J., éd. *Apollonius Dyscole, De la construction*. Texte grec accompagné de notes critiques. Introduction, traduction, notes exégétiques, index. Vol. I. Paris.
- Langacker 1987 = Langacker, R.W. *Foundations of Cognitive Grammar*. Theoretical Prerequisites. Stanford.
- Langacker 2004 = Langacker, R.W. 'Form, meaning, and behavior. The Cognitive Grammar analysis of double subject constructions'. E. Contini-Morava – R.S. Kirsner – B. Rodríguez-Bachiller, eds. *Cognitive and Communicative Approaches to Linguistic Analysis*. Amsterdam. P. 21–60.
- Langlois 1920 = Langlois, E., éd. *Guillaume de Lorris et Jean de Meun, Le roman de la Rose*. Tome II. Paris.
- Lanly 1977 = Lanly, A. *Morphologie historique des verbes français*. s. I.
- Lardon – Thomine 2009 = Lardon, S. – Thomine, M.-C. *Grammaire du français de la Renaissance*. Étude morphosyntaxique. Études et essais sur la Renaissance 87. Paris.
- Larrea 1987 = Larrea, P. 'Le subjonctif présent du français et ses équivalents verbaux en anglais', *Contrastes* 14–15 : 163–192.
- Lau 1970 = Lau, G. *Studien zur Geschichte des Konjunktivs im Französischen*. Der Konjunktiv in Nebensätzen aktualisierten Inhalts. Romanica Monacensia 4. München.
- Le Bidois – Le Bidois 1968 = Le Bidois, G. – Le Bidois, R. *Syntaxe du français moderne*<sup>5</sup>. Ses fondements historiques et psychologiques. Tome 1. Paris.
- Lefranc 1896 = Lefranc, A., éd. *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*. Paris.
- Lerch 1919 a = Lerch, E. 'Die zwei Arten des französischen Konjunktivs', *Die Neueren Sprachen* 27/1–2 : 147–154.
- Lerch 1919 b = Lerch, E. 'Der Konjunktiv des psychologischen Subjekts im Französischen', *Die Neueren Sprachen* 27/1–2 : 338–344.
- Lerch 1919 c = Lerch, E. *Die Bedeutung der Modi im Französischen*. Leipzig.
- Lerch 1925 = Lerch, E. *Historische französische Syntax*. Erster Band. Definition der Syntax – Syntaktische Methoden – Allgemeines über Satzverknüpfung und Konjunktionen – Beigeordnete Sätze – Que-Sätze, Sätze mit *si*, *quant* und *comme*. Leipzig.
- Lerch 1929 = Lerch, E. *Historische französische Syntax*. Zweiter Band. Untergeordnete Sätze und unterordnende Konjunktionen. Leipzig.
- Lewis – Short 1879 (1989) = Lewis, Ch.T. – Short, Ch. *A Latin dictionary*. Founded on Andrews' edition of Freund's Latin dictionary. Oxford (Oxford).
- Liddell – Scott – Jones – McKenzie 1968 = Liddell, H.G. – Scott, R. – Jones, H.S. – McKenzie, R. *A Greek-English Lexicon*<sup>9</sup>. Oxford.

- Lods 1959 = Lods, J., éd. *Les lais de Marie de France*. Les classiques français du Moyen Âge 87. Paris.
- Luhtala 1997 = Luhtala, A. *On the Origin of Syntactical Description in Stoic Logic*. Helsinki.
- Makamina 2002 = Makamina, J.B. 'De " subjonctif " à " virtualisatif personnel " : essai de dénomination sémantico-formelle', *Zeitschrift für romanische Philologie* 118/3 : 351-359.
- Marchello-Nizia 1997 = Marchello-Nizia, Ch. *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris.
- Marnette 1998 = Marnette, S. *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale*. Une approche linguistique. Bern.
- Martin 1971 = Martin, R. *Temps et aspect*. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français. Paris.
- Martin 1983 = Martin, R. *Pour une logique du sens*. Paris.
- Martin et al. 2012 = Martin, R. et al., éd. *Dictionnaire du Moyen Français*. ATILF CNRS - Université de Lorraine. <http://www.atilf.fr/dmf>.
- Martin - Wilmet 1980 = Martin, R. - Wilmet, M. *Manuel du français du moyen âge*. 2. Syntaxe du moyen français. Bordeaux.
- Martineau 1997 = Martineau, F. 'Évolution de l'alternance infinitif/subjonctif dans les compléments de verbes de volonté'. B. Combettes - S. Monsonogo, éd. *Le moyen français, Philologie et linguistique*. Approches du texte et du discours. Actes du VIII<sup>e</sup> Colloque International sur le moyen Français. Paris. P. 541-561.
- Martinet 1979 = Martinet, A. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris.
- Matthews 1994 = Matthews, P. 'Greek and Latin Linguistics'. G. Lepschy, ed. *History of Linguistics*. Volume II : Classical and Medieval Linguistics. London. P. 1-133.
- Méla - Collet 1994 = Méla, Ch. - Collet, O., éd. *Chrétien de Troyes, Cligès*. Classiques modernes, p. 285-494. s. 1.
- Ménard 1976 = Ménard, Ph. *Manuel du français du moyen âge*. 1. Syntaxe de l'ancien français. Bordeaux.
- Ménard 1980 = Ménard, Ph. 'Le subjonctif présent dans les propositions hypothétiques en ancien français', *Travaux de linguistique et de littérature* 18/1 : 321-332.
- Merisalo 1988 = Merisalo, O. *La langue et les scribes*. Étude sur les documents en langue vulgaire de la Rochelle, Loudun, Châtellerauld et Mirebeau au XIII<sup>e</sup> siècle. Commentationes Humanarum Litterarum 87. Helsinki.
- Meyer 1883 = Meyer, P., éd. *La vie de saint Grégoire le Grand traduite du latin par frère Angie, religieux de Sainte-Frideswide*. *Romania* 12 : 145-208.
- Meyer- Lübke 1899 (1972) = Meyer-Lübke, W. *Grammatik der Romanischen Sprachen*. III Romanische Syntax. Leipzig (Darmstadt).
- Micha 1969 = Micha, A., éd. *Michel de Montaigne, Essais*. Livre II. Paris.
- Moignet 1959 = Moignet, G. *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. I-II. s. 1.
- Moignet 1979 = Moignet, G. *Grammaire de l'ancien français*<sup>5</sup>. Morphologie - Syntaxe. Paris.

- van der Molen 1923 = Molen, W. van der. *Le subjonctif, sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée*. Amsterdam.
- de Montaiglon 1879 = Montaiglon, A. de., éd. *La vie de saint Grégoire le Grand*. *Romania* 8 : 509-544.
- Muret 1913 = Muret, E., éd. *Bérout, Le roman de Tristan*. Poème du XII<sup>e</sup> siècle. Les classiques français du Moyen Âge 12. Paris.
- Nølke 1993 = Nølke, H. *Le regard du locuteur*. Pour une linguistique des traces énonciatives. Paris.
- Nordahl 1969 = Nordahl, H. *Les systèmes du subjonctif corrélatif*. Étude sur l'emploi des modes dans la subordonnée complétive en français moderne. Bergen/Oslo.
- Normand - Raynaud 1877 = Normand, J. - Raynaud, G., éd. *Aiol : chanson de geste*. Paris.
- Ollier 1990 = Ollier, M.-L. 'La séquence *or si* en ancien français. Une stratégie de persuasion', *Romania* 441-442, III : 1-36.
- Palmer 1986 = Palmer, F.R. *Mood and Modality*. Cambridge.
- Pauphilet 1923 = Pauphilet, A., éd. *La quête del Saint Graal*. Roman du XIII<sup>e</sup> siècle. Les classiques du Moyen Âge 33. Paris.
- Perret 1999 = Perret, M. 1999. *Introduction à l'histoire de la langue française*<sup>2</sup>. Paris.
- Petersen 1928 = Petersen, H., éd. *La vie de Saint Eustache*. Poème français du XIII<sup>e</sup> siècle. Les classiques français du Moyen Âge 58. Paris.
- Picoche - Marchello-Nizia 1991 = Picoche, J. - Marchello-Nizia, C. *Histoire de la langue française*. Edition revue et corrigée. s. l.
- Poplack 1992 = Poplack, S. 'The inherent variability of the French subjunctive'. Ch. Laeufer - T.A. Morgan, eds. *Theoretical Analyses in Romance Linguistics*. Amsterdam. P. 235-263.
- Progovac 1993 = Progovac, L. 'Subjunctive : the (Mis)behavior of Anaphora and Negative Polarity', *The Linguistic Review* 10/1 : 37-59.
- Quilis 1989 = Quilis, A., éd. *Antonio de Nebrija, Gramática de la lengua castellana*. Madrid.
- Raynaud de Lage 1968 = Raynaud de Lage, G., éd. *Le Roman de Thèbes*. Tome I. Les classiques français du Moyen Âge 94. Paris.
- Raynaud de Lage 1972 = Raynaud de Lage, G. *Introduction à l'ancien français*<sup>8</sup>. Paris.
- Regula 1936 = Regula, M. 'La fonction du subjonctif dans le français moderne', *Revue de linguistique romane* XII : 289-350.
- Regula 1966 = Regula, M. *Historische Grammatik des Französischen*. Band III. Syntax. Heidelberg.
- Reichling 1893 = Reichling, D., Ed. *Das Doctrinale des Alexander de Villa-Dei*. Kritisch-exegetische Ausgabe mit Einleitung Verzeichniss der Handschriften und Drucke nebst Registern. Berlin.
- Renduel 1834 = Renduel, E., éd. *Œuvres complètes de Victor Hugo 1819-1834*. Littérature et philosophie mêlées. Tome II. Paris.
- Riegel - Pellat - Rioul 2009 = Riegel, M. - Pellat, J.-Ch. - Rioul, R. *Grammaire méthodique du français*<sup>4</sup>. Paris.

- Roques 1931 = Roques, M., éd. *Jehan Maillart, Le roman du comte d'Anjou*. Les classiques français du Moyen Âge 67. Paris.
- Roques 1958 = Roques, M., éd. *Les romans de Chrétien de Troyes, Le chevalier de la charrete*. Les classiques français du Moyen Âge 86. Paris.
- Rothe 1967 = Rothe, W. *Strukturen des Konjunktivs im Französischen*. Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie 112. Heft. Tübingen.
- Schaeffer 1989 = Schaeffer, J.-M. *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?* Paris.
- Segre 1989 = Segre, C., éd. *La chanson de Roland*. Traduite de l'italien par Madeleine Tyssens. Tome I. Textes littéraires français 368. Genève.
- Silenstam 1973 = Silenstam, M. *L'emploi des modes dans les propositions complétives étudié dans des textes français de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*. Acta Universitatis Upsaliensis. Studia Romanica Upsaliensia 11. Uppsala.
- Sneyders de Vogel 1927 = Sneyders de Vogel, K. *Syntaxe historique du français*<sup>5</sup>. Groningue.
- Solente 1959 = Solente, S., éd. *Le livre de la mutacion de Fortune* par Christine de Pisan. Tome II. Paris.
- Soltmann 1914 = Soltmann, H. *Syntax der Modi in modernen Französisch*. Halle.
- Soutet 1992 a = Soutet, O. *Etudes d'ancien et de moyen français*. Paris.
- Soutet 1992 b = Soutet, O. *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*. Genève.
- Soutet 2000 = Soutet, O. *Le subjonctif en français*. Paris.
- Städtler 1988 = Städtler, T. 1988. *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache*. Textausgaben und Wortschatzstudien. Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie 223. Tübingen.
- Stefanini 1992 = Stefanini, J. *Linguistique et langue française*. Paris.
- Sundstedt 1901 = Sundstedt, G. 'Sur l'extension dialectale du subjonctif dans les propositions comparatives du vieux français', *Uppsatser i romansk filologi tillägnade Professor P.A. Geijer på hans sextioårsdag*. Uppsala. P. 99-125.
- Talvio 1993 = Talvio, L. 'Quelques observations sur l'emploi des modes dans les propositions complétives en ancien français'. O. Merisalo - G. La Grassa, éd. *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à M. Olli Välikangas lors de son 60<sup>e</sup> anniversaire*. Helsinki. P. 211-225.
- Tanase 1943 = Tanase, E. *Essai sur la valeur et les emplois du subjonctif en français*. Thèse. Montpellier.
- Tobin 1990 = Tobin, Y. *Semiotics and Linguistics*. London.
- Tobin 1995 = Tobin, Y. *Invariance, Markedness and Distinctive Feature Analysis*. A Contrastive Study of Sign Systems in English and Hebrew. Amsterdam.
- Tobler - Lommatzsch 1925-1976 = Tobler, A. - Lommatzsch, E. *Altfranzösisches Wörterbuch*. Tomes 1-10. Berlin/Wiesbaden.
- Togeby 1979 = Togeby, K. *Précis historique de grammaire française*. Odense.
- Togeby 1982 = Togeby, K. *Grammaire française. Les formes personnelles du verbe*. Vol. II. Copenhague.
- Touratier 1996 = Touratier, Ch. *Le système verbal français*. Paris.
- Väänänen 1981 = Väänänen, V. *Introduction au latin vulgaire*. Paris.

- Vaugelas 1738 = Vaugelas, C.F. de. *Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française, Avec des Notes de Messieurs Patru & T. Corneille*. Tome second. Paris.
- Vaugelas 1981 = Vaugelas, C.F. de. *Remarques sur la langue française*. Utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire. Paris.
- Vet 1998 = Vet, C. 'Les sources de l'emploi du subjonctif dans les complétives'. M. Forsgren - K. Jonasson - H. Kronning, éd. *Prédication, assertion, information*. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996. Uppsala. P. 587-594.
- Viard 1920 = Viard, J., éd. *Les grandes chroniques de France*. Tome 1. Paris.
- Vineis 1994 = Vineis, E. 'Medieval Linguistics. Linguistics and Grammar'. G. Lepschy, ed. *History of Linguistics*. Volume II : Classical and Medieval Linguistics. P. 136-272.
- de Waard 1933 = Waard, A. de. *Causalité, conséquence et finalité*. Les moyens d'expression de ces relations dans les Chroniques de Villehardouin, de Joinville, de Froissart et de Commines. Amsterdam.
- Wagner 1939 = Wagner, R.-L. *Les phrases hypothétiques commençant par " si " dans la langue française, des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse. Paris.
- von Wartburg 1946 = Wartburg, W. von. *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Basel.
- von Wartburg 1958 (1971) = Wartburg, W. von. *Evolution et structure de la langue française*<sup>5</sup>. Berne (Berne).
- von Wartburg - Zumthor 1958 (1973) = von Wartburg, W. - Zumthor, P. *Précis de syntaxe du français contemporain*. Berne (Berne).
- Weissgerber 1885 = Weissgerber, W. 'Der Konjunktiv bei den französischen Prosaikern des 16. Jahrhunderts, mit Ausschluss des Konjunktivs im adverbial determinierenden Nebensätze', *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Litteratur* 7/1 : 241-274.
- Weissgerber 1886 = Weissgerber, W. 'Der Konjunktiv bei den französischen Prosaikern des 16. Jahrhunderts, mit Ausschluss des Konjunktivs im adverbial determinierenden Nebensätze', *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Litteratur* 8/1 : 273-342.
- Wilmet 1970 = Wilmet, M. *Le système de l'indicatif en moyen français*. Etude des " tiroirs " de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Genève.
- Wilmotte 1927 = Wilmotte, M., éd. *Chrétien de Troyes, Guillaume d'Angleterre*. Roman du XII<sup>e</sup> siècle. Les classiques français du Moyen Âge 55. Paris.
- Winters 1989 = Winters, M.E. 'Diachronic prototype theory : on the evolution of the French subjunctive', *Linguistics* 27/4 : 703-730.
- Winters 1993 = Winters, M.E. 'On the Semantic Structure of the French Subjunctive'. W.-J. Ashby - M. Mithun - G. Perissinotto - E. Raposo, eds. *Linguistic Perspectives on the Romance Languages*. Amsterdam. P. 271-279.
- Wouters 1979 = Wouters, A. *The grammatical Papyri from Graeco-Roman Egypt. Contributions to the Study of the 'Ars Grammatica' in Antiquity*. Verhandelingen van der koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en schone Kunsten van België 92. Brussel.

- Wunderli 1970 = Wunderli, P. *Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens (Subjonctif) im Mittelfranzösischen*. Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie 123. Heft. Tübingen.
- Zink 1990 = Zink, G. *Le moyen français*. (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles). Que sais-je ? 1086. Paris.

### 3. Ouvrages d'arrière-plan

- Abouda 2002 = Abouda, L. 'Négation, Interrogation et Alternance Indicatif - Subjonctif', *French Language Studies* 12 : 1-22.
- Andrieux - Baumgartner 1983 = Andrieux, N. - Baumgartner, E. *Manuel du français du moyen âge*. 3. Systèmes morphologiques de l'ancien français. A. Le verbe. Bordeaux.
- Andrieux-Reix - Croizy-Naquet - Guyot - Oppermann 2000 = Andrieux-Reix, N. - Croizy-Naquet, C. - Guyot, F. - Oppermann, É. *Petit traité de langue française médiévale*. Paris.
- Barral 1980 = Barral, M. *L'imparfait du subjonctif*. Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif. Paris.
- Bement 1932 = Bement, N.S. 'The French Imperfect Subjunctive and Present Conditional in the Sixteenth Century', *PMLA* 47/2 : 992-1011.
- Bonnard - Régnier 1993 = Bonnard, H. - Régnier, C. *Petite grammaire de l'ancien français*<sup>4</sup>. Paris.
- Börner - Vogel 1979 = Börner, W. - Vogel, K. 'Lernersprache und didaktische Grammatik : zum Modusgebrauch im Französischen'. K.-R. Bausch, Ed. *Beiträge zur didaktischer Grammatik*. Königstein. P. 207-219.
- Bourciez 1967 = Bourciez, É. *Éléments de linguistique romane*<sup>5</sup>. Paris.
- Boysen 1969 = Boysen, G. 'Le mode de la proposition complétive préposée dans les langues romanes', *Revue Romane* 4 : 10-19.
- Bruneau 1955 = Bruneau, Ch. *Petite histoire de la langue française*. Tome I. Des origines à la Révolution. Paris.
- Buridant 1991 = Buridant, C. 'En passant par le glossaire des glossaires du moyen français', *Revue de Linguistique Romane* 55 : 427-478.
- Caput 1972 = Caput, J.-P. *La langue française*. Histoire d'une institution. Tome I 842-1715. Paris.
- Chaurand 1972 = Chaurand, J. *Histoire de la langue française*<sup>5</sup>. Que sais-je ? 167. Paris.
- Cohen 1987 = Cohen, M. *Histoire d'une langue : le français (des lointaines origines à nos jours)*. Paris.
- Cremonesi 1948 (1973) = Cremonesi, C. *Nozioni di grammatica storica dell'antico francese*. Milano (Milano).
- Curat 1991 = Curat, H. *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*. Genève.
- Currie 1971 = Currie, M. 'La proposition substantive en tête de phrase dans la langue française. Aperçu historique', *Studia Neophilologica* 43/1 : 31-71.

- Currie 1973 = Currie, M. 'Un dialectalisme controversé du français médiéval : le mode subjonctif, employé au second terme d'une comparaison d'inégalité', *Romania* 94/3 : 386-398.
- Dauzat 1937 = Dauzat, A. 'Le fléchissement du passé simple et de l'imparfait du subjonctif', *Le Français Moderne* 5/2 : 97-112.
- Debrie 1986 = Debrie, R. 'Destin de l'imparfait du subjonctif en picard', *Revue de Linguistique Romane* 50 : 157-176.
- Dees 1985 = Dees, A. 'Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français', *Revue de Linguistique Romane* 49 : 87-117.
- De Felice 1957 = De Felice, E. 'Problemi di aspetto nei più antichi testi francesi', *Vox Romanica* 16 : 1-51.
- Delibes 1920 = Delibes, L. 'Le subjonctif dans la phrase adjective après un superlatif relatif ou autres tournures exprimant une idée de relativité', *Neophilologus* 5 : 97-104.
- Di Stefano 1991 = Di Stefano, G. *Dictionnaire des locutions en moyen français*. Montréal.
- Eggs 1981 = Eggs, E. 'Zum Gebrauch des Subjonctif im Französischen'. Beiträge zur Linguistik des Französischen. *Tübinger Beiträge zur Linguistik* 154 : 21-49.
- Einhorn 1974 = Einhorn, E. *Old French. A Concise Handbook*. Cambridge.
- Fennell 1975 = Fennell, T.G. *La Morphologie du Futur en Moyen Français*. Genève.
- Fouché 1967 = Fouché, P. *Le verbe français*<sup>2</sup>. Etude morphologique. Paris.
- François 1959 = François, A. *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*. I-II. Genève.
- Fugier 1987 = Fugier, H. 'Les connecteurs " de cause " en latin', *Modèles linguistiques* IX/1 : 9-17.
- Garner 1881 = Garner, S. ' "Je ne sache pas", again', *American Journal of Philology* 2 : 213-218.
- Gille 1889 = Gille, A. 'Der Konjunktiv im Französischen. Ein Beitrag zur historischen Syntax der französischen Sprache', *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen* 43/82 : 423-464.
- Glutz 1954 = Glutz, R. *Miracles de Nostre Dame par personnages*. Kritische Bibliographie und neue Studien zu Text, Entstehungszeit und Herkunft. Veröffentlichungen des Instituts für romanische Sprachwissenschaft 9. Berlin.
- Gossen 1957 = Gossen, C.Th. 'Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert', *Zeitschrift für romanische Philologie* 73 : 427-459.
- Greimas 1979 (2012) = Greimas, A.J. *Le dictionnaire de l'ancien français*. Paris (Paris).
- Greimas - Keane 1992 = Greimas, A.J. - Keane, T.M. *Dictionnaire du moyen français*. La Renaissance. Paris.
- Gsell - Wandruszka 1986 = Gsell, O. - Wandruszka, U. *Der romanische Konjunktiv*. Tübingen.
- Guiraud 1965 = Guiraud, P. *L'ancien français*<sup>5</sup>. Que sais-je ? 1056. Paris.
- Hall 1972 = Hall, R.A.jr. 'Is " Middle French " necessary ?', *Papers in Linguistics and Phonetics to the memory of Pierre Delattre*. Paris. P. 215-221.

- Hannula 1984 = Hannula, J. *A Comparative Study in the Middle French Subjunctive and its Equivalents in the Middle English Translations*. Mémoire de maîtrise. Helsinki.
- Hannula 1985 = Hannula, J. *L'alternance des modes dans deux romans médiévaux Mélusine et Jason*. Mémoire de maîtrise. Helsinki.
- Hannula 1988 = Hannula, J. 'L'alternance des modes dans deux romans en prose médiévaux Mélusine et Jason'. U. Jokinen – P. Sihvonen-Hautecoeur, éd. *Approches du moyen français*. *Studia Philologica Jyväskyläensia* 22. Jyväskylä. P. 90–103.
- Henning 1912 = Henning, G.N. 'The use of the French *si*-clauses', *Modern Language Notes* 27/2 : 48–50.
- Henry 1952 = Henry, A. 'Du subjonctif d'imminence contrecarrée à un passage du *Tristan de Béroul*', *Romania* 73 : 392–407.
- Henry 1977 = Henry, A., éd. 'Le subjonctif d'imminence contrecarrée en ancien français', *Etudes de syntaxe expressive*<sup>5</sup>. Ancien français et français moderne. Bruxelles. P. 41–66.
- Jokinen 1985 = Jokinen, U. 'Existe-t-il un moyen français " typique " et/ou des scriptas locales ?', *Communications relatives aux groupes de travail*. Publications du Département des Langues Romanes 5. Université de Helsinki. Helsinki. P. 7–19.
- Jordan 1924 = Jordan, L. 'Potentielle und irrealer Bedingungssätze im Vlat. u. Afrz.', *Zeitschrift für romanische Philologie* 44 : 322–332.
- Kristol 1989 = Kristol, A.M. 'Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : Le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle', *Revue de Linguistique Romane* 53 : 335–367.
- Lagerqvist 2004 = Lagerqvist, H. 'Virtualisation by change of temporal reference. The example of Latin and Old French conditional clauses', *Classica et Mediaevalia. Revue danoise de philologie et d'histoire* 55 : 349–359.
- Lanly 1957 = Lanly, A. 'Proposition hypothétique et conditionnel', *Le Français Moderne* 25 : 101–120.
- Lanly 1971 = Lanly, A. *Fiches de Philologie française*. Paris.
- Lanly 1978 = Lanly, A. 'Contribution des dialectes et des français régionaux à la connaissance de l'ancien et du moyen français'. R. Martin, éd. *Études de syntaxe du moyen français*. Recherches linguistiques IV. Paris. P. 173–181.
- Lorian 1973 = Lorian, A. *Tendances stylistiques dans la prose narrative française au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris.
- Lorian 1978 = Lorian, A. 'Journaux et chroniques 1450–1525 : quelques aspects de la subordination'. M. Wilmet, éd. *Sémantique Lexicale et Sémantique Grammaticale en Moyen Français*. Brussel. P. 257–292.
- Marchello-Nizia 1999 = Marchello-Nizia, Ch. *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris.
- Matoré 1985 = Matoré, G. *Le vocabulaire et la société médiévale*. Paris.
- Melis 1978 = Melis, L. 'Les notions de " but " et de " cause " sont-elles pertinentes dans une grammaire du moyen français ?'. M. Wilmet, éd. *Sémantique Lexicale et Sémantique Grammaticale en Moyen Français*. Brussel. P. 129–153.



- Molho 1959 = Molho, M. 'Impératif, indicatif, subjonctif', *Le Français Moderne* 27/3 : 199-203.
- Mørdrup 1971 = Mørdrup, O. 'Quelques observations sur *comme*', *Revue Romane* 6/2 : 203-218.
- Nyrop 1979 = Nyrop, Ch. *Grammaire historique de la langue française*<sup>4</sup>. VI. Syntaxe. Particules et verbes. Genève.
- Philp 1895 = Philp, H.W. *Le subjonctif et les grammairiens français du XVI<sup>e</sup> siècle*. Stockholm.
- Picoche 1979 = Picoche, J. *Précis de morphologie historique du Français*. s. 1.
- Ponchon 1994 = Ponchon, Th. *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale*. Le verbe *faire* en français médiéval. Genève.
- Pope 1934 (1952) = Pope, M.K. *From Latin to Modern French with especial Consideration of Anglo-Norman*. Phonology and Morphology. Aberdeen (Manchester).
- Price 1961 = Price, G. 'Old and Middle French *non pas pour chose que not* because', *Romance Philology* 15/1 : 18-21.
- Price 1975 (1977) = Price, G. *The French language : present and past*<sup>5</sup>. London (Surrey).
- Rauch 1979 = Rauch, R. 'Ein Kapitel Lehrergrammatik : Vorschläge zur Didaktisierung des Subjonctif'. K.-R. Bausch, Ed. *Beiträge zur Didaktischer Grammatik*. Probleme, Konzepte, Beispiele. Königstein. P. 220-237.
- van Reenen - Schøsler 1992 = Reenen, P. van. - Schøsler, L. 'Ancien et moyen français : *si* " thématique "'. Analyse exhaustive d'une série de textes', *Vox Romanica* 51 : 101-127.
- Rheinfelder 1976 = Rheinfelder, H. *Altfranzösische Grammatik*<sup>5</sup>. II. Formenlehre und Syntax. München.
- Rickard 1974 = Rickard, P. *A History of the French Language*. London.
- Rigg 1996 = Rigg, A.G. 'Morphology and Syntax'. F.A.C. Mantello - A.G. Rigg, eds. *Medieval Latin*. An Introduction and Bibliographical Guide. Washington. P. 83-92.
- Runnals 1969 = Runnalls, G.A. 'Les Présents du Subjonctif du Vieux Français (en -ge)', *Revue des Langues Romanes* 78/2 : 293-300.
- Rychner 1990 = Rychner, J. *La narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques œuvres des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Genève.
- Secheyave 1906 = Secheyave, A. 'L'imparfait du Subjonctif et ses Concurrents dans les hypothétiques normales en français. Esquisse de syntaxe historique', *Romanische Forschungen* 19/2 : 321-406.
- Spillebout 1985 = Spillebout, G. *Grammaire de la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris.
- Tanqueray 1915 = Tanqueray, F.J. *L'évolution du verbe en Anglo-Français*. (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Paris.
- Thérive 1954 = Thérive, A. *Libre histoire de la langue française*. Paris.
- Thurneysen 1892 = Thurneysen, R. 'Zur Stellung des Verbums im Altfranzösischen', *Zeitschrift für romanische Philologie* 16 : 289-307.
- Tilander 1932 = Tilander, G. *Les manuscrits des Livres du roi Modus et de la reine Ratio*. Lunds Universitets årsskrift 28/5. Lund.

- Tobler 1906 = Tobler, A. 'Un des bons dîners que j'aie faits', *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*<sup>2</sup> II : 17–24. Leipzig.
- Tobler 1912 = Tobler, A. 'Malgré qu'il en ait', *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* V : 8–12. Leipzig.
- Tobler 1921 = Tobler, A. 'Konsekutivsätze und Relativsätze im Konjunktiv, die unausgesprochen bleiben – *tant* auf einen Satz zurückweisend, der als Hauptsatz vorangeht, aber statt dessen als Konsekutivsatz folgen könnte', *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*<sup>3</sup> I :136–139. Leipzig.
- Vance 1997 = Vance, B. *Syntactic Change in Medieval French*. Verb-Second and Null Subjects. Dordrecht.
- Wilmet 1978 = Wilmet, M. 'Sur certains emplois de " que " en moyen français'. R.Martin, éd. *Études de syntaxe du moyen français*. Recherches linguistiques IV. Paris. P. 83–110.
- Wunderli 1970 = Wunderli, P. 'Der Konjunktiv nach " après que ". Kritische Bilanz und Versuch einer Synthese', *Vox Romanica* 29 : 230–263.
- Wunderli 1976 = Wunderli, P. *Modus und Tempus*. Beiträge zur synchronischen und diachronischen Morphosyntax der romanischen Sprachen. Tübingen.
- Yvon 1958 = Yvon, H. 'Supposition, subjonctif et conditionnel', *Le Français Moderne* 26/3 : 161–183.
- Zink 1987 = Zink, G. *L'ancien français*. (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle). Que sais-je ? 1056. Paris.
- Zink 1989 = Zink, G. *Morphologie du français médiéval*. Paris.